

Homayra Sellier – Serge Garde

ENQUÊTE **sur une société** **qui consomme** **des enfants**

Préface d'Isabelle Adjani



Les Editions du Survenir



le
cherche
midi

ENQUÊTE SUR UNE SOCIÉTÉ
QUI CONSOMME DES ENFANTS

DU MÊME AUTEUR

HOMAYRA SELLIER

Enfance massacrée, éditions Raphaël, 2001.

Innocence-en-danger.com, Internet : le paradis des pédophiles, Plon, 2003.

SERGE GARDE

L'Industrie du sexe, Messidor, 1987.

Grégory, autopsie d'une enquête, Messidor, 1990.

Les Beaux Jours du crime, essai sur les dérives mafieuses, en collaboration avec Jean de Maillard, Plon, 1992.

Interdit de se tromper, quarante ans de médecine légale, en collaboration avec les docteurs Le Breton et Garat, Plon, 1993.

Sans homicide fixe, roman, collection « Sueur froide », Denoël, Grand Prix de littérature policière, 1998.

Le Livre de la honte, les réseaux pédophiles, en collaboration avec Laurence Beneux, le cherche midi, 2001.

Le Guide du Paris des faits divers, en collaboration avec Rémi Gardebled et Valérie Mauro, le cherche midi, 2004.

Bezons, Mémoires d'avenir, trois livres-DVD, ouvrage collectif avec Jean-Pierre et Hugo Alexandre, Rémi Gardebled et Marie-Claude Huc, éditions du Survenir, 2008.

HOMAYRA SELLIER et SERGE GARDE

ENQUÊTE SUR UNE SOCIÉTÉ QUI CONSOMME DES ENFANTS

Préface d'Isabelle Adjani

COLLECTION
DOCUMENTS

Les Éditions du Survenir

le
cherche
midi

Avertissement

Dans le respect des procédures en cours, des lois en vigueur et dans le souci de protéger les enfants et les familles concernés, seuls sont cités les identités et les lieux qui apparaissent dans des dossiers déjà traités par l'institution judiciaire et qui ont été notoirement rendus publics. Dans la plupart des cas évoqués dans le livre, les prénoms ont été volontairement changés.

Le DVD offert avec ce livre ne peut être vendu séparément.

Les œuvres fixées sur ce support sont exclusivement destinées à un usage privé ou associatif, s'il entre dans le cadre de la défense des enfants et de la lutte contre la pédocriminalité.

Toute autre utilisation sans autorisation est strictement interdite, sous peine de poursuite judiciaire.

© Tous droits réservés.

En couverture et sur le DVD : « Nours pendu » par Asteggiano. Acrylique sur marouflages de matériaux divers, sur toile, 81 × 65 cm.

Page 52 et sur le DVD : « Tout voir, tout entendre, rien dire », croquis par Asteggiano.

En quatrième de couverture et sur le DVD : « Hodayra Sellier » par Asteggiano. Huile sur marouflages de matériaux divers, sur toile 81 × 65 cm.

© Dominique Asteggiano

www.asteggiano.org

© le cherche midi, 2008.

23, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

Vous pouvez consulter notre catalogue général et l'annonce de nos prochaines parutions sur notre site Internet : cherche-midi.com

Préface

Une société qui consomme les enfants, une société qui en fait les victimes de la loi du plus fort et qui les amène ensuite à subir la loi du silence...

Comment faire confiance aux adultes, à leurs paroles et à leurs lois ? Comment et où trouver la force pour parler quand, seule, sans défense, terrorisée, la victime risque d'être en plus accusée de mensonge et d'affabulation ?

Il faut rendre hommage au courage immense et exemplaire des enfants qui justement brisent cette loi du silence, ces enfants qui refusent de subir cette loi du plus fort, ces enfants qui font confiance à la loi, ces enfants qui défendent leurs droits : la déclaration des droits de l'homme n'est pas universelle sans la déclaration des droits de l'enfant.

L'auteur de ce livre, Hodayra Sellier, grâce à l'association Innocence en Danger, a su créer un espace où les enfants peuvent puiser la force nécessaire pour transformer la soif de vengeance en soif de justice.

Isabelle ADJANI

Tant qu'il y aura des enfants...

Lolita a détrôné Alice et le pays des merveilles s'est métamorphosé en une toile redoutable. De Lewis Carroll à Nabokov, la littérature nous a baignés dans le fantasme de la fillette sulfureuse et séductrice. Au point qu'aujourd'hui Lolita est devenu un nom commun désignant une enfant précocement érotisée et promue au rang de top-modèle. Notre société mercantile pousse les adolescentes et les préadolescentes consommatrices sexy.

Étrange société qui érotise les corps les plus jeunes et qui feint de s'étonner de la poussée des crimes sexuels. Soyons prudents ! La poussée reste supposée, car les statistiques sont trop récentes pour qu'on puisse affirmer sans réserve qu'il y a une réelle explosion de la criminalité sexuelle. Ce sont peut-être les plaintes qui ont augmenté, les victimes n'ayant plus peur de pousser la porte d'un commissariat de police. Mais les rares constats existants n'incitent guère à l'optimisme. Le docteur Boris Cyrulnik, que nous retrouverons souvent tout au long de ce livre, souligne : « Quand on se penche sur les enquêtes épidémiologiques mondiales de l'OMS, on constate qu'aujourd'hui une personne sur deux a été ou sera gravement traumatisée au cours de sa vie (guerre, violence, viol, maltraitance, inceste, etc.). Une personne sur quatre encaissera au moins deux traumatismes graves. Quant aux autres, ils n'échapperont pas aux épreuves de la vie¹. »

1. *Courrier de l'Unesco*, 2002.

Ce qui me révolte à cette lecture, c'est que tous ces fléaux sont présentés comme des fatalités quasi météorologiques, alors qu'ils sont d'essence humaine. Je n'accepterai jamais un viol, un inceste, comme un nuage de sauterelles s'abattant sur un champ. Je ne suis pas une observatrice neutre et détachée...

A priori, rien ne me prédestinait à consacrer ma vie à la défense des enfants victimes de violences sexuelles et particulièrement à la lutte contre la pédocriminalité sur Internet. Rien ne me prédisposait à créer, en 1999, Innocence en Danger, une association qui travaille aujourd'hui dans cinq pays, sur trois continents.

Française d'origine iranienne, résidente en Suisse, à l'abri des soucis matériels, je pourrais, sans mentir, soutenir que mon engagement résulte du choix d'un autre, une grande personnalité, Federico Mayor. Alors directeur général de l'Unesco, il est à l'initiative de la création d'Innocence en Danger en janvier 1999, un mouvement international pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Il m'a demandé de conduire le projet. C'est en même temps exact mais insuffisant comme réponse. Après tout, j'aurais pu refuser la proposition de Federico Mayor ou me retirer de ce combat lorsque l'Unesco a changé de direction en 2000. Le nouveau directeur général a redéfini ses axes prioritaires. Ce combat n'en était plus un.

Comme toutes les Européennes, en 1995, j'ai été traumatisée par ce qu'on venait de découvrir en Belgique : des enfants enlevés, séquestrés, violés et tués... La lecture d'une enquête sur l'affaire Dutroux², publiée par *Paris Match*, m'avait bouleversée. La journaliste relatait les embûches et les difficultés qu'elle avait rencontrées pendant ses investigations, une année durant. Elle ne cachait ni les pressions ni les menaces de mort... Cette lecture m'a donné la nausée. Une réalité atroce venait de faire irruption dans le confort

2. En août 1996, l'arrestation de Marc Dutroux en Belgique allait provoquer un immense scandale, car l'enquête a permis d'établir que la gendarmerie était informée de ses activités pédocriminelles depuis une bonne année. Dutroux a été condamné à la prison à vie pour le rapt de six fillettes et l'assassinat de quatre d'entre elles.

de ma vie préservée. J'ai tenté de joindre cette journaliste des dizaines de fois. Avec le recul, je comprends qu'elle n'ait jamais répondu aux sollicitations de l'inconnue que j'étais.

Si cet élément déclencheur explique mon engagement, il ne permet pas de comprendre pourquoi je me suis sentie aussi concernée par l'affaire Dutroux. Des dizaines de milliers de personnes ont acheté le même journal que moi. Combien ont tourné très vite les pages qui m'ont émue, pour se persuader que ce cauchemar n'avait jamais existé ? Combien ont compati le temps de la lecture et sont passées à autre chose, persuadées que c'était terrible, mais qu'après tout elles ne pouvaient rien faire ?

Moi, ma vie a basculé. Certains me félicitent pour cet engagement. Je n'en tire aucun mérite. Ça ne pouvait pas être autrement. Ma vie a basculé sans que j'en prenne vraiment conscience... J'avais, j'ai des raisons profondes de lutter contre la pédocriminalité. J'ai surtout été bouleversée par la perte d'une amie très chère. Un suicide. Elle ne s'était jamais remise d'agressions sexuelles subies lorsqu'elle était fillette. Morte du silence de ceux qui savaient. Morte de son propre silence, prisonnière de secrets qui passaient alors pour inviolables. Et je n'ai pas su l'aider. La guerre en Iran nous avait séparées, toute communication coupée, je n'ai pu me rendre compte qu'elle allait mal, c'est une lettre à mon attention, qui m'a été remise après son décès, qui m'a fait découvrir son viol, son mal-être, elle disait ne pas pouvoir aimer, ne pas pouvoir se laisser aimer. C'est en sa mémoire que je me suis engagée...

D'instinct, je sentais qu'il fallait briser le silence. Mais il fallait apprendre, comprendre le phénomène que j'osais affronter. On ne combat efficacement que ce que l'on connaît bien. Par l'intermédiaire d'une personne de ma famille, une gynécologue, je me suis rapprochée d'ONG humanitaires. Je me suis mise à l'écoute des autres. J'ai suivi des conférences onusiennes...

Avec le recul, je mesure combien mon engagement ne tient rien du hasard. Au moment où je découvre la pédocriminalité, l'usage d'Internet s'est généralisé. Avec le petit groupe qui lance Innocence en Danger, je découvre l'autre facette de cette mondialisation technologique qui émerveille tous les observateurs. Elle est devenue

pour les pédocriminels l'outil et le réseau qui vont décupler leur capacité de nuisance. Lorsque nous commençons à dénoncer cette face obscure d'un progrès universel, personne ne nous accorde la moindre attention. La magie du Web opère. Chacun découvre le plaisir de surfer sur la toile. Lorsque nous évoquons des images terribles d'enfants violés, on nous rétorque qu'Internet n'est qu'un monde virtuel et qu'il vaut mieux qu'un pervers se défoule devant son ordinateur, plutôt que de passer à l'acte. Comme si les deux options s'opposaient. Comme s'il n'y avait pas, derrière chacune des images, un enfant réel. Pour les personnes perturbées par des fantasmes pédosexuels, le Net allait faciliter le passage à l'acte.

Ce que nous avons tout de suite perçu, c'est qu'Internet n'était pas seulement un raccourci vers la pédocriminalité, mais qu'il allait la structurer, la propulser du stade artisanal à l'ère du business transnational. Autrement dit, si Internet n'a pas créé la pédocriminalité, il en a facilité l'accès, la diffusion et la dissémination.

Durant les premières années de son existence, Innocence en Danger s'est impliquée dans des actions de sensibilisation, d'explication, de dénonciation. Ce furent des années de lutte contre l'indifférence et la désinvolture des pouvoirs publics. Aujourd'hui, s'il reste encore beaucoup à faire, cette bataille-là est en passe d'être gagnée. Il est désormais impossible, en France, de trouver un décideur politique qui soutiendrait que nos préoccupations relèvent du fantasme.

Nous ne sommes plus la seule ONG à combattre la pédocriminalité informatique, et c'est tant mieux ! Les déclarations officielles se multiplient, toutes convergentes, s'apparentant à des communiqués de guerre contre la pédopornographie et la pédocriminalité. Et puis ? Comment expliquer, dès lors, que la lutte contre ces phénomènes reste aussi inefficace ?

Ce livre devait être une simple réactualisation d'*innocence-en-danger.com*, écrit en 2002 et publié chez Plon. À l'époque, je pensais avoir le devoir moral et civique de partager ce que j'avais appris avec les lecteurs, dans le seul but d'informer et de mobiliser. Le sujet était moins connu qu'aujourd'hui et je me disais : estime-toi heureuse si tu réussis avec ce livre à sensibiliser ne serait-ce que

plusieurs dizaines de personnes. Ce but semble avoir été atteint et personne aujourd'hui n'ose nier l'ampleur du problème.

J'ai cherché à réactualiser ce livre. Mission impossible ! En quatre ans, le phénomène pédocriminel s'est amplifié, diversifié, et le regard du public sur lui a beaucoup évolué. Simultanément, deux procès ont défrayé la chronique. À Angers, soixante-six personnes ont été jugées en mars 2005 pour avoir violé, prostitué, agressé sexuellement quarante-cinq victimes identifiées, âgées de 6 mois à 12 ans au moment des faits. Ce procès a duré quatre mois. Pour l'institution judiciaire, il s'agissait probablement d'effacer la pénible impression qu'avait laissée l'affaire d'Outreau, un fiasco qui a troublé durablement la conscience des citoyens, à la satisfaction de tous ceux qui n'ont pas renoncé à soutenir que la pédocriminalité est un fantasme, un épouvantail agité par une poignée militante de refoulés sexuels, tenants d'un ordre moral rétrograde. Il s'était passé tant de choses en si peu de temps qu'il n'était pas possible de procéder à une simple réédition actualisée du livre de 2002. Peu à peu, c'est un autre ouvrage qui est né, intégrant certes les nouveaux développements de la pédocriminalité. Et, surtout, essayant de comprendre, de pointer les blocages qui subsistent dans nos sociétés européennes et notamment en France. C'est indispensable pour expliquer l'indigence des moyens accordés pour lutter contre un phénomène que tout le monde, désormais, dénonce. Aussi, ne soyez pas étonné en ressentant, au fil des pages, des bouffées de colère.

Cette colère, Serge Garde l'a respectée. J'ai demandé à cet ami, journaliste et écrivain, de m'aider dans la rédaction de ce livre, car je viens d'une autre culture et ne possède pas forcément toutes les subtilités de la langue française. Il se trouve que Serge Garde est l'un des journalistes qui a le plus enquêté sur la pédocriminalité. Il sait de quoi je parle et il a apporté à cet ouvrage sa part de connaissances et de réflexion. J'ouvre une petite parenthèse : lui et moi, nous avons renoncé à percevoir nos droits d'auteurs. Ils seront intégralement reversés à Innocence en Danger.

Oui, il était impossible de conserver le ton mesuré que j'avais choisi il y a quatre ans. Parce que ce que nous annoncions en 2002 s'est hélas confirmé : Internet a démultiplié les dangers pour les

enfants. Parce que, de colloques en commissions, je ressens une certaine lassitude d'avoir à répéter, à entendre, de flamboyantes déclarations d'intention sur l'urgence et la nécessité d'agir, alors que, sur le terrain, les choses bougent trop lentement. Je ne supporte plus cette hypocrisie. Je dois constater avec douleur que la France reste un pays où les mots sont très éloignés des faits. Entre les droits affirmés de l'enfant et ce qui se passe réellement sur le terrain, il existe plus qu'un fossé. Pourquoi ?

Je ne dis pas que rien n'a bougé depuis l'arrestation de Marc Dutroux, en 1995. Cette affaire a provoqué un véritable traumatisme, et pas seulement en Belgique. Les opinions publiques ont exprimé, sous différentes formes, leur exigence prioritaire de sécurité pour leurs enfants. Aussi, des choses ont évolué, trop lentement à mon goût. Puis le procès d'Outreau a agi comme un contre-feu et les gens ne savent plus trop quoi penser... Mais, sur le terrain, nous constatons les mêmes pesanteurs, les mêmes blocages...

Tout se passe comme si l'opinion publique française était appelée à trancher dans un débat qui a comme particularité de n'être jamais franchement ouvert. Comment débattre d'un sujet qui n'est jamais explicité ? Par exemple, la question taboue concernant la majorité sexuelle. En France, est-on oui ou non d'accord pour la maintenir à 15 ans ? C'est la pierre angulaire de la réflexion sur le phénomène pédocriminel ! Réaffirmer, comme je vous le propose, la majorité sexuelle à 15 ans, c'est rendre illégal tout acte sexuel entre un adulte et un ou une mineure. Et qu'on ne vienne pas dire que l'enfant était le séducteur ou qu'il était consentant. Réaffirmer la majorité sexuelle à 15 ans, c'est annuler la question du consentement éventuel d'un mineur en dessous de cet âge. N'oubliez surtout pas qu'il ne s'agit que d'une disposition du code pénal. En fait, ce choix constitue l'un des fondements de la société puisqu'il détermine son attitude vis-à-vis des enfants. Et donc notre avenir.

Plus nous avançons, Serge Garde et moi, dans la rédaction de ce livre, et plus nous avons découvert à quel point la méconnaissance du phénomène pédocriminel était profonde, particulièrement en France. Or, comment combattre un ennemi qu'on connaît mal ? Contrairement à ce qui se passe dans de nombreux pays anglo-

saxons, la recherche scientifique en France, en ce domaine, est réduite à la portion congrue. Nous sommes d'autant plus heureux d'accueillir dans notre ouvrage la réflexion du seul chercheur que nous ayons, le docteur Serge Stoléru, dont les travaux vont bouleverser notre vision du phénomène. Si la pédocriminalité est, comme nous en avançons l'hypothèse, un phénomène qui tend à s'autoreproduire, cela signifie qu'une proportion considérable des prédateurs qui s'attaqueront à des mineur(e)s dans dix, vingt ou trente ans sont actuellement des enfants victimes qu'on refuse d'entendre et d'aider. Cette approche conduit à repenser toute l'action en ce domaine. L'intervention de la justice, très améliorable, ne sera jamais décisive : lorsque le juge intervient, il est déjà trop tard ! Il faut donc intervenir sur l'ensemble du phénomène, en faisant des victimes la priorité, mais sans oublier des actions spécifiques sur les prédateurs.

Les choses ne vont pas. Mais qui s'en aperçoit ? Toutes les catastrophes ne sont pas la conséquence d'un événement apocalyptique, d'une rupture brutale et donc perceptible. Certaines découlent de l'inertie, de la nonchalance, de formules creuses à force d'être répétées. Tel buffet majestueux qui semblait éternel dans le salon s'effondre soudain à la stupéfaction générale. Sous le vernis, les termites avaient lentement dévoré le bois. La protection de l'enfance subira-t-elle un sort semblable ? Quand j'écoute nos gouvernants de tous bords, en tous pays, parler des droits de l'enfant, j'entends sous le vernis le festin des termites.

Je mesure qu'en écrivant ce livre je risque de perturber, voire de déranger certains lecteurs. Je prends ce risque ! Je n'écris pas pour tout le monde. J'écris pour ceux qui ne sont pas esclaves des habitudes. Pour ceux qui n'ont pas peur de la réalité. Pour ceux qui n'ont pas peur d'être choqués. Toute vérité n'est-elle pas potentiellement choquante ? J'écris pour vous qui repoussez la paresse intellectuelle. Pour vous qui n'êtes pas indifférent au monde qui vous entoure. Avidé de comprendre. Avidé de vivre ; pour vous qui savez rire mais aussi pleurer.

Mais j'écris aussi pour les enfants, les petits et arrière-petits-enfants de celles et de ceux qui ont entamé dans l'hostilité et

l'indifférence le combat contre ce crime silencieux et invisible. J'écris, car je refuse d'être complice. Je n'accepte pas de rester une simple spectatrice. Et qu'on ne cherche pas dans ce livre la pseudo-objectivité qu'on attend des experts en sciences humaines. Je ne note pas les phénomènes du haut de mon petit nuage. Je ne suis pas neutre et je laisse l'objectivité à ceux qui se réfugient derrière ce mot confortable pour ne pas s'engager. Moi, je suis résolument du côté des enfants.

Un dernier mot avant la plongée dans ce livre, car je veux éviter de vous dérouter par mon vocabulaire. Celui de mon combat (j'y consacre un chapitre). Je n'utilise plus le terme « pédophilie » que beaucoup prononcent sans s'interroger sur ce qu'il véhicule. Il n'est pas anodin. Rien n'est moins neutre qu'un mot. Si l'on se reporte au Littré, « pédophilie » signifie amour des enfants. Utiliser ce mot revient à valider l'idée que les individus condamnés pour des actes *pédophiles* seraient punis pour avoir aimé ! Lorsqu'on travaille sur les dossiers de violences sexuelles sur enfants, on acquiert vite une certitude : il n'y est jamais question d'amour ! C'est la raison pour laquelle avec d'autres, Innocence en Danger et moi nous utilisons des néologismes :

- pédosexualité pour la tendance sexuelle, les fantasmes liés aux enfants ;
- pédocriminalité, dès qu'il y a passage à l'acte ;
- pédopornographie lorsqu'il s'agit de pornographie impliquant des mineurs.

Si ces néologismes présentent moins d'élégance que le mot pédophilie, ils ont l'avantage de désigner précisément ce dont nous parlons. On ne combat efficacement que ce que l'on nomme !

À toi puanteur...

qui nous torture avec lenteur
qui nous use à toute heure
pour nous plonger dans la terreur
sans aucune pudeur
... Je réclame le bonheur

À toi souffrance...

qui écrase l'innocence
qui nous vole notre insouciance
pour semer l'indifférence
sans aucune tolérance
... Je réclame l'enfance

À toi souvenir...

qui t'essouffle à nous nuire
qui nous serre pour nous punir
pour le plaisir de nous détruire
sans même pouvoir nous enfuir
... Je réclame de sourire

À toi injustice...

qui prône des lois qui salissent
qui porte des voix qui trahissent
pour la joie des récidivistes
Sans loi tu les hisses
... Je réclame justice

Aux jolies âmes brisées...

qui tremblent pour respirer
qui pleurent d'être abîmées
pour à nouveau aimer
sans avoir à se cacher
... Je réclame sérénité

À mes jolies gazelles...

dont les âmes sont belles
qui de leurs rires nous ensorcellent
pour sortir du noir des ruelles
sans même devenir cruelles
... Je vous offre des ailes

Tiphaine, 14 ans

Le grand malaise

Mais regarde donc ailleurs !

*Négliger nos enfants,
c'est nous détruire nous-mêmes.*

Paul AUSTER

La rédactrice en chef de l'un des plus importants magazines français m'avait accordé un rendez-vous. Je la connaissais bien et je souhaitais que son journal nous aide en évoquant le travail que nous faisons avec des petites victimes, des stages d'activités sportives et artistiques au cours desquels certaines d'entre elles reprenaient goût à la vie. Je voulais que ce magazine parle de résilience, ce concept novateur avancé par le docteur Boris Cyrulnik. La rédactrice en chef m'a écoutée puis, d'un air grave, elle m'a dit : « Hodayra, ce que je vais te dire, c'est pour ton bien ! Tu ne peux pas faire ça ! En France, les choses ne se passent pas comme ça... »

J'adore quand on me rappelle si subtilement que je suis une citoyenne française issue de l'immigration... Mon interlocutrice poursuivait : « Tu vas te faire tirer dessus ! Tu vas te faire des tas d'ennemis ! Peu importe que ce soit des enfants français que tu aides. On se fiche d'apprendre que tu donnes tout ton temps à cette cause et même que tu y engloutisses une partie de tes biens personnels. Au nom de quoi tu agis ? Ici, c'est l'État qui fait. On paye des impôts pour ça. Pour le reste, c'est chacun pour soi ! »

J'ai encaissé le coup et j'ai répondu : « C'est curieux, dans d'autres pays, on apprécie le travail d'Innocence en Danger. Les parents et les enfants aussi. Alors, est-ce que ce n'est pas la France qui a un problème ? »

C'est l'une de mes grandes interrogations. Qu'est-ce qui ne va pas en France à propos de la pédocriminalité ? Ce phénomène

identifié un peu partout dans le monde aurait-il subi le même sort que le nuage de Tchernobyl en s'arrêtant aux frontières de l'Hexagone ? Pourtant, le problème est régulièrement pointé dans la presse.

Je relis un article du *Monde* du 10 mars 2004 qui estime que 5 % de la population française a été victime soit d'attouchements sexuels, soit d'abus sexuels, avant l'âge de 18 ans. Selon la même source, dans plus de trois quarts des cas, l'abuseur est un proche de l'enfant. Ce qui signifie aussi que, dans le quart restant, les enfants ont été victimes en dehors de la maison familiale. Le calcul est simple : 5 % de soixante millions, cela représente trois millions de personnes, excusez du peu ! Selon le même article, 70 % des viols incestueux commenceraient avant l'âge de 10 ans. Dans la grande majorité de ces cas, l'agresseur est le père, le grand-père, le beau-père, un frère, l'oncle, la mère ou la grand-mère.

Étrange pays où l'on finit par mobiliser l'ensemble de la population pour ramener le nombre des tués sur la route en dessous de la barre des dix mille, mais qui n'éprouve pas le besoin de faire de la lutte contre les crimes sexuels commis sur les mineurs une grande cause nationale ! Les enfants comptent-ils vraiment dans cette société ? Je ne parle pas de l'enfant abstrait, celui qu'on pare d'une majuscule en pérorant sur les droits de l'enfant. Je parle de l'enfant réel. J'évoquais le docteur Cyrulnik. Justement, il faisait remarquer, dans une interview au *Monde*, en 2001 : « On a souvent été d'une rare cruauté avec les enfants. On les a sacrifiés, mutilés, abandonnés ou on les a fait travailler très tôt dans des conditions épouvantables. On a envoyé des petits de 12 ans à la mine sachant qu'ils ne reverraient jamais le soleil et qu'ils allaient mourir de silicose. Mais, au ^{XX}^e siècle, et on l'a vu encore dernièrement, ce sont les États qui font la guerre aux enfants. On envoie des armées contre eux, semant la terreur et laissant les survivants avec des traumatismes inouïs. Aujourd'hui, il y a plus de cent millions d'enfants abandonnés sur la planète. Comment peut-on expliquer un tel scandale ? L'OMS prévoit une aggravation du rejet des enfants, de leur exclusion et de leur exploitation. Et, le pire, c'est que l'on s'étonne parfois de notre indignation. »

Lorsque Innocence en Danger a été créée en 1999, les portes se fermaient. J'ai eu l'impression de saisir une patate chaude dont personne ne voulait. Le début de notre action pourrait se résumer à des centaines de lettres sans réponse, à des heures de communications téléphoniques sans effet et à la planification d'une multitude de rencontres polies avec des hommes politiques, des techniciens de France Télécom, de Microsoft et des hébergeurs... Mais ce fut aussi un nombre impressionnant de conférences dans des salles souvent clairsemées... Je dois aussi prendre en compte les dizaines, puis les centaines de personnes parfois incrédules ou révoltées parce que nous leur disions...

Qui doit dire non ?

*La plus grande couardise consiste à éprouver sa puissance
sur la faiblesse d'autrui...*

Jacques AUDIBERTI

Léa était handicapée depuis qu'un tragique accident de voiture lui avait abîmé les deux jambes. Ses parents travaillant et ne pouvant l'accompagner à ses trois séances de rééducation hebdomadaires, c'est une dame chauffeur de taxi qui venait la chercher et la raccompagnait à domicile. Tout se passait d'ailleurs très bien. Léa disait et redisait que le docteur était très « gentil » avec elle. Si l'enfant ne l'avait pas répété si souvent, le chauffeur n'aurait pas alerté les parents qui ne l'auraient probablement pas interrogée : « Et le docteur, comme tu dis, il te fait quoi de si gentil ? »

Et Léa glissa sa menotte entre ses cuisses et refit ingénument les caresses que le praticien lui prodiguait. Il y a eu plainte et condamnation de l'auteur des attouchements. L'histoire de Léa démontre qu'un enfant n'est pas supposé savoir ce qu'est un attouchement. Comment un enfant va-t-il réagir lorsqu'on lui impose prématurément un plaisir sexuel ? Le plaisir est une réponse souvent mécanique à la stimulation d'une zone érogène. Se laisser caresser et ressentir le plaisir n'est pas une preuve de consentement. Et encore moins le signe que le désir précédait la stimulation. Celles et ceux qui pensent qu'il faut apprendre à l'enfant à « dire non » y ont-ils pensé ? Ce n'est pas au mineur à dire non ! C'est à l'adulte de s'interdire tout geste illégal.

L'indifférence (t') aveugle

*Ce qu'il manque au Mal pour qu'il se perpétue
est que les gens honnêtes ne fassent rien.
Si vous n'êtes pas de ceux qui s'y opposent,
vous êtes forcément de ceux qui y contribuent.*

Edmund BURKE

La situation française ne pose apparemment pas de problème aux Français. Elle en pose, en revanche, sur le plan international. L'événement a été largement sous-médiatisé, mais il existe. En 2002, Juan Miguel Petit, le rapporteur spécial du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, a dirigé une commission d'enquête pour essayer de comprendre pourquoi les informations qu'il avait reçues de Paris concernant des dossiers de maltraitance et de violences sexuelles sur mineurs étaient autant en contradiction avec les textes en vigueur dans la patrie des droits de l'homme. Ce travail s'est traduit par la rédaction d'un rapport présenté en 2004 devant la soixantième session de l'ONU. Il dénonce en France « le manque de moyens adéquats ou de formation, voire de spécialisation, parmi les hommes de loi qui traitent d'agressions sexuelles infligées aux enfants, ce qui aboutit à ce que, parfois, les droits de l'enfant ne soient pas respectés. Dans les procédures civiles, concernant la garde de l'enfant, le mineur n'a pas le droit d'être automatiquement entendu... Dans de nombreux cas, lorsque, à la plainte pour viol ou agressions sexuelles, se superpose un problème de garde de l'enfant, la tendance en France est d'assimiler la parole de l'enfant à un mensonge et de faire du parent protecteur un manipulateur... Même si la garde de l'enfant a pu

faire l'objet d'allégations fallacieuses de maltraitance sexuelle, l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas respecté »...

En des termes certes diplomatiques mais cinglants, l'organisation internationale invite la France à changer d'attitude vis-à-vis de la pédocriminalité :

« Le rapporteur tient à recommander à nouveau qu'un organe indépendant mène de toute urgence une enquête sur les carences de la justice (française¹) à l'égard des enfants victimes de sévices sexuels et des personnes essayant de les protéger. »

Ce point 89 du rapport définitif résume parfaitement l'opinion de Juan Miguel Petit, rapporteur spécial sur la vente, la prostitution des enfants et la pédopornographie, après la visite qu'il a effectuée en France en novembre 2002.

Le rapport stigmatise la dénégaration qui prévaut dans les milieux de la justice dès qu'on parle de réseaux pédocriminels : « De nombreuses personnes ayant une responsabilité dans la protection des droits de l'enfant, en particulier dans le système judiciaire, continuent de nier l'existence et l'ampleur » des sévices sexuels sur des enfants, et notamment ceux commis « aux fins de production de matériel pornographique » (point 81). En clair, il s'agit de viols d'enfants, photographiés, filmés et diffusés via Internet. On découvre, au cours de la lecture des vingt-trois pages du rapport, que la brigade des mineurs de Paris « émet des doutes sur l'existence de réseaux pornographiques », tout en reconnaissant que « nombre d'adultes sur lesquels elle avait enquêté pour possession et distribution d'images pornographiques avaient des relations sociales très influentes ». Dans de nombreux dossiers dans lesquels des enfants sont victimes de violences sexuelles, « la plupart des juges ne sont guère enclins à entendre les enfants » (point 85), et la France se voit rappeler l'article 12 de la Convention des droits de l'enfant, qui assure à tout mineur « la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant ». Le constat est

1. NDA.

tel que l'ONU préconise l'affectation « des ressources adéquates à l'appareil judiciaire aux fins de la formation relative aux droits de l'enfant ». De même, le conseil de l'ordre des médecins est invité à revoir « de toute urgence ses procédures de façon à soutenir au lieu de condamner les médecins qui font part de leurs soupçons de sévices à enfant » (point 59). Il n'a pas échappé au rapporteur de l'ONU que ledit conseil ordinal a poursuivi une centaine de médecins coupables d'avoir effectué un signalement assimilé à une « dénonciation calomnieuse ».

La grande discrétion accordée à la publication de ce rapport en France en dit long sur les réticences à remettre en question le dogme qui prévaut dans la majorité des prétoires : l'enfant est, a priori, présumé menteur. Ce sont les catastrophes judiciaires et humaines qui en découlent qui avaient motivé la visite du rapporteur spécial de l'ONU en France, fin 2002.

Ce dernier préconise le respect et l'application d'un droit fondamental refusé aux enfants, précisément l'article 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant « qui stipule que l'enfant doit pouvoir faire valoir son avis en particulier dans toute procédure administrative et judiciaire le concernant ».

Avez-vous eu connaissance de ce rapport dans votre quotidien favori ? L'information a-t-elle été évoquée dans le journal télévisé de vingt heures ? Mais, direz-vous, on n'a jamais autant parlé de « pédophilie » que ces dernières années. C'est exact, mais en quels termes ? Notre société est passée du déni le plus total aux fantasmes qui l'amènent à voir des prédateurs partout et à expliquer les dysfonctionnements de la justice par on ne sait quel complot. Inévitables retours du balancier, tant que les oscillations restent amples. Notre société a eu du mal à identifier la pédocriminalité et à lui assigner une place élevée dans la hiérarchie des transgressions.

Même ceux qui contestent la réalité de la pédocriminalité conviennent qu'il existe un problème : l'inceste. On pourrait donc penser que, sur ce point, la société française est à l'unisson ! Pensez-vous ! Si les articles de presse et les livres sur ce sujet commencent à être nombreux, ouvrez donc le code pénal et cherchez le mot inceste : il n'existe pas ! Nous en reparlerons plus loin...

Aucun arbre ne doit cacher la forêt. La pédocriminalité ne se résume pas à l'inceste ou aux actes sanglants de quelques psychopathes. On parle essentiellement des crimes commis par ces derniers, tueurs ou violeurs en série. On passe sous silence le reste, la pédopornographie élevée au rang d'industrie, les trafics et la prostitution des mineurs... Et ces activités criminelles ne sont pas que le fait d'individus pervers et solitaires ! Depuis des années, je m'interroge. Par ce livre, je voudrais que l'on comprenne ensemble les blocages, pour mieux les lever. Si l'on pouvait expliquer les blocages actuels par la théorie du complot, je serais la première heureuse, car il suffirait de l'identifier et de l'exposer en pleine lumière pour qu'il perde sa capacité de nuisance.

Une précision. Dans cet ouvrage, je parle essentiellement de la situation hexagonale. Parce qu'elle est plus bloquée que dans les pays voisins. Mais ces mêmes blocages, on les retrouve ailleurs, avec une intensité moindre et des variantes culturelles. Mieux comprendre ce qui bloque en France permet aussi de mieux identifier ce qui peut bloquer dans les pays voisins.

Les Ballets écarlates

Le monde va être jugé par les enfants.

Georges BERNANOS

Il n'en revient toujours pas, Jean-Pierre Mocky. En quarante-sept ans de carrière, en tant que réalisateur et producteur de cinéma, il pensait avoir tout vu, tout subi de la censure... Lui, le trublion, le provocateur, n'imaginait pas dans quel tourbillon il allait se retrouver en tournant en 2004 *Les Ballets écarlates* ! On le sent choqué et étonné, conscient d'avoir planté sa caméra là où il ne fallait pas... Cela fait déjà deux ans que le film est fini et il ne sort toujours pas.

C'est l'affaire d'Outreau qui vous a inspiré ?

Non ! L'idée du film m'est venue après la visite d'un journaliste de France Info qui voulait m'interviewer. Il avait les larmes aux yeux. Il a fini par m'expliquer le drame qu'il venait de vivre. Il s'était arrêté pour poster une lettre, à Paris, place des Ternes. Il laisse le moteur tourner. Sa petite fille de 9 ans reste à l'arrière de la voiture. Il n'en a que pour un instant. Juste une vingtaine de mètres à parcourir. Quand il revient, la voiture et l'enfant ont disparu. On a retrouvé l'enfant complètement traumatisée, violée, sodomisée... Avant de sombrer dans un état proche du coma où elle est d'ailleurs toujours, la fillette a simplement dit : « Ils m'ont fait ça ! »

Il ne s'agissait donc pas d'un prédateur solitaire ?

Le pluriel employé par l'enfant excluait qu'elle puisse avoir été victime d'un individu sadique ou malade, le genre de type qui tue

ou qui kidnappe un enfant pour le garder avec lui, comme on vient de le voir en Autriche¹. « Ils » étaient plusieurs. Cela nous a bouleversés, ma femme et moi. Nous sommes allés voir cette enfant et nous avons décidé, en 2004, de tourner *Les Ballets écarlates* à Vienne, une ville à qui je veux rendre hommage, car elle a eu le courage de nous accueillir, en sachant que nous allions utiliser ses décors pour y situer un réseau pédophile, constitué de notables intouchables, de rabatteurs...

Vous trouvez l'existence des réseaux plus dangereuse que celle des prédateurs solitaires ?

Les malades, les pervers, il y en aura toujours. Mais les réseaux, c'est autre chose. On doit pouvoir les dénoncer, les démanteler. Ceux qui les constituent sont plus dangereux, car ce ne sont pas des fous, ce sont des gens normaux qui organisent des partouzes avec des enfants, quelquefois avec l'accord de leurs parents.

Vous pensiez donc plus à une vieille affaire qui remontait aux débuts de la Cinquième République qu'à Outreau ?

Oui ! Dans cette affaire qu'on a baptisée « Ballets roses » (d'où le titre de mon film), un chauffeur qui jouait les rabatteurs amenait des jeunes filles à son patron, un notable qui organisait des partouzes. Ce n'étaient pas des enfants, mais des adolescentes, à une période où la majorité était fixée à 21 ans. Il s'agissait d'André Le Troquer, ancien ministre et président de l'Assemblée nationale.

Comment avez-vous marié l'histoire de la fille de ce journaliste et l'affaire Le Troquer ?

J'ai imaginé l'histoire d'une famille dont le fils avait disparu. Deux ans plus tard, une nuit, un garçon du même âge, couvert de sang, muet, se réfugie chez eux. L'enfant reste avec cette famille.

1. Allusion à Natascha Kampusch, la jeune Autrichienne enlevée en 1998 et séquestrée à Strasshof pendant huit ans dans la cave de son kidnappeur, Wolfgang Priklopil.

Un jour en passant dans une rue, en pleine période électorale, il désigne la tête d'un candidat sur une affiche et dit : « C'est lui ! » La mère comprend alors que ce garçon a été prisonnier d'un réseau et que, par pudeur, il n'en parle pas. La mère qui espère retrouver son propre enfant disparu va remonter le réseau, avec l'aide d'un ami armurier. Elle va retrouver le député et démasquer l'ensemble du réseau. Puis elle va partout pour le dénoncer... À la DDASS, à la police, au palais de justice. Et à chaque fois on lui répond : ouh là, là, faut pas toucher à ça ! Elle finit par apprendre que son fils est mort au cours d'une partouze, probablement en ayant absorbé des drogues... La mère prend alors une mitraillette et liquide tout le réseau...

Que se passe-t-il quand vous terminez le tournage ?

Quand j'ai commencé à sentir des difficultés pour sortir le film, j'ai recherché le soutien d'associations de défense des enfants. J'ai présenté le film à Innocence en Danger et à d'autres... J'étais heureux de voir qu'elles ont bien réagi et qu'elles étaient décidées à soutenir le film. Je précise que je n'ai pas fait ce film pour gagner de l'argent, mais parce que j'étais révolté. J'ai annoncé que je reverserais aux enfants tous les bénéfices du film. En fait, ces associations n'ont rien pu faire. Pas plus que celle de Carole Bouquet... Et ça montre aussi les difficultés que rencontrent ces associations. Moi, j'ai fait un film, elles, elles se retrouvent tous les jours confrontées à ces interdits.

Ambiguïté

Ce que cache mon langage, mon corps le dit.

Roland BARTHES

Shirley Temple fut pour plusieurs générations de spectateurs une icône d'enfant vedette venue des États-Unis. Dans l'un de ses nombreux films, *Poor Little Rich Girl*, elle interprète (elle a 8 ans) le rôle d'une fillette orpheline de mère et élevée par son père. Au cours d'une scène mémorable, assise sur les genoux paternels, elle écoute son géniteur vanter sa « personnalité magique ».

Le père : – Laisse-moi te faire une confession : tu es ma magnifique obsession !

La fillette (*chantant*) : – Je voudrais te câliner et t'embrasser [verbe *kiss*], épouse-moi, laisse-moi devenir ta femme. Je te caresse dans tous mes rêves...

Le producteur du film, Graham Greene, ne cachait pas son attirance physique pour cette gamine¹. Mais il n'a eu des ennuis avec la justice que lorsqu'il a choqué le public. Les gens qui se précipitaient dans les salles obscures pour voir la petite idole blonde ont été choqués par un film qui évoquait des relations trop particulières entre adultes, avec des prêtres. L'homosexualité ne me choque pas, même si elle implique des hommes d'Église. Ce qui me gêne, c'est que, même dans une société aussi puritaine que la société nord-

1. Voir *Erotic Innocence, The Culture of Child Molesting*, James R. Kincaid, Duke University Press, 1998.

américaine, personne n'a été choqué par la relation incestueuse évoquée avec Shirley Temple.

J'ai immédiatement repensé à cette enfant vedette des années 1940, lorsque fut annoncée à la mi-août 2006 l'arrestation en Thaïlande de l'Américain John Mark Karr, 41 ans, assassin présumé de la petite Jon Benét, 6 ans, élue Little Miss Colorado. Un crime perpétré à Boulder (Colorado) dans le sous-sol de la maison familiale, le 26 décembre 1996, et maquillé en kidnapping, la demande d'une rançon de 118 000 dollars ayant été formulée. Arrêté dix ans après les faits, le suspect était le précepteur de la mini-Miss. Enseignant au physique agréable, il louait ses services dans les familles fortunées qui voulaient protéger leur progéniture de la promiscuité des écoles publiques. En fait, il avait été chassé de l'enseignement public après plusieurs affaires de mœurs. Radié dans un État, il se déplaçait dans un autre... Selon les autorités thaïes qui l'ont arrêté, Karr prétend avoir tué l'enfant accidentellement : « Nous nous aimions ! C'était ma reine de beauté ! » aurait-il déclaré aux policiers.

Dans les commentaires qui ont suivi, tous les journalistes revenaient sur le calvaire des parents qui furent, un temps, soupçonnés d'être les auteurs du crime. Loin de moi l'idée de minimiser leur souffrance. Je m'interroge sur le rôle et la responsabilité des adultes qui précipitent de si jeunes enfants dans l'univers (im)pitoyable de ces concours de beauté pour jeunes enfants. Que penser de ces adultes qui déguisent prématurément des fillettes en objets de désir ?

Il y a quelques années en France, un comité, qui plagiait le job de madame de Fontenay, prétendait organiser l'élection d'une mini-Miss France, au cours d'une réception au premier étage de la tour Eiffel. Une telle initiative a été interdite et je m'en suis réjouie. On peut penser ce qu'on veut des concours de beauté. Tant qu'ils mettent en concurrence des personnes adultes et consentantes, cela ne me gêne pas, même si je pense que ces concours sont à l'émancipation féminine ce que le servage fut à l'esclavage. Mais, de grâce, qu'on laisse tranquilles les enfants !

De Shirley Temple aux petites Miss Colorado ou Mississippi d'aujourd'hui, à toutes ces gamines déguisées en vamps, n'y a-t-il pas une permanence inquiétante, une volonté d'érotiser et de chosifier

les corps des enfants ? N'est-ce pas cette même logique qui conduit les publicitaires à utiliser l'image de mineures prépubères, de femmes-adolescentes pour vendre des marchandises ? Suis-je la seule à me poser des questions ?

Disant cela, je ne veux pas que vous entriez en suspicion, comme d'autres entrent en religion. Il ne s'agit pas de suspecter tout le monde et principalement ceux qui se montrent sympathiques et qui aiment les enfants. Il ne s'agit pas de douter de tout acte d'affection et de tendresse avec les enfants, je pense qu'en tant qu'adulte responsable nous devrions tous être en mesure de faire la part des choses.

**“ Bonne petite fille cherche place chez
Monsieur seul.”**



**“ Good girl seeks permanent situation
as housekeeper !”**

Carte postale « Comique séries », mise en vente en 1924.

Sans ambiguïté

*On donne tout à nos enfants, y compris des peurs
qui ne leur appartiennent pas.*

Lyse DESROCHES

Comme si j'avais eu peur d'avoir mal compris, je relis l'interview qu'avait accordée Françoise Dolto, la célèbre pédopsychiatre, à la revue *Choisir*, à propos de l'inceste¹ :

Choisir : Mais enfin, il y a bien des cas de viol ?

Françoise Dolto : Il n'y a pas viol du tout. Elles sont consentantes.

Choisir : Quand une fille vient vous voir et vous raconte que, dans son enfance, son père a coïté avec elle et qu'elle a ressenti cela comme un viol, que lui répondez-vous ?

Françoise Dolto : Elle ne l'a pas ressenti comme un viol. Elle a simplement compris que son père l'aimait et qu'il se consolait avec elle parce que sa femme ne voulait pas faire l'amour avec lui. [...]

Choisir : D'après vous, il n'y a pas de père vicieux et pervers ?

Françoise Dolto : Il suffit que la fille refuse de coucher avec lui en disant que cela ne se fait pas, pour qu'il la laisse tranquille.

Choisir : Il peut insister ?

Françoise Dolto : Pas du tout, parce qu'il sait que l'enfant sait que c'est défendu. Et puis le père incestueux a tout de même peur que sa fille en parle. En général, la fille ne dit rien, enfin pas tout de suite.

1. Entretien cité dans *Le Viol du silence. À toutes celles qui ont connu la prison de l'inceste*, Éva Thomas, J'ai lu, 1998.

Sidérant ! Françoise Dolto a imprégné toutes les consciences dans les années 1970-1980, permettant à des millions de personnes d'accéder à la pensée freudienne... Ses interventions matinales sur France Inter entre 1976 et 1978 ont imposé la naissance d'un nouveau type d'émission : la causerie psychanalytique.

À suivre cette éminente vulgarisatrice, une enfant violée par son père est responsable de son sort puisqu'elle n'a pas dit « non » ! A posteriori, je me trouve confortée dans la position que j'avais prise au moment où la France se couvrait de grands panneaux publicitaires qui proposaient : « Apprenons à nos enfants à dire NON ! » J'avais alors réagi de façon hostile à cette campagne dite de prévention en disant que ce n'était pas aux enfants de dire NON, mais aux adultes ! Apprendre aux enfants que leur corps leur appartient et qu'aucun grand (père et mère compris) n'a le droit de leur imposer des pratiques sexuelles, c'est indispensable. Mais il ne faut pas inverser les responsabilités.

Avec le recul, je reste sidérée par la réaction de Françoise Dolto. Il ne peut s'agir de méconnaissance. Elle connaît l'inceste, mais elle le banalise en le dépénalisant socialement. Ce n'est pas grave puisque les filles sont consentantes. Comment cette éminente praticienne peut-elle passer à côté des conséquences dramatiques pour les enfants victimes d'inceste. Méconnaissance ou non-dit ? Il est étonnant de voir que pour madame Dolto l'inceste se limite aux assauts du père incestueux sur sa fille. Et les petits garçons violés par leur père, voire leur mère, ils étaient consentants ? Comment ignorer à ce point que la majorité sexuelle étant fixée en France à 15 ans, la question du consentement n'a aucun sens pour les mineur(e)s en dessous de cet âge ? Le plus révélateur, c'est que de tels propos n'ont provoqué, à ma connaissance, aucune réaction ! Il ne s'est trouvé personne, à l'époque, pour contredire Françoise Dolto ! ? Finalement est-il si surprenant de constater, trente ans plus tard, que l'inceste n'est toujours pas nommé dans le code pénal ?

C'est une façon de réduire les victimes au silence. En les oubliant ou en niant l'existence du crime dont elles ont été victimes. Sans doute y a-t-il dans ce phénomène une réaction défensive pour préserver l'ordre social ! Mais quel ordre ? Malheur à celles et à

ceux par qui le scandale arrive, bousculant notre bonne conscience !
Ce type de déni ne concerne pas uniquement les crimes sexuels.
À quelques exceptions près. Comme l'a exprimé Elie Wiesel, rescapé des camps de la mort : « Il m'est interdit de me taire, il m'est impossible de parler... » Comment faire, quand on est victime, pour sortir de ce dilemme ?

Tsunami

*Le mot progrès n'aura aucun sens,
tant qu'il y aura des enfants malheureux.*

Albert EINSTEIN

Les polices sont nationales, la pédocriminalité est transnationale. À méditer, cet article ¹ diffusé sur le site d'afrik.com :

Alors que des réseaux de pédophiles viennent d'être démantelés au Maroc, certaines associations du pays notent une hausse des abus sexuels sur enfants depuis le tsunami qui a ravagé l'Asie du Sud-Est en décembre 2004. Un phénomène que d'autres attribuent plutôt à la pauvreté et au manque d'éducation sexuelle.

Le tsunami a-t-il délocalisé la pédophilie au Maroc ? Depuis quelques mois, certaines associations du pays dénoncent une recrudescence des activités sexuelles impliquant des enfants. Une augmentation qui s'expliquerait par le fait que les touristes pédophiles fuient les contrées dévastées par le raz-de-marée du 26 décembre 2004, où la législation s'est considérablement durcie contre leur sexualité, pour des États jugés moins regardants. Dont le Maroc, où les villes d'Agadir et surtout Marrakech sont particulièrement concernées.

Ces allégations ressortent alors que plusieurs réseaux de pédophilie ont été démantelés dans le pays. « En 2005, nous avons relevé plusieurs affaires. Il y a celle d'un resto-bar de

1. « Maroc : hausse de la pédophilie après le tsunami », Habibou Bangré, afrik.com, 20 mars 2006.

Marrakech tenu par deux frères français qui a fait une cinquantaine de victimes. Les deux Français ont été arrêtés, ainsi que le commissaire de la ville de Marrakech, qui a été condamné à quatre ans de prison. Il était chargé de surveiller l'ouverture et la fermeture des bars et comme les Français n'ont pas respecté les règles, c'est comme si le commissaire était complice. Dans l'"affaire Hervé", ce journaliste belge a été condamné en première instance à quatre ans ferme. La cour d'appel a ramené cette sanction à deux ans, mais le roi l'a gracié et a ramené la peine à un an de prison. Il va donc sortir dans quelques jours. Mais on a retrouvé sur son PC dix-sept mille photos et cent quarante mille enregistrements vidéo pédophiles. Il y a une quinzaine de jours, un Français d'origine marocaine a été arrêté avec deux Français pour avoir tourné cinq films pornographiques d'une heure dans des maisons d'hôtes, une salle de sport et des villas de la région d'Eurika. Chaque Marocain, parmi eux, des mineurs, était payé entre 200 et 500 dirhams (entre 18 et 45 euros) par acte. »

Un Néerlandais a été condamné (en mars 2006) en première instance à quatre ans parce qu'il avait des relations avec des mineurs. Asie du Sud-Est, Afrique du Nord, Europe, Amérique...

Le 29 novembre 2007, par six voix contre quatre, la Cour suprême du Mexique a refusé que le gouverneur de l'État de Puebla, Mario Marin, comparaisse devant un tribunal pour y répondre d'une violation des droits de l'homme à l'encontre de Lydia Cacho¹. Cette journaliste avait dénoncé un vaste réseau de pornographie infantile impliquant des hommes d'affaires et des politiciens. Menacée de mort, la journaliste avait été kidnappée et torturée pendant vingt heures avant d'être relâchée. Une écoute téléphonique établit que le gouverneur Marin est l'instigateur de ce crime : « Bon, hein, hier, je lui ai bien foutu la frousse, à cette connasse ! » ose-t-il dire. Tout

1. Voir sur le site Internet d'Innocence en Danger qui apporte son soutien à cette courageuse journaliste.

en reconnaissant l'existence du «réseau pédophile», la Cour suprême n'a trouvé dans le dossier que «des manquements sans gravité» à reprocher au gouverneur. Désormais, aucune action judiciaire n'est possible au Mexique. «Le crime est à l'honneur, en particulier quand il s'agit d'exploiter des mineurs et de leur faire subir des sévices sexuels», écrit Rene Delgado, le directeur éditorial du journal *Reforma*.

La mondialisation, c'est aussi ça ! Je m'adresse à leurs promoteurs : et si on mondialisait les droits de l'homme ? Sans oublier que, dans ce sens précis, le mot «homme» désigne aussi les femmes et les enfants !

Contre-productive

*Celui qui ne manifeste pas sa colère pour se défendre lui-même
sera incapable de défendre efficacement ses semblables.*

Abou-Hayyan AT-TAWHIDI

Voter une loi, c'est bien. Encore faut-il qu'elle soit appliquée et qu'elle soit efficace. La France s'est dotée de textes législatifs qui font obligation de signaler tout enfant qui semble en danger. Et tout le monde y croit. La preuve, quelques travailleurs sociaux ont été condamnés pour ne pas avoir fait de signalement. Tout va donc pour le mieux...

Il y a deux ans, une journaliste, que je connaissais pour avoir plusieurs fois traité des sujets de pédocriminalité, me contacte. Elle emploie une femme pour faire le repassage quelques heures par semaine. Cette repasseuse travaille également dans d'autres foyers, et dans l'un d'eux (une famille d'accueil) elle a découvert qu'une enfant placée était maltraitée et probablement victime de violences sexuelles. La repasseuse a constaté des bleus sur le corps de la gamine et a été témoin de scènes choquantes. Elle s'est confiée à cette journaliste qui me rapporte tout et me demande conseil. Nous décidons, dans un premier temps, d'appeler l'école. La maîtresse, oui, a bien remarqué des bleus, mais la petite disait qu'elle tombait souvent... Oui, l'enfant s'est repliée sur elle-même et ses résultats scolaires restent médiocres... Des signes qui justifiaient un signalement. Mais, n'ayant pas été témoins directs, il ne nous était pas possible d'en faire un qui soit crédible. Nous avons donc écrit à la directrice de l'école. Rien n'y a fait ! Personne n'a voulu assumer la responsabilité d'un signalement... Une sorte de peur qui dépassait celle d'être condamné pour ne pas en avoir fait.

Sur le papier, l'évolution semble favorable aux enfants, puisqu'il y a cette loi rendant le signalement obligatoire. Mais dans les faits ? Soit il n'y en a pas, parce que le médecin a peur d'être poursuivi devant le conseil de l'ordre ou parce que le témoin a peur d'être condamné pour dénonciation calomnieuse... Soit il y a signalement et, la plupart du temps, les choses se retournent contre l'enfant. Entretiens traumatisants avec des adultes, enquêteurs ou experts. Non-lieu pour l'agresseur, condamnation du parent protecteur. Et l'enfant se retrouve dans une situation pire qu'avant. En plus, il est traité de menteur !

Des dossiers comme ça, je peux vous en montrer des dizaines...

Les seules vraies lois qui méritent d'être votées, ce sont celles qui sont claires et assorties des moyens financiers pour être appliquées : formation de la chaîne humaine qui va s'occuper du dossier, du nombre suffisant d'enquêteurs et de magistrats... Tout comme je pense qu'il est urgent de nommer un organe de contrôle indépendant et formé pour s'assurer de la bonne application des lois.

Lorsque, comme Innocence en Danger, nous devenons témoins des vies déjà fragilisées qui volent en éclats parce que les responsables ont manqué de formation, de moyens, que les enfants restent des années sans être entendus, sans avoir un avocat, sans la moindre prise en charge, nous sommes en droit de penser que les enjeux justifient tout à fait d'accorder une autre place à ce sujet au sein de notre société.

Votez pédophile !

Croire le menteur, voilà qui aggrave le désastre.

Abou al-ALA al-MAARRI

Les 8 et 9 juillet 2006, *Libération* a consacré sa dernière page au lancement le 20 mai précédent aux Pays-Bas d'un parti politique pédophile créé par un Néerlandais de 34 ans secondé par deux amis. Le nouveau parti s'appelle « Amour du prochain, Liberté et Diversité », le NVD. Il milite pour modifier la législation des Pays-Bas afin que la pornographie enfantine, les rapports sexuels entre adultes et enfants, la zoophilie (les relations sexuelles avec des animaux) et la consommation de toutes les drogues soient légalisés. Le fondateur de ce parti explique dans *Libération* qu'il est très sollicité par des journalistes du monde entier qui l'appellent « de la Russie, du Chili et même d'Israël ». Un de ses adjoints, monsieur Van den Berg, 62 ans, présidait l'association Marthijn, fondée en 1982, et qui militait pour la légalisation des relations sexuelles entre adultes et enfants.

Ces messieurs s'étonnent des critiques dont ils ont été l'objet et se plaignent du fait que les gens réagissent plus à la création de leur parti qu'à son programme. Tout de même, à l'heure où des pays comme la Thaïlande, les Philippines et le Maroc, qui furent pendant des décennies la destination privilégiée des pédocriminels, font des efforts louables pour réprimer le tourisme sexuel, les Pays-Bas, membre influent de l'Union européenne, autorise la création d'un parti qui a comme principal objectif de faire baisser l'âge du consentement sexuel à 12 ans (au lieu de 16, actuellement aux Pays-Bas). Va-t-on vers un nouvel ordre moral ? Quid de la Convention des droits de l'enfant ? Serait-ce un progrès éthique que d'autoriser,

comme le NVD le demande, les mineurs à tourner légalement dans des films pornos ? Cessons cette hypocrisie ! Ce qui est réclamé par ce parti, ce n'est pas l'épanouissement sexuel des enfants, c'est la possibilité pour ces adultes de se faire du fric, avec la production et la vente de vidéos qui exploitent sexuellement des mineurs.

Dans l'interview de *Libé*, le Néerlandais en question ose dire : « La pédopornographie, ah oui, je ne fais que regarder, comme la plupart des pédophiles ! » Cela m'arrive rarement, mais j'ai soudain éprouvé du mépris pour cet individu. Sa lâcheté était-elle inversement proportionnelle à son intelligence ? Comment pouvait-il soutenir cela, alors qu'il ne pouvait ignorer que les enfants violés de sa cassette vidéo l'avaient bien été en réalité. Ce monsieur parle de crimes comme d'un spectacle banal. Voilà qu'il verse une larme de nostalgie sur les années 1970, une époque balayée par « un vent de liberté ». Les partis rivalisaient alors de prétendues « mesures libérales », et le D66, un parti centriste, avait même proposé la suppression de tout âge légal du consentement sexuel. Heureux temps où l'on pouvait impunément violer un enfant ! J'ai trop vu de ces films et je côtoie trop la souffrance des enfants victimes pour ironiser.

En France, le Parlement a su poser des limites raisonnables à la liberté d'expression. Exprimer des idées racistes, ce n'est pas une opinion, c'est, de par la loi, un délit. Faire l'apologie du nazisme, ce n'est pas un point de vue, c'est un délit. Je pose la question : demander la légalisation du viol des mineurs, est-ce une opinion parmi d'autres qui peut donc faire l'objet d'un débat, ou bien est-ce un délit ?

Le fondateur du NVD reste relié par Internet aux associations pédosexuelles militantes aux États-Unis, en Allemagne ou en Australie. Il s'estime menacé par une « chasse aux sorcières planétaire ». Rien que ça ! C'est fascinant, cette faculté chez les prédateurs à s'autopersuader qu'ils sont les seules victimes des crimes qu'ils commettent...

On méconnaît l'existence et les initiatives du lobby pédosexuel international. S'inspirant du mouvement homosexuel et de sa Gay Pride, il tente depuis plusieurs années, via Internet, de créer une Journée de la fierté pédophile. Ce groupe de pression n'a qu'un

seul objectif : imposer une reconnaissance officielle de la pédocriminalité. La création du NVD ne doit pas être prise comme une tumeur initiale. Ce n'est qu'une métastase qui a su jouer des contradictions de la démocratie néerlandaise.

J'ouvre une parenthèse pour préciser que nous ne ferons jamais l'amalgame entre l'homosexualité et la pédocriminalité. Sans doute y a-t-il eu quelques ambiguïtés dans la mouvance gay lors de sa structuration, mais nous n'en sommes plus là et il existe dans la communauté homosexuelle de nombreuses voix qui s'élèvent pour dire : « On ne touche pas aux enfants ! » En revanche, il n'est pas surprenant de voir le lobby pédosexuel tenter d'avancer dans le sillage à succès de la Gay Pride...

Revenons aux Pays-Bas... La réaction des citoyens ne s'est pas fait attendre. Dans un sondage, 80 % des Néerlandais interrogés attendaient des autorités qu'elles agissent contre ce parti ; 72 % estimaient même qu'il fallait l'interdire ; 60 % demandaient que toute discussion sur le thème de la pédophilie soit réprimée. Ce qui tend à montrer que même dans le pays qui a légalisé les mariages homosexuels, la vente du cannabis, la prostitution, il se dégage un large consensus pour protéger les enfants.

Ce qui me choque, ce n'est pas que le lobby pédocriminel puisse s'exprimer ouvertement. C'est de constater, si l'on en croit le sondage, qu'il y a tout de même 20 % des gens interrogés qui seraient d'accord pour abaisser l'âge de la majorité sexuelle. C'est énorme ! Et je ne suis pas convaincue que le même sondage nous donnerait en France des résultats très différents. C'est pour cela qu'il convient de débattre, de démonter les arguments prétendument libertaires afin de révéler ce qu'ils cachent...

Le 10 octobre 2006, le NVD annonçait que « faute d'avoir recueilli un nombre suffisant de signatures, il ne participera pas aux prochaines élections législatives néerlandaises » prévues en novembre. En vertu du code électoral des Pays-Bas, un parti ne peut présenter des candidats que s'il réunit cinq cent soixante-dix signatures de partisans. Il aurait fallu au NVD quelque soixante mille voix pour obtenir un député. L'interdiction n'est pas la seule façon de battre un adversaire...

Pédosexuel de naissance ?

*[...] ce que je nommerai la misère sexuelle,
pour éviter ce qui, de la zoophilie à la nécrophilie
en passant par la pédophilie, montre le fâcheux penchant
de l'homo sapiens à jouir d'objets passifs, soumis par sa violence.*

Michel ONFRAY

Retour en France, à quelques jours du premier tour de la présidentielle du printemps 2007. Depuis des semaines, nous sommes abreuvés de petites phrases et de grandes déclarations. J'attends en vain quelques mots sur la défense des enfants qui représentent tout de même 30 % de la population. Il est vrai qu'ils ne votent pas. Personne ne s'en étonne... Pas un mot pendant des semaines et des mois !

Je reviens des États-Unis où un homme a été élu gouverneur de l'un des États le plus important en faisant de la protection des enfants l'un des thèmes majeurs de sa campagne. Il a été élu avec environ 80 % des suffrages. Les enfants ne votent pas, mais leurs parents, si !

Et puis soudain, on parle en France de pédocriminalité ! Pas à la télévision, mais dans une revue élitiste. Le candidat de l'UMP, Nicolas Sarkozy, provoque l'étonnement en déclarant, face au philosophe Michel Onfray¹, qu'il inclinait « à penser qu'on naît pédophile », et que « c'est un problème que nous ne sachions pas soigner cette pathologie ».

Et pour qu'on ne puisse pas penser à un dérapage verbal, le futur président de la République précisait que, s'il y avait « mille deux

1. In *Philosophie magazine*, avril 2007.

cents ou mille trois cents jeunes qui se suicident en France chaque année, ce n'est pas parce que leurs parents s'en sont mal occupés ! Mais parce que, génétiquement, ils avaient une fragilité ». Et de conclure : « Les circonstances ne font pas tout, la part de l'inné est immense. »

Les réactions à ces propos n'ont pas tardé, apportant un peu d'intérêt dans une campagne qui ne brillait pas par la qualité de ses débats. « Ces propos sont glaçants, confie François Bayrou, le candidat centriste, il y a des déclarations graves sur le fond. Affirmer que l'on naît pédophile, cela voudrait dire qu'il existe un destin défini par avance. Tout comme prétendre à propos du suicide des adolescents qu'il y a une prédisposition génétique à cela. Pas un médecin, pas un psychiatre, ne peut entendre cela sans frémir. Cela revient à nier tout travail de prévention et considérer que rien ne peut jamais cicatriser. Ce n'est ni raisonnable ni humaniste ! »

D'autres ont fait remarquer que la génétique avait bon dos. Elle expliquerait certains crimes et drames sociaux, mais pas d'autres ? Pourquoi ne pas l'invoquer à propos des dérives comportementales de certains jeunes de banlieue ? Pourquoi considérer leurs parents comme des coupables au point de les sanctionner pénalement et financièrement ?

Je souhaiterais pour ma part dépasser les péripéties électorales, d'autant que monsieur Sarkozy a été pendant quatre ans le ministre le plus attentif à nos préoccupations. D'autant que ces lignes seront lues après le scrutin présidentiel. Une chose est sûre : ce qu'exprime Nicolas Sarkozy est partagé par d'autres... Sa réflexion s'inscrit dans le droit fil d'un vieux courant de pensée qui entendait expliquer le crime par le criminel.

Dès le XIX^e siècle, des savants tentèrent d'expliquer d'affreux assassinats par l'aspect de ceux qui les avaient commis. L'acte s'expliquait par une protubérance du front ou la forme du crâne ou du nez, etc. Lorsque Alphonse Bertillon mit au point, en 1882, le système d'identification photographique qui porta son nom, il voulait certes faciliter l'arrestation de présumés coupables déjà fichés, mais aussi mettre en évidence certains physiques qui trahiraient le précriminel (étrange notion puisque seul le passage à l'acte définit

le crime !). Un siècle plus tard, des scientifiques crurent identifier une anomalie génétique, un chromosome du crime. L'utopie reste la même : repérer les futurs coupables afin de protéger la société en prévenant leurs actes.

Le problème, c'est qu'aucune étude scientifique digne de ce nom n'a jamais permis de corroborer la thèse d'une prédisposition génétique au crime. Plus encore, cette démarche qui se voulait humaniste a trouvé une seule application réelle, dans la pire des tragédies humaines : le nazisme ! Des données génétiques (la forme du crâne, du nez, des lèvres, etc.) ont servi à « identifier » le « Juif ». On sait ce qu'il advint...

Outre le risque de dangereuses dérives, l'idée d'une origine génétique aux comportements pédosexuels pose de graves problèmes. Comme le soulignait François Bayrou, cela ruine toute volonté d'agir pour lutter contre le phénomène. Si tout est déterminé par les gènes, la prévention sociale, la prise en compte thérapeutique des délinquants et des criminels sexuels n'ont aucun sens. La seule question qui se pose alors, c'est le mode d'élimination de ces handicapés génétiques du corps social afin qu'ils ne puissent s'attaquer aux enfants.

Pour préserver la société et empêcher toute récidive s'agit-il de rétablir la peine de mort pour les crimes sexuels ? D'enfermer à vie les personnes jugées coupables ?

Mais comment parler de la culpabilité de personnes dans l'hypothèse où elles seraient victimes d'un mauvais tirage à la loterie génétique ? Le pédocriminel deviendrait ipso facto une victime ! L'un des aspects le plus pervers de ce mode de pensée, c'est qu'il retire toute responsabilité aux criminels sexuels. À quand les plaidoiries aux assises pour demander l'acquittement de présumés criminels, en citant mot pour mot les propos de monsieur Sarkozy ? Car l'article 64 du code pénal est formel : on ne peut juger quelqu'un qui ne dispose pas de son libre arbitre !

De toute façon, lorsque l'individu est condamné, c'est qu'il a déjà commis l'irréparable. La prévention génétique ne serait efficace que dans un cas : si l'on détectait le plus tôt possible les chromosomes non conformes. Non pour soigner, puisque c'est incurable

(va-t-on organiser un Téléthon pour identifier la malformation génétique des pédocriminels ?), mais pour isoler leurs porteurs. À l'issue de dépistages dans les écoles maternelles ?

Le présupposé philosophique énoncé par les personnes qui partagent l'opinion de Nicolas Sarkozy pose des questions qui ne concernent pas seulement les philosophes.

Mais, concrètement, ce positionnement ne peut que heurter celles et ceux qui travaillent sur le terrain contre la pédocriminalité. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne reconnaît pas la pédophilie comme une maladie, mais comme une perversion sexuelle. Dans *Le Parisien* du 7 avril 2007, André Ciavaldini, psy spécialisé dans la prise en charge des délinquants sexuels, croit « déceler » dans les propos de l'ex-ministre de l'Intérieur « des relents d'un discours eugéniste ». Conforté par les quarante dernières années de recherches sur le sujet, il explique que « ce type de discours fabrique des monstres. Cela revient à dire qu'on ne peut pas soigner les pédophiles... La pédophilie n'est pas une maladie génétique. C'est un trouble de la personnalité largement déterminé par le milieu, que [les] patients peuvent dépasser pour peu qu'on leur apporte une attention suffisante ».

Même type de réaction de la part du chercheur Jean-Claude Ameisen, membre du Comité national consultatif d'éthique : « Ce sont des idées réductrices... Ce que deviendra une personne n'est pas lisible dans ses gènes. Croire que l'on pourrait détecter ses comportements futurs dès sa conception, cela revient à enfermer l'enfant dans un destin figé d'avance, à lui coller une étiquette qui risque de provoquer des souffrances... Il y a en France des équipes de psychiatres qui travaillent d'arrache-pied, avec très peu de moyens, sur la question de la prévention de la pédophilie. Au lieu de dire que les pédophiles ne sont pas curables, mieux vaudrait fournir aux psychiatres des moyens dignes de ce nom ! »

Mon expérience me range plutôt du côté de celles et ceux qui ne croient pas (ce n'est d'ailleurs pas une question de croyance !) à l'origine génétique de la pédocriminalité. Ce qui ne signifie pas qu'il ne puisse exister des anomalies à repérer dans le développement du cerveau.

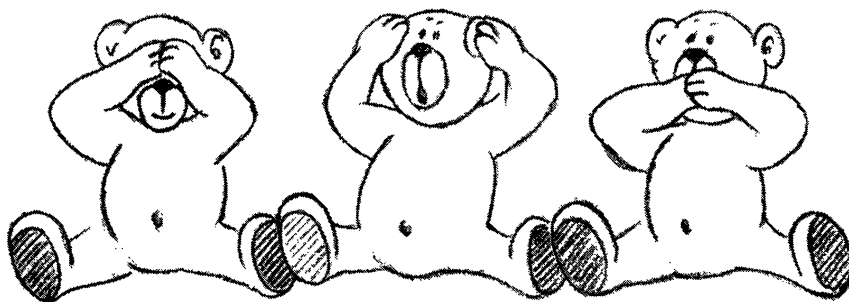
Des chercheurs de l'université Yale² ont utilisé l'imagerie par résonance magnétique afin d'observer les réactions du cerveau de différentes personnes, dont des pédosexuels, à la vue de matériel érotique adulte. Les résultats montrent que l'activité dans l'hypothalamus des pédosexuels est beaucoup plus basse que dans celui des personnes « normales ». Une sorte d'atrophie dans cette région connue pour son implication dans la sécrétion d'hormones qui régissent les comportements sexuels. Il s'agit de la première observation en temps réel d'une caractéristique physique de la pensée pédosexuelle. Les chercheurs estiment que des problèmes dans certaines zones du cerveau peuvent contribuer à l'attirance sexuelle pour des enfants. Dans quelques cas, des gens avec une tumeur cérébrale dans cette zone ont développé une telle attirance, mais celle-ci s'est dissipée lorsque la tumeur a été retirée. Ces scientifiques ne prétendent pas pouvoir prédire le degré de risque pédocriminel d'un individu, mais ils affirment que ces nouvelles données pourront mener à la création d'un réel traitement contre la pédophilie. Rien ne permet en effet d'affirmer qu'il s'agit d'anomalies génétiques. On sait que des traumatismes précoces peuvent influencer sur le développement biologique d'un être humain.

Sous un autre angle, ce débat illustre toutes les ambiguïtés qui traversent la société française, y compris aux plus hauts niveaux de l'État. Depuis, Nicolas Sarkozy est devenu président de la République. Il a vivement réagi au rapt d'un enfant de 5 ans, victime de violences sexuelles à Roubaix en août 2007. Le prédateur, Francis Évrard, libéré depuis deux mois, était un récidiviste notoire plusieurs fois condamné pour viols et agressions sexuelles sur mineurs. Évrard a déclaré aux policiers qu'il avait « connu une quarantaine d'enfants mais » qu'il n'avait « été condamné que trois fois ». Pour mémoire, retenons qu'Évrard affirme : « J'ai été violé par un homme vivant dans mon quartier à l'âge de 10 ans », ce qui

2. Le détail de cette étude est publié dans le journal *Biological Psychiatry*. Voir également un autre article sur le sujet : « Pédophilie : observations de différences cérébrales », dans *Le PsychoMédia* du 24 septembre 2007.

illustre ce que nous avons souvent dénoncé : la pédocriminalité est spécifique en cela qu'elle tend à s'autoreproduire. On connaît mieux, sur un même mode reproductif, le cycle infernal des enfants battus qui ont tendance (s'ils ne sont pas aidés psychologiquement) à devenir des parents maltraitants. Autrement dit, parmi la quarantaine d'enfants présumés violés par Évrard, un certain nombre d'entre eux risquent, si on ne les prend pas en charge, de devenir les prédateurs qui feront la une de l'actualité dans dix ou vingt ans !

L'affaire Évrard a soulevé une vive émotion durant l'été 2007 et le président Sarkozy a immédiatement annoncé un durcissement de l'arsenal répressif contre les délinquants sexuels récidivistes. Derrière la question qu'il a posée : que faire des criminels sexuels ? s'en profile une autre : peut-on guérir un pédocriminel ? Ces questions traversent notre réflexion... Mais, surtout, n'oublions pas que la question pédocriminelle n'est pas essentiellement une affaire judiciaire. Le juge interviendra toujours trop tard ! Le défi nous est aussi posé en amont. Comment la société peut globalement faire reculer les passages à l'acte ?



« Tout voir, tout entendre, rien dire » : croquis de Asteggiano.

Vous avez dit panique ?

Quand le sage désigne la Lune, l'idiot regarde le doigt.

Proverbe chinois

Régulièrement, on voit fleurir des théories qui se drapent dans la dignité des sciences humaines et qui nous expliquent que nous n'avons rien compris. Selon les tenants de cette pseudo-thèse, les enfants qui accusent des adultes de les avoir violés mentent ? Ce sont des pervers polymorphes. Les parents protecteurs qui les soutiennent et qui portent plainte ? Ce sont des manipulateurs, essentiellement des mères qui utilisent ces mensonges pour obtenir la garde de leur petit, dans le cadre d'un divorce conflictuel ! Et qu'importe si le couple n'était pas marié ou s'il était divorcé depuis des années. Il s'agit de parents déraisonnables qui se disputent la garde d'un enfant ! Et c'est ainsi que vous voyez des juges, des médiateurs, faire pression sur l'enfant pour qu'il accepte d'être raisonnable et de se rendre un week-end sur deux chez celui ou celle qu'il a désigné(e) comme son agresseur ! Bienvenue dans le monde, bien réel celui-ci, des fausses allégations !

La théorie des fausses allégations nous est arrivée des États-Unis où elle a été conçue sous la pression d'associations de défense des pères. *False allegations* en VO, elles n'ont théoriquement aucune valeur juridique des deux côtés de l'Atlantique. Mais on fait comme si... Là encore le lexique a son importance. Il existe dans notre code les accusations mensongères ou les dénonciations calomnieuses. Mais introduire le mot allégation présente un avantage pour ceux qui l'utilisent : il induit que celui qui allègue veut se justifier ou s'excuser. Autrement dit, le fait allégué n'a rien à voir avec la vérité. Ce n'est qu'un prétexte. Une mère qui porte plainte contre son

mari incestueux ne défend pas son enfant. Elle utilise l'enfant pour régler des comptes. La preuve, le couple bat de l'aile ! Vous en connaissez beaucoup des couples qui résistent à la révélation d'un inceste ? La perversité, c'est d'induire, au nom d'une pseudo-théorie, que l'accusation d'inceste n'est qu'un moyen de pression pour orienter la décision du juge. Et quand un expert s'auto-proclame docteur ès fausses allégations, cela donne ce type de rapport sur le bureau des magistrats : « Les allégations de madame X sont le fruit de ses fantasmes et désirs obscurs concernant son fils... Il me semble que toute mère, décidée à capter l'enfant dans sa jouissance, peut lui attribuer toutes les paroles qui confortent la démonstration qu'elle veut inventer pour détruire la fonction paternelle. Il s'agit d'une mise en scène d'un fantasme de séduction sexuelle, toujours caractéristique d'une structure féminine hystérique, projetée sur la personne du père séducteur de l'enfant. »

Ce document¹ a été rédigé par un psychanalyste-psychothérapeute qui n'a jamais rencontré la mère mise en cause ! Et sur la base de ce rapport, l'enfant a été retiré à sa mère par décision de justice et remis à la garde du père que l'enfant avait pourtant désigné comme son violeur ! Ne pensez pas que cet exemple est unique. Je peux citer des dizaines d'expertises de cet acabit qui présentent toutes des caractéristiques communes : elles nient la parole de l'enfant qui a eu le courage de parler. Elles transforment le parent protecteur en manipulateur, le plus souvent une mère. Elles posent comme postulat que la femme est, de nature, hystérique. Reportons-nous au dictionnaire : le mot hystérique vient du latin *hystericus* qui a emprunté le mot grec *hustera* qui signifie : « utérus » ! Concluez vous-même !

Bien qu'il n'existe aucune étude scientifique sur ce prétendu phénomène, de doctes personnes affirment haut et fort « qu'aujourd'hui des centaines de fausses allégations sont portées à la connaissance des parquets ! » (*Libération*, 2 mars 2001).

Les seules études existantes à ce sujet ont été menées dans le pays où est né ce concept, aux États-Unis, notamment parce que les

1. In *Le Livre de la honte*, Laurence Beneux, Serge Garde, le cherche midi, 2001.

magistrats s'y sont retrouvés ciblés les premiers par cette tentative d'instrumentalisation. Parmi elles, je cite celle du Center for Policy Research, une structure indépendante chargée d'évaluer les lois concernant la famille aux États-Unis en 1991 :

Les articles et reportages, anecdotes et études cliniques à petite échelle focalisés sur des cas de droit de garde impliquant des allégations de sévices sexuels ont créé l'idée que ces problèmes sont courants et sont devenus de nouvelles armes couramment utilisées lors des divorces.

Afin de prendre note de l'incidence, de la nature et de la validité de telles allégations, nous avons missionné des médiatrices/eurs et des observatrices/eurs juridiques dans huit tribunaux aux affaires familiales pour qu'elles/ils fassent l'inventaire de toute allégation de sévices sexuels.

Sur neuf mille familles concernées, moins de 2 % impliquaient également des allégations de sévices sexuels.

Le pourcentage varie entre 1 % et 8 %. Ces chiffres correspondent à ceux obtenus lors d'une enquête indépendante menée à la cour de justice d'Oakland de 1985 à 1987 où on a noté 5 à 6 % de cas contestés. Donc, même si ces allégations augmentent éventuellement, elles sont loin d'être généralisées.

L'étude souligne l'infime nombre de ce type de cas dans la masse du contentieux des divorces, mais elle précise aussi que les mères qui accusent le père ne représentent que 50 % de ce nombre infime...

Toujours aux États-Unis, en 1997, *The Judges' Journal* mettait en garde les magistrats :

Le allégations de violence conjugale et/ou de sévices sexuels infligés à l'enfant ne sont pas toujours prises au sérieux durant les procédures de divorce ou de droit de garde. Ces allégations sont souvent perçues comme mensongères, d'une part parce qu'elles sont formulées dans un contexte conflictuel, et d'autre part à cause du mythe extrêmement répandu que les parents

inventeraient des allégations de violence conjugale et de sévices sexuels infligés à l'enfant afin d'obtenir gain de cause en cour de justice.

Quand lira-t-on dans un journal destiné aux magistrats français ces résultats d'études faites aux States ? Quand initiera-t-on en France des études indépendantes et menées avec toute la rigueur scientifique souhaitable pour dire enfin la vérité sur ces « fausses allégations » et d'autres concepts du même acabit ?

Il faut s'attendre à voir apparaître, dans la même logique, toute une série de syndromes qui serviront à enrober de science un argument péremptoire au service de ceux qui se retrouvent accusés de violences sexuelles sur enfants : le syndrome de la mère malicieuse, le syndrome d'aliénation parentale, le syndrome de l'enfant menteur et d'autres qui ont déjà fleuri aux États-Unis.

Dernier avatar de cette dérive pseudo-scientifique, le concept de « panique sociale », inspiré d'une thèse du sociologue anglais Stanley Cohen pourtant ancienne (elle remonte à 1972) et qui portait sur la peur créée par l'affrontement de deux bandes rivales, les Mods et les Rockers en Angleterre. Cohen définissait la panique sociale « comme une condition, un épisode, une personne ou un groupe de personnes qui émerge en tant que menace des intérêts et des valeurs sociales ».

L'argumentation débute par une analyse à laquelle je souscris totalement : « Des crimes nouveaux sont sans cesse créés, et des crimes anciens disparaissent. Les procès pour hérésie sont passés de mode, alors que la piraterie informatique bat son plein. La définition sociale des crimes nous parle de la société dans laquelle nous vivons. Quels sont nos tabous, qui sont nos sorcières ?... »

Déjà, le glissement appelle une mise au point. Chaque société génère des criminalités à son image, certes, mais toutes ne sont pas comparables. Un délit d'opinion ne peut être comparé à un crime de sang ou à un crime sexuel. Les procès en sorcellerie relèvent des mentalités. Le viol d'enfant n'a rien d'une abstraction. Le jugement d'un violeur d'enfant ne peut être comparé au procès intenté par

l'Église à un hérétique. Assimiler des crimes réels aux crimes imaginaires engendrés par une pensée orthodoxe et intolérante ne fait pas avancer la réflexion. Cela ne traduit que la volonté de nier la réalité des crimes commis sur les enfants. Et, indirectement, cela revient à traiter ceux qui veulent protéger les mineurs d'adultes immatures cédant à une panique sociale, à une rumeur comme « la chasse aux sorcières durant l'Inquisition, la rumeur d'Orléans, ou encore le maccarthysme »...

Ceux qui avancent cette théorie ont trouvé les coupables : les médias ! Poursuivons cette édifiante lecture : « Par ailleurs, la construction sociale met l'accent sur le rôle des médias. De tout temps, les institutions de contrôle social ont exercé un rôle régulateur. De nos jours, ces institutions ne sont plus l'Église, la famille, ou le village. Il n'y a plus d'exécutions publiques venant glacer d'effroi la populace. Mais il y a la télévision, les journaux, la radio, l'Internet. La diffusion de l'information devient un outil de contrôle social auquel, en tant que criminologue, il est important de faire attention. »

Et pour finir de discréditer le mouvement d'opinion qui a émergé depuis l'affaire Dutroux, il suffit de rabaisser la Marche blanche de Bruxelles en manifestation irrationnelle qui succède à d'autres : « Quand une panique morale se dissipe, une autre se développe. Les paniques morales n'ont en général que très peu à voir, sinon rien, avec les véritables variations des phénomènes qui en sont le centre d'intérêt. »

Un proverbe anglais affirme : « La preuve du pudding, c'est qu'on le mange ! » J'aime ce bon sens qui manque parfois à des gens très intelligents et bardés de diplômes. Je mets au défi n'importe lequel des sociologues qui théorisent sur les paniques sociales pour nier l'ampleur de la pédocriminalité : qu'il vienne expliquer à l'un des enfants violés que nous prenons en charge qu'il a été victime d'une rumeur !

Terrible constat

L'ignorance, c'est la mort.

Proverbe persan

Il aura fallu beaucoup de détermination à Serge Stoléru pour devenir chercheur scientifique dans le domaine de la pédosexualité. Le seul, encore actuellement, à l'Inserm¹ ! Psychiatre, il coordonne à la fac parisienne de Jussieu le travail d'une équipe qui s'active pour trouver des thérapies efficaces et mieux connaître la genèse de cette déviance sexuelle. Un travail précieux, unique en France, dont nous reparlerons avec lui, plus loin, dans cet ouvrage.

Serge Stoléru, comment expliquez-vous que la France forme si peu de spécialistes dans le domaine de la pédocriminalité ?

À la faculté, les futurs praticiens reçoivent extrêmement peu de cours sur ces questions. Seule une infime minorité est amenée à rencontrer des pédophiles au cours de leurs stages. Personnellement, au cours de mes études, je n'ai jamais eu de cours sur la pédophilie et je n'ai jamais reçu de pédophile²... Or, il faut, pour accueillir ce type de patients, une formation spécifique. Il faudrait inciter des chercheurs à travailler sur ces questions, faute de quoi nous resterons loin derrière les pays de pointe, le Canada et les États-Unis.

1. Unité 742 de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

2. Nous avons respecté le discours de Serge Stoléru qui utilise « pédophile » et « pédophilie », mots que nous avons écartés de notre vocabulaire.

Comment expliquer ce vide au niveau de la recherche, alors que les tribunaux sont encombrés par les dossiers de violences sexuelles ?

Il faudrait poser la question aux responsables qui organisent le cursus des études médicales et psychiatriques. Par voie de conséquence, les psychiatres se retrouvent souvent en difficulté lorsqu'ils sont appelés à donner des soins à des pédophiles...

(Ouvrons une parenthèse dans cet entretien : sur quel savoir reposent donc les expertises qui conduisent les magistrats à prendre leurs décisions ? On se souvient qu'un des experts mis en cause dans l'affaire d'Outreau justifiait la médiocrité de son travail en prétextant que c'était normal puisque « les experts [étaient] payés comme des femmes de ménage » ! Mais les femmes de ménage, elles, connaissent leur métier, et de leur pratique professionnelle ne dépendent pas l'honneur et la liberté d'autrui !

La véritable question n'est-elle pas ailleurs ? Quelle est la légitimité des experts qui font la pluie et le beau temps dans les prétoires, puisqu'ils interviennent dans un domaine, la pédocriminalité, qui n'a jamais fait partie de leur cursus universitaire et qu'il existe en France si peu de recherches scientifiques dignes de ce nom en ce domaine ? Je connais quelques spécialistes qui ont acquis des connaissances en allant les chercher hors de l'Hexagone. Ce ne sont pas forcément eux qui sont désignés comme experts devant les tribunaux. Faut-il comprendre que la qualité d'expert devant les tribunaux est reconnue aux praticiens les plus habiles à présenter comme des évidences des idées éculées érigées en vérité scientifique ? Refermons cet aparté et redonnons la parole au professeur Stoléru.)

Finalement, la recherche scientifique en matière de pédocriminalité n'est-elle pas à l'image de la France ? Celle d'une société qui a trop longtemps regardé ailleurs ?

Je laisse la réponse aux sociologues. Au niveau de la psychologie individuelle, tout ce qui touche à la sexualité humaine reste chez nous un sujet extrêmement difficile à traiter. Contrairement au

domaine de la sexualité animale où là, par contre, les études sont abondantes. Sur les rongeurs, par exemple. Mais, dès qu'il s'agit de sexualité entre adultes, même s'il s'agit d'hétérosexualité... Alors imaginez ce qui se passe quand il est question de pédophilie. Les choses deviennent encore plus difficiles. Il y a très peu d'appels d'offres venant d'institutions et sollicitant des chercheurs sur ce sujet ou, pour être juste, je dois dire que quelque chose est en train de bouger. En 2008, pour la première fois, la problématique des soins aux personnes présentant des déviations sexuelles est ciblée dans le cadre du Programme hospitalier de recherches cliniques...

Qu'est-ce qui a fait changer les choses ?

L'affaire Dutroux en 1995, parce que ça a été un choc, et à un degré moindre les affaires de même nature qui ont défrayé la chronique en France.

Les choses commencent à bouger parce que les opinions publiques ont évolué ?

À un moment donné, les politiques peuvent dégager des fonds et envoyer un signe fort en direction des chercheurs. Comme ce qui s'est passé, rappelons-le, pendant l'épidémie du sida. La pédophilie est, au même titre, un réel problème de santé publique...

Comment réagissez-vous lorsque vous entendez qu'on a tout essayé pour guérir les pédocriminels et que ça ne sert à rien ?

Je n'en crois pas mes oreilles ! C'est exactement le contraire ! Il y a malheureusement très peu de soignants. Certains pédophiles refusent les soins, estimant ne pas être des déviants sexuels... Mais beaucoup sont demandeurs de soins, et ils ont beaucoup de mal à en trouver. Ils peuvent attendre des mois et des mois avant d'avoir un simple premier rendez-vous.

D'Outreau à Angers

La Lune a obtenu la lumière parce qu'elle ne craignait pas la nuit.

Jalaluddin RUMI

Les experts, parlons-en... Récemment, c'est l'affaire d'Outreau, ses deux procès débouchant sur un acquittement massif des mis en examen, les excuses de la justice et la comparution de tous les intervenants devant une commission d'enquête parlementaire, qui a illustré le grand malaise qui perturbe l'opinion publique.

Il faut resituer l'affaire dans son contexte. Cinq ans après l'arrestation de Dutroux et de ses complices en Belgique, dix-huit adultes sont mis en examen dans une affaire de viols d'enfants, dans un quartier HLM d'Outreau, une petite ville du Pas-de-Calais. L'affaire fait grand bruit. On parle d'une affaire Dutroux à la française, et de réseau international, car la frontière belge n'est pas loin... L'accusation repose sur les déclarations de plusieurs enfants, confortées par les aveux de plusieurs parents. Pour résumer, certains notables de la ville auraient utilisé comme objets sexuels des enfants de familles défavorisées avec la bénédiction de leurs parents, en échange de faveurs sonnantes et trébuchantes.

Lorsque le procès s'ouvre, à Boulogne-sur-Mer, le 4 mai 2004, seuls dix-sept inculpés sont assis dans le box. Le dix-huitième, Fernand M., s'est suicidé en prison. Mais, au cours du procès, les charges s'effondrent partiellement et sept des accusés sont acquittés, tandis que les six autres sont faiblement condamnés et clament leur innocence. L'opinion publique est troublée... Pourquoi ces six condamnations et pourquoi des peines si faibles ? S'ils sont coupables, la sanction est dérisoire. S'ils sont innocents, c'est insupportable ! Ce type de verdict n'a rien d'exceptionnel, en France,

aux assises. Un verdict mi-figue, mi-raisin traduit souvent le malaise des jurés qui doutent de la culpabilité du mis en examen, mais qui répugnent à l'acquitter, car ils doutent aussi de son innocence. Fort heureusement, une modification récente du code pénal permet aux condamnés aux assises de faire appel.

Le second procès, en appel, s'ouvre à Paris en novembre 2005, dans un contexte houleux. La presse, qui globalement n'a pas fait preuve de retenue au début de l'affaire, esquisse son mea-culpa en adoptant un positionnement inverse : les monstres d'hier étaient devenus les victimes d'une effroyable erreur judiciaire. Les journaux acquittaient les six d'Outreau avant même la tenue des débats. Le 18 novembre, le procès bascule. La principale accusatrice adulte, Myriam B., déclare qu'elle revient sur ses déclarations : « Les six n'ont strictement rien fait. » Son ex-mari, Thierry D., va dans le même sens. Deux des enfants reviennent également sur leurs accusations. Les autres maintiennent leurs versions des faits. C'est un véritable maelström... La presse se déchaîne... Et les commentaires qui surnagent me frappent : « Vous voyez bien qu'on ne peut pas se fier à la parole des enfants ! » N'importe quelle personne sensée qui ne serait pas submergée par l'émotionnel constaterait qu'il est étrange de mettre en doute la parole des enfants, alors qu'il s'agissait avant tout du mensonge de deux adultes. Car Myriam B. et son ex avaient nécessairement menti une fois : soit en portant des accusations, soit en se rétractant ! Pourtant, je n'ai entendu personne dire : « Vous voyez bien qu'on ne peut pas faire confiance à la parole des adultes ! » Et nous savons tous que les adultes peuvent mentir.

Bien sûr, les enfants peuvent mentir et n'importe quel enseignant, tous les parents sont confrontés aux mensonges des enfants. Mais ces « inventions » collent toujours à leur univers. Tous les enseignants d'école primaire doivent arbitrer des conflits du genre : « Non, je n'ai pas volé cette gomme ! », « C'est pas moi, c'est lui ! », etc.

On ne verra jamais un enfant de cours moyen accuser Oppenheimer d'avoir volé à d'autres l'invention de la bombe atomique. Comment un enfant, souvent très jeune, peut-il mentir

dans un domaine qu'il ignore par définition : la sexualité génitale adulte ? Un adolescent, un préado, peut s'aventurer dans ce genre de mensonge et encore... On a vu des lycéens accuser leur prof de gestes déplacés. En général, un bon enquêteur peut facilement démonter le mensonge et mettre, par exemple, en rapport l'accusation et une punition que cet enseignant a infligée à cet élève peu avant. Les adultes qui ont vécu la pénible expérience d'être interrogés par des policiers savent que c'est toujours une épreuve difficile, même et surtout quand on est innocent. Un adolescent est beaucoup plus fragile et résiste rarement aux interrogatoires. Mais dans la plupart des affaires de pédocriminalité, les accusations ont été faites par de très jeunes enfants qui ont décrit avec leurs moyens, leur vocabulaire, des actes qui les dépassaient : « Le monsieur, il a fait pipi, c'était tout blanc... » Des mots, des dessins, des gestes...

Évidemment, il n'existe aucune étude en France, mais celles qui ont été menées aux États-Unis et au Canada démontrent que le taux d'accusations mensongères reste minime et quasi nul lorsqu'il concerne la parole de mineurs très jeunes. Les adultes révèlent, en revanche, une capacité d'élaboration du mensonge autrement plus sophistiquée que celle des enfants.

J'entends certains soutenir que c'était valable il y a vingt ans mais qu'aujourd'hui de nombreux enfants, souvent très jeunes, ont vu des films pornos et peuvent très bien inventer des histoires comme dans les vidéos de papa ! Ils peuvent... Je constate que le principe de précaution ne s'applique jamais aux enfants. La corruption de mineurs, c'est-à-dire l'exposition d'un mineur à des représentations pornographiques, est pourtant un délit. Tout enfant dont le discours est hypersexualisé et décalé par rapport à son âge est un enfant qui a été victime, au minimum, de cette corruption.

Il se trouvera toujours un avocat pour évoquer ces enfants très jeunes qui se relèvent la nuit pour regarder le film X sur Canal+, à l'insu de leurs parents. Le problème, c'est que je n'ai jamais eu connaissance d'une affaire de ce type. Les spécialistes des rumeurs ont de quoi plancher !

Et quand bien même, il n'est pas sérieux d'utiliser un cas particulier pour masquer la donnée essentielle apportée par ces études :

les accusations portées par de jeunes enfants méritent d'être prises en considération par les enquêteurs et non pas, comme c'est encore trop souvent le cas, rejetées a priori parce qu'il s'agit de paroles d'enfants. Non pas que la parole de l'enfant soit traitée comme parole d'Évangile. Qu'elle soit prise en compte normalement, qu'on vérifie ce qui peut l'être, qu'on recoupe tous les éléments connus pour vérifier si un faisceau de présomptions émerge du dossier. Avec le même respect et la même prudence que la police et que la justice accordent à la parole d'un adulte ! Si je vais au commissariat parce qu'on m'a volé ma voiture, on ne m'accusera pas de vouloir filouter ma compagnie d'assurances. Ma plainte sera enregistrée. Si les enquêteurs découvrent que ce vol n'était qu'une arnaque, je sais que je serai condamné. C'est le fonctionnement normal de nos institutions : je suis présumée innocente jusqu'à ce qu'un jugement démontre le contraire. Pourquoi les enfants ne bénéficient-ils pas de cette présomption d'innocence ? Pourquoi leurs déclarations sont-elles a priori entachées de nullité, mises de côté quand elles ne sont pas directement jetées à la corbeille ? Pourquoi les enfants sont-ils présumés coupables de mensonge, au mépris de ce qui est écrit dans le code pénal ?

Bref, pour en revenir au second procès de l'affaire d'Outreau, l'acquittement des six condamnés en première instance a été salué comme une première en France : la justice faisait amende honorable.

Il faut dire que des débats ont été émaillés d'énormes surprises. Après les rétractations de Myriam B. et de son ex, la présidente de la cour d'assises, madame Mondineu-Hederer, a pu s'étonner de voir le procureur général de Paris, Yves Bot, intervenir dans le procès, avant le rendu du verdict, pour présenter les excuses de la justice aux six adultes assis sur le banc des accusés. Une première !

Puis c'est le garde des Sceaux, monsieur Pascal Clément, qui a présenté ses excuses et annoncé une triple enquête sur les dysfonctionnements présumés de cette procédure. Et, pour finir, le président de la République Jacques Chirac, dans un communiqué, a parlé de « catastrophe judiciaire ». L'expression est forte, venant du premier magistrat de la République qui préside le Conseil supérieur de la magistrature. Et monsieur Chirac a exprimé ses « regrets » et présenté ses « excuses », mais, cette fois, « à titre personnel ».

L'étrange ballet qui a suivi aura laissé rêveuses les trop nombreuses personnes qui ont été victimes d'erreurs judiciaires. Je pense à la famille de Guillaume Seznec, à celles de Raymond Mis et de Gabriel Thiénot¹ et à tant d'autres qui attendent toujours la décision judiciaire qui les réhabiliterait. Les six d'Outreau se sont retrouvés invités à se faire photographier avec de nombreux hommes politiques sans doute convaincus que les clichés, publiés, feraient monter leur cote d'amour de quelques points dans les sondages...

Une commission d'enquête parlementaire fut créée, présidée par Philippe Houillon, assisté par André Vallini. Du 10 janvier au 12 avril, deux cent vingt et une personnes sont auditionnées et l'essentiel de ces deux cents heures de séances est télévisé en direct, sur la Chaîne parlementaire et la plupart des chaînes dites d'information continue. Avec, comme moments forts, l'audition des acquittés d'Outreau, celle du procureur Gérard Lesigne et celle du juge d'instruction Fabrice Burgaud.

Le juge est arrivé flanqué de deux avocats, ce qui illustrait bien l'ambiance. Le magistrat instructeur de l'affaire se présentait, non pas devant des députés, mais devant des juges... Il était invité à tenir le rôle du bouc émissaire du fiasco. Comme des millions de téléspectateurs, j'ai regardé ces moments forts. J'ai été saisie par l'émotion exprimée par les acquittés. Passer trois ans en prison avant d'être jugés, c'est intolérable dans une démocratie digne de ce nom. Que l'on soit acquitté ou condamné, d'ailleurs ! N'était-ce pas là le véritable scandale de cette affaire, cette interminable détention provisoire, alors que vous êtes, selon le code pénal, présumé innocent ? Mais ce n'était pas un sort réservé uniquement aux personnes accusées de violences sexuelles sur mineurs. La France a plusieurs fois été condamnée par la Cour européenne pour la longueur de la détention provisoire.

1. Accusés par un témoin corrompu d'avoir tué un garde-chasse en 1946, ils ont été condamnés à de lourdes peines de prison, après avoir avoué sous la torture. La justice a refusé leur réhabilitation en 2007.

Plus je réfléchissais, plus je me demandais où se situaient les autres dysfonctionnements de la justice à Boulogne-sur-Mer. Que des adultes soient mis en examen, incarcérés, vu la gravité des faits reprochés, et acquittés à l'issue d'un procès, au motif qu'il y avait un doute sur leur culpabilité me paraît être un fonctionnement normal de l'institution judiciaire. Si ce processus s'était déroulé en quelques mois, personne n'aurait mis en cause la justice. Je préfère réserver le terme de dysfonctionnement dans le cas des personnes qui ont été condamnées fausement et qui frappent désespérément à la porte des tribunaux pour qu'on reconnaisse enfin l'erreur dont ils ont été victimes.

L'audition du procureur Lesigne et surtout celle du juge Burgaud ont amplifié mon malaise. J'assistais à la mise en accusation de magistrats par des députés, autrement dit le pouvoir législatif mettait en cause le pouvoir judiciaire, au mépris de la séparation des pouvoirs qui est, du moins c'est ce qu'on enseigne à l'école, le fondement de la démocratie française. Et personne ou presque n'y trouvait à redire. La recherche d'amélioration des lois était reléguée au deuxième plan. C'était bien au procès du juge Burgaud que j'assistais devant mon petit écran, et je trouvais qu'il se défendait très mal. Comment pouvait-on lui reprocher son inexpérience, puisqu'il venait de sortir de l'École nationale de la magistrature ?

Ce n'était pas le juge Burgaud mais l'institution qui avait fait du cabinet d'instruction la première marche de la carrière. Ce n'était pas le juge Burgaud qui était responsable du manque criant de moyens que chacun peut constater au TGI de Boulogne-sur-Mer, comme dans toutes les autres juridictions... Pourquoi n'y avait-il que trois juges d'instruction dans ce palais de justice et pourquoi le plus expérimenté d'entre eux n'avait pas plus de deux ans d'ancienneté dans la carrière ? Pourquoi le juge Burgaud n'a-t-il pas dit aux élus qui l'auditionnaient : « Vous me reprochez le fonctionnement déplorable de la justice, mais c'est vous les députés qui votez les lois, le code de procédure pénal et le budget de la justice. C'est vous qui, par vos choix budgétaires, avez rabaissé la justice française au vingt-troisième rang européen ! »

J'ignore si les propositions de lois que la commission parlementaire a rendues publiques après six mois de travaux seront finalement

adoptées... Moi, je m'interroge sur l'inégalité flagrante de la justice selon les affaires et les juridictions. On fait un effort financier sur les procès qui focaliseront les caméras de télévision, mais, pour le reste, c'est la grande misère.

Tout ce que j'évoque, vous l'avez sans doute en mémoire, car les faits sont récents. Mais les médias n'ont pas attiré votre attention sur la question suivante, à mes yeux la plus importante : « Et les enfants d'Outreau ? Disparus, oubliés ? » Personne n'a contesté qu'à Outreau des enfants ont été violés. Qu'est devenue leur parole ? Comment ont-ils vécu l'après-procès, après avoir été traités de menteurs ? Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), rédigé en 2006 et révélé par une indiscretion du *Point* en 2007, nous apprend que les cinq enfants de deux des familles innocentes présenteraient des « signes évocateurs » de maltraitance et d'abus sexuels. L'aurait-on appris sans une fuite dans la presse ?

Le deuxième procès d'Outreau est devenu pour tous les défenseurs de présumés prédateurs la référence : « Mon client est accusé par un enfant, c'est une nouvelle affaire d'Outreau ! » Cela, je l'ai entendu plusieurs fois en peu de temps. S'il y a eu des excès médiatiques à Outreau, il existe une instrumentalisation abusive du verdict ! Je trouve parfaitement normal qu'un suspect soit acquitté au bénéfice du doute. La présomption d'innocence est et doit rester l'une des bases du droit français. Mais l'acquittement ne signifie pas que l'accusation était mensongère ! Question d'honnêteté intellectuelle !

Quelques semaines après l'acquittement des six d'Outreau s'ouvrait à Angers le plus gros procès de pédocriminalité jamais jugé en France : soixante-six accusés, quarante-cinq victimes de 6 mois à 12 ans au moment des faits entre 1999 et 2002. Viols, proxénétisme aggravé, agressions sexuelles... L'importance du dossier était telle qu'on a construit à grands frais (qui prétend que la justice n'a pas d'argent ?) une éphémère salle d'audience adaptée à la présence de toutes les personnes intervenant ou assistant à l'« anti-Outreau », car c'est ainsi que le procès a été présenté officiellement. Il s'agissait pour l'institution de démontrer que l'affaire d'Outreau était une exception regrettable et que la justice avait tiré tous les enseignements de ce fiasco. Et j'ai entendu un substitut du procureur, très

satisfait de lui, déclarer : « Nous ne referons pas les mêmes erreurs ! Lorsque les accusations ne reposaient que sur la parole de l'enfant, elles ont été écartées ! »

Ce serait donc cela, l'après-Outreau, l'institutionnalisation du rejet de la parole de l'enfant ? À Angers, après neuf jours de délibéré, le jury a condamné les principaux accusés à des peines lourdes allant jusqu'à vingt-huit ans de réclusion criminelle. Étrange procès, en fait, que celui d'Angers. Il était démontré que de nombreux enfants avaient été prostitués, mais il n'y avait aucun client parmi les condamnés ! Et, pourtant, ils payaient parfois cher pour « se faire » un gosse du quartier Saint-Léonard ! Encore un procès de proxénétisme sans client ! Et l'un des avocats aura beau jeu de remarquer qu'il s'agissait d'« un procès du quart-monde ». Étrange audience qui s'est vite bornée à juger les personnes impliquées et domiciliées dans le Maine-et-Loire, alors qu'il apparaissait dans le dossier que le réseau débordait largement sur d'autres départements et qu'il pouvait y avoir des ramifications avec d'autres affaires en cours !

Étrange procès où furent zappées les incroyables insuffisances des services sociaux du département ? Comment des familles placées sous tutelle et contrôlées par des travailleurs sociaux ont-elles pu jouir de l'argent que leur rapportait la prostitution de leurs enfants, sans éveiller leur curiosité ? La condamnation à un an de prison dont six mois avec sursis d'une assistante sociale pour non-dénonciation d'agressions sexuelles sur quatre mineurs n'expliquait pas tout... Elle aussi servait de bouc émissaire, alors que c'est tout un système de protection qui avait failli. Et personne ne s'est étonné que les avocats des enfants, ceux qui auraient dû poser les bonnes questions sur les étranges dysfonctionnements des services sociaux, étaient tous (sauf un) payés par le conseil général, c'est-à-dire par l'employeur des travailleurs sociaux ! Oui, le procès d'Angers s'est bien déroulé, mais pour qui ?

Que reste-t-il de toute cette effervescence judiciaire et médiatique ? Des messages ambigus. Les travailleurs sociaux savent qu'en cas de doute alerter la justice sur la situation d'enfants présumés en danger peut les faire condamner à une peine de prison ferme

(comme à Angers) ou accuser de tromper la justice (comme à Paris). Et comme ils savent que jamais leur hiérarchie ne les couvrira, ils intègrent psychologiquement la certitude d'avoir à assumer les fonctions de fusible, en cas de problème. Ce n'est pourtant pas prévu dans leur contrat de travail.

En résumé, tant pour un travailleur social que pour un juge, un dossier de pédocriminalité, c'est avant tout une source d'ennuis. On sait d'où l'on part, on ne peut jamais savoir où l'on débouche. L'option qui présente le moins de risque, c'est le non-lieu, circulez, y a rien à voir ! Et tant pis pour les enfants effectivement victimes !

Sur le terrain, le dépôt de plainte devient un parcours du combattant. Et pourtant les déclarations officielles s'entassent dans les armoires dès qu'elles ont été lues devant les caméras. C'est bien cela que je ne supporte plus, les promesses et les déclarations de principe non suivies d'actes, parce que j'accompagne concrètement des enfants victimes et des parents protecteurs. Constamment, je constate ces contradictions, ces aberrations, ces procédures enterrées, tronquées, édulcorées... Et ce mépris total de la parole de l'enfant !

Le malaise, il existe et je le ressens constamment. Un malaise qui traverse les individus et les institutions. On attend tellement de la police, de la justice... Mais n'est-ce pas utopique d'attendre des institutions qu'elles fonctionnent bien dans ce type de dossiers et qu'elles soient claires, alors que c'est toute la société française qui reste ambiguë ? Globalement, on a la justice qu'on mérite, non ? Qui élit les politiques qui vont faire le droit et distribuer les moyens de le faire appliquer ? Mais, si les citoyens ne sont pas à l'aise sur ces questions, n'est-ce pas parce qu'il n'y a pas de franc débat sur le phénomène pédocriminel ? Et pourquoi n'y a-t-il pas de débat ?

Essayons d'abord de comprendre la situation actuelle avec l'irruption d'Internet dans notre vie quotidienne. Et, ensuite, posons-nous la question : pourquoi ça bloque ?...

L'actu en folie

On n'éteint pas un incendie avec de la salive.

Proverbe arménien

On n'a jamais autant parlé de pédocriminalité dans les médias en 2007. Mais pour en dire quoi ?

3 mai, au soir. Lorsque la petite Maddy, 4 ans, la fille du couple McCann, disparaît au Portugal, la police évoque immédiatement le spectre d'un réseau pédocriminel. Pourquoi ? De nombreux journalistes m'ont donc sollicitée pour commenter cette affaire. Comment expliquer la disparition d'une enfant endormie dans la même chambre que son frère et sa sœur, dans la chambre d'un hôtel à Praia da Luz, alors que leurs parents dînaient avec des amis dans un restaurant, à quelques dizaines de mètres ? S'agissait-il d'un enlèvement sur commande, Maddy ayant été repérée pour sa beauté ? J'ai essayé de rester prudente, n'ayant aucun accès au dossier. L'hypothèse du réseau, possible, était loin d'être la seule. Je dis « j'ai essayé », car dans les interviews diffusées, ma prudence n'a guère été conservée. La course au scoop, la nécessité de dire un maximum de choses fortes en un minimum de mots génèrent des effets pervers. Et les médias qui faisaient leur beurre avec la douleur des parents ont souvent basculé dans l'excès inverse lorsque la police portugaise a fait des parents McCann les suspects numéro un. Près d'un an après la disparition de l'enfant, je me garderai bien de donner un avis sur le fond du dossier. En revanche, ce que je peux dire, c'est qu'il est malsain de voir la recherche de la vérité perturbée par des rivalités juridico-policières entre le Portugal et la Grande-Bretagne. Ce n'est pas parce que les parents de Maddy sont des médecins britanniques qu'ils sont a priori coupables ou

innocents. Aucune nationalité, aucun statut social ne garantissent l'innocence en ce domaine. Est-il exact que les trois enfants avaient absorbé des sédatifs ? Quid de l'ADN de Maddy prétendument retrouvé dans une voiture louée par les parents quinze jours après la disparition de leur fille ? J'ai appris à me méfier des fuites habilement lancées par les enquêteurs ou des avocats et qui s'avèrent fausses...

Mais je suis étonnée que personne n'ait souligné les risques que prenaient ceux qui sont intervenus en offrant de fortes primes, plus de 3,2 millions d'euros, à quiconque apporterait des éléments décisifs pour l'enquête. N'est-ce pas une incitation à la création d'un marché du kidnapping d'enfants ? Et si Madeleine McCann n'avait pas été blonde et fille de médecins britanniques, mais une fillette mexicaine, une parmi les centaines qui disparaissent chaque année dans l'indifférence générale ? Pour moi, tous les enfants ont la même valeur inestimable !

Ce qui est sûr, c'est qu'il existe un problème au Portugal, l'un des rares pays où Innocence en Danger n'a pas pu s'installer. Le pays et sa culture sont magnifiques et les gens souvent merveilleux. Je pense à Catalina Pestana, l'ancienne directrice de la Casa Pia, cette institution multiséculaire qui accueille, au centre de Lisbonne, des orphelins et des enfants déshérités ou handicapés (sourds et muets ou déficients mentaux) pour leur permettre de s'insérer dans la vie. Un scandale retentissant a éclaté en 2002 après les révélations et la plainte de Fabio, un ancien élève ! L'enquête a montré qu'une centaine d'enfants avaient été victimes de violences sexuelles et que le chauffeur de l'institution, surnommé Bibi, servait de pourvoyeur en chair fraîche pour des soirées orgiaques très chic fréquentées par le gratin lusitanien. Des personnalités du show-biz, de la politique et de la diplomatie ont été mises en cause et parfois incarcérées. Le procès commencé en 2004 n'est toujours pas achevé... L'affaire est en cours d'étouffement... Retraitée depuis mai 2007, Catalina Pestana vient de porter plainte en affirmant que les viols d'enfants continuaient dans l'institution. Elle dénonce l'existence de « réseaux externes ». Je le dis simplement. Il y a un problème au Portugal vis-à-vis de la pédocriminalité. Les personnes qui ont voulu y créer une

antenne d'Innocence en Danger ont subi tant de pressions voire de menaces que nous avons renoncé à nous y implanter. Pour revenir à l'affaire Maddy, j'étais très en colère de voir le nombre d'heures perdues au tout début de l'enquête, alors qu'il ne fallait pas longtemps pour quitter le territoire national par mer ou par route. J'ignore si les parents McCann sont injustement suspectés, mais j'ai la conviction que les dossiers de pédocriminalité mériteraient un autre traitement au Portugal. La situation actuelle n'est pas satisfaisante !

16 mai. Christian C., alias Diablo, et son ami H. sont arrêtés en France, le premier à Rouen, le second à Nice. Via Internet, ils avaient prémédité l'enlèvement d'une collégienne auparavant repérée et qui devait être séquestrée dans un local technique de France Télécom. Les policiers ont retrouvé chez ce Diablo un fer en forme de S destiné, chauffé à blanc, à marquer la victime. Les séances de torture devaient être filmées et diffusées sur le Net. C'est l'association belge Child Focus qui a alerté la police française.

Juin. La police britannique annonce le démantèlement d'un vaste réseau pédocriminel sur Internet, à partir d'un site créé dans le sud-est de l'Angleterre. Selon Scotland Yard, l'opération aurait permis de sauver trente et un enfants (dont des bébés) et de repérer plus de sept cents suspects dans trente-cinq pays. Ce n'est, hélas, pas une première. Mais je voudrais qu'on m'explique pourquoi on n'entend jamais parler du procès des Français qui se font épingler dans ce type de réseau ? Sont-ils réellement jugés ?

15 juin à Laon. Louis T., 68 ans, qui comparait libre, se tire une balle dans le cœur après s'être entendu condamner pour le viol de sa fille.

1^{er} juillet à Bourg-en-Bresse. Bruno F., 45 ans, est incarcéré pour un viol sur mineure de 11 ans commis en... 1989 ! Trahi par son ADN à la suite de son interpellation après une bagarre de voisinage. Multirécidiviste, il n'avait pas réintégré sa prison en 1988 à la fin d'une permission de sortie. On le soupçonne d'avoir commis des dizaines d'agressions sexuelles. Dans son village, tout le monde l'appréciait...

14 juillet. Olivier C. est condamné à Bordeaux pour exhibition et détention d'images pédopornographiques. Il s'est livré lui-même aux enquêteurs. Il était élève gendarme...

18 juillet. Treize personnes interpellées, sept mises en garde à vue dans les Landes, dans le cadre d'un viol de deux fillettes. Trois ans après les faits ! Le vice-procureur s'empresse de préciser : « Ce n'est en rien un réseau pédophile, rien n'établit la prostitution des enfants. » En vertu de quelle myopie intellectuelle les réseaux n'existeraient qu'en cas de proxénétisme avéré ? À suivre le magistrat, il s'agit donc de prédateurs individuels qui se connaissent et qui partageaient les mêmes enfants. Comme le nuage de Tchernobyl, les réseaux évitent l'Hexagone !

10 août. Alain L., 50 ans, est arrêté au parc Disneyland. Après avoir glissé du poil à gratter dans le bas du dos de plusieurs fillettes, il les filmait avec son Caméscope en train de se gratter, culotte baissée. En quatorze jours, il s'était rendu dix-huit fois dans le parc d'attractions. À son domicile, un ordinateur contenait des milliers d'images pédopornographiques. Alain était un multirécidiviste qui n'a jamais été condamné ! Il avait pourtant reconnu plusieurs agressions sexuelles et même un viol... Mis en examen pour ses activités de vidéaste, Alain a immédiatement été remis en liberté. Étrange message envoyé par la justice. J'imagine les pensées des victimes...

« Alerte enlèvement », le mercredi 15 août, sur toutes les chaînes de télévision françaises. Ce nouveau dispositif inspiré d'un modèle américain a parfaitement fonctionné. Notre association avait réclamé cette création. Au cours de mes voyages aux États-Unis, j'avais eu l'occasion de voir l'efficacité de ces spots d'alerte. La démonstration est désormais faite en France ! En quelques heures, le petit Enis, 5 ans, est retrouvé vivant. Son kidnappeur, Francis Évrard, 61 ans, est arrêté, identifié grâce à son bras plâtré. Mais l'affaire vire au scandale, car Évrard est un récidiviste quatre fois condamné pour viols et qui était sorti de la prison de Caen deux mois auparavant, malgré l'avis d'un psy qui soulignait « un risque de récurrence avéré » et son « absence de culpabilité et de sens moral ». Et l'on apprend avec stupeur qu'il a violé l'enfant sous l'effet d'une pilule de Viagra prescrite par le médecin... pénitentiaire ! Évrard affirme avoir

« connu » une quarantaine d'enfants. Il ajoute, et cela ne suscite guère de réactions : « J'ai été violé par un homme vivant dans mon quartier à l'âge de 10 ans. »

Que le médecin de la prison n'ait pas eu connaissance du dossier de son patient criminel me paraît aberrant et cela révèle l'état lamentable du système carcéral en France. Cela dit, Évrard aurait très bien pu se faire prescrire ce stimulant sexuel par un médecin de ville, à sa libération. Ce cas révèle l'échec flagrant du traitement des délinquants sexuels dans notre pays. On aura beau durcir toujours plus les sanctions, rendre plus difficile voire impossible l'élargissement du prisonnier à la fin de sa peine, la justice ne pourra jamais réparer et prévenir le crime. Je m'interroge : que se serait-il passé si l'on était intervenu en 1956 lorsque le jeune Francis Évrard a été violé par un adulte ? Dire cela, ce n'est pas excuser l'inexcusable. À mes yeux, quiconque touche à un enfant doit être sévèrement sanctionné ! Mais le cas Évrard illustre l'une de nos hypothèses de travail : la pédocriminalité est un phénomène qui tend à s'autoreproduire si on n'apporte pas une aide adaptée aux petites victimes. En d'autres termes, parmi les violeurs d'enfants qui vont sévir dans le demi-siècle à venir se trouvent des mineur(e)s qui sont violé(e)s actuellement dans le silence et l'indifférence. Si l'on veut réellement agir préventivement sur ce phénomène criminel, il faut travailler sur le long terme et accorder une priorité absolue aux enfants victimes. Et qu'on ne me dise pas qu'en France, pays où les trois quarts des dossiers de violences sexuelles sur mineurs débouchent sur un classement sans suite ou un non-lieu, la question ne doit pas être posée !

28 septembre. Yves M., un chercheur de 64 ans, est condamné à Nanterre à douze ans de réclusion criminelle. En poste au Togo, il avait violé deux fillettes et avoué des attouchements sur « un nombre incalculable » de garçons qu'il hébergeait.

Nom de code : Vico. Le 8 octobre 2007, Interpol lance un appel mondial grand public pour identifier un pédocriminel recherché depuis trois ans, qui a diffusé sur le Net plus de deux cents photos le mettant en scène avec de jeunes enfants. Douze d'entre eux ont été violés devant l'objectif. Le 19 octobre, « le pédophile le plus

recherché du monde », selon Interpol, un Canadien de 32 ans, est arrêté en Thaïlande. Succès total pour l'opération Vico, donc. L'appel à témoins lancé simultanément dans cent quatre-vingt-six pays a porté ses fruits. La presse souligne également l'exploit technique réalisé par la Bundeskriminalamt, la police allemande, qui a réussi à reconstituer le portrait du criminel à partir des photos de son visage flouté en spirale, pour ne pas être identifié.

Cette première, à l'actif d'Interpol, mérite d'être saluée et commentée. L'organisation internationale de la police apporte une preuve supplémentaire qu'il n'existe aucune difficulté, technique ou institutionnelle, insurmontable dans la traque des pédocriminels, par-delà les frontières. Le message lancé est clair : Interpol dispose d'une banque de données de plus de cinq cent vingt mille images qui pourrait permettre l'arrestation de centaines de criminels sexuels. Mais l'appel international à témoins a ses limites. Que se passerait-il si par malheur vous étiez le sosie du suspect recherché ? L'opération Vico donne l'impression que la lutte contre la pédocriminalité est devenue une priorité planétaire. Je le voudrais. Mais l'arbrisseau Vico ne doit pas cacher la forêt !

Octobre. Trois cent dix personnes interpellées dans soixante-dix-huit départements français dans le cadre d'une affaire de pédopornographie sur Internet. Au départ de l'enquête, le travail de l'association italienne Telefono Arcobaleno (Téléphone arc-en-ciel) impulsé par mon ami le père Don Fortunato. Comment ne pas repenser à l'émission (excellente par ailleurs) *C dans l'air* diffusée trois mois auparavant, où je n'ai pu, faute d'obtenir la parole, contredire les affirmations d'une magistrate et d'un policier haut gradé qui osaient affirmer péremptoirement que « les réseaux n'existaient pas en France » !

9 octobre. Loïc, 22 ans, animateur de colonie de vacances, est arrêté dans l'Essonne. On le soupçonne de cinq viols et de six agressions sexuelles sur mineurs. Quel est le nombre réel de ses victimes ? Interviewée par *Le Parisien*, je déclare : « Nous avons beaucoup de dossiers similaires... Il faut savoir que les pédocriminels recherchent très fréquemment des postes au sein de professions où ils sont en contact avec les enfants... »

À peu près au même moment, un autre réseau était démantelé en Pologne. Parmi les quarante-neuf personnes arrêtées, des enseignants, un banquier et des membres du clergé.

En France, un prédocriminel en liberté sous contrôle judiciaire est réincarcéré : sorti du périmètre autorisé, il a été repéré par son bracelet électronique. Une première !

14 décembre. Stéphane H., 33 ans, est incarcéré à Nantes pour agressions sexuelles sur dix-huit mineurs. Chauffeur routier et pompier volontaire, il avait fourni un extrait de casier judiciaire (non falsifié) vierge, malgré plusieurs condamnations pour des motifs semblables.

Internet, autoroutes en folie

Second ou No Life ?

*Si la vie avait une seconde édition,
combien je corrigerais les épreuves.*

John CLARE

Simulez la vie que vous n'osez ou que vous ne pensez pas pouvoir vivre, *welcome in Second Life* ! Inventez-vous un double, un avatar pour multiplier des rencontres qui échappent aux pesanteurs du réel. Bienvenue sur Facebook... Le monde virtuel en trois dimensions de Second Life (Deuxième Vie, créé en 2003) sur Internet, a séduit plusieurs millions de personnes, entre trois et dix millions de membres dans le monde, avec une croissance de 10 % par mois ! Le réseau social Facebook (Trombinoscope), créé en 2004, revendique cent dix millions de fans et enregistre, dit-on, deux cent mille inscriptions par jour ! Il faudrait aussi évoquer YouTube et MySpace (racheté 580 millions de dollars par Rupert Murdoch en 2005).

Existez enfin, même si c'est par procuration ! « Votre monde, votre imagination », tel est le slogan de Second Life ! Faut-il s'en étonner ? Les jeunes, et principalement ceux qui sont mal dans leur peau, investissent massivement ces espaces virtuels où ils peuvent se (re)construire une représentation d'eux-mêmes différente de celle que leur renvoient leurs parents, leurs profs ou leurs camarades pas forcément bienveillants. Ils se créent un avatar idéalisé, changent de look, de sexe, de couleur. Ils peuvent même, sur Second Life, acheter des terrains, les louer et vendre des produits. Il est sympathique, voire drôle, ce monde virtuel. Il a sans doute des vertus thérapeutiques à dose raisonnable pour des enfants en mal d'intégration dans la société.

D'ailleurs, le monde réel ne s'y est pas trompé. De grandes sociétés s'y implantent virtuellement, la SNCF y crée des gares

virtuelles pour son Thalys, des partis politiques y ouvrent des permanences... Pour une personnalité politique qui souhaite séduire des jeunes, Second Life ou Facebook ouvrent une opportunité unique de toucher de futurs électeurs qu'ils ne risquent pas de voir dans leurs meetings !

Mais le paradis vanté par les marchands de virtuel a sa face cachée. Plusieurs jeunes sont morts « pour de vrai » parce que, complètement dépendants de cette vie parallèle, ils ne quittaient plus leur bureau, ne s'alimentaient plus... Au Japon, on appelle *hikikomori* ces ados vivant depuis plusieurs années enfermés dans leur chambre volets clos et refusant toute communication avec leurs proches. À Shanghai, un amateur de jeux en ligne a poignardé un rival qui lui avait volé le « sabre doré » indispensable pour mener à terme le jeu *Legend of Mir 3* !

En Allemagne, la chaîne de télé ARD a diffusé en août 2007 un reportage du magazine *Report Mainz* qui montrait des fillettes virtuelles faisant des fellations ou des avatars d'adultes sodomisant de jeunes enfants sur Second Life. Un procureur a signalé le cas de joueurs qui ont, de manière répétée, acheté des relations sexuelles avec des mineurs ou du moins des partenaires qui se présentaient comme des mineurs, ce qui prouve l'existence d'une demande. Une enquête a été ouverte en Allemagne où la pédopornographie « virtuelle » est passible de cinq ans de prison. Contrairement à la France et aux États-Unis où elle n'est pas considérée comme un crime... Nous sommes de nouveau confrontés au problème des variations de législation d'un pays à l'autre, alors qu'Internet, lui, se moque des frontières ! Il serait temps de se poser les bonnes questions à propos de ces rapports pédosexuels en ligne :

– Est-ce qu'ils encouragent le passage aux actes dans le monde réel ?

– Quelle surveillance peut-on, doit-on exercer sur ces espaces ?

– Légales ou non ? Les images pédopornographiques créées dans ces espaces réels doivent-elles être considérées comme les images qui circulent sur Internet et qui, elles, tombent sous le coup de la loi, en France ?

Faut-il attendre que les propriétaires de ces espaces virtuels y fassent le ménage en renonçant à une partie de leurs fabuleux profits ? En mai 2007, YouTube annonçait l'exclusion de nombreux enfants inscrits sur leur site. En juillet, les dirigeants de MySpace supprimaient vingt-neuf mille comptes appartenant à des délinquants sexuels ! Voilà qui rassurera celles et ceux qui pensaient qu'il était impossible de les identifier ! Précaution supplémentaire, les mineurs de moins de 14 ans ne pourront plus accéder à MySpace. Quand on se souvient que le changement de look et d'âge était l'une des spécialités dans ces lieux virtuels ! Autant j'encourage les responsables de ces sites à renforcer leur contrôle et les utilisateurs à faire pression pour que leur univers ludique ne soit pas pourri par la pédocriminalité, autant je demande aux pouvoirs publics d'agir, notamment au niveau de l'Europe. Facebook, début janvier 2008, a pris l'initiative de supprimer deux avatars de Bilawal, le fils de Benazir Bhutto, créés quelques jours après l'assassinat de sa mère, le présentant comme « libéral » et « sexy », ce qui en faisait une cible potentielle pour les intégristes islamiques. La manipulation était trop grossière, au moment où le jeune homme succédait à sa mère à la tête du Parti du peuple pakistanais. Mais si la manip avait été plus subtile ?

La répression devient encore plus compliquée avec la pratique des échanges d'ordinateur à ordinateur, le *peer-to-peer* sur Internet. Le *Sunday Times* a mené une enquête sur deux semaines dans Skype, un lieu privilégié pour le *peer-to-peer* où avaient été signalées des activités pédosexuelles. Le journal britannique est formel : le système est largement investi par des prédateurs pour identifier les mineurs qu'ils vont piéger. Un pasteur, D. M., a été jugé en octobre 2007 au Canada pour avoir agressé sexuellement une fillette de 10 ans... qu'il prétend avoir épousée ! Aujourd'hui âgée de 18 ans, cette jeune victime a porté plainte en dénonçant le fait que son prédateur utilisait un avatar à son image pour faire des rencontres sur Facebook.

Le danger n'est pas virtuel. Avec *Innocence en Danger*, nous regrettons d'autant plus que les autorités aient refusé... disons qu'elles n'aient trouvé aucun financement possible pour une étude

que nous étions prêts à mener avec une équipe d'universitaires de l'École polytechnique pour trouver des parades aux failles du *peer-to-peer*. La France a vraiment un problème avec la recherche scientifique pour lutter contre la pédocriminalité ! Second Life ou No Life ?

Enfants en danger.com

L'enfant que j'étais est mort et moi j'existe.

Saint AUGUSTIN

Fin septembre 2006, la police française arrêtait à Miramas, dans les Bouches-du-Rhône, Gérard, un métallurgiste retraité de 56 ans. Il « hébergeait » Kalista, une jeune Suissesse de 14 ans, d'origine tamoule. Elle avait disparu deux mois plus tôt, le 6 juillet. Il n'est pas question, ici, d'entrer dans les détails d'un dossier dont l'instruction ne fait que démarrer. Il semble qu'il ne s'agisse pas d'un kidnapping et que l'enfant ait fui sa famille, peut-être désireuse de la marier de force... Ce qui doit retenir notre attention, c'est qu'elle avait rejoint Gérard qu'elle connaissait pour avoir chatté sur Internet en 2003. Mais, à l'époque, Gérard se faisait passer pour une adolescente, Sophie 13... C'est l'un des pièges les plus fréquents sur le Web. Des adultes se glissent dans les dialogues d'enfants en se faisant passer pour l'un d'eux. C'est en remontant la piste des mails de la jeune fille que la police est arrivée à Miramas. Kalista a été confiée à la DDASS. Gérard a été mis en examen pour atteinte sexuelle sur mineure de 15 ans, sans violences, contraintes, menaces, ni surprise et écroué. Personne ne s'est étonné de la facilité avec laquelle une mineure a pu quitter le territoire suisse, dans la voiture d'un Français. La Confédération helvétique ne fait pourtant pas partie de l'espace européen Schengen...

Invitée récemment sur le plateau d'une émission télévisée, j'ai été confrontée sans pouvoir lui répondre à un professionnel de la pornographie qui a soutenu avec l'aplomb des menteurs cyniques ou des ignorants péremptoires qu'il n'y avait aucun problème avec les mineurs, sur Internet, puisqu'il existait des filtres parentaux !

Je lui suggère de lire ce courriel de Jacques, un père qui s'inquiétait au départ des risques d'importation de virus sur l'ordinateur familial lorsque son fils allait chatter sur le Net sur des sites inconnus. Il en a discuté avec son fils et les amis de ce dernier :

Ils m'ont indiqué le nom des forums sympas et bien protégés sur lesquels ils surfaient... Je précise que mon fils a 14 ans et que son ordinateur est équipé d'un contrôle parental. J'avais noté le nom des sites et j'ai voulu vérifier à partir de mon ordinateur professionnel.

J'ai tapé « Lolita »... Effectivement, j'ai trouvé des blogs et des forums pour jeunes ados sur des sites dont le nom comportait le mot Lolita. J'ai été très surpris de tomber sur un site porno qui présentait de jeunes femmes prétendument majeures ! J'ai refait l'expérience avec un autre site Lolita destiné aux jeunes ados. Même constat.

Intrigué, j'ai décidé de cuisiner très diplomatiquement le groupe de copains de mon fils. Je leur ai demandé s'ils avaient déjà regardé sur l'Internet des sites pour adultes. Certains jouèrent l'étonnement. D'autres, enhardis par ma franchise, me répondirent oui en ajoutant prudemment que ça ne les intéressait pas, qu'ils préféreraient les forums avec les vidéos de leurs copines ou encore les magazines présentant « des jeunes » (*sic*). Il fallait faire le tri entre la vantardise et la réalité, mais c'était bien difficile ! Mais je tiens à rapporter la réflexion de l'un des ados : « Ouais ! Mon père a mis un code sur son ordinateur, mais je le connais et je sais comment le désactiver. Le contrôle parental, j'ai vu ma mère le faire. Pourquoi elle désactive le code ? Parce que pour certaines recherches ça la gêne, elle. Elle est infirmière. »

J'ai essayé prudemment de les avertir des risques qu'ils couraient sur le Net, mais je mesure que c'était inefficace. À cet âge, on sait tout et on n'a peur de rien. Pas très satisfait de mes découvertes, j'ai cherché à comprendre pour quelle raison un moteur de recherche sérieux pouvait afficher aussi clairement et crûment : « Site pédo » ou « Modèle de 10 à 16 ans nus » ! On croit rêver !

La complaisance des acteurs du Net n'est pas sans me rappeler celle de nos institutions d'antan face aux tortures infligées pendant certaines guerres... Je suis citoyen du monde, père de famille et avant tout un homme de la Terre des hommes qui n'envisage pas d'accepter une telle barbarie...

Jacques envisage de s'engager dans l'action à nos côtés. Mais si j'évoque ce mail, c'est parce qu'il pointe une réalité qui n'est, actuellement, pas entendue : les filtres, les dispositifs de contrôle parental ont une efficacité relative en général et très mince si l'enfant a acquis une bonne pratique sur ordinateur, ou s'il copine avec un surdoué (ou même un moyennement doué) de l'informatique ! Et, dans ce cas, le filtre parental devient aussi pervers qu'un feu tricolore qui clignote en permanence à l'orange : il devient une fausse sécurité pour le piéton qui traverserait en se croyant protégé. Les parents font confiance au dispositif technique dont ils ont équipé l'ordinateur familial. Pourquoi s'inquiéteraient-ils, puisqu'on leur rabâche qu'avec lui les enfants peuvent surfer en toute sécurité. Ce n'est pas le cas ! Ce ne sera jamais le cas, car il n'existera jamais de parade technique contre tous les dangers du Net !

On retrouve ici l'illusion de l'infailibilité à laquelle nous avons tant besoin de croire. Rappelez-vous... L'apparition de billets de banque inimitables avec filigranes et hologrammes intégrés, c'était la fin annoncée des faux-monnayeurs. Les cartes d'identité infalsifiables sonnaient le glas des tricheurs aux frontières, etc. Et ces annonces très médiatisées précédaient de quelques semaines, de quelques mois au mieux, la découverte plus discrète de tel ou tel trafic dont on avait annoncé la mort ! Concernant les faux billets ou les faux papiers, on peut se faire une raison en se disant que cette course permanente entre les fraudeurs et les autorités est facteur de progrès : chaque fraude impose à l'État de trouver une nouvelle parade et ainsi de suite... Mais là, sur Internet, il s'agit de nos enfants ! Et puisqu'il n'existe aucune solution technique imparable, la moindre des choses est de dire la vérité : « Parents, un dispositif de contrôle sur votre ordinateur est utile, mais il ne s'agit pas d'une

sécurité absolue. » Comme je le répète inlassablement : le meilleur des filtres, c'est celui qui est entre vos deux oreilles.

En disant aux parents de ne jamais cesser d'être attentifs, je répare l'erreur que j'ai moi-même commise en me battant pour la mise au point de logiciels de contrôle et leur adoption. J'avoue avoir été moi-même victime de cette belle illusion : vivre dans un monde où un savoir informatisé nous protégerait toutes et tous du danger. Le mail de Jacques nous ramène à la réalité.

Killer

Quand plus rien n'arrête la douleur
Quand tout finit en pleurs

Comment garder espoir
Avec tant d'idées noires ?

Mes rêves se sont brisés
Mon enfance n'a pas existé

Ma joie s'est évanouie
Mon bonheur s'est enfoui
Mon cœur s'est brisé
Mon âme est blessée

Tu m'as tout pris, sans regrets
Tu m'as meurtrie à jamais

Va-t'en dans la nuit noire
Je ne veux plus te voir

Victoria, 12 ans

La nouvelle donne

À chaque enfant qui naît, le monde recommence.

Gilbert BÉCAUD

En 2002, lors d'une conférence à Denver, dans le Colorado, la fondatrice d'ACPO¹, Natasha Grigori, a présenté un nouveau logiciel que son équipe venait de mettre au point. Devant un parterre truffé de policiers, en trois minutes, ce logiciel a identifié quatre mille adresses URL de sites pédopornographiques ! La réaction des policiers fut édifiante. Plusieurs se dirent intéressés, mais tous avouèrent que ce logiciel leur donnait le vertige et qu'ils ne savaient plus par où il fallait commencer pour lutter contre autant d'ennemis à la fois...

En une dizaine d'années, Internet s'est immiscé dans notre quotidien, s'imposant comme un auxiliaire incontournable, au même titre que le téléphone portable. Il est devenu si indispensable qu'on n'imaginerait plus notre vie sans lui. Et que dire de nos enfants ? Nés avec le Web, ils passent désormais autant de temps devant l'écran de leur ordinateur que devant la télévision. Comment ferions-nous sans lui pour passer telle commande, réserver tel billet, trouver tel renseignement qui manquait ? Devant mon clavier, je peux dialoguer en temps réel avec n'importe quel internaute, dans n'importe quel pays. Si nous connectons simultanément une petite caméra, une de ces Webcam qu'on trouve désormais pour quelques dizaines

1. Anti-Child Porn Organization. Je souhaite rendre hommage à mon amie Natasha Grigori, sa fondatrice, qui fut la pionnière dans ce combat. Elle est décédée en décembre 2005 et elle nous manque terriblement. www.antichildporn.org

d'euros, nous pourrions échanger en nous regardant dans les yeux et plus, si affinités...

Une décennie a suffi pour qu'Internet bouleverse notre rapport à l'information et à la communication. Selon plusieurs estimations, depuis 2005, un humain sur six est devenu utilisateur d'Internet. Il faut mesurer cette donnée : il existe une mondialisation du Web.

En quelques minutes, grâce à des moteurs de recherche, je peux accéder à des informations que j'aurais peut-être pu dénicher, sans Internet, au bout d'un grand nombre d'heures. En quelques secondes, je peux me connecter sur des sites pornographiques, voire pédopornographiques. Et même sans l'avoir décidé, je peux être submergée par des vagues successives d'écrans racoleurs pratiquant la surenchère dans la transgression de tous les tabous. Dans les années 1990, personne n'envisageait un tel scénario...

Comme toute réalité, Internet, tel Janus, nous offre deux visages particuliers. Celui de la pédocriminalité et celui qui va nous permettre de lutter contre elle. En effet, grâce au Net, nous avons pu découvrir en images ce qui restait abstrait et même inimaginable : les violences sexuelles faites aux mineurs. Et c'est grâce à Internet que les enquêteurs vont pouvoir agir. Encore faut-il qu'ils en aient la mission, qu'ils soient formés et qu'ils disposent des moyens de le faire.

Financée par l'Union européenne, des opérateurs téléphoniques et des hébergeurs de sites, Internet Watch Foundation (IWF), basée en Grande-Bretagne, a publié un rapport particulièrement instructif : durant les six premiers mois de 2006, IWF a reçu le signalement de quelque cinq mille sites pédopornographiques. La moitié était située aux États-Unis et quatre cents en Russie. L'un de ces sites avait déjà été signalé quatre-vingt-seize fois ! Autrement dit, la dénonciation publique d'un site n'implique pas sa mise hors d'état de nuire. La rapidité avec laquelle les organisateurs délocalisent leur site d'un hébergeur à un autre, de la Russie aux États-Unis ou ailleurs, et inversement, rend plus difficiles les enquêtes judiciaires.

L'internaute qui de lui-même veut se rendre sur un site dont il ne connaît pas l'adresse va passer par des outils de recherche qui lui fournissent une liste des sites correspondant à sa demande. De

fait, les outils de recherche sont les premiers intermédiaires entre les internautes et les sites pédopornographiques. Autrement dit, les outils de recherche contribuent au passage à l'acte. En quelques minutes, l'internaute le moins doué peut ainsi accéder à des sites, à des forums et à des chats pédosexuels. « Ces sites existent en dehors de nous ! soutiennent les propriétaires des outils de recherche. Nous ne sommes que les intermédiaires. » Cette argumentation me paraît un peu courte. Tôt ou tard, il faudra poser la question très controversée de la responsabilité pénale et civile des propriétaires de ces outils de recherche.

En dehors de la possibilité de télécharger des contenus pédopornographiques sur des sites Internet, il existe désormais la pratique du *peer-to-peer* qui permet un téléchargement de fichiers d'un ordinateur à un autre, sans passer par un site. Ces fichiers ont souvent des appellations codées ou anodines, afin de ne pas attirer l'attention. Et nous savons que le *peer-to-peer* est particulièrement apprécié des jeunes internautes qui l'utilisent pour télécharger des films ou de la musique... Pédocriminalité et *peer-to-peer*, ces deux données conjuguées font craindre le pire, à brève échéance.

Aussi, lorsqu'une équipe du Centre national de la recherche scientifique nous a contactés, nous avons immédiatement accepté de travailler en commun. Le projet du CNRS est passionnant. Il réunit des chercheurs français, irlandais, polonais et slovaques, et vise à mesurer l'ampleur et à comprendre le phénomène du *peer-to-peer*. Il se fixe également comme objectif de trouver des réponses qui faciliteront le travail des policiers et des ONG. Les études initiées par la France sur le phénomène que nous combattons sont si rares, pour ne pas dire inexistantes, que je profite de cette occasion pour saluer l'initiative du CNRS, en espérant qu'elle sera suivie de bien d'autres...

Internet, en fait, a structuré une nouvelle criminalité à son image, fluide, en adaptation permanente. Une criminalité qui permet des connexions éphémères ou durables, et de nouveaux moyens de paiement jusqu'à présent sécurisés. Car n'oublions pas une donnée fondamentale : sans argent, pas de crime organisé.

Ce n'est pas non plus un hasard si le synonyme d'Internet, c'est le Web, ce qui signifie en anglais la toile. En soi, Internet est devenu

le plus grand réseau du monde. On peut donc se demander pourquoi, en France, la police et la justice éprouvent autant de réticences pour utiliser le mot réseau lorsqu'elles enquêtent sur des dossiers pédocriminels réunissant plusieurs dizaines de personnes qui utilisaient Internet ?

Avec l'apparition d'Internet, on est passé de groupes locaux ou régionaux à des échanges transnationaux. On est passé des agissements d'individus qui finançaient leurs activités perverses par des trafics divers au chiffre d'affaires colossal d'entreprises multinationales basées dans les pays qui offrent les risques les plus bas, dirigées par des criminels qui n'ont pas forcément une attirance sexuelle pour les mineurs. Ils « font de l'enfant » comme d'autres font de la drogue. Avec un double avantage : dans de nombreux pays, les risques sont beaucoup plus élevés pour les narcotrafiquants ; et contrairement à la drogue, un enfant, ça peut servir plusieurs fois...

Le pays des merveilles ?

*Le malheur muet d'être, parmi les hommes,
cet homme sacrifié : l'enfant.*

Inès CAGNATI

L'affaire commence en 1996 à San Jose, en Californie. Une fillette de 10 ans passe le week-end chez une copine de classe. En rentrant chez elle, elle se confie à sa mère. Elle dit avec ses mots qu'elle a été violée par le père de sa camarade. Cette enfant bénéficie, dans son malheur, d'une chance inouïe : sa mère la croit, tout comme les policiers de leur quartier. La police interpelle le violeur présumé, saisit son ordinateur et tout un matériel sophistiqué qui lui permettait de diffuser en direct sur Internet ce qu'il filmait... En analysant le disque dur, les enquêteurs découvrent l'existence d'un étrange réseau baptisé Orchid Club qui proposait à ses abonnés internautes des viols d'enfants filmés en direct. Un service interactif qui permettait aux spectateurs du viol de donner leur avis en direct, de faire des suggestions, de proposer des positions et des pratiques particulières au violeur. Pour vous en donner un exemple, les enquêteurs ont capté le viol d'un enfant de 5 ans qui avait subi devant la Webcam de son prédateur les sévices suggérés par une dizaine d'internautes. Les violences sexuelles endurées par la petite fille de San Jose avaient été retransmises en direct dans dix États des États-Unis et dans quatre autres pays, la Finlande, le Canada, l'Australie et la Grande-Bretagne.

Parmi les abonnés d'Orchid Club, il y avait trois ressortissants britanniques. Lors de son interpellation, l'un d'eux a réservé une énorme surprise aux limiers de Scotland Yard. Non seulement cet homme possédait des documents qui prouvaient son appartenance

à l'Orchid Club, mais il était l'un des créateurs d'un autre réseau encore plus vaste, Wonderland, le « Pays des merveilles », qui rayonnait sur une quarantaine de pays.

Pour être admis dans ce club, il fallait mettre à la disposition de ses autres membres dix mille photos inédites et payer une cotisation mensuelle ! Pas question de piquer les images sur d'autres sites. Les enquêteurs ont été frappés par la sophistication du système informatique utilisé.

La police a dénombré des centaines de membres et lancé la première répression d'envergure contre la pédocriminalité : l'opération Cathédrale, qui a mobilisé des centaines d'enquêteurs et d'importantes forces de l'ordre dans douze pays différents. Un an d'enquête internationale où l'on a vu collaborer des services qui jusqu'à présent s'ignoraient superbement. Par exemple, les douanes américaines, le British National Intelligence Service et le British National Crime Squad.

Le moment venu, le 2 septembre 1998, les interpellations et les perquisitions ont été menées au même moment dans tous les pays concernés pour éviter au maximum que des suspects informés via Internet des premières arrestations puissent s'enfuir et/ou détruire des documents compromettants.

Cent sept arrestations. Sept cent cinquante mille images pédopornographiques, mille huit cents vidéos numérisées et les différentes pièces saisies ont permis d'évaluer le nombre des enfants victimes à mille deux cent trente-six ! Uniquement des mineur(e)s, parfois très jeunes. Y compris plusieurs vidéos de viols de bébés ! Ce club se prétendait hautement civilisé puisque son règlement prévoyait le refus de toutes les vidéos de meurtres d'enfants ! Ce type de clause laisse rêveur... Faut-il en déduire qu'il existe des réseaux qui n'imposent pas ce type d'interdit à ses membres ?

Si l'on en reste au chiffre officiel de deux cents membres du club, chacun ayant dû, pour être admis, fournir dix mille images de pornographie infantile, cela fait, avec un rapide calcul : dix mille fois deux cents, deux millions de films ou de photos. C'est un minimum ! Cent quatre-vingts personnes dont trente-deux Américains, dix-huit Allemands, seize Italiens, quatorze Britanniques,

huit Norvégiens, quatre Français et trois Portugais furent arrêtées au même moment dans vingt et un pays, en Europe¹, aux États-Unis, au Canada et en Australie. Une première dans l'histoire d'Interpol !

L'officier de Scotland Yard qui a coordonné l'opération Cathédrale a déclaré : « Ce que nous avons trouvé donnerait des haut-le-cœur à toute personne normalement constituée ! » Un magistrat a eu ce commentaire ambigu : « Nous avons eu l'impression de devoir juger des personnes, alors qu'il n'y avait pas de victimes ! »

Et, pourtant, la montagne policiaro-judiciaire accoucha d'une souris ! Lorsque le réseau Wonderland fut jugé, les coupables écopèrent de peines allant de quatre-vingts heures de travaux d'intérêt général à dix-huit mois de prison avec sursis. J'ignore si une peine lourde peut être réellement dissuasive. Mais je sais que des peines aussi légères deviennent incitatives. Elles donnent une impression de quasi-impunité.

Pour les prédateurs, le jeu en vaut la chandelle ! En Sicile, une mésaventure allait bouleverser la vie d'un prêtre : Don Fortunato refusait que les enfants de son village soient défavorisés par rapport aux petits citadins. Il les initia à Internet. Personne ne pourra jamais imaginer la tête qu'il fit le jour où, pour satisfaire la curiosité d'une fillette portée sur la confiserie, il tapa sur un moteur de recherche le mot « sucettes »...

Don Fortunato découvrit la pédopornographie et ne put la supporter. Il se lança dans une lutte résolue contre les marchands qui envahissaient le temple Internet au sein de Telefono Arcobaletto.

En 1999, cette association signalait à la police une banque de données sur le Web commercialisant des vidéos pornographiques mettant en scène des enfants et parfois des nourrissons. Les petites victimes seront identifiées comme des enfants kidnappés dans des orphelinats russes et âgés de 2 à 12 ans.

La vente mondialisée des cassettes, via Internet, rapportait à une société russe 600 millions de dollars par an. En y mettant le prix, on

16. France, Belgique, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Autriche, Suède, Norvège, Finlande et Portugal.

pouvait même se payer l'agonie et la mort de bébés. L'étiquette de ces vidéos variait selon qu'il s'agissait de viol, de torture ou de mise à mort. Certains documents se vendaient aux alentours de 22 860 euros ! L'un des deux magistrats italiens, le juge Ormani, a exprimé son écoëurement : « J'ai été sur le point d'abandonner la magistrature. Parfois, je fermais les yeux pour ne plus voir ces horreurs. Si j'ai persévéré, c'est uniquement dans l'espoir que la société apprenne à se prémunir contre de tels monstres. »

L'enquête a conduit à l'interpellation de mille six cents personnes. Quatre cent cinquante ont été inculpées. Huit, arrêtées. Selon les lois italiennes à l'époque, la possession, la commercialisation et la production d'images pédopornographiques n'étaient que des délits mineurs passibles de sanctions très faibles. C'est ce qui explique que la quasi-totalité des personnes arrêtées et même inculpées ait été relâchée.

La justice russe a, selon mes informations, refusé de collaborer avec les magistrats italiens. Le réseau russe passait par l'Italie, avec des ramifications en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. Je n'ai pas eu connaissance de résultats de l'enquête dans ces pays. Même en Italie, la question : « Que sont devenus ces enfants ? » n'a jamais été posée...

Vous auriez tort de penser que cette enquête n'allait pas faire tomber des têtes au sommet de l'État italien. Deux dirigeants de deux grandes chaînes de la télévision ont dû démissionner à l'issue d'un scandale retentissant ! Ne croyez pas que c'est l'existence même de ce réseau pédocriminel qui a révolté les gens. Le scandale à l'italienne, c'était que ces deux chaînes hertziennes avaient osé montrer pendant le sacro-saint journal télévisé du soir des images d'enfants violés, extraites du catalogue du réseau russo-italien. Il s'agissait, pour les journalistes, d'illustrer le plus efficacement l'annonce du coup de filet et des mille six cents interpellations et un des visages de ce fléau ! Cela me fait irrésistiblement penser à un sketch de l'humoriste Guy Bedos. Révolté par la misère des gens qui survivent aux portes de la ville dans des abris d'infortune, il s'insurge et réclame d'urgence la pose d'une palissade pour qu'on ne voie plus le bidonville... Alors que ce scandale secouait l'Italie,

j'ai été invitée sur le plateau du journal de la Télévision Suisse romande, en direct et en duplex avec Don Fortunato. Le journaliste m'a prévenue que nous n'aurions que trois à quatre minutes pour parler. Je trouvais que c'était court, mais je n'ai rien dit. Je connais les contraintes de l'information et parler quelques minutes à des millions de téléspectateurs, c'était toujours une chance à saisir. C'était pour moi l'occasion d'apporter publiquement le soutien d'Innocence en Danger à ce prêtre admirable. L'antenne est à nous. Nous densifions nos propos pour profiter au maximum de notre temps de parole, puis le présentateur passe à un autre sujet. Comme il me l'avait demandé, je reste sagement assise à ma place et j'assiste à la suite du journal : la renaissance d'un chien obèse qui avait perdu dix kilos grâce à un régime alimentaire ! Le sujet était sans doute très important puisque plusieurs quotidiens l'avaient traité à la une ! Coincée sur ce plateau de télé, je regardais la pendule, en face de nous. Ce sujet canin a occupé près de dix minutes d'antenne ! Que les amoureux des animaux se rassurent, j'adore les chiens, mais je trouvais que cette différence d'appréciation entre le sort de milliers d'enfants et celui d'un animal était choquant. Il faut croire que je masque mal mes émotions et que cela s'est vu, au point qu'à la fin du journal télévisé le présentateur s'est senti obligé de me dire : « Vous comprenez, ce que vous aviez à expliquer était tellement difficile et indigeste qu'il fallait un sujet léger pour contre-balancer... » Et vous vous étonnez que le grand public soit si peu sensibilisé ?

Nous nous heurtons à l'indifférence des gens qui ignorent la pédocriminalité et qui pensent que l'on exagère en dénonçant les viols de jeunes enfants et même de bébés, perpétrés parfois uniquement pour le tournage d'une vidéo ! Il suffirait qu'on leur présente les images de ces viols, celles notamment d'hommes en érection qui déchirent l'anus de bébés pour mettre ces sceptiques devant des preuves irréfutables. Elles existent. Elles circulent même librement sur Internet. Mais nous ne pouvons pas le faire sans provoquer le même phénomène qu'en Italie. Le scandale, ce ne sera pas ces viols, mais l'audace qui nous a poussés à les montrer afin de prouver leur existence.

[illegible]

For rich clients!!!

1. The following are the main reasons why the government should not spend more money on the health service:

- (a) The health service is not the responsibility of the government. It is the responsibility of the individual citizens to take care of their own health.
- (b) The health service is too expensive. The government should not spend more money on it because it is too expensive.
- (c) The health service is not efficient. The government should not spend more money on it because it is not efficient.
- (d) The health service is not accessible. The government should not spend more money on it because it is not accessible.
- (e) The health service is not of high quality. The government should not spend more money on it because it is not of high quality.

信託先列 (信託先列)

[illegible]

There are many reasons that people in the United States and other countries are interested in the Internet. One of the most important reasons is that it allows people to communicate with each other. This is especially true for people who live in different parts of the world. The Internet has made it possible for people to talk to each other in real time, which was not possible before. Another reason is that the Internet provides a lot of information. People can find out about almost anything they want to know. This is very useful for students who are doing research for their school projects. The Internet has also changed the way we do business. Many companies now sell their products online, which makes it easier for people to buy things. Finally, the Internet has become an important part of our lives. We use it every day for many different things, from checking the news to watching TV. It has truly revolutionized the way we live and work.

WE ARE NOT VISITING ANY COUNTRIES (AND WE WON'T)
IF YOU ORDER 2 THIS - THIS IS YOUR LAST CHANCE

Special offers in June!

1. Order girl 7-10 y.o. and get girl 14-18 for free.
2. Adopt girl and get one girl for children for free.
3. If you want to take not in OR film write us. You must pay not directly and vice for children and our operator. We have sexpays and need your sexpays. We need new lost virginity video, external childporn. Especially we need man-woman child sex (invis woman!). After sales we'll transfer money to you each month. This offer for Europe only!

ATTENTION: IF FROM DISSEMINS, WHO ORDERED CATALDO NOT WANT TO BE SOLD UNLESS SOME OF THAT PERSONS REQUEST THE PROHIBITION OF MILITARY SITES, THATS WHY WE REMAIN HERE IN THE FROM CATALDO, WHOM RECEIVE CATALDO WILL DISSEMINATE INFORMATION PLEASE, WHO MUST BE TREATED IN REAL TIME (CDS, CDS, WHICH CDS)

Special offers in June!

1. Order girl 7-10 y.o. and get girl 11-15 for free.
2. Adopt girl and get one girl for childsex for free.

97

Nous avons vécu l'expérience au cours d'un colloque à l'Assemblée nationale. Devant un parterre pour le moins averti : journalistes, députés, responsables d'associations de défense des enfants et magistrats, notre amie la journaliste Laurence Beneux a sorti des photos de violences sexuelles sur des mineurs, captées sur Internet. Elle a commencé à les faire circuler dans cette noble assistance. Aucun mineur présent. Que des gens adultes, avertis et, qui plus est, se sentant concernés par la pédocriminalité. Laurence fut priée de reprendre ses photos et de s'abstenir de les faire circuler !

Comment sortir de cette contradiction ? Comment combattre l'indifférence et le scepticisme s'il est interdit d'apporter la preuve de ce que nous dénonçons ? On nous met dans la situation d'avoir à demander de nous croire sur parole, comme s'il s'agissait d'un problème de croyance ! Veut-on vraiment que les gens réagissent ? Pourquoi ces images sont-elles intolérables à la télévision et totalement accessibles sur le Net ?

Début mai 2006, on apprenait qu'un homme politique américain, Jeffrey Toback, membre de la législature du comté de Nassau, venait de porter plainte contre Google, l'accusant de référencer des sites pédophiles. Le puissant moteur de recherche, de son côté, affirme mettre tout en œuvre pour éviter de promouvoir de tels sites en les retirant du moteur de recherche au moindre soupçon. On attend avec impatience la façon dont le tribunal tranchera la question...

Cachez ces réseaux que nous ne saurions voir !

*Ce n'est pas le puits qui est trop profond.
C'est la corde qui est trop courte.*

Proverbe chinois

Au printemps 2000, *L'Humanité* et *Le Figaro* révélèrent de concert¹ (c'est suffisamment rare pour être souligné !) l'existence d'un fichier de quatre cent soixante-douze portraits d'enfants, établi par la police néerlandaise à partir des ordinateurs du dénommé Ulrich à Zandvoort. Ulrich était un pédocriminel notoire qui n'a pas fait de vieux os puisqu'il est mort assassiné en Italie. Les journalistes français qui ont mené l'enquête ont récupéré le CD-Rom de Zandvoort contenant plus de huit mille documents pédopornographiques (y compris des viols de bébés) à partir duquel la police néerlandaise a composé son fichier de portraits.

Dans leurs quotidiens respectifs, les journalistes posaient des questions qui semblaient nécessaires et évidentes : Qui sont ces enfants ? Que fait-on pour les retrouver et les protéger ? Pourquoi la police française, via Interpol, n'utilise pas ce fichier ? On a assisté ensuite à un étrange ballet ! La garde des Sceaux, Elisabeth Guigou, intervenant dans le journal télévisé de la soirée sur France 3, a lancé cette énigmatique formule : « Je ne veux pas que rien soit laissé au hasard dans cette affaire ! »

17. Serge Garde dans *L'Humanité* du 24 février 2000, Laurence Beneux dans *Le Figaro* des 6 et 7 avril 2000.

Trois ans plus tard elle était définitivement enterrée : non-lieu. Pourtant, une vingtaine d'enfants français avaient été reconnus sur le fichier de Zandvoort par des parents, par des travailleurs sociaux, par des médecins ou par les enfants eux-mêmes ! Certains étaient devenus adultes. Pour esquiver ces reconnaissances qui se sont presque toutes produites à l'initiative des journalistes, le parquet les a qualifiées de simples ressemblances ! Le CD-Rom de Zandvoort ? Une concentration de sosies !

Nous avons beaucoup appris par cette affaire, et nous avons commencé à mieux cerner les blocages de la société française à ce sujet. Certains de ces enfants ont d'ailleurs été accueillis dans nos stages sportifs et culturels. Ne leur parlez pas de la justice...

Nous avons appris aussi à faire la part entre la volonté d'étouffer une affaire et les difficultés réelles auxquelles sont confrontés juges et policiers lorsqu'ils se retrouvent devant des images numérisées en quantités astronomiques, sans avoir les connaissances et les moyens de les analyser. Il est lamentable de voir une juge d'instruction qui, pour expertiser une photo captée sur Internet sur laquelle on distingue les grains de beauté d'une enfant à identifier, va nommer comme expert un médecin généraliste. Est-il permis d'imaginer qu'un magistrat, de nos jours, puisse ignorer que, sur une image pixellisée, n'importe quel internaute moyennement initié pouvait retirer un grain de beauté et en placer d'autres, pour égarer les enquêteurs ? L'expertise médicale de la photo est absurde, alors que des expertises informatiques sont possibles. De même qu'on peut identifier l'ADN d'une personne à partir d'un de ses cheveux, de même on peut extraire l'ADN (si j'ose dire) d'une photo numérisée. Encore faut-il avoir le réflexe de demander ce type d'expertise aux bonnes personnes. Car les moyens techniques existent.

Une chose est certaine. Les magistrats avaient l'habitude d'écarter les vidéos, les films et souvent les photos, comme élément de preuves, voulant rendre une justice à l'image de leur monde qui est (qui était ?) celui de l'écrit. Ce n'est plus une position tenable. L'écrit demeure certes, mais notre univers est envahi par les images. Il faudra bien que la justice du XXI^e siècle forme les magistrats de

l'ère Internet et qu'elle prenne en compte le flot des images dans lequel nous sommes condamnés à surnager.

Puis, le 8 août 2001, la chaîne NBC News de Washington annonçait une centaine d'arrestations à la suite de la découverte d'une société de pornographie infantine gérée par un couple de Texans. C'était le début de l'affaire Landslide qui allait nous permettre de mieux comprendre les rouages d'une société mafieuse et l'importance de la manne financière que la pédopornographie rapportait au crime organisé. Car une chose était claire : le couple arrêté n'était qu'un prête-nom.

Accusés d'exploitation sexuelle de mineurs et de distribution d'images pédopornographiques, l'homme de 37 ans a été condamné à mille trois cent trente-cinq ans de prison (quinze ans pour chacun des quatre-vingt-neuf chefs d'inculpation) et sa femme de 32 ans à quatorze ans d'incarcération. Il est dommage que les enquêteurs n'aient pu remonter le réseau jusqu'à ses véritables propriétaires...

Le réseau Landslide comptait entre deux cent cinquante mille et trois cent mille clients qui payaient un droit d'entrée de 30 dollars. La plupart du matériel disponible provenait de sites russes ou indonésiens. L'Indonésie ne reconnaissant pas la pédopornographie comme un crime ou un délit, la police et les juges ont refusé de coopérer avec le FBI. Comme aux États-Unis la loi autorise les enquêteurs à se substituer à des consommateurs ou à des distributeurs, l'équipe d'investigation a continué d'envoyer des messages électroniques aux souscripteurs pour identifier ceux qui passaient commande. La possession d'images pédopornographiques est passible, là-bas, de cinq ans de prison. Les investigations ont conduit les enquêteurs à trouver des suspects dans plusieurs autres pays, notamment en Europe. Mille quatre cents personnes en Allemagne. À Angers, près de trois cent cinquante mille images ont été saisies en mars 2002 sur l'ordinateur d'un enseignant quinquagénaire. En octobre 2002, dans le cadre de l'opération Genesis qui visait les membres du réseau Landslide, la police suisse a interpellé huit cent vingt-deux personnes... Nous y reviendrons au chapitre suivant.

Les pervers solitaires ne sont plus les seuls à s'intéresser aux mineurs. La pédocriminalité est entrée dans l'ère du capitalisme

financier. Elle « fait de l'enfant » parce que ça rapporte gros dans un marché mondialisé, grâce à Internet. D'un côté, des transactions en temps réel grâce aux ordinateurs. De l'autre, des enquêteurs qui attendent plusieurs semaines ou bien des mois avant de recevoir la commission rogatoire internationale qui va leur permettre de remonter une piste au-delà de leurs frontières. Actuellement, les pays européens en sont toujours à définir des équivalences pénales qui accéléreraient un peu les éventuelles enquêtes transnationales !

Internet étant en soi un réseau, toute activité criminelle qui passe par Internet peut et doit être appréhendée comme une activité en réseau. Nier cette évidence, c'est renoncer à l'avance aux investigations qui s'imposeraient. Comme on ne trouve que ce que l'on cherche, ne pas chercher, c'est toujours le meilleur moyen de nier le problème et de ne pas succomber sous la tâche. Mais c'est une stratégie à courte vue, car une réalité que l'on refuse de voir finit toujours par vous éclater au visage.

Le crime organisé, lui, a anticipé...

Conseille l'ignorant, il te prendra pour son ennemi.

Proverbe arabe

Et pourtant, en France, nous aurions dû nous souvenir de l'expérience du Minitel. Conçu d'abord pour permettre aux usagers du téléphone d'accéder à un annuaire électronique, le Minitel s'est imposé comme un nouveau mode de communication.

D'innombrables messageries sont nées, permettant aux personnes connectées de dialoguer en toute confidentialité. Cette nouvelle convivialité a généré l'apparition du Minitel rose, de messageries à visées érotiques voire pornographiques. Très lucratives pour les PTT et les serveurs. Les sociologues ont pu voir dans ce nouveau phénomène l'illustration de l'ampleur de la misère sexuelle de toute une société. Les pédocriminels ont tout de suite compris tout l'intérêt qu'ils pouvaient tirer de cette nouveauté technique. Les messageries roses leur ont souvent permis de se contacter, d'échanger des informations, puis des enfants...

Il fallait être naïf pour s'imaginer qu'ils n'utiliseraient pas Internet de la même façon. Est-ce de la naïveté ? Force est de constater que, dans notre monde, les nations les plus en pointe dans le domaine technologique ne se sont guère préoccupées des conséquences engendrées par l'usage généralisé d'Internet. Comme si seule comptait la commercialisation des matériels et des logiciels.

Le crime organisé, lui, a immédiatement compris tout ce qu'il pouvait tirer de cette mondialisation technologique. Internet permettait d'ouvrir d'innombrables vitrines derrière lesquelles une clientèle internationale pouvait accéder à l'étalage de produits pédopornographiques, pouvait les acheter et accéder à d'autres services,

à la prostitution, au tourisme sexuel, aux différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants. Ces vitrines virtuelles aux activités très concrètes ne servent pas uniquement à engendrer des profits, elles permettent aussi d'organiser et de structurer les activités illicites. En cela, je trouve suspectes et ridicules les réticences françaises à parler de réseaux dès lors qu'Internet apparaît dans un dossier de pédocriminalité.

Selon Stéphanie Moutiez, experte suisse en criminalité économique, la pédocriminalité est devenue l'une des composantes de l'univers criminel, qu'elle définit comme « la rencontre de quatre générations de trafics illégaux : la drogue, les armes, les déchets et les êtres humains¹ ». La production et la diffusion de pédopornographie sont signalées, dans le rapport 2003 de la police fédérale helvétique, comme « particulièrement lucratives », au point de n'être plus essentiellement à l'initiative d'individus qui rentabilisent leur perversion tout en la satisfaisant, mais l'activité de criminels organisés qui n'ont à titre individuel aucune tendance pédosexuelle, mais qui « font de l'enfant » comme ils trafiquent les drogues ou les armes, parce que c'est lucratif et, presque sans risque. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le boss d'une organisation criminelle raisonne et agit comme n'importe quel P-DG, en évaluant pour une activité donnée les profits escomptés et les risques encourus. C'est bien parce que la pédocriminalité exige un minimum d'investissements qu'elle génère d'importants profits et parce qu'elle reste modestement réprimée qu'elle est devenue une activité majeure du crime organisé. La répression étant inégale d'un pays à l'autre, les pédocriminels misent sur les pays dont le code pénal présente le plus de lacunes dans leur domaine d'activité.

Ainsi se créent de nouveaux paradis, de nouveaux sanctuaires pour les pédocriminels. La Russie, l'Ukraine et d'autres pays de l'ex-URSS, dont les codes pénaux ont été anémiés par l'utopie de la construction d'une société idéale, sont aujourd'hui les pays les plus recherchés pour la création de sites pédocriminels.

1. *La Pédopornographie sur Internet : les enjeux économiques du crime*, Stéphanie Moutiez, experte en criminalité économique, master d'ILCE, Neuchâtel, 2005.

Il y a vingt ans, lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants, c'était débusquer des individus seuls ou avec des complices, tous réunis par la même perversité, et qui s'échangeaient des conseils, des photos, parfois des films et souvent des enfants. Pour limiter les risques de dénonciation, le groupe restait fermé et le développement des films se faisait en dehors de tout circuit commercial. Tout cela restait artisanal jusqu'au début des années 1980, avec la diffusion des cassettes vidéo (format VHS) et les premiers Caméscope (JVC, Sony), et la démocratisation des voyages aériens, des vols charter. C'est l'essor du tourisme sexuel et les touristes ne se déplacent plus sans leurs Caméscope. Selon Stéphanie Moutiez ², c'est « à cette période que l'on peut commencer réellement à sentir les balbutiements du marché de la pédopornographie ». Mais, le plus souvent, les cassettes sont de très mauvaise qualité, car il s'agit de copies de copies. Médiocres et très chères, donc réservées à un public limité.

L'irruption d'Internet va révolutionner la pédopornographie et lui permettre d'accéder au rang d'industrie. Films, photos, dessins, textes, images, désormais numérisés, sont consultables et peuvent être expédiés instantanément *on line*. Gratuitement, ou contre un paiement effectué avec une carte de crédit. Désormais, n'importe qui peut, à moindres frais (moins de 1 000 euros), s'équiper d'une Webcam, d'une imprimante, d'un ordinateur personnel dont le disque dur peut stocker des millions d'images.

Au moment où l'amateur peut, sans risque, accéder à une technologie de professionnel, la pédopornographie devient une des activités majeures du crime organisé. Car il faut bien distinguer deux pédocriminalités. Celle que j'évoquais, composée d'individualités isolées ou en petits groupes, qui agissent pour satisfaire leur perversité commune. Et celle qui est devenue une production commerciale et industrielle d'organisations criminelles dont les membres, à titre personnel, peuvent n'avoir aucune attirance sexuelle pour les mineurs.

Cette distinction, indispensable pour bien comprendre le phénomène, n'exclut pas des liaisons, des communications, des échanges

2. *Idem.*

entre les deux phénomènes. Internet structure des criminalités à son image : fluides, permanentes et fugaces...

Si l'on ne comprend pas cette évolution, on ne peut prétendre lutter contre le phénomène. Les enquêteurs, qui, çà et là, traquent sur le Net des organisations pédocriminelles en s'imaginant qu'elles ressemblent aux mafias italiennes ou nord-américaines, se condamnent à chercher en vain les capos, les soldats et les coupoles à l'image de Cosa Nostra. Aussi n'est-il pas étonnant de les entendre conclure que les réseaux n'existent pas ! Ce n'est pas en regardant pour la énième fois les *Parrains* de Francis Ford Coppola qu'on se prépare à affronter les nouvelles criminalités sur Internet.

On se retrouve donc, sur le Net, avec deux marchés distincts et parallèles : un marché amateur, un autre professionnel. Contrairement à ce que nous avons appris à l'école, en géométrie, rien ne prouve que ces parallèles-là ne finissent pas par se croiser, de temps à autre. Stéphanie Moutiez a lucidement analysé le *business plan* de ces organisations criminelles : « Contrairement à la création d'une société dans la vie réelle, la mise en place d'un site commercial de vente et de diffusion de matériel pédopornographique sur Internet ne coûte quasiment rien. Cela ne nécessite pas l'adoption d'une forme juridique spécifique, ni le blocage d'un capital minimal, ni l'établissement d'actes officiels, donc pas l'intervention d'avocats ou de notaire, et également pas de frais d'inscription auprès d'un registre du commerce quelconque. »

L'enregistrement du nom de domaine du site auprès d'une société spécialisée ne coûte que quelques dizaines d'euros. Parfois, comme c'est souvent le cas aux États-Unis, l'hébergement est gratuit. Inutile donc de chercher un local, des bureaux à l'abri des regards indiscrets, l'ouverture d'un site pédopornographique ne nécessite que la location d'espaces sur un serveur localisé dans n'importe quel pays du monde, de préférence là où le code pénal garantit l'impunité.

Inutile de préciser que cette délocalisation freine considérablement le travail des enquêteurs, lorsque enquête il y a, comme le souligne Stéphanie Moutiez : « Le concepteur ou le propriétaire du site peut se trouver en Suisse par exemple, le nom du domaine

du site peut être officiellement enregistré en France, puis le site lui-même hébergé sur un ou plusieurs serveurs situés aux États-Unis ou encore en Russie, et en quelques heures à peine transférés dans d'autres coins du globe. »

Si l'on aborde le problème sous son angle économique, on s'aperçoit que la pédocriminalité offre, pour le crime organisé, un rapport coûts/bénéfices/risques extrêmement favorable. Le prix d'un CD-Rom ou d'une disquette est dérisoire, les investissements en matériel restent minimes, bénéficiant de la constante baisse des prix sur ce marché. Quant aux enfants, il suffit de s'approvisionner dans des pays pauvres, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, pour dépenser un minimum d'argent. De plus, un enfant présente un avantage considérable sur une dose d'opium ou de cocaïne : il peut servir plusieurs fois !

Pardonnez-moi ce cynisme, c'est la réalité. Pour ces organisations criminelles, le mineur n'est qu'une marchandise. Le trafic des enfants et la pédopornographie sont deux fléaux liés.

Pour le client, la souscription d'un abonnement pour une période précise (un mois, un trimestre...) lui permet de fréquenter des sites où il peut chatter, récupérer des photos et des films. Très souvent, ces sites en restent à la pornographie soft, mais ils font office de portails (*portals*) qui permettent d'accéder à d'autres sites, carrément pédocriminels. Parfois une dizaine, quelquefois plusieurs centaines.

« Ces chiffres sont à mon sens très révélateur du type et de la taille de l'organisation criminelle qui se cache derrière les portails, explique Stéphanie Moutiez, le prix d'un abonnement varie entre 45 et 80 dollars US par mois. Il donne en général accès à un seul des sites proposés sur le portail, mais ce n'est pas toujours le cas. »

Pour illustrer son propos, cette experte en criminologie s'est penchée sur le dossier Landslide évoqué précédemment, une enquête menée par la police suisse et le FBI au cours de l'été 2002. La société Landslide Productions, installée à Fort Worth, au Texas, s'était constituée une clientèle dans trente-sept États américains et soixante pays dans le monde. Le volet helvétique de l'enquête, baptisé Genesis, a permis la saisie de deux mille ordinateurs, de

trente-cinq mille supports de données et de quatorze mille vidéos, au cours de mille quatre-vingt-douze perquisitions. Seul un des vingt-cinq cantons n'a pas été concerné par cette opération policière : « L'étude des paiements effectués par carte de crédit, principal mode de paiement de ce type de services sur Internet, a fait apparaître que la société avait environ trois cent mille clients... »

Mais, souligne Stéphanie Moutiez, la société Landslide ne faisait pas seulement dans la pédopornographie : « C'était également un portail d'accès à quelques sites pornographiques. Il n'a donc pas été possible de déterminer le nombre de clients consultant exclusivement des sites pédopornographiques. D'ailleurs, il est fort probable que beaucoup des clients devaient consulter les deux types de sites. C'est cependant le chiffre de vingt-cinq mille clients qui était finalement retenu. »

L'abonnement mensuel était fixé, en 1999, à 30 dollars US.

« Le mois précédant l'arrestation du couple Reedy, propriétaires, la société Landslide réalisait un bénéfice mensuel de 1,4 million de dollars US, et en deux ans les profits générés par la société se sont élevés à près de 10 millions ! »

En fait, le couple Reedy n'était probablement qu'un gérant de paille, un fusible au service d'une organisation criminelle complexe qui, elle, n'a pas été inquiétée. Le site Landslide servait d'accès à des sites pédopornographiques appartenant à des Webmasters implantés en Indonésie et en Russie. L'enquête n'a pas été plus loin...

Un ami et partenaire dont je respecterai l'anonymat, expert en informatique et infatigable enquêteur de l'ONG ACPO³, a plusieurs fois débusqué des sites proposant, outre la vente classique de vidéos de viols d'enfants, la possibilité pour le client de réaliser le scénario du film et même celle de pouvoir assister au tournage ! Le site auquel je fais allusion, installé en Russie, proposait également des ventes d'enfants, et même des soldes :

« Profitez de nos promotions de juin : deux fillettes pour le prix d'une ! »

3. Anti-Child Porn Organization. www.antichildporn.org

Par Internet, tout est proposé : la livraison d'un enfant chez le client ou dans le lieu de son choix, avec en prime le tournage de la vidéo souvenir de ce week-end inoubliable !

« Les abus sexuels peuvent être filmés si l'acheteur le désire, dans ce cas, la société s'occupe de tout, contre paiement de tous les frais bien sûr (billets d'avion, visas, salaires des personnes qui se déplacent). Dans ce cas, les prix sont bien sûr plus élevés, et fonction de l'âge de l'enfant, et de l'endroit où la livraison a lieu. En Europe, une fille entre 7 et 10 ans sera vendue 5 000 euros pour un week-end et 3 000 euros pour une âgée entre 11 et 15 ans. Aux États-Unis ou au Canada, la fourchette de prix varie entre 7 000 et 10 000 euros pour les mêmes tranches d'âge. Ces prix n'incluent bien sûr pas les frais relatifs au voyage tels que visas et billets d'avion⁴. »

Mais, bien sûr, le client peut se rendre sur place, assister au tournage de la vidéo qu'il a commandée. Il peut même participer aux viols, gratuitement, ou du moins sans payer un supplément ! Et comme tous les scénaristes, il peut sur certains sites obtenir le paiement de royalties si son film est commercialisé...

Et puisque Internet se veut un espace de liberté, certains sites vont jusqu'à proposer des adoptions d'enfants. Au cas où vous vous feriez des illusions sur les motivations des acheteurs, un site précise : « *Adopt girl and get one girl childsex for free.* » Selon l'âge, les prix varient entre 30 000 euros (pour un enfant de moins de 3 ans !) et 10 000 euros pour un préadolescent de moins de 15 ans⁵.

« Une tendance semble claire, plus les enfants sont jeunes, les actes sexuels violents, et les images réalistes, plus le matériel est cher », souligne Stéphanie Moutiez.

Quant aux risques pour les pédocriminels, ils restent infiniment moindres que ceux que doivent affronter les narcotrafiquants. La révolution technologique liée à Internet offre d'innombrables moyens de masquer les activités illicites et de les délocaliser.

« Beaucoup de sites sont créés avec plusieurs sites "miroirs". Il s'agit d'un service offert par les fournisseurs d'accès Internet dans

4. ACPO Investigation Trafficking in Russia, octobre 2003.

5. *Idem.*

un souci d'assurer la rapidité de circulation de l'information, mais dont le but est détourné par les criminels afin d'assurer une délocalisation de leur activité dans des pays n'incriminant pas la pédopornographie par exemple. Le site principal sera donc hébergé sur un, ou plusieurs serveurs principaux situés dans des pays au bénéfice d'une législation permissive, la Russie ou l'Indonésie par exemple, et aura plusieurs sites dits "miroirs" situés sur des serveurs en Europe, en Asie ou aux États-Unis permettant un accès rapide à ce site, et donc aux mêmes informations que celles hébergées sur le site principal, depuis ces continents. Cela permet aux sites pédopornographiques d'être très mobiles. Lorsqu'ils sont identifiés par les services de police, ils changent alors de serveur d'hébergement et activent une autre URL (adresse IP). Certains n'attendent même pas d'avoir été identifiés et sont redirigés automatiquement chaque semaine, voire chaque jour, sur une nouvelle adresse. Le fait que les hébergements soient gratuits dans certains pays facilite nettement ce procédé, en permettant l'ouverture du même site sur un nombre de serveurs illimités⁶. »

De quoi rendre sceptique l'enquêteur le plus chevronné, apparemment condamné à pister des criminels d'une mobilité extrême, alors que, pour lui, chaque frontière posera des obstacles de procédure difficilement surmontables. Si les enquêtes se bornent à remonter la piste des localisations successives des sites, les pédocriminels peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Fort heureusement, il existe des moyens de s'attaquer à la pédopornographie, comme nous le soulignerons plus tard...

6. Stéphanie Moutiez, *op. cit.*

On ne tue pas la poule aux œufs d'or

L'argent n'a pas d'odeur.

VESPASIEN

Nous avons rencontré Stéphanie Moutiez, pour prolonger notre réflexion.

Vous affirmez dans votre étude que la pédocriminalité est devenue une des sources financières du crime organisé. Comment le savez-vous, puisqu'il s'agit d'un phénomène clandestin et, si c'est avéré, pourquoi ?

Ce n'est pas parce qu'un phénomène est invisible qu'il n'existe pas ! Et quel meilleur exemple que la pédophilie, dont les victimes étaient il y a encore à peine trente ans emmurées dans la loi du silence... En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un phénomène clandestin. Le fait que la production et la diffusion de matériel pédopornographique soient particulièrement lucratives, et que des organisations criminelles aient non seulement identifié ce potentiel financier, mais qui plus est qu'elles l'exploitent pleinement, est un fait avéré. Les investigations policières de grande envergure qui ont été menées ces sept dernières années, telles que l'opération Landslide/Avalanche lancée aux États-Unis en 1999, et conduite ensuite dans soixante et un pays, ou encore l'opération Falcon en 2004, visant au démantèlement de réseaux pédocriminels sur Internet, l'ont démontré, permettant d'identifier des organisations mafieuses situées notamment dans les pays de l'Est, la Russie, la Biélorussie, la Lettonie, l'Ukraine, etc., ainsi qu'en Asie, en Indonésie notamment. Les organisations auxquelles je fais allusion répondent à une demande de consommateurs pédosexuels. Elles exploitent ce

nouveau marché en parallèle à d'autres marchés criminalisés, tels que la prostitution, ou encore la drogue, et ont recours à des structures financières complexes, qui pour l'instant leur permettent d'échapper à toutes poursuites pénales.

Quelle est l'évolution de ce phénomène ?

On assiste à une augmentation constante du nombre de sites commercialisant livres, revues, photos ou encore DVD à caractère pédocriminel. On en a recensé à ce jour près de quatre cent trente mille. Pour avoir un point de comparaison, on estimait leur nombre à dix-neuf mille en 1998, et cent cinquante mille en 2002. C'est une véritable explosion !

Peut-on estimer les profits de ce commerce ?

Si l'existence de ce commerce pédocriminel ne fait aucun doute, il nous est en revanche aujourd'hui très difficile d'en mesurer l'ampleur. Combien ces sites pédopornographiques rapportent-ils exactement ? Quels sont les circuits financiers utilisés par les réseaux criminels qui les exploitent ? Comment l'argent du crime est-il ensuite blanchi ? Autant de questions auxquelles nous n'avons que des ébauches de réponses.

Pourquoi ces difficultés ?

Nous sommes actuellement confrontés à des difficultés d'entraides et de coopérations judiciaires et policières sur un plan international, qui se heurtent au caractère transnational propre aux affaires de pédocriminalité sur Internet. Les armes que nous avons à disposition nous permettent de traquer et d'arrêter les consommateurs de matériel pédopornographique, mais, en revanche, elles ne nous permettent pas de remonter aux organisations mafieuses qui se cachent derrière les sites pédocriminels.

À vous suivre, il vaut mieux aujourd'hui être pédocriminel que trafiquant de drogue...

Oui, c'est malheureusement une constatation à laquelle je suis arrivée. Le marché de la pédopornographie sur Internet est attractif,

car il est très rentable, et nettement moins risqué. La mise en place d'un site commercialisant du matériel pédocriminel est aisée. Hormis le facteur « anonymat » dont il ne faut pas négliger l'importance, ce type d'activité criminelle implique un facteur risque moindre et permet de réaliser en peu de temps un bénéfice important, avec un investissement minimal. On le sait, les enfants sont une matière première bon marché. Dans certains pays d'Amérique du Sud, d'Asie ou même d'Afrique, ils peuvent être achetés pour quelques dollars. Les enfants peuvent être vendus plusieurs fois, utilisés à de nombreuses reprises pour des productions pédopornographiques, et finalement à des fins de prostitution. Aussi révoltant que cela puisse paraître, les enfants représentent pour les pédocriminels des investissements à long terme.

Si l'on compare cette activité avec le marché de la drogue, par exemple celui de la cocaïne ?

Le trafic de cocaïne demande déjà des infrastructures de production importante. Des champs de plantations dans des pays d'Amérique du Sud par exemple. Ensuite, la transformation de la plante – la feuille de coca – en poudre requiert des laboratoires, ainsi que des chimistes qualifiés. La drogue est ensuite transportée par l'intermédiaire de passeurs, puis vendue par le biais d'intermédiaires. Les revenus générés par le trafic doivent ensuite être blanchis via des structures financières complexes. Tout cela est évidemment très simplifié, mais montre bien que le trafic de cocaïne demande beaucoup d'investissements et requiert l'intervention de multiples intermédiaires. C'est un trafic qui s'avère risqué du début jusqu'à la fin du processus. Même les transactions financières liées à la pédocriminalité sont facilitées.

C'est-à-dire ?

Les organisations criminelles utilisent les services des organismes de carte de crédit : Visa, Mastercard, American Express, etc., de la même manière que des sites comme amazon.com, ou encore fnac.com. Avez-vous un instant imaginé pouvoir acheter de la

cocaïne au moyen de votre carte de crédit ? Bien sûr que non ! Alors qu'un pédocriminel peut, jusqu'à présent tranquillement, utiliser ce moyen de paiement pour effectuer ses achats.

Vous dites prudemment qu'il est impossible d'évaluer les profits générés par la pédocriminalité. On ne peut vraiment pas se faire une idée, même approximative, à partir des investigations judiciaires qui ont été menées ?

L'enquête sur l'opération Avalanche a révélé qu'en 1999 les abonnements mensuels proposés par la société Landslide Productions Inc., plate-forme d'accès à quelque trois cents sites pédopornographiques, s'élevaient à 30 dollars US. Le mois précédant l'arrestation du couple propriétaire de la société, la société réalisait un bénéfice mensuel de 1,4 million de dollars ! En deux ans d'activité, les profits générés par la société se sont élevés à près de 10 millions. On comprend dès lors aisément que les criminels préfèrent désormais rester tranquillement chez eux, à pianoter derrière leur écran d'ordinateur...

L'extrême mobilité des pédocriminels, la délocalisation incessante de leurs sites, rend le travail des enquêteurs très aléatoire, à supposer qu'ils soient suffisamment nombreux, bien formés et disposant des moyens adéquats. Est-ce un combat perdu d'avance ?

Non, certainement pas ! Le monde virtuel d'Internet est un environnement complexe, et toutes les polices qui ont été confrontées au moins une fois à une affaire de pédocriminalité sur Internet d'une certaine envergure l'ont appris à leurs dépens : manque de ressources en personnel, manque de compétences technologiques des policiers, difficultés liées à l'envergure et à la complexité des opérations, flou juridique entourant ce type d'affaire, assistance psychologique aux personnes chargées d'évaluer le matériel incriminé, etc. Autant d'expériences dont les polices ont été obligées de tirer des enseignements pour adapter leur politique de lutte menée au niveau national. Dans beaucoup de pays, des cellules nationales de lutte contre la cybercriminalité ont été mises en place, et des spécialistes – des cyberpoliciers – sont maintenant formés en

conséquence. Ce n'est qu'un début bien sûr, mais nous sommes sur la bonne voie.

Et la priorité de cette lutte, ce serait de traquer les pédocriminels qui utilisent Internet ?

Non. Tracer les pédocriminels sur la toile, nous savons le faire. La priorité serait d'obtenir l'entraide d'États qui n'ont à ce jour aucune législation incriminant la pédopornographie, ou alors une législation très complaisante, pour pouvoir les arrêter et les poursuivre. Dès le moment où les organisations criminelles ne pourront plus se réfugier dans ces zones de non-droit et y installer leurs serveurs pour mener leurs activités délictueuses, nous aurons fait alors un pas énorme...

Nous en sommes loin ?

Actuellement, la pédopornographie sur Internet est punie de manière très inégale selon les États, et certains pays ne l'incriminent tout simplement pas. Ces graves lacunes juridiques créent clairement des zones de non-droit, des paradis de la pédopornographie qui sont largement exploités par les criminels, les producteurs de matériel pédopornographique ou Webmasters (propriétaires de ces sites pédopornographiques) qui y exercent leurs activités en toute impunité. En effet, Internet, de par sa structure même, permet une décentralisation totale de la relation entre les contenus et les producteurs ou auteurs de ces contenus, et la délocalisation des serveurs d'hébergement dans des pays non coopératifs, ou au bénéfice d'une législation permissive. De plus, Internet, de par sa très grande mobilité, permet à un contenu de passer d'une frontière à une autre en quelques secondes.

Ce qui condamne d'avance toute répression transnationale ?

Évidemment ! Pour pouvoir intervenir auprès de ceux qui produisent et diffusent le matériel pédopornographique, il est nécessaire de criminaliser l'infraction sur un plan international, c'est-à-dire assurer la punissabilité des actes de manière identique, et ce quel

que soit l'endroit où ils sont commis. La pédocriminalité sur Internet doit être qualifiée de crime partout, même si les sanctions ensuite ne sont pas les mêmes et restent adaptables à chaque pays, en fonction du droit positif de chaque État.

Ce qui ne va pas être simple. La notion même d'enfant n'est pas la même selon les pays !

Il faudra nécessairement fixer des règles d'âge minimal. Toujours au niveau des conditions objectives de punissabilité, il faut s'entendre sur un âge en dessous duquel un mineur ne peut valablement consentir à son exploitation sexuelle.

Et selon vous, ce serait 15, 16 ou 18 ans ?

L'âge de 18 ans me semble être la limite à adopter.

Le seuil que vous évoquez, ce n'est pas la majorité sexuelle, mais il fixerait l'âge à partir duquel un jeune a le droit de se prostituer, y compris devant une caméra. C'est bien cela ?

Il ne faut surtout pas toucher à la majorité sexuelle fixée par les États, qui poursuit bien souvent un but socioreligieux ou moral, mais uniquement se borner à fixer un âge dans le but de protéger les personnes de moins de 18 ans de l'exploitation sexuelle dont ils pourraient être victimes à des fins commerciales, ou de publications. J'insiste sur ce point !

Soyons concrets. Vous êtes suisse, comment cela se passe dans votre pays, actuellement ?

En Suisse par exemple, la loi fixe la majorité absolue à 18 ans, et une majorité sexuelle à 16 ans. Elle permet donc à une personne entre 16 et 18 ans de participer à des productions, puis à la diffusion de films pornographiques de manière tout à fait légale dès le moment où elle donne son consentement. Quand on pense que cette même personne aura besoin de l'approbation de ses parents pour procéder à l'achat d'une mobylette ou d'un ordinateur par exemple, ceux-ci devant ratifier le contrat de vente, on se rend

compte du paradoxe devant lequel on se trouve. J'insiste sur ce point : seule une uniformisation des normes législatives sur un plan international pourra permettre que la condition du principe de double incrimination soit remplie, et ensuite donner lieu à la mise en place d'un système d'entraide entre les États qui permettra en finalité de poursuivre le producteur où qu'il se trouve.

Où en est-on justement, au niveau international ?

La Convention sur la cybercriminalité, signée le 23 novembre 2001 à Budapest par trente pays et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004, constitue un premier pas dans ce sens. Les États qui ne l'ont pas encore ratifiée doivent impérativement être engagés à le faire. Quant aux États dont la législation n'incrimine pas la pédopornographie, la communauté internationale se doit de faire pression pour qu'ils légifèrent à ce sujet. Alors oui, cela représente un challenge énorme. Mais on sait à quel point les gouvernements peuvent se montrer persuasifs quand les enjeux sont pétroliers, militaires ou simplement économiques. Ne serait-on pas en droit d'attendre la même motivation dès lors qu'il s'agit d'enrayer commerces et trafics d'enfants à des fins sexuelles ?

Si bien qu'actuellement ce sont uniquement les clients, les consommateurs de pédopornographie qu'on pourchasse...

C'est comme dans les affaires de trafic de drogue : le système de lutte actuellement mis en place ne permet d'arrêter et de juger que les consommateurs de pédopornographie sur Internet, et jamais les producteurs qui se trouvent en bout de chaîne. Et comble du paradoxe, ces consommateurs que l'on va juger seront dans bien des cas, quelques mois plus tard, des récidivistes *omni modo facturatus*. Alors, bien sûr qu'il faut poursuivre les consommateurs. Selon le principe de l'offre et la demande, c'est bien la consommation de données pédopornographiques qui entraîne parallèlement une demande de fabrication de telles données, et qui génère ainsi une multiplication des abus sexuels commis sur des enfants. La pédophilie existe depuis la nuit des temps, et Internet n'a fait que révéler

au grand jour un phénomène universel, invisible, mais bien présent, touchant tous les milieux sociaux sans exception.

On peut s'interroger sur l'efficacité de cette répression !

On le peut d'autant plus quand on se rend compte que les procédures de poursuites pénales qui ont été menées ont été extrêmement coûteuses en temps et en effectif, et qu'en finalité elles n'ont eu aucune conséquence sur l'interruption du commerce de la pédocriminalité sur Internet, puisque les organisations criminelles en amont sont restées intouchées et ont pu continuer leurs activités délictueuses. Les exemples des affaires Landslide, et plus récemment Falcon, le démontrent...

Les médias n'évoquent jamais cet aspect du problème...

Je le regrette. Comme dans les affaires de pédophilie classiques, les médias permettent aux gouvernements de faire illusion, et de donner l'impression qu'ils ont bien les choses en main, qu'ils règlent le problème, ce qui n'est malheureusement pas du tout le cas.

Quel est le point faible de cette criminalité ?

C'est le vecteur de cette criminalité qui est à double tranchant. En effet, si Internet constitue une arme au service des criminels, c'est aussi un outil au service des autorités judiciaires et policières. Le phénomène est nouveau, à peine huit ans depuis l'apparition du Net. Certaines organisations criminelles ont très vite compris qu'Internet leur offrait une nouvelle opportunité de réaliser des profits importants en exploitant vices, déviances sexuelles et misère humaine. Elles ont alors développé rapidement ce type de criminalité. Mais l'écart se resserre, et finalement c'est notamment l'évolution technologique d'Internet, la même qui aura donné l'opportunité à ce type de criminalité de se mettre en place, qui permettra d'en venir à bout.

La riposte peut-elle n'être que technologique ?

Certainement pas ! En second lieu, nous devons intervenir au niveau de ceux qui favorisent involontairement, ou par négligence,

la diffusion et le commerce de la pédocriminalité sur Internet en mettant à disposition leurs infrastructures, ceux que j'appelle les maillons faibles de la chaîne.

De qui parlez-vous précisément ?

Principalement des fournisseurs de service Internet (Internet Service Providers ou ISP) qui fournissent les espaces d'hébergement, et des organismes de carte de crédit tels que Visa, Mastercard ou encore American Express, qui permettent la conclusion des transactions. Les ISP doivent mettre en place des mesures organisationnelles ayant pour objectif la non-utilisation de leurs réseaux à des fins criminelles.

C'est possible ?

Oui. Je pense notamment à un système de monitoring permettant d'examiner le contenu des serveurs de manière aléatoire, et notamment une clarification des activités des sites présentant un trafic très actif, ou dont la taille dépasserait un certain volume de stockage. L'effort demandé à ces sociétés doit être proportionnel à leurs intérêts financiers. Plus leurs intérêts économiques sont importants, plus leur devoir de vigilance doit être élevé. L'aspect technologique doit également être pris en compte. Le but n'étant clairement pas d'entraver la bonne marche économique de ces sociétés. Le non-respect de ses devoirs de vigilance par celui qui fournit le service doit entraîner la possibilité d'être sanctionné, avec en parallèle, pour celui qui constate l'infraction, l'obligation de dénoncer. Dès le moment où l'on demande une importante contribution à ces organismes privés, je pense qu'en contrepartie ils devraient obtenir un appui du gouvernement, et que la mise en place de ces structures organisationnelles devrait se faire en partenariat avec l'État, en laissant une marge de manœuvre suffisante aux ISP : libertés de choix, de contrôle et d'information qui sont les principes même de l'autorégulation.

Ce serait exclusivement l'action de l'État ?

Je pense qu'il faudrait vivement encourager la mise en place de partenariats entre les organismes privés et les organismes publics. Pourquoi ne pas envisager d'octroyer aux ONG actives dans la lutte contre la cyberpédocriminalité un rôle d'auxiliaire de justice dans le cadre de mandats spécifiques ? Voilà une question qu'il serait très intéressant d'approfondir, non ?

Pour en revenir aux maillons faibles, trouvez-vous normal qu'un commerce criminel comme celui de la pédopornographie puisse utiliser la filière des cartes de crédit ?

C'est choquant ! Les organismes de cartes de crédit doivent aussi prendre leurs responsabilités. On sait aujourd'hui qu'ils servent de plaque tournante au commerce de la pédocriminalité sur Internet. En effet, sans paiement, il ne peut y avoir de vente. Et sans vente, il n'y a pas de commerce. Il paraît donc clair qu'un blocage des flux financiers serait un moyen d'enrayer sérieusement une majeure partie du commerce pédocriminel organisé via le Net. Des mesures organisationnelles spécifiques doivent par conséquent être mises en place.

Lesquelles ?

Il s'agit principalement d'une clarification de la destination des fonds, dès lors que le montant mensuel reversé par l'organisme de carte de crédit au vendeur dépasse un certain plafond. Mais il s'agit également d'une clarification systématique dès lors que la transaction a lieu via un intermédiaire de paiement tel qu'E-Gold ou PayPal, utilisé par les organisations criminelles pour opacifier leurs transactions financières et masquer leurs activités délictueuses. Et puis, n'oublions jamais qu'une des solutions les plus efficaces, c'est vous, les auteurs de ce livre, ou encore vous, les lecteurs, qui vous êtes plongés dedans. C'est cette prise de conscience collective qui nous permet aujourd'hui d'avancer. Parce que, ne l'oublions pas, information et prévention sont à la base de la lutte. Et là, nous avons en main toutes les clés, il ne tient qu'à nous de les utiliser.

La pédocriminalité, ce serait la part d'ombre d'Internet ?

Non ! Si l'on ne peut rien faire contre la fatalité, ce combat-là, nous pouvons, nous allons le gagner ! Le débat est enfin ouvert, cette terrible loi du silence à laquelle je faisais allusion au début de notre entretien est enfin brisée. Si Internet n'a rien inventé, en revanche, une chose est claire, il a largement contribué à la démocratisation de l'accès à la pédopornographie, tant du côté des consommateurs, que de celui des producteurs. C'est effectivement la part d'ombre de cette formidable invention technologique. À nous de faire en sorte que l'ombre ne cache pas la lumière, et que notre folle course au progrès ne se fasse pas au détriment de l'éthique et de la morale, et surtout en violation flagrante de droits aussi fondamentaux que l'intégrité sexuelle des enfants.

Le 11 janvier 2007, sur ordre de la justice allemande, une rafle virtuelle effectuée par les opérateurs de cartes de crédit auprès de leurs clients a permis de cibler trois cent vingt-deux suspects soupçonnés d'appartenir à un réseau de pédopornographie. L'opération baptisée Mikado a rapidement permis de filtrer vingt-deux millions de comptes bancaires pour ne repérer que les paiements de 79,99 dollars, correspondant au prix d'un produit pédocriminel vendu sur le Net ! Selon le procureur Peter Vogt, les perquisitions ont permis de saisir des milliers de photos et de films et procéder à de nombreuses arrestations. « Une personne interpellée sur dix a un casier judiciaire pour des faits semblables et certaines ont déjà été incarcérées pour maltraitance d'enfants », a ajouté le magistrat. Qui prétendra que la piste des cartes de crédit est impossible à remonter ?

Les moyens technologiques existent pour s'attaquer à cette pédocriminalité. On les utilise d'ailleurs pour lutter contre ce que l'administration Bush appelle le terrorisme international. Ne pas utiliser ces moyens pour sauver des enfants en danger relève d'un choix de société. Mais qui osera tuer une poule aux œufs d'or ?

Nous aurions préféré avoir tort

On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve.

Héraclite d'Éphèse

Lorsque je relis mon livre de 2002, je ressens une sensation de colère. Tout était déjà écrit. Au lieu d'*innocence-en-danger.com*, l'ouvrage aurait pu s'intituler *Chronique d'une catastrophe annoncée* ! Je n'en ai aucun mérite personnel puisque, au sein de mon équipe, nous étions et nous sommes plusieurs à travailler sur la pédocriminalité sur Internet.

Tout était si prévisible ! Et j'aurais tant voulu que cela se passe différemment. J'ai l'impression que nous roulons sur une large route enneigée. Sur les trottoirs, de part et d'autre, une foule compacte et muette nous observe. Comme dans le ralenti d'un cauchemar, nous freinons mais les freins ne répondent pas. La voiture glisse inexorablement... Je peux voir la trajectoire du dérapage... Et anticiper le fracas des tôles, l'impact du choc, le nombre des victimes. L'endroit où l'auto va défoncer une illusoire barrière de sécurité...

Mon engagement n'a rien à voir avec un combat d'arrière-garde contre une nouvelle technologie. Il n'est pas comparable à la tragique révolte des malheureux ouvriers du textile au XIX^e siècle en Angleterre. Ils avaient rageusement détruit les métiers à tisser automatiques qui allaient les réduire au chômage.

Je suis une internaute convaincue. Chaque progrès technologique m'enchanté. Et je suis totalement convaincue que, ni Dieu ni démon, Internet sera ce que nous en ferons. Ce merveilleux outil de communication ne doit pas devenir une zone de non-droit où tout ce qui n'est pas permis hors réseau le devient lorsqu'on se

connecte. C'est bien pour préserver au Web ses avantages et ses qualités que nous nous battons, aux côtés d'autres ONG et parfois de concert avec les autorités.

La pédopornographie, une influence sous-estimée

La pédopornographie, c'est quoi ?

*Ce n'est pas la souffrance de l'enfant qui est révoltante en elle-même,
Mais le fait que cette souffrance ne soit pas justifiée.*

Albert CAMUS

Contrairement à ce qu'affirme Albert Camus, en elle-même la souffrance d'un enfant me révolte, quelle qu'en soit la cause. Mais, concernant notre sujet, il n'existe pas d'image d'enfant violé qui ne traduise une souffrance intolérable. Nous parlons ici de milliers, voire de millions d'images pédocriminelles. Derrière chacune de ces images, encore une fois, c'est un enfant réel qui souffre ! Que la vision de cette souffrance excite la libido de certains adultes, ce n'est pas pour moi une justification valable. Et là, je rejoins Albert Camus : rien ne peut justifier ce qu'on fait endurer à ces enfants ! Et il en faut, des enfants, pour réaliser autant d'images !

Il suffit de feuilleter les quotidiens français, ne serait-ce que pendant un mois, pour mesurer l'ampleur du problème. Début septembre 2006, un militaire retraité âgé de 55 ans a été arrêté en France, à Dijon (Côte-d'Or), mis en examen et écroué pour avoir téléchargé et diffusé des images pédopornographiques par Internet. Bénévole à la Croix-Rouge, il en profitait pour prendre des photos des enfants qu'il pouvait approcher. Il se livrait aussi à un travail de retouche et de modification des images pour les rendre plus excitantes et sans doute aussi pour jeter le doute sur l'identité réelle des enfants : des têtes de filles sur des corps de garçons, etc. La cellule de veille de la gendarmerie avait repéré ses transactions et ses échanges sur le Net. Cent cinquante vidéos et six cents images pornographiques impliquant des enfants ont été saisies à son domicile.

Le 22 septembre 2006, un enseignant retraité a été condamné en Alsace à neuf ans de prison pour les viols et des agressions sexuelles répétées sur un collégien entre 1995 et 2000. Fait divers classique, direz-vous ? Effectivement, il a été également reconnu coupable de détention de fichiers informatiques de pornographie infantile. Ce qui devient rarissime, c'est de trouver un prédateur qui ne surfe pas sur Internet à la recherche d'images interdites ou pour en échanger.

Mais quelle est la définition de la pornographie impliquant des enfants, la pédopornographie ? Elle varie fortement d'un pays à l'autre : aux États-Unis par exemple, il n'y a pornographie que s'il y a réellement, derrière l'image, violence ou exploitation sexuelle de vrais enfants. Dans d'autres pays, toute image sexuellement explicite d'enfants (réelle ou fabriquée par morphing) est considérée comme de la pornographie.

Le Mouvement antipédophilie sur Internet (Mapi), en Belgique, ne restreint pas la pédopornographie aux seules images : il la définit comme « tout matériel mettant en scène des enfants dans des situations explicitement sexuelles ou incitant à l'exploitation sexuelle des enfants ».

Interpol s'est dotée d'une définition très large : « La pornographie infantile est la conséquence de l'exploitation ou de l'abus sexuel perpétré sur un enfant. Elle peut être définie comme tout moyen de dépeindre ou de promouvoir l'exploitation sexuelle d'un enfant, y compris sous forme écrite et/ou audio, centrée sur les actes sexuels ou les organes génitaux de l'enfant. »

Une chose est frappante : alors que les films classés X étalent leurs copulations sur un fond musical mièvre et rythmé, ponctué de gloussements de plaisirs souvent ajoutés après le tournage, les films pédopornographiques mettent en évidence les cris et les supplications réelles des enfants pendant les viols, afin de satisfaire les consommateurs. Un signe qui ne trompe pas ! Pour satisfaire les clients, les films pornos avec des mineurs seront de plus en plus violents !

Le recours à des Webcam et à des micros devient de plus en plus fréquent au cours des agressions sexuelles en direct sur le Net. On dit qu'il n'y a pas plus noir que le noir. Parfois, j'en doute...

En fait, que sait-on de la demande réelle des « clients » ? Aux États-Unis, Children Now, un groupe de défenseurs des enfants, a publié un sondage selon lequel 77 % des huit cents mineur(e)s sondé(e)s expriment le souhait qu'il y ait moins de pornographie et de sexe à la télé... Encore une étude qu'il serait intéressant de mener dans toute la population.

Recherche respect, passionnément

*Puisqu'ils sèment le vent,
ils moissonneront la tempête.*

La Bible

Nous l'avons noté précédemment, la production, la collecte et la (re)distribution d'images occupent une place essentielle dans la vie des pédosexuels. Ces pratiques leur permettent d'alimenter leurs fantasmes et éventuellement de désinhiber des enfants, de les préparer à subir, sans trop protester, des relations sexuelles avec des adultes.

Le nombre d'images pédopornographiques en circulation sur Internet est désormais estimé en millions. Les sites qui permettent d'y accéder se comptent en centaines de milliers. Quant aux forums et chatrooms qui facilitent les rencontres et les échanges, il en existe plus de cinquante mille. Sans parler des milliers de CD-Rom saisis. Deux évolutions sont à constater. D'une part, les quantités d'images saisies chez les particuliers lors d'opérations de police sont de plus en plus importantes (de soixante-quinze mille à cinq cent mille selon Interpol). D'autre part, on assiste à une escalade de la violence concernant un certain type de pornographie qui va jusqu'à mettre en scène tortures et meurtres d'enfants, parfois en direct sur Internet.

Selon plusieurs études conduites par des organisations gouvernementales et des ONG¹, par des experts incontestés², notamment aux États-Unis, la tranche d'âge la plus exposée est celle des

1. National Center for Missing & Exploited Children ; Crimes against Children Research Center ; Office of Juvenile Justice & Delinquency Prevention (Office of Justice Programs/US Department of Justice). Leurs travaux sont accessibles sur Internet.

2. Docteurs Janis Wolak, Kimberly Mitchell, David Finkelhor.

adolescents de 12 à 18 ans. Aucun des chiffres de la pédocriminalité sur Internet n'a connu de baisse, malgré les mesures qui ont pu être prises ici ou là. Indéniablement, elles sont insuffisantes. La demande de photos pornographiques concernant des enfants est en constante expansion. Près de 34 % des jeunes internautes ont été confrontés à des images pornographiques qu'ils n'avaient pas sollicités, pourcentage en augmentation malgré l'utilisation grandissante de filtres de blocage et d'autres logiciels de protection parentale. Ce qui confirme qu'il ne faut pas miser sur leur efficacité, car 55 % des personnes concernées par ces enquêtes avaient installé sur leurs ordinateurs et sur celui de leurs enfants des logiciels pour bloquer les images inopportunes ou pornographiques.

Un enfant sur quatre a été sollicité pour envoyer sa photo dénudée ou une photo à caractère sexuel à un correspondant. On peut se demander s'il s'agit de désinhiber les enfants pour les amener à accepter les propositions du prédateur ou si ce dernier veut simplement en tirer profit en les diffusant sur le Web ? Les deux hypothèses ne s'excluent d'ailleurs pas.

De toutes ces études, je retire une note d'optimisme, cependant. Le nombre des mineurs qui ont communiqué à des inconnus leur identité et leur adresse a baissé. Ainsi, le message transmis aux jeunes de ne jamais divulguer d'information personnelle en ligne passe relativement bien. Encore faut-il ne pas s'illusionner. Ces mises en garde ont des limites. Ne serait-ce que dans leur vie scolaire, les enfants sont maintes fois sollicités pour transmettre des données personnelles, et pas seulement sur les chats. Il n'est pas évident de faire comprendre à des jeunes qu'ils courent un risque en donnant des informations personnelles lors d'un achat en ligne, ou en téléchargeant de la musique, par exemple.

En revanche, le nombre de sollicitations à caractère sexuel émanant de personnes connues de l'enfant a augmenté. Plus grave, les jeunes internautes qui sont la cible de ces messages ne savent absolument pas quoi faire ! À qui en parler ? Qui prévenir ? Qui est en mesure de débusquer les prédateurs et de démanteler ces sites ? De ce fait, nombre d'entre eux restent en ligne, banalisant ces sollicitations, les assimilant à la contrepartie fatale de tout ce qu'Internet apporte de positif.

Sans doute faut-il mieux prendre conscience de la place qu'Internet occupe, et occupera de plus en plus, dans nos vies et notre quotidien. De ce fait, dans cet espace en expansion continue, les risques sont et seront de plus en plus grands pour les mineurs. On peut faire confiance aux pédocriminels pour avancer masqués : sur des chats de rencontres conviviales, sur des sites de vente par correspondance, de recherches scolaires, sur des sites ou des blogs spécialisés, consacrés à des vedettes, des mangas, etc.

Est-ce la traduction d'une sexualisation accrue dans l'univers des mineurs et dans leurs rapports ? Faut-il y voir une addiction à la pornographie et sa banalisation ? Dans ces études, de nombreux adolescents ont exprimé leur détresse après avoir été sollicités sexuellement et/ou avoir visionné des images à caractère pédopornographique ; à la question : « Pourquoi pensez-vous avoir été l'objet de sollicitations de ce type ? », des enfants ont fait les réponses suivantes :

- « J'ai fait une faute de frappe. »
- « Je faisais une recherche mais je n'étais pas suffisamment claire. »
- « Je n'ai pas lu l'information en dessous du lien. »
- « Je tapais trop vite et je ne faisais pas attention aux fautes de frappe. »

Réponses qui traduisent une certaine culpabilité. Autres opinions exprimées :

- « Les gens donnent de faux noms aux sites sur Internet. »
- « Les adresses de sites sont rachetées par des personnes qui mettent ce qu'on ne peut imaginer y trouver. Pour un exposé de l'école, sur la drogue, j'ai tapé : "Dis non à la drogue !" Et je suis tombé sur un site avec des gens nus en train de se droguer. »
- « J'ai tapé le nom de mon chien, je suis tombé sur un site porno, et je n'arrivais plus à m'en sortir. »
- « Je vais sur des sites sur les compétitions de cyclisme et je tombe sur des images pornographiques avec des enfants. Je pense que, derrière ces sites, il y a des gens qui vont à la pêche aux nouveaux clients... »

Que faire ?

*Mon action est mon seul bien, mon héritage,
la matrice qui me fait naître, mon action est mon refuge.*

BOUDDHA

Que se passe-t-il lorsqu'un internaute est agressé par des messages et des images pédopornographiques qu'il n'a pas sollicités ? Il semble qu'il zappe, après avoir envoyé à la corbeille les écrans indésirables... C'est ce qui ressort des études évoquées au chapitre précédent. Seul un incident sur cinq cents est signalé au service qui héberge les sites concernés. Autant dire que les créateurs de ces sites pédopornographiques se sentent dans une complète impunité.

En fait, les mécanismes de dénonciation ne sont pas connus ou restent peu visibles. Protester auprès de qui ? De l'hébergeur ? Aller au commissariat de police ? Lorsqu'on analyse la vie moderne, on réalise que, du matin au soir, chacun d'entre nous reçoit une bonne dose de mini-agressions. Chaque jour, il faudrait déposer trois ou quatre plaintes pour faire respecter ses droits ! Bien sûr, on n'a pas le temps. Et l'expérience des plaintes que nous avons dû déposer ne nous incite pas à les multiplier. Nous courons après le temps et on en perd tellement quand on veut se faire respecter dans tous les secteurs de la vie...

C'est pourquoi je propose qu'on étudie un mode opératoire simple et efficace pour permettre aux internautes de s'impliquer dans la lutte contre les sites pédopornographiques, sans y consacrer plusieurs heures par jour ! Mise en demeure de l'hébergeur du site illégal ? Signalement à un service spécialisé contre la cybercriminalité ? Mettons-nous autour d'une table et définissons un protocole qui devra être clair et très largement diffusé. Ne pensez surtout pas

qu'il s'agit d'un détail. Le nombre des adolescents qui ont été encouragés à fuguer par des correspondants inconnus sur Internet a triplé en cinq ans, passant de 4 % en 2001 à 13 % en 2006.

Autant il est important de dénoncer les sites pédopornographiques, autant il est indispensable qu'en face il y ait des personnes qui soient capables d'accueillir les plaignant(e)s, et des équipes d'investigation dotées d'outils efficaces pour mettre les sites et les prédateurs hors d'état de nuire.

Sexe, violence, Internet et vidéo

*Remets ton épée à sa place, car tous ceux
qui prendront l'épée périront par l'épée.*

L'Évangile selon saint Matthieu

L'anecdote que je vais rapporter illustre un autre aspect de la question : l'escalade de la violence dans les images consommées par les mineurs. La scène se situe dans un fast-food. Un adulte qui ingurgitait consciencieusement son hamburger et ses frites finit par être incommodé par le bruit, les cris poussés par trois préadolescents (le plus âgé ne devait pas avoir plus de 13 ans). Aux cris succédèrent de véritables hurlements et l'homme s'est levé pour leur rappeler certaines règles de base comme le respect des autres au moment du déjeuner. Il s'approche de la table des jeunes et s'aperçoit qu'ils visionnent une vidéo sur l'écran du téléphone portable de l'un d'eux. Intrigué, il leur demande ce qu'ils regardent. Un des enfants lui répond : « C'est rien, m'sieur, c'est juste un mec qui se fait égorger. Vous voulez voir ? »

Mise en scène ou réalité ? Je l'ignore. Mais quelle banalisation de la violence !

« Sur certains sites Internet, nous explique Alexandre Denjean, qui étudie les rapports entre la maltraitance sur mineurs et la pornographie, il est possible de voir des vidéos produites par des adolescents qui mettent en scène l'un d'entre eux recevant des coups. La ceinture est l'instrument le plus utilisé. Pour ces jeunes, il ne s'agit que d'un jeu. Supporter les coups permet à celui qui les reçoit d'être intégré dans le groupe. Il a résisté, donc c'est un homme. Une sorte de rituel... On peut se demander ce qu'il advient de ceux qui ne résistent pas... »

Septembre 2006. À la sortie des cours, un vendredi, un élève du lycée Kleber à Strasbourg. Simon, 17 ans, est roué de coups par quatre adolescents extérieurs à l'établissement. Sans intervenir, plusieurs lycéens tournent la scène avec leur téléphone portable...

Exemple de *happy slapping*, un phénomène apparu à la fin des années 1990 en Grande-Bretagne, notamment dans les banlieues sud-est de Londres.

Au départ, il s'agissait d'une provocation, une incivilité filmée par un complice, grâce à un téléphone portable. L'entartage surprise d'un copain de classe, par exemple. Mais on est passé de la tarte à la crème à une violence physique soudaine. Et pour la victime, la souffrance ne s'arrête pas aux coups ! Les images de son agression sont diffusées sur le Net, sur des blogs. Parfois même, des concours sont organisés entre ados pour déterminer quel est le meilleur passage à tabac du mois !

Psychologue et écrivain, spécialiste de l'adolescence, Maryse Vaillant explique à ce sujet¹ : « Depuis toujours, la violence est un moyen d'expression, d'existence même... "C'est aussitôt fait, aussitôt su", l'image circule tout de suite. On n'a pas le temps de comprendre, pas le temps de réaliser qu'on a fait souffrir une personne... Tous les jeunes désormais sont nés avec la télévision, dans une société où on ne leur propose qu'un système de compétition, d'enrichissement rapide et de consommation. Dès lors, chaque fois qu'il y aura un nouveau média, un nouvel outil technologique, les jeunes seront les premiers à s'en saisir, pour faire ce qui est apprécié dans la société d'aujourd'hui, c'est-à-dire de l'image et de la violence... C'est le fruit de notre société. »

N'est-ce pas ce que pointe Frederick Mathews ? Ce chercheur canadien relève² que dans un film pour enfants récent, *Tom et Huck*, un garçon recevait un coup de poing en pleine figure par un

1. In *L'Humanité*, 3 juin 2006. Maryse Vaillant est l'auteur de *La Réparation, de la délinquance à la découverte de la responsabilité*, Gallimard, 1999 ; et *Les Violences du quotidien*, La Martinière jeunesse, 2002.

2. *Le Garçon invisible, Nouveau regard sur la victimologie au masculin*, Santé Canada, 1996.

personnage féminin nommé Becky. Le film était l'adaptation fidèle des aventures de Tom Sawyer et de Huck Finn. Or, dans le livre de Mark Twain, il n'y avait pas ce coup de poing. Sans doute a-t-il été ajouté par le scénariste pour être dans l'air du temps...

Un fait divers récent devrait nous faire réfléchir. En septembre 2006, une fillette de 8 ans a été retrouvée par sa mère pendue dans sa chambre. Transportée à l'hôpital, l'enfant n'a pas survécu. Ce suicide a intrigué médecins et experts, car une pulsion de mort n'a aucun sens chez un être si jeune. L'enquête a permis d'établir qu'à l'insu de ses parents la fillette avait regardé quelques heures auparavant une cassette de *Girl interrupted*, un film qui explore l'errance de trois femmes enfermées dans un hôpital psychiatrique. L'une d'elles se pend... La qualité du film n'est pas en cause. Ce qui l'est, c'est son impact sur un mineur qui n'a pas une structure de pensée lui permettant de garder des distances vis-à-vis des images. Le film était certes interdit aux moins de 18 ans, mais presque tous les foyers sont équipés pour visionner cassettes et DVD.

J'ai en mémoire d'autres faits divers du même type. Le drame de ce petit garçon qui a tué un camarade de classe pour faire comme dans un jeu vidéo. Il attendait près du cadavre que son ami se réveille pour reprendre la partie. Il pensait que, comme dans ses jeux préférés, on disposait de plusieurs vies !

Je cite ces exemples parce que violence et sexe sont étroitement associés dans le phénomène que nous devons combattre. Je ne fais pas de la télévision ou du cinéma la cause unique de cette évolution, mais je m'insurge contre celles et ceux qui affirment que cette violence, reflet de notre société, n'aurait aucun impact négatif sur nos enfants. Qu'en savent-ils ? Comme dans tous ces phénomènes socioculturels ne s'agit-il pas d'une interaction entre le réel et la fiction qui se nourrissent mutuellement ?

On ne dispose d'aucune étude sérieuse, en France, à ce sujet. Le phénomène est très récent. Personne ne peut actuellement mesurer l'ampleur des conséquences que cette représentation de la violence aura sur la psychologie des jeunes générations. La seule chose dont on peut être certain, c'est qu'il y aura des conséquences. Sans doute existe-t-il des visas de censure concernant les films commercialisés

et la suggestion d'un âge minimal des téléspectateurs, signalé dans un petit cercle en bas et à droite du petit écran. J'avoue ma perplexité. Autant je conteste la censure quand elle prive un public d'adultes de se faire une opinion, autant je regrette l'inefficacité actuelle dans la protection des jeunes publics. Depuis les grandes catastrophes sanitaires de la fin du XX^e siècle, on a créé un principe de précaution, qui amène la prise anticipée de mesures de prudence vis-à-vis d'un danger présumé mais non prouvé. Pourquoi ne l'applique-t-on pas aux enfants ? Le principe de précaution, c'est uniquement valable pour les huîtres du bassin d'Arcachon ?

Si les recherches et les études sur ce sujet restent extrêmement rares, l'une d'elles conduite aux États-Unis en 2005 fut financée par le Congrès américain au profit du National Center for Missing & Exploited Children et dirigée par les docteurs David Finkelhor, Kimberly Mitchell et Janis Wolak. Leur rapport³ précise :

Le but de cette recherche est de mettre à la disposition des forces de l'ordre et des enquêteurs un outil de travail, afin de faciliter leur tâche en décrivant les caractéristiques des abuseurs, les crimes commis et les victimes. Nous avons retenu pour notre étude les enquêtes sur les crimes sexuels dont la victime avait moins de 18 ans, ayant débouché sur une ou plusieurs arrestations de personnes qui avaient utilisé Internet dans la commission du crime. À savoir une relation abuseur-victime initiée *on line*. Dans cette étude, nous nous sommes entre autres intéressés à la pornographie infantine reçue et distribuée dans ce contexte.

En un an, notre étude a porté sur mille sept cent treize arrestations pour des crimes sexuels liés à Internet et/ou à la possession de matériel pédopornographique. Presque la totalité des condamnés étaient des hommes, de type caucasien (à 91 %), âgés de plus de 25 ans (85 %). Seuls 3 % de ces criminels étaient des mineurs.

3. Rapport téléchargeable sur www.NCMEC.org

La majorité de ces personnes arrêtées détenait des images d'enfants prépubères (33 %) et des images de pénétration sexuelle (80 %). Dans 21 % des cas on trouvait des images de rapports sexuels accompagnés de violence, viols et tortures de victimes souvent ligotées (bondage) ; 39 % des personnes impliquées détenaient des vidéos pédopornographiques en plus d'images fixes.

Près du tiers des personnes arrêtées ont été mises en examen pour viols et abus sexuels. Il conviendrait d'y ajouter les 16 % qui avaient sollicité des enfants sur Internet, notamment sur les chats, mais qui n'ont pu passer à l'acte puisque c'est la police qui se trouvait au rendez-vous. À noter que 57 % de ces arrestations ont été effectuées à la suite de dénonciations ; 59 % des personnes impliquées ont été condamnées à des peines de prison.

Pour en revenir au matériel pédopornographique saisi, 39 % des personnes arrêtées possédaient des images concernant des enfants de 3 à 5 ans ; 19 %, des images d'enfants de moins de 3 ans ; 62 % détenaient de préférence des photos de fillettes ; 14 %, des garçons ; et 15 % maintenaient une parité entre les sexes. Les prétentions esthétiques des photographes seraient difficiles à établir ; 92 % des images focalisaient le sexe des mineurs dans des actes sexuels explicites. Dans 80 % des cas il s'agissait de la pénétration de l'enfant (fellations comprises). Dans 25 % des cas, les criminels avaient utilisé du matériel pédopornographique, photos ou films, pour « initier » leurs futures victimes et banaliser ce qu'elles allaient subir : « Tu vois, tout le monde le fait ! »

La plupart des criminels dont il est question dans cette étude ont grandi à une époque où la pédopornographie n'était pas encore une industrie et la violence moins explicite dans les films et à la télévision. Comment vont grandir ces enfants qui évoluent dans une véritable culture de la violence ? Quelles en seront les conséquences sur leurs comportements et leurs pratiques sexuelles, lorsqu'ils deviendront adultes ? Je pose la question. Je n'ai pas de réponse. Et vous ?

Génération porno

Et si, un jour, le Père Noël ne croyait plus aux enfants ?

Pierre DORIS

Les adolescentes de 14 à 17 ans sont devenues la cible d'un marché porteur. Du string au fard à paupières, elles sont invitées à acheter tout ce qui va les rapprocher de l'image des Lolita qui leur sont proposées comme modèles. Des magazines ciblent ces jeunes filles qui se posent, comme tous les ados, l'éternelle question : qui suis-je ?

Je suis tombée l'autre jour sur l'un de ces hebdomadaires et sur l'inévitable test qui permet aux rêveuses errantes de se ranger dans une case. Vous lisez la question, vous choisissez une réponse parmi plusieurs proposées, vous cochez la bonne. Aucune des réponses ne vous satisfait ? Cochez celle qui se rapproche le plus de ce que vous pensez ! Quand vous avez terminé, vous comptez le nombre de points et vous saurez enfin quelle fille vous êtes ! Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur vous-même en agitant votre pointe Bic ! Et cette fois-ci, vous vous retrouvez forcément être l'une des trois personnalités suivantes :

« 1°) Les super-extra-salopes : c'est bien, tu vas un peu loin mais tu as de l'humour !

« 2°) La salope normale : tu es la fille de ton temps, moderne, c'est bien !

« 3°) La ringarde : tu es une dinosaure pré-soixante-huitarde ! »

Je résume. Tu as le choix (le tutoiement est de rigueur) : ou tu es une salope ou tu es coincée ! Non, tu ne peux pas être autre chose ! Comment, tu n'es pas encore une salope ? Rejoins urgemment le grand rassemblement majoritaire des vraies femmes : toutes des

salopes, sauf maman qui est évidemment une ringarde ! Sois dans la norme ! Deviens vite une belle salope !

La pornographie n'est plus l'apanage d'une poignée d'érotomanes aisés qui collectionnaient discrètement des photos cochonnes achetées sous le manteau. Le sexe, c'est devenu une industrie bien trop florissante pour rester confinée dans les sex-shops. Un business mondial, des productions banalisées avec des moyens massifs. Soit !

Mais je m'interroge sur les valeurs morales et les modèles que nous sommes capables de transmettre aux jeunes générations. Être ou ne pas être salope ? Telle serait la (nouvelle) variante de la question shakespearienne ! J'imagine les discussions mères-filles à venir.

Je n'ai aucun fétichisme des mots. Pour ce que je sais du français et de sa dimension grivoise, le mot « salope » peut, dans un usage intime, avoir des vertus érotiques qui ne regardent que le couple concerné, dans l'espace de son alcôve amoureuse. L'usage de mots injurieux dans le langage amoureux est une curiosité inexistante dans ma culture natale. Mais je comprends que cela puisse exister dans ma culture d'adoption. Ce n'est donc pas le mot « salope » qui me gêne, c'est qu'on le sorte de l'intimité et de ce contexte érotique pour en faire une catégorie sociologique.

Selon un sondage réalisé en France en 1998, 85 % des lycéens avaient déjà visionné un film porno. J'aimerais qu'on étudie ce phénomène en rapport avec la courbe des mises en examen d'adolescents dans des affaires de viols, collectifs ou non. Y a-t-il un lien entre les deux ?

Dans le même registre et plus près de notre sujet, un policier de Los Angeles a estimé que, sur un total de sept cents prédateurs d'enfants arrêtés pour des crimes sexuels extrafamiliaux sur une période de dix ans, plus de 50 % d'entre eux étaient en possession de matériels pornographiques impliquant des mineurs.

On sait également qu'il existe un lien entre la prostitution enfantine, le tourisme sexuel et la pédopornographie.

Un certain nombre de psychiatres travaillant en milieu carcéral n'hésitent plus à dénoncer chez certains jeunes détenus une dépendance à la pornographie et le rôle de cette addiction dans le passage à l'acte qui les a conduits derrière les barreaux.

Le 26 janvier 2005, la BBC relayait les travaux d'une criminologue et psychologue, le docteur Rachel O'Connel, qui attirait l'attention de tous sur les risques émergents liés aux blogs que les jeunes utilisent souvent comme un journal personnel, à défaut d'être intime. Le croisement des blogs et du téléphone portable crée de nouvelles possibilités de transferts d'images, de téléchargements encore plus rapides. « C'est un rêve pour les pédosexuels, explique le docteur O'Connel, parce que vous avez des enfants qui transmettent par ce moyen des photos et qui diffusent des détails et des informations personnelles sur leur vie de tous les jours. » Or, il existe au moins un programme qui permet aux prédateurs de parasiter ces blogs.

Cette situation a incité des parlementaires britanniques à déposer un projet de loi visant à sanctionner de dix années de prison le conditionnement d'enfants par Internet dans le but de les utiliser comme objets sexuels.

En 2005, au Canada, un homme, programmeur sur Internet, sans casier judiciaire, a avoué avoir enlevé, violé, assassiné et démembrer la petite Holly J., 10 ans. Le prédateur a reconnu qu'il avait téléchargé et visionné des images pédocriminelles avant de passer à l'acte.

Une autre enquête menée auprès de pédocriminels en prison révèle que 77 % des agresseurs des petits garçons et 87 % de ceux qui s'en sont pris à des fillettes ont admis avoir nourri leurs fantasmes avec du matériel pornographique ; 40 % admettent avoir visionné un film porno avant de passer à l'acte.

Auditionné par une commission, un spécialiste du FBI a précisé que, lorsque la police perquisitionnait au domicile d'un délinquant sexuel, elle trouvait presque dans tous les cas une abondante quantité de revues et de films classés X. Ces estimations ne sont-elles valables qu'outre-Atlantique ?

Innocence en Danger a impulsé des études en Allemagne en partenariat avec l'université de Munster. Les résultats ont fait l'objet d'une conférence internationale le 22 mars 2007 qui a suscité quatre centaines d'articles de presse et d'émissions radio ou télévisées. Parmi les points importants de ces travaux, l'existence d'un véritable

défi à relever. Les nouvelles technologies de communication jouent un rôle croissant dans la réalisation des crimes visant des mineurs. Cet essor engendre une inadaptation et un retard : les lois se trouvent rapidement obsolètes et les fonctionnaires chargés des enquêtes et de la répression ne disposent ni du matériel ni d'une formation adaptés. Ces travaux mettaient également en évidence que 67 % des pédocriminels utilisant Internet sont des amateurs de pédopornographie.

Je reste pensive en découvrant une autre étude qui nous apprend que chaque ado, en Occident, sera confronté à quatorze mille références sexuelles par an, tous médias confondus. En clair, cela veut dire qu'Internet est en passe de devenir le principal « professeur » d'éducation sexuelle. Si cela se vérifie, comment les jeunes générations « internétisées » accoucheront-elles d'adultes capables de sentiments et de responsabilités ?

Je ne me fais pas de souci pour ceux qui ont grandi dans une famille unie par un amour réel, explicite et explicité, et qui n'ont jamais douté de l'amour de leurs parents. Ceux-là savent de l'intérieur l'importance des sentiments dans la rencontre amoureuse. Ils ont été vaccinés très jeunes contre bien des coups durs de l'existence.

Mais les autres ? Les mal-aimés, les « qui-doutent-d'avoir-été-désirés », les « qui-se-savent-erreurs-du-calendrier », la « progéniture-du-docteur-Ogino », ces enfants prétendument du péché, ces filles et ces fils de... Et tous ceux qui, sans avoir été maltraités, n'ont pas pu faire le plein d'amour ? Tous ceux qui arrivent démunis au moment des premiers émois et des premières pulsions ? Le plus grand nombre, me semble-t-il (dites-moi que je me trompe !). Comment vont-ils entrer dans la vie adulte, ceux-là ? Les sans-repères qui n'auront comme références que des séquences pornographiques et qui vont confondre l'amour et l'image souvent violente du coït, c'est-à-dire la connaissance du geste et l'ignorance du sentiment, comment vont-ils faire, s'il n'y a rien pour contrebalancer la pornographie ? Où fixeront-ils leurs normes ? À partir de quel nombre de participants est-ce une partouze ? Estimeront-ils leurs parents anormaux, s'ils découvrent qu'ils font l'amour à deux, couchés dans un lit ?

Ne pas relever le défi que pose l'existence de la pornographie n'est pas seulement lamentable. C'est une erreur éducative qui pèsera lourd !

Qu'on me comprenne bien ! Concernant les adultes, je ne prône aucune interdiction et je ne porte aucun jugement de valeur sur telle ou telle pratique sexuelle les concernant. La protection des mineurs est ma seule préoccupation. Or, je sais bien qu'aucune censure, qu'aucune interdiction, ne réglera le problème. Il faut donc, face à la réalité de la pornographie, donner aux jeunes l'éducation qui leur permettra de contrebalancer la violence des images et de vivre pleinement leur sexualité, en harmonie avec leurs partenaires. On mesure bien que ce ne sont pas quelques heures d'éducation sexuelle plaquées sur le cours de sciences qui peuvent contrebalancer l'impact d'une vidéo porno. Comment faire ? Voilà un chantier qui mérite d'être lancé !

Ce que je n'ai pas pu dire à Stéphane Bern

L'homme n'est rien d'autre que la série de ses actes.

Georg W. F. HEGEL

J'ai été contactée par France 2 pour participer à l'émission de Stéphane Bern, *L'Arène de France*. Personnellement, je ne connaissais que peu monsieur Bern et les échos que j'avais recueillis sur lui étaient nettement favorables. Le fait même de créer en soirée une émission qui refusait la langue de bois et les amabilités consensuelles me paraissait sympathique. Encore fallait-il qu'on m'y invite pour ce dont je pouvais parler : la défense des enfants. Le thème de l'émission : « Notre société devient-elle pornographique ? » me laissait perplexe. Quelle que soit l'opinion que j'ai, personnellement, sur la pornographie, au nom d'Innocence en Danger, je n'avais rien à en dire dès lors que ces productions mettaient en scène et n'étaient visionnées que par des adultes consentants.

Dans un premier temps, j'ai réservé ma réponse, mais les collaborateurs de monsieur Bern m'ont rassurée en me disant que j'avais ma place sur le plateau. Il voulait que je parle des enfants, que j'évoque l'affaire Wonderland... Après plusieurs coups de fil, j'ai été convaincue. L'émission devait être enregistrée selon le concept du direct différé. Elle était filmée dans les conditions du direct, bien avant d'être programmée, et n'était amputée que de quelques temps morts, pour lui donner du rythme.

Dès que je suis arrivée sur le plateau, le 15 septembre 2006, j'ai très vite senti qu'il y avait une erreur de casting. Je n'avais pas ma place parmi ces intervenants, producteur de vidéos classées X, actrice de porno, etc. Des gens qui gagnaient leur vie en filmant des

kilomètres de copulations... Dès que j'ai ouvert la bouche pour parler des mineurs, tout le monde s'est écrié, la main sur le cœur : « Les enfants, on n'y touche pas ! » Juré-craché, toutes les personnes filmées étaient majeures, même si elles avaient l'air très jeunes. Que venais-je faire dans cette galère ?

Puisqu'on m'avait invitée pour parler de la première grande opération de police transnationale contre la pédopornographie, Wonderland, je pris mon mal en patience. Mais lorsque j'ai entendu plusieurs invités, qui faisaient commerce de la sexualité imagée d'autrui, prétendre que la pornographie n'avait aucun effet néfaste sur le comportement des jeunes et qu'avec les filtres parentaux installés sur les ordinateurs il n'y avait plus de problème ou de risques pour les juniors, mon sang n'a fait qu'un tour ! J'ai voulu réagir à ces propos erronés. Mais la parole ne m'a pas été accordée. Peut-être aurait-il fallu que j'arrache des mains un micro mais, je l'avoue, mon éducation ne m'a pas préparée à ce type de prise de parole !

À la fin de l'émission, furieuse, j'ai quitté le plateau. Je n'avais pas signé l'autorisation qui est censée garantir mon droit à l'image. J'ai expliqué qu'il n'avait pas été loyal de m'inviter dans de telles conditions et que, puisque je n'avais pas pu m'exprimer, je refusais d'apparaître dans cette émission et de cautionner par ma présence et mon silence des idées que je combattais.

Tout le monde était ennuyé. On m'a caressée dans le sens du poil en affirmant sans rire que les quelques mots que j'avais pu dire pendant l'émission étaient essentiels... J'aurais été plus conciliante si les collaborateurs de monsieur Bern avaient eu la franchise de me dire que retirer toutes les séquences où j'apparaissais à l'écran, même dans un rôle de plante décorative, allait poser de graves problèmes de montage !

Je suis restée ferme, décidée à en parler à nos avocats. Le rédacteur en chef de l'émission m'a appelée le matin du jour prévu pour la diffusion. Ils m'ont assuré que l'émission était déprogrammée d'une semaine et qu'ainsi nous aurions le temps de discuter et de trouver un accord ! Pourquoi ne l'aurais-je pas cru ? Le soir même, ce sont des amis qui m'ont téléphoné pour me dire que l'émission était diffusée et que j'y apparaissais !

Je tiens d'abord à exprimer mon mépris absolu pour le recours à de tels procédés ! Je profite de cette occasion pour prévenir toutes les personnes qui seraient contactées pour ce type d'émission : elles doivent faire plus attention que moi, parce qu'on est capable de vous dire n'importe quoi pour vous amener à jouer le rôle qui est prévu pour vous. Que vous soyez d'accord ou non !

Ce qui me gêne dans le porno, ce n'est pas le sexe. C'est le mensonge ! Dans un film classé X, vous ne verrez jamais une fille tomber enceinte. Pas plus que vous ne verrez un type pâlir en découvrant à la lecture des résultats d'une prise de sang qu'il est séropositif. Jamais vous ne verrez dans un film porno une femme après un coït, pourquoi pas fougueux et un orgasme volcanique, poser sa tête au creux de l'épaule de son mari ou de son compagnon et lui murmurer des mots tendres pendant qu'il lui caresse doucement les cheveux... Je n'aime pas le porno, parce qu'il n'est même pas une caricature. Il est à la réalité ce qu'un somnifère est au rêve. Un leurre !

Une fois de plus, c'est aux États-Unis et au Canada qu'il faut chercher des études qui nourrissent la réflexion à ce sujet. Une enquête réalisée à San Francisco en 1978 estimait que 10 % de femmes avaient été « indisposées par des hommes qui avaient découvert une pratique sexuelle dans un média pornographique, et qui voulaient l'essayer sur elles ». Ce pourcentage grimpe à 74 % chez les femmes violées. En 2000, une autre étude¹, toujours aux États-Unis, estime à 34 % le pourcentage des femmes violées qui ont été filmées pendant leur supplice.

1. Bergen & Bogle.

Prédateurs, victimes et protecteurs

Les prédateurs

L'enfant : Ma mère m'a interdit d'y aller...

L'homme : Mais ta mère nous y attend ! [...]

L'homme : Viens avec moi dans la cabane.

L'enfant : Le curé m'a dit de ne jamais y aller.

L'homme : Mais je suis le curé !

Un soir dans un salon lyonnais, après une journée de sensibilisation de jeunes surfeurs aux pièges d'Internet, notre stand se vidait. Un homme d'une trentaine d'années s'est approché et m'a demandé si j'avais quelques minutes... Il voulait me parler d'un cas, celui d'un ami qui était attiré sexuellement par les enfants. Au fur et à mesure qu'il me parlait de son ami, il est devenu écarlate et s'est mis à transpirer. Ses propos se faisaient violents à l'encontre de cet ami qui avait, selon lui, agressé plusieurs enfants et qui continuerait... Il exprimait de la panique en m'annonçant que la femme de son ami était enceinte et qu'il avait peur de ce qu'il allait faire à cet enfant à naître... Soudain, il a éclaté en sanglots et m'a dit : « Ma femme accouche dans deux mois ! Je suis terrorisé. Je n'arrive pas à me contrôler lorsqu'il y a des enfants. »

J'ai fait ce que j'ai pu. Je l'ai adressé à l'Ange bleu, la seule association qui accueille les pédosexuels qui veulent s'en sortir. J'ai reçu des dizaines de lettres d'hommes en prison qui appellent à l'aide parce qu'ils vont sortir et qu'ils ont peur de recommencer. Lorsque je lutte contre la pédocriminalité, je lutte bien sûr contre les prédateurs, les chasseurs d'enfants. Et je continuerai sans faiblir, même si je sais que ces personnes sont prisonnières d'instincts et de pulsions qui parfois les révoltent.

Le 28 décembre 2000, en fin d'après-midi, un homme de 33 ans, Olivier T., a suivi un petit garçon de 4 ans dans les toilettes du McDo des Trois Fontaines, à Cergy-Pontoise près de Paris. Il a neutralisé l'enfant, l'a déculotté et lui a tranché le pénis avec une paire de ciseaux ! L'enfant s'est mis à hurler ! L'agresseur, arrêté par les vigiles, tenait à la main les ciseaux ensanglantés et, dans un mouchoir en papier, le sexe coupé. Il n'a donné aucune explication à son geste : « J'étais dans un trou noir. Je ne me souviens de rien ! »

Un acte pulsionnel suivi d'une amnésie partielle ? Conduit à l'hôpital Robert-Debré, l'enfant a été immédiatement opéré. Si la fonction urinaire semble avoir été rétablie avec succès, on ignore, six ans après, si ses facultés sexuelles en seront affectées ! Le procès de ce prédateur, en octobre 2006, nous a permis de mieux cerner sa personnalité. Enfant adopté à la naissance, Olivier T. a grandi dans un foyer où le père était souvent absent pour des raisons professionnelles. « Je devais avoir 7 ou 8 ans quand j'ai été violé pendant une colonie de vacances. Celui qui m'a fait ça m'a menacé de me couper le sexe si jamais je parlais... » Ce viol, Olivier n'en a parlé qu'à son arrestation ! Plus de vingt ans plus tard ! Il évoque d'autres viols commis par un ami, pendant de longs mois, dans l'Indre. « Je me sentais différent... J'avais honte ! » dit-il au président de la cour d'assises du Val-d'Oise.

Les experts ont parlé d'un fantasme de castration qui le hantait depuis les viols qu'il avait subis. Je suis volontiers cette analyse. Quelle terrible démonstration de la dérive d'un enfant violé qui n'a jamais pu faire un travail de reconstruction ! Mais s'il souffrait de pulsions castratrices, ce n'est pas sur lui-même qu'il les a orientées. Il a choisi un petit enfant qui avait eu la malchance d'avoir eu envie de faire pipi au mauvais moment. Il a choisi un enfant, parce qu'il n'aurait jamais pu déculotter et mutiler un adolescent ou un adulte ! Il y a toujours de la lâcheté dans ce type de crime !

L'enquête a permis d'établir qu'Olivier T. était un amateur de matériels pédopornographiques. Son appartement était un antre sale où s'accumulaient documents et détrit, presque sans meubles, mais avec un ordinateur sur lequel les policiers ont retrouvé six cent quatre-vingt-quinze fichiers illégaux et des dessins qui ne

laissaient aucun doute sur ses pulsions. L'un d'eux représentait un pénis coupé, posé sur une assiette. Sur une cassette audio saisie, Olivier T. explique qu'il était obsédé par le sexe des petits garçons et qu'il passait beaucoup de temps à les suivre dans les toilettes des restaurants, des cinémas ou des piscines...

Par ailleurs, Olivier T. apparaissait à ses voisins comme un citoyen lisse et sans histoire, doté d'un physique banal. Il se vantait parfois de vivre des aventures féminines, mais personne n'avait jamais vu une femme entrer chez lui ! Il exerçait la fonction de négociateur pour implanter des antennes relais pour le compte d'une société de téléphones portables. Monsieur Tout-le-monde, en quelque sorte !

Comprendre comment une victime devient tortionnaire est nécessaire y compris pour le combat d'Innocence en Danger. Mais dans ce dossier, je me place résolument du côté de la petite victime ! Parce que c'est, pour moi, un choix fondamental ! Parce que tous les mineurs violés ne deviennent pas des prédateurs ! Ce premier exemple démontre qu'il est impossible de détecter un pédocriminel sur son physique. Et il renforce ma détermination à demander que l'on prenne mieux en compte les petites victimes pour qu'elles ne se métamorphosent pas, un jour, en chasseurs d'enfants !

À quoi ressemble un pédocriminel ? Comme ce serait simple s'il se contentait de se poster en manteau noir, derrière une haie ou à la sortie des écoles, offrant des bonbons aux enfants. L'expérience démontre qu'un pédocriminel ressemble à n'importe qui : à votre voisin, au prof de gym si dévoué, au prêtre auquel vous donneriez le bon Dieu sans confession, le député au sourire si contagieux, la baby-sitter, la nourrice si compétentes...

Toutes les études, dans tous les pays, démontrent qu'en matière de pédocriminalité il n'existe aucun critère d'origine politique, sociale, culturelle, ethnique... Et aucune discrimination sexuelle. Officiellement, les dossiers criminels démontrent qu'environ 5 % des agressions sexuelles sont commises par des femmes. Mais ce n'est pas parce que cette violence n'est pas signalée qu'elle n'existe pas. Plusieurs psychologues canadiens qui traitent les victimes estiment que le pourcentage serait plutôt de l'ordre de 22 %.

Les violences sexuelles sur mineurs sont en grande partie le fait d'une personne connue de la victime (70 % des cas). Parmi eux, huit sur dix sont agressés par des membres de la famille au sens large : parents, oncles ou tantes, cousins, etc. Et les autres par des camarades d'école ou du quartier, des voisins, l'encadrement pédagogique ou sportif, etc.

Les enlèvements d'enfants par des inconnus sont statistiquement peu nombreux par rapport à l'ensemble de la criminalité sexuelle sur mineurs, ce qui ne justifie pas qu'on les néglige. Le nombre de hold-up est faible par rapport aux vols à l'étalage, ce qui n'empêche pas les autorités de les traiter en priorité !

En janvier 2007, une effroyable nouvelle nous parvenait d'Inde. Dix-sept cadavres mutilés d'enfants étaient découverts dans la propriété d'un riche entrepreneur de travaux publics, dans les environs de New Delhi. Les enquêteurs ont déterré dans le jardin une quarantaine de sacs remplis de restes humains. Ils ont trouvé dans le réfrigérateur de la maison une réserve de chair humaine... L'entrepreneur payait un employé pour inviter des femmes, des fillettes et de jeunes garçons qui se retrouvaient prisonniers. Les victimes étaient violées, tuées et dépecées pour servir aux repas du maître de la maison. Comme le prédateur cannibale appartenait à une importante caste et qu'il prenait soin de ne kidnapper ses victimes que dans les couches les plus pauvres de la population, la police n'avait jamais pris en compte les disparitions et les plaintes des familles concernées. Elle n'a agi que lorsqu'une femme de « bonne condition » a accompagné la mère d'un enfant disparu au commissariat !

Si la plupart des enlèvements s'accompagnent de violences sexuelles, la partie essentielle des crimes et des délits sexuels se commettent sans enlèvement. Ils sont intrafamiliaux, d'où la difficulté à retrouver le ou les agresseurs.

Poursuivons notre recherche des prédateurs, cette fois-ci aux États-Unis. Une femme adulte, une infirmière, avait rencontré un homme de 54 ans, un avocat, sur Internet. Ils se sont inventé une cyberrelation sexuelle qui correspondait à leurs fantasmes : elle serait petite fille et lui serait son grand-père. L'anecdote n'aurait pas

sa place dans ce livre si elle n'était restée qu'un jeu sexuel entre adultes consentants. À un moment donné, l'homme s'est mis à envoyer à sa partenaire des images de pornographie infantile. Ce que n'a pas supporté cette femme qui a dénoncé l'avocat à la police. Lors de la perquisition à son domicile, les enquêteurs ont saisi un grand stock d'images de pornographie infantile. L'homme a expliqué qu'il était conscient du problème, qu'il avait déjà consulté un médecin spécialisé qui avait diagnostiqué une dépendance à la pédopornographie (*sex-addict*). Il s'est porté volontaire pour un programme de traitement spécialisé, a écopé d'une peine de cinq ans de prison avec sursis et s'est retrouvé inscrit sur le registre des abuseurs d'enfants.

Je ne porte pas de jugement sur ces faits. Je constate simplement qu'un spécialiste assimile l'addiction à la pornographie infantile à une dépendance à des produits toxiques. Cette histoire me permet également de distinguer ce qui relève de la pédosexualité et ce qui tombe sous le coup de la loi, la pédocriminalité. On ne choisit pas ses fantasmes. On les a, il nous appartient de les gérer au mieux. Je ne suis pas choquée que des adultes confrontés à des fantasmes sexuels impliquant des enfants s'inventent des jeux et les mettent en scène. Ce sont ces fantasmes qui constituent, pour moi, la pédosexualité. On le sait, dans les maisons closes en France, on trouvait toujours une prostituée adulte, déguisée en petite fille, disponible pour ce type d'ébats charnels. Rien de ce qui est partagé entre adultes consentants n'est choquant à mes yeux. Ce qui l'est, en revanche, c'est qu'un adulte habité par ce type de fantasmes passe à l'acte et imprime sa sexualité particulière à un enfant qui, lui, n'en est qu'au début de son développement sexuel. Ce que je combats avec *Innocence en Danger*, ce sont les passages à l'acte et leur incitation. Et qu'on ne vienne pas me dire que tout est virtuel sur Internet et donc que regarder l'image d'un viol d'enfant n'est pas un passage à l'acte ! Derrière chaque image, il y a un enfant réel qui souffre et celles et ceux qui la téléchargent deviennent complices de ce viol !

Toujours aux États-Unis, le FBI a procédé à l'arrestation d'un homme de 50 ans, professeur dans une école pour enfants handicapés, qui avait passé commande d'une vidéo de pornographie

enfantine sur un site qui, en fait, était géré par la police outre-Atlantique, car les enquêteurs ont le droit de piéger les citoyens. Cet enseignant consacrait beaucoup de temps à des activités bénévoles dans des ONG qui se consacraient à l'enfance handicapée. Au cours de la perquisition de son domicile, un mobile home, les policiers ont trouvé des jouets, des nounours, qui probablement lui permettaient d'attirer les enfants. L'enquête a permis d'établir que cet homme avait déjà été accusé de violences sexuelles sur mineurs dans la ville d'un autre État, quelques années auparavant, mais qu'il n'avait pas été arrêté. Peu après la perquisition, cet enseignant s'est suicidé...

Autre fait divers qui m'a intriguée. Il impliquait, à Tours, un jeune homme de 19 ans, encore lycéen, qui avait créé un site Internet auquel cent cinquante personnes s'étaient abonnées. Il ne leur demandait pas d'argent, mais seulement trois photos pédopornographiques inédites, en guise de droit d'entrée. L'enquête a démontré qu'outre le lycéen on trouvait parmi les membres de ce réseau (car il faut appeler, si j'ose dire, un chat, un chat) de bons pères de famille, des professeurs, un polytechnicien et même un magistrat ! Aucun d'eux ne s'était soucié des enfants réels, de ceux qui nécessairement avaient été mis en situation de viol, devant l'objectif de l'appareil photo ou de la caméra vidéo. Et, visiblement, la justice n'a pas eu une pensée pour ces petites victimes. Aucune recherche n'a été effectuée pour les retrouver, et seuls treize des cent cinquante clients ont été mis en examen ! Les autres sont restés libres comme vous et moi... Pourtant, la loi précise que toute personne en possession de clichés à caractère « pédophile » est passible de cinq ans de prison et de 76 000 euros d'amende. À l'exception du lycéen créateur du site, tous les autres mis en examen ont écopé de peines symboliques.

À propos des prédateurs, nous commençons à disposer de nombreuses études sur plusieurs dizaines d'années. Leur profil n'évolue guère. Les hommes prédominent. Selon les dossiers judiciaires de viols et d'agressions sexuelles que j'ai pu consulter¹, le

1. Dejong, 1982 ; Ellerstein et Canavan, 1980 ; Showers, 1983 ; Parber, 1984 ; Spencer et Dunklee, 1986 ; Faller 1987 ; Reinhart, 1987 ; Ramsay et Klawnsnik, 1990.

pourcentage d'hommes impliqués varie de 73 à 99,4 %. Et celui des femmes ou jeunes filles (car plus de la moitié d'entre elles a moins de 18 ans) de 0,06 à 16 %.

Dans 22 % des cas, les criminels étaient des membres de la famille ; dans 23 %, des personnes qui avaient les enfants en garde ; dans 25 %, des proches de la famille (voisins, enseignants ou amis) ; dans 9 %, les amis d'un frère ou d'une sœur...

Il faut toujours prendre de tels chiffres avec circonspection et ne jamais oublier qu'ils traduisent avant tout l'activité des services de police. Il y a encore peu, dix ans en arrière, on estimait qu'une femme ou qu'une jeune fille était incapable de s'en prendre sexuellement à un enfant. De nombreux dossiers nous démontrent le contraire. Et, là encore, il nous manque les études qui préciseraient combien parmi ces prédatrices ont, elles-mêmes, été victimes de violences sexuelles durant leur jeunesse. Si les policiers estiment que les femmes ne sont pas concernées par ce type de criminalité, ils ne risquent pas d'en arrêter...

Les statistiques peuvent varier considérablement selon les priorités des services de police. Le fait que les plaintes pour viol ont explosé en France ces trente dernières années ne prouve absolument pas qu'avant les années 1970 ces crimes sexuels étaient rares. Les policiers n'étaient pas préparés et formés pour recueillir ces plaintes, et les victimes n'osaient pas franchir le seuil des commissariats. De même, dire qu'il y a eu une explosion de la pédocriminalité ces dernières décennies n'a aucune valeur scientifique puisqu'on ne peut pas comparer les chiffres actuels avec le passé, faute de les connaître avec précision. Peut-être y a-t-il réellement une augmentation des crimes sexuels sur mineur(e)s ? Peut-être s'agit-il d'une multiplication des plaintes parce que le tabou est brisé et que les victimes réclament davantage réparation ?

Souvent, on se demande ce qui peut pousser des hommes (et des femmes) à rechercher des relations sexuelles avec des enfants. Il existe peu d'études à ce sujet, mais celle qu'a menée Douglas W. Pryor mérite toute notre attention, même si elle a suscité des réserves et des critiques de la part de médecins et de chercheurs qui craignaient qu'on utilise ces récits pour justifier l'injustifiable. Ce

sociologue a recueilli, des années durant, les confidences de prédateurs incarcérés dans les prisons des États-Unis. Je considère qu'il n'est jamais inutile de connaître, de la bouche même des prédateurs, la manière dont ils opèrent. Quel travail préventif pourrait s'en priver ? Ce sont les histoires d'individus condamnés à perpétuité, qui par conséquent n'ont plus rien à espérer d'éventuels mensonges. Par leurs confidences, ils peuvent offrir à la société un témoignage qui pourrait être utile...

Voici un exemple instructif tiré de l'étude de Douglas W. Pryor, et qui révèle qu'un prédateur est capable d'élaborer une stratégie aussi complexe que celle d'un joueur d'échecs pour arriver à ses fins...

Depuis longtemps, le futur prédateur, un jeune homme, observe ses voisins. Une famille unie. Les parents travaillent. Mais c'est leur petite fille qui est sa cible. Le jeune homme note que le mari rentre toujours plus tard que son épouse. Il note aussi qu'à de nombreuses reprises cette femme a voulu tondre la pelouse de leur propriété, mais qu'à chaque fois elle a eu du mal à faire démarrer la tondeuse. Après une longue phase d'observation, le prédateur décide de commencer la chasse. Il passe devant le jardin de ses voisins, au moment où la maman tente vainement d'utiliser cette satanée tondeuse. Il s'arrête et joue les voisins exemplaires : « Je peux vous aider ? »

Surprise, mais ravie, la voisine accepte ce secours inespéré : « Je veux bien ! Vous savez, la mécanique et moi... »

Le prédateur se montre efficace et, en un temps record, il devient l'ami de la famille. Imaginez qu'il a même proposé de venir tondre la pelouse pour rien, pour rendre service ! De la pelouse, on passe au salon, on discute autour d'un apéritif. Finalement, lorsque les parents de la petite fille ont eu besoin d'un baby-sitter, ils ont logiquement fait appel à lui...

Arrêté après le viol de l'enfant, ce jeune homme a fait l'objet d'une enquête sur son passé. Enfant, il avait été violé par un oncle ! Dire cela, ce n'est pas lui trouver une excuse. C'est s'interroger sur le destin de ces trop nombreux enfants violés sans violence, couverts de caresses et de mots d'amour, et laissés dans le déni, dans le silence...

Dénués d'empathie

La vie du présent tisse celle de l'avenir.

Gustave LE BON

En 2002, la cour d'assises de Melun a jugé une dizaine d'hommes mis en examen pour le viol de plusieurs mineurs de moins de 15 ans. Un réseau ? N'y pensez pas ! L'avocat général a refusé le terme. Il ne s'agissait donc que de prédateurs isolés qui se connaissaient et s'échangeaient des gamins ! J'attends de voir un procès de terrorisme au cours duquel le procureur se lèvera pour dire : « Ces dix personnes sont des terroristes solitaires qui se connaissent, qui s'échangent des explosifs, mais ce n'est pas un réseau ! »

Ce qui était frappant, c'est de constater l'incapacité de ces prédateurs à éprouver de la culpabilité. L'un des experts a expliqué à la barre que l'un des accusés, qui se revendiquait homosexuel et pédophile, « n'arrivait pas à parler de l'âge des enfants qu'il avait violés ». Et l'expert d'expliquer que cet homme attiré par les petits garçons considérait sa présence sur le banc des accusés comme « la conséquence d'une mauvaise loi ». Un autre des membres du réseau a carrément accusé sa petite victime : « Il m'a trompé sur son âge. Je ne suis pas coupable ! »

Ces gens sont incapables d'empathie vis-à-vis de leurs petites victimes. Ceux qui n'ont pas massacré leurs proies après avoir joué avec elles ne sont pas loin de se présenter comme des bienfaiteurs de l'humanité. Il faudrait presque les remercier de n'avoir fait que violer ces enfants ! Selon Michel Dubec, un psychiatre, ces pédo-criminels revendiquent un droit à « la pédophilie douce » ! Certains vont même soutenir que, s'ils ont violé l'enfant, c'était pour son bien, sans jamais s'interroger sur l'inégalité qui existe entre lui, l'adulte, et l'enfant.

D'ailleurs, les victimes, ce sont eux, les violeurs. Victimes des enfants qui, selon eux, les ont séduits et provoqués. Victimes d'une société aux lois rétrogrades. Comme l'a souligné l'un des experts du procès de Melun, en parlant du violeur qu'il avait observé : « Les conséquences juridiques de ses actes lui importaient plus que les conséquences sur les enfants, puisqu'il avait l'impression de leur avoir été bénéfique parce qu'il leur avait offert des cadeaux. »

Dans un livre¹ où elle évoque sa traque d'un criminel, la profileuse et psychothérapeute belge Carine Hutsebaut écrit : « Les prédateurs dont nous parlons [les pédocriminels, NDA] se considèrent toujours comme la victime du drame qu'ils ont perpétré, selon un processus bien identifié. Dans les heures, les jours précédant l'agression, l'individu en question a vécu une contrariété ressentie comme une injustice. Un licenciement, une perte d'argent, un abandon, le rejet d'une femme... La colère monte en lui. Comme il ne peut se retourner contre son "agresseur" qui lui semble intouchable, il en ressent une vive frustration. Il sort, boit de l'alcool, devient agressif avec les gens qui l'environnent... Le crime à venir devient non seulement justifié à ses yeux, mais il s'impose comme une réparation nécessaire et indispensable... »

Il lui reste à choisir sa victime. Cette description correspond à ce que les spécialistes nord-américains appellent le cycle court (*short cycle type*). Il se déroule en quelques minutes ou plusieurs jours. L'agression sera violente, brutale, impulsive. D'autres prédateurs vont mûrir leur « vengeance » pendant longtemps, des mois, un an... Un cycle long privilégié par des prédateurs minutieux qui vont préparer pendant des mois leur agression et choisir leur victime avec soin, enquêtant sur elle des semaines, si nécessaire...

Ce qui réunit ces criminels, qu'ils agressent l'enfant pour le tripoter ou qu'ils le violent et le tuent comme cela arrive, c'est leur incapacité à se mettre à la place de leur proie. Ces petits êtres ne sont que des objets indispensables à leurs pulsions.

1. *Il rôde encore parmi nous... Une profileuse sur les traces d'un tueur en série*, Carine Hutsebaut, Seuil, 2004.

Tout se passe comme si ces adultes avaient eu un développement affectif stoppé à ce moment de la petite enfance où le petit garçon ou la petite fille n'arrive pas à distinguer autre chose que son nombril. Mais, confrontés à la réalité familiale ou scolaire, ces enfants finissent par découvrir qu'ils ne sont pas les seuls sur terre et que les autres, autour d'eux, ont une existence réelle, avec des sentiments, des besoins aussi importants que les leurs... Ils se socialisent ! Chez ceux qui deviennent des prédateurs, tout se passe comme si ce développement affectif s'était bloqué entre 3 et 6 ans. Extérieurement, ils deviennent des adultes. Mais ils restent incapables d'établir des relations affectives égalitaires avec les autres...

Entre jeunes...

L'injustice appelle l'injustice ; la violence engendre la violence.

Henri LACORDAIRE

Un phénomène méconnu inquiète les spécialistes. Des enfants sont de plus en plus souvent victimes d'autres mineurs plus âgés ou en groupe. S'agit-il d'un fait nouveau ou bien la nouveauté réside-t-elle dans la médiatisation de ce type d'agressions ? En quelques jours de septembre 2006, nous avons appris qu'une collégienne de 14 ans avait été violée et torturée par quatre voisines de chambrée, dans un internat à Sonchamp (Yvelines), et qu'une jeune fille avait subi durant une longue période les sévices de cinq adolescents dans un foyer pour mineurs à Beauvais (Oise). C'est sans doute l'un des derniers tabous à faire tomber en matière de pédocriminalité. De nombreux enfants sont victimes de mineurs un peu plus âgés qu'eux ! La différence d'âge est plus accentuée lorsqu'il s'agit d'actes individuels. À âge égal, on déplore souvent des viols collectifs.

[CATALOG CP CD] [MAKE ORDER] [CONTACT]

- = CATALOG CHILD PORNO CD = -

Unique place in internet, where you can find and GET an UNIQUE VIDEOS OF CHILD PORNOGRAPHY! It's really unique and forbidden videos. But, we have made it for you accessible! Here you can choose and offer videos of child pornography.

- Here you can find Video CD with Child Porno!
- Here you can find girls about 6-14 y.o !
- Every week we will constantly add new video cd !
- In our shop you will find small description for every cd and sample snap shots...
- All videos are written on CD(in MPEG and AVI format)
- Every CD contains about 600-700Mb of videos
- Here you can choose CD and see sample snap pictures and sample snap videos
- Videos are written in 640x480 resolution and have normal quality
- All CD are ciphered by password. You will receive this password by e-mail after you have made payment for this CD and have receive it
- Payment: You can make payment for your order by Western Union or Wire Transfer

CD	DECRPTION	PREVIEW	COST	ORDER
VCD-9	Videos: - 1 movie - Child Porno with girl (11 y.o) (43 min.) - 2 movie - Nudes (1 min.) - 3 movie - Nudes (1 min.) - 4 movie - Showing virgin pussy of young girl (30 min.) - 5 movie - Strip dance(7 min.) - 6 movie - Sucker(1 min.) - 7 movie - Sucker(1 min.) Photos: - 100 nude lolitas photos	Click here to view sample photos	130\$	Click here
VCD-10	Videos: - movie (1 min.) - Man fucked little girl in her ass (28 min.) - pussy showing (18 min.) - HARD CHILD PORNO (29 min.)	Click here to view sample photos	130\$	Click here
	Videos: - 1 movie - Fucked girl by red			

*Un catalogue de pédopornographie sur Internet.
Pour 130 dollars, vous pouvez commander le viol d'une petite fille en vidéo.*

Des méthodes de chasse terriblement efficaces

*Quand un homme désire tuer un tigre, il appelle cela sport ;
quand un tigre désire le tuer, il appelle cela férocité.*

George Bernard SHAW

Il est important d'étudier le mode opératoire des prédateurs. En voici encore quelques exemples...

Cela se passe en France. Une jeune fille est violée alors qu'elle rentrait chez elle. Elle venait de rater son bus, aussi a-t-elle téléphoné à ses parents pour leur dire qu'elle serait en retard, afin qu'ils ne s'inquiètent pas. Il pleuvait... Un automobiliste s'est arrêté à son niveau. C'était un ami de la famille, cuisinier, père de trois enfants. Il propose de la ramener. Pourquoi n'accepterait-elle pas ? Bon père de famille, bon époux, écologiste passionné par la nature, calme... La jeune fille monte dans la voiture en toute confiance.

L'enquête fera parler le disque dur du violeur, après son arrestation. Il révélera que l'époux modèle était tombé dans la pédocriminalité depuis longtemps. On retrouvera des lettres explicites et des photos de lui en compagnie de mineures...

L'auto-stop n'est pas le seul moyen, pour un prédateur, de neutraliser sa proie.

Trois garçons d'une dizaine d'années, camarades de classe, ont l'habitude, après l'école, de se promener ensemble, notamment sur la base de loisirs qui jouxte leurs domiciles. Souvent, ils s'arrêtent rêveurs et observent sur le plan d'eau ceux qui ont la chance de faire du pédalo. Le trio n'a pas l'argent nécessaire à la location. Les garçons n'ont pas prêté attention à la présence, derrière eux, d'un cycliste qui les suit depuis un certain temps... L'homme

s'approche et les aborde en expliquant qu'il s'est perdu et que, peut-être, ils pouvaient l'aider à retrouver son chemin. Les enfants le trouvent sympathique, d'autant qu'il leur propose 10 euros à chacun... 10 euros ? De quoi faire une sacrée virée en pédalo ! Mais le cycliste leur donnera l'argent dans une cabane proche... Il tient parole et remet un billet à chacun, à la condition que l'un d'eux reste seul avec lui...

C'est une mère qui provoquera l'arrestation du violeur. Non pas celle de l'enfant violé, mais une maman qui s'est étonnée de voir son fils en possession d'argent. Elle l'a questionné et l'enfant a expliqué ce qui s'était passé. La mère a alerté la famille de l'enfant qui avait payé de son corps les billets distribués à ses copains. L'enfant concerné fut hospitalisé et les médecins ont confirmé le diagnostic de viol. Cette petite victime s'était retrouvée prisonnière du silence, écrasée par la culpabilité. N'avait-elle pas accepté les 10 euros ? Quant aux parents, ils n'avaient rien vu, rien suspecté, ce qui est assez fréquent.

Après l'arrestation du cycliste, les langues se sont finalement déliées. Des villageois se sont souvenus de l'avoir vu pédaler dans les environs, discuter avec des enfants et ce depuis des années. L'enquête a établi que les victimes étaient nombreuses et que plusieurs parents avaient fermé les yeux sur le viol de leur progéniture en échange de quelques euros ! Cela se passe en France !

Voici également quelques approches de prédateurs révélées par de jeunes internautes :

Une fillette de 12 ans témoigne : « Un homme de 30 ans m'a demandé de lui raconter comment j'étais physiquement... Il m'a demandé de m'enfoncer un stylo dans l'anus puis de lui envoyer des photos de diverses parties de mon corps. »

Une mineure de 16 ans raconte : « Un ami que je connaissais m'a demandé de mettre le doigt dans mon sexe et de lui envoyer la photo. »

Une autre, âgée de 17 ans : « Sur un chat, un homme m'a offert 1 000 euros en échange de mes photos nues. J'ai enregistré la communication et je l'ai transmise à la police. »

Une enfant de 11 ans : « Un homme m'a envoyé des photos de son corps nu. Il disait qu'il avait 19 ans. »

Une adolescente de 16 ans : « Un homme de 35 ans m'a submergé de photos de nus et me décrivait son sexe, sa taille... »

Une autre jeune fille du même âge : « J'ai rencontré un homme pour jouer à des jeux vidéo sur un site spécialisé. Au bout d'un certain temps, il a insisté pour me voir et comme je ne voulais pas, il a commencé à me menacer en me disant qu'il savait beaucoup de choses sur moi. Quand j'ai réalisé qu'il savait effectivement beaucoup de choses sur ma vie, j'ai tout simplement arrêté net, je ne suis plus retournée sur ce site. Et je n'ai rien dit à mes parents. »

Une seule de ces jeunes personnes a eu la démarche de contacter la police. Les autres, plus ou moins choquées, ont simplement zappé le contact...

Sous la plume de mon cœur

Sous la plume, l'encre a dessiné
L'encre s'est créé un chemin sur le papier
Comme le chemin que je trace chaque jour
Elle a formé des lettres
Qui ont formé des mots
Des mots de rage et de colère
Des mots durs comme la pierre
Elle a mis des espaces entre les mots
Comme l'espace qui s'est creusé
Dans mon cœur
Et puis elle a posé un point
Un point comme un trou noir
... Où je me perds

Vicky, 11 ans, victime de son père (Paris)

Hitler, Ceausescu et compagnie...

*Un dictateur n'est qu'une fiction.
Son pouvoir se dissémine en réalité entre de nombreux
sous-dictateurs anonymes et irresponsables...*

Gustave LE BON

J'ai été très intéressée par la lecture d'Alice Miller, une spécialiste, entre autres, des tueurs en série, qui s'est également penchée sur l'enfance d'hommes d'État qui se sont rendus coupables d'atrocités, voire de génocide : Hitler, Ceausescu, Staline... Tous, selon cette auteure, ont été des enfants abusés et maltraités et/ou souffrant d'un déficit d'identité. Le père d'Hitler sifflait son fils comme il sifflait son chien ! Ceausescu senior a attribué à un autre de ses fils le prénom qu'il avait déjà donné à son futur dictateur de fils : Nicolae. Le père, distrait, avait tout simplement oublié ce détail !

S'il me paraît difficile d'expliquer l'histoire par la seule enfance de ceux qui l'ont ensanglantée, mon expérience me permet d'affirmer que tout enfant nié, maltraité physiquement et/ou moralement, devient potentiellement dangereux, une fois adulte. Potentiellement. Là encore, il ne faut ni caricaturer ni tomber dans on ne sait quel dogme de la fatalité. Tous les enfants victimes de violence ne deviennent pas, fort heureusement, des prédateurs ou des dictateurs, mais on aurait tort d'écarter cette piste de réflexion.

Ainsi, on s'interroge beaucoup sur la violence de la société nord-américaine. Certains estiment qu'elle est provoquée par la vente libre des armes aux États-Unis. Michael Moore dans son film *Bowling for Columbine*¹, en 2002, faisait remarquer qu'il y a plus d'armes en

1. Le film enquête sur le massacre provoqué par deux ados à Columbine High School (Colorado) en 1999. Ils avaient abattu douze élèves et un professeur.

circulation au Canada et beaucoup moins de victimes. Le cinéaste mettait en avant une culture de la peur, la crainte de l'autre. Sans doute ! Ne faut-il pas également prendre en compte ce que révèlent des études² qui montrent qu'aux États-Unis entre 93 et 95 % des jeunes adultes reconnaissent avoir fait l'objet de châtiments corporels durant leur enfance ou leur adolescence ? D'autres études³ menées auprès des parents nous apprennent que 90 % des adultes ont recours à des châtiments corporels pour « corriger » leurs enfants ! Dès lors faut-il s'étonner que « presque tous les enfants américains [soient] violents à l'égard de leurs frères et sœurs (Staus, 1980). Selon cette recherche, 83 % des garçons et 74 % des filles ont agressé un frère ou une sœur ; 59 % des garçons et 46 % des filles ont attaqué un frère ou une sœur avec des conséquences graves⁴ ».

Ne doit-on pas s'interroger lorsqu'une autre étude⁵, aux États-Unis, révèle que 61 % des enfants et des adolescents qui présentent d'importants problèmes de développement, voire d'arriération mentale, sont victimes de « mesures disciplinaires corporelles très dures ». Sont-ils maltraités parce qu'ils sont des enfants à problèmes, ou bien restent-ils murés dans leur comportement souffrant parce qu'ils sont victimes de sévices ?

En 1993, le chercheur Graham « a constaté que les garçons et les filles handicapés sont tout autant à risque en matière d'exploitation sexuelle. Les adultes handicapés des deux sexes en institution sont eux aussi physiquement maltraités en très grand nombre⁶ ».

Cette violence n'est-elle pas étroitement liée à l'éducation, au non-respect de l'intégrité physique et psychique des enfants ? Comment exiger des adultes qu'ils renoncent à la violence qu'ils ont subie enfants ?

La France n'est pas les États-Unis. Deux cultures et deux civilisations différentes, certes. Mais un même héritage chrétien comme l'atteste cet extrait de la Bible : « Verges et correction procurent la

2. Bryan et Freed, 1982 ; Graziano et Namasle, 1990.

3. Staus 1983 ; Wauchope et Straus, 1990.

4. Frederick Mathews, *op. cit.*, par Alexandre Denjean.

5. Ammerman, 1994.

6. *Le Garçon invisible*, Frederick Mathews, *op. cit.*

sagesse. Un enfant livré à lui-même fait la honte de sa mère » (Proverbes, XXIX, 15).

Cette idée que l'enfant est mauvais et qu'il faut le dresser sévèrement pour le faire devenir bon hante toujours les consciences occidentales.

J'aimerais que l'on démontre, études à l'appui, qu'il existe des prédateurs qui n'ont pas été victimes de violences dans leur petite enfance.

Une autre façon de rappeler qu'une société qui oublie ses petites victimes, par naïveté ou indifférence, doit se préparer à des après-demain qui déchanteront.

Et comme pour renforcer cette dernière intuition, huit ans, presque jour pour jour, après la tuerie de Columbine, aux États-Unis, une nouvelle fusillade vient d'endeuiller le campus de l'université polytechnique de Virginie, à Blacksburg. Trente-deux morts ! Le tireur fou, un étudiant d'origine sud-coréenne, s'est suicidé après s'être largement mis en scène (photos, vidéos...). Le débat sur la vente libre des armes aux États-Unis semble relancé. Un détail a retenu mon attention : le tueur, Cho Seung-Hui, avait écrit une pièce de théâtre mettant en scène un enfant qui devenait meurtrier pour se venger d'un beau-père qui l'avait violé !

Cela m'a fait penser à cette autre tuerie, en Pennsylvanie, le 2 octobre 2006. Un « père de famille tranquille », Charles Roberts, 32 ans, était entré dans la salle unique d'une école amish à Nickel Mines et avait abattu cinq fillettes, blessant six autres. Les Amish constituent une communauté protestante qui refuse le progrès et la violence. Le tueur a téléphoné à son épouse juste avant de commettre l'irréparable. Il lui a avoué deux agressions de jeunes filles commises vingt ans auparavant. Ce souvenir le hantait. Il a également évoqué des violences sexuelles qu'il avait subies dans son enfance.

Je l'ai déjà dit : « La preuve du pudding, c'est qu'on le mange ! » J'ajouterai qu'à force de nier son existence, tôt ou tard, on finit par le recevoir en pleine face !

Appels au secours

Après « aimer », « aider » est le plus beau verbe du monde.

Baronne Bertha VON SUTTNER

Un jour, au téléphone, une voix d'homme... « Madame Sellier, écoutez-moi, je vous en supplie... »

Il refuse de me donner son nom et son adresse. Je ressens ce coup de fil comme un appel au secours : « Je vis dans un immeuble. Ma voisine de palier a une petite fille de 10 ans. Elle me demande de la garder le soir, quand elle sort. J'ai des pulsions sexuelles... Cette enfant, je la caresse, je lui fais des tas de choses et je lui demande de ne rien dire. Peut-être que je la menace sans le vouloir... Je sais que ce n'est pas bien. Je n'y peux rien. Je voudrais demander à ma voisine de ne plus me demander de garder sa petite... Elle me l'a demandé pour ce soir... Je sais que je vais abuser d'elle. Qu'est-ce que je peux faire ? »

Pourquoi m'appelait-il, moi ? Il ne pouvait ignorer mon combat. Voulait-il me manipuler ou simplement trouver une oreille capable de l'entendre ? Je lui ai conseillé de contacter l'Ange bleu, association qui offre un lieu d'écoute pour ce type de personnes. Mais, en raccrochant, j'avais mal. Mal pour cette fillette qui, ce soir, quelque part, allait une nouvelle fois subir les caprices sexuels de cet homme. Mal pour cette mère qui, en toute innocence, a si mal placé sa confiance. Mais j'avais aussi mal pour cet homme qui visiblement souffrait de ses pulsions. Je l'ai senti sincère lorsqu'il affirmait qu'il aurait préféré ne plus être sollicité pour garder cette enfant. Sincère jusqu'à quel point ? Il pouvait trouver un prétexte pour refuser le service que sa voisine lui demandait.

Il pouvait déménager. Il pouvait se dénoncer. Mais il ne le fera probablement jamais. Alors, que faire ?

Peu de temps après, je reçois l'appel d'une maman désespérée. Un autre appel au secours ! À côté d'elle, son fils âgé de 11 ans vient de lui avouer un acte terrible. C'était en fin d'après midi, le père était venu le chercher pour l'emmener et lui acheter une glace, comme d'habitude. Mais le garçon savait que, comme d'habitude, après la glace, son père le violerait. Alors, l'enfant avait guetté son géniteur en haut de l'escalier et il l'avait violemment repoussé en arrière. Le père avait dégringolé sur les marches en pierre et il s'était tué en heurtant le palier de l'étage en dessous. Et là, au moment où la mère m'appelait, l'enfant venait farouchement de refuser d'aller à l'enterrement de son père. Scène éprouvante. La mère qui pleure l'homme qu'elle a aimé, sans imaginer ce qu'il avait fait subir à leur fils. Et le fils...

Plongée dans l'inconnu

Celui qui veut dire la vérité trouve les portes closes.

Proverbe danois

Retour à Paris, dans le bureau du docteur Serge Stoléru à la faculté de Jussieu. Il nous parle du travail de l'équipe qu'il anime qui vise à mettre au point des protocoles de soins thérapeutiques efficaces pour permettre le non-passage à l'acte ou la réinsertion sociale d'individus dont les pulsions sexuelles sont dirigées vers les enfants. En symbiose avec ce programme se greffe une autre activité de l'équipe, visant à percer les mystères de cette déviance sexuelle, en utilisant les nouvelles technologies, notamment la neuro-imagerie (scanner IRM) permettant de repérer les régions du cerveau qui s'activent, en réponse à des stimuli d'ordre sexuel.

Les personnes qui entrent dans les protocoles de vos recherches, comment les rencontrez-vous ?

Elles sont toutes volontaires. Elles ont été informées de l'existence de ce programme pendant leur incarcération ou à leur sortie de prison ; ou bien elles sont adressées par un des psychiatres avec qui nous travaillons en réseau dans l'Hexagone.

Volontaires pour être cobayes ?

Ce ne sont pas des cobayes, car nous ne testons pas sur eux de médicaments nouveaux. Ceux que nous utilisons sont déjà connus. Nous observons leur effet thérapeutique chez ces patients.

Pour nous, ces personnes sont délinquantes ou criminelles. Pour vous, ce sont des patients ?

Oui, car je ne suis ni juge ni policier. Je suis médecin. Dans le cadre du programme thérapeutique, nous proposons à ces patients un lieu de parole et nous cherchons à leur apporter des soins, afin qu'il n'y ait pas ou plus de passage à l'acte et qu'ils puissent être réinsérés dans la société.

Notre expérience, à partir de cas concrets, nous pousse à considérer que la pédocriminalité est un phénomène qui a tendance à s'autoreproduire. La science confirme-t-elle cette hypothèse ?

Il faut être précis. Tout enfant victime de rapports sexuels non consentis... et à cet âge-là, il n'y a pas de consentement, ne se retrouve pas affecté d'une maladie mentale lorsqu'il grandit. Mais le risque relatif augmente. Là, je ne parle pas de cas individuels, mais de statistiques.

S'il n'y a pas d'études en France, en existe-t-il ailleurs qui permettent de cerner ce risque ?

Oui. Une des études les plus intéressantes a été faite aux États-Unis sur mille quatre cent onze couples de jumelles adultes qui avaient vécu dans le même environnement familial. L'une avait été victime de violences sexuelles ; l'autre pas. Les auteurs ont recherché certains troubles psychiatriques : la boulimie, les dépendances aux drogues, à l'alcool, l'anxiété, la dépression...

Qu'est-ce qu'il en ressort ?

Le risque relatif de développer un de ces troubles psychiatriques était, pour certains troubles, jusqu'à cinq fois plus fort chez la jumelle victime que chez la non-victime. Indéniablement, les violences sexuelles subies par un enfant jouent un rôle favorisant dans l'apparition des pathologies. C'est donc un facteur de risque.

Est-ce que le fait d'avoir été victime, enfant, de violences sexuelles prédispose à développer plus tard une attirance sexuelle pour les enfants ?

Tout individu ayant été victime de violences sexuelles dans l'enfance ne devient pas pédophile et inversement tout pédophile n'a pas forcément été agressé sexuellement dans son enfance. Mais c'est un facteur de risque qui est très significatif. On retrouve dans la population des pédophiles un pourcentage beaucoup plus important de personnes ayant eu cet antécédent de victimisation dans l'enfance que dans une population de non-pédophiles. Être victime de violence sexuelle dans l'enfance, c'est un facteur de risque élevé.

Existe-t-il en France des statistiques à ce sujet ?

S'il en existe, je ne les connais pas, mais il existe une étude¹ rendue publique lors d'un congrès à Vancouver, au Canada, qui résume vingt-six études ! Excusez du peu ! Elles s'intéressent à deux types d'adultes : ceux qui ont commis des agressions sexuelles, quel que soit l'âge de la victime d'ailleurs, et ceux qui ont commis des agressions non sexuelles.

Quelle en est la conclusion ?

Il y a trois fois plus d'adultes agresseurs sexuels qui ont évoqué des agressions sexuelles dans leur enfance que dans l'autre catégorie étudiée. Dit autrement, cela signifie que les agresseurs sexuels ont trois fois plus de risque d'avoir été victimes d'agressions sexuelles dans leur enfance que les adultes qui commettent par exemple des agressions à main armée. Le fait d'avoir subi des agressions sexuelles dans l'enfance semble donc un réel facteur de risque de devenir agresseur sexuel.

1. Par Martin Lalumière et Ashley Jespersen de l'université de Lethbridge, et Michael Seto (CAMH).

On peut donc en conclure qu'un enfant victime de violences sexuelles est un enfant en danger, à la fois pour lui-même, mais aussi pour la société, si on le laisse seul face à son drame ?

Ce que vous dites paraît logique. Mais, pour vraiment l'énoncer, il faudrait faire des études prospectives. Prendre un échantillon d'enfants victimes sexuellement et les suivre durant leur vie pour voir s'ils commettent ou non davantage de transgressions sexuelles et ont davantage de pathologies que les non-abusés. Les Anglais l'ont fait...

Et ?

Ils ont en effet trouvé un pourcentage plus élevé de garçons qui, ayant été victimes de violences sexuelles dans leur enfance, sont devenus des adultes attirés sexuellement par les enfants et qui ont commis des passages à l'acte. Cette publication s'intitule « Le développement d'un comportement d'abus sexuel chez des garçons qui ont eux-mêmes été victimes d'abus sexuels dans leur enfance ». Il s'agit d'une étude longitudinale conduite de 7 à 19 ans sur deux cent vingt-quatre victimes masculines d'abus sexuels dans leur enfance. Les chercheurs ont eu accès à des documents officiels policiers, judiciaires, médicaux à l'échelle de la nation. Je ne crois pas que ce serait possible en France dans la situation actuelle.

Parlons chiffres...

Sur les deux cent vingt-quatre victimes, vingt-six ont commis ultérieurement des agressions sexuelles et sont devenus en quelque sorte des abuseurs-victimes. C'est un chiffre fondamental, très élevé, supérieur à 10 % ! Et, dans la plupart des cas, les agressions sexuelles qu'ils ont commises l'ont été sur des enfants qui n'appartenaient pas à leurs familles. Autrement dit, plus de 10 % des enfants victimes sont devenus, adultes, des pédophiles extra-familiaux. À ma connaissance, c'est la seule étude de ce genre qui existe.

On peut en déduire l'idée que la meilleure des préventions pour réduire la pédocriminalité serait, dans le cadre d'un plan global, d'agir en priorité sur les enfants victimes d'aujourd'hui, afin qu'ils ne deviennent pas les prédateurs de demain ou d'après-demain... Prise en charge psychologique, etc.

Tout à fait. Il y a plusieurs actions à mener. Un travail à faire auprès des enfants victimes, filles ou garçons, même si les filles développeront moins de risque de devenir pédophiles. La majorité des cas connus sont des hommes, mais cela ne signifie pas que les filles ne développeront pas une souffrance. Un travail de psychothérapie de longue haleine sera souvent nécessaire. D'une façon générale, les enfants qui se présentent aux consultations après une agression sexuelle sont choqués et nécessitent une prise en charge psychologique.

Tous ne sont pas emmenés en consultation...

Évidemment, on peut penser que ceux qui sont moins choqués ne consultent pas. Et ce sont peut-être ceux dont l'état est le plus préoccupant, car le dommage psychologique peut se révéler bien plus tard, à l'adolescence ou à l'âge adulte.

Selon nos constatations, dans ce type d'affaires, l'institution judiciaire ne traite jusqu'au bout que 25 % des plaintes déposées. Dans 75 % des cas, le dossier se ferme sur un non-lieu ou un classement sans suite. On peut imaginer la détresse, le trouble et la révolte des enfants concernés !

Je ne connais pas ces statistiques, mais ce que vous dites rejoint ce que j'ai pu voir au cas par cas. Je veux parler d'affaires dont j'ai été étonné qu'elles soient classées sans suite. Vous pointez là un problème majeur. Je suppose que l'affaire d'Outreau a majoré cette problématique.

La société fait semblant d'admettre qu'un non-lieu signifie que les faits rapportés par l'enfant n'ont pas eu lieu et qu'il a menti...

Le terme de non-lieu est particulier. Il faut voir ce que ça veut dire pour l'enfant. Il est confronté à un sentiment de profonde injustice.

Est-ce que la recherche peut aider positivement la justice et la société à ne pas condamner ou innocenter injustement ?

Oui. Au Canada, contrairement à la France, on utilise des techniques comme la pléthysmographie qui permet de vérifier les réactions érectiles d'une personne à qui l'on présente des images non pornographiques d'enfants. Le fait d'avoir une réaction érectile ne signifie pas que la personne s'est rendue coupable d'un passage à l'acte. Mais c'est un élément précieux à apprécier parmi d'autres ! Quand j'entends un magistrat dire : « Parole contre parole, je me suis forgé une intime conviction », je me dis que cette intime conviction pourrait être alimentée par cet élément fondamental.

Parmi vos patients, on peut aussi trouver des mineurs qui sont attirés sexuellement par les enfants...

Je pense qu'il faudrait trouver une autre façon de travailler, complémentaire, auprès des adolescents et des adultes qui eux sont déjà orientés sexuellement vers les enfants, afin de prévenir les passages à l'acte, les rechutes, les récidives. Il est fondamental de mettre au point des moyens thérapeutiques...

Quelles sont vos ambitions en ce domaine ?

Elles sont grandes et modestes. Grandes parce que nous sommes les seuls ou presque à mener ces recherches en France. Modestes parce qu'on travaille sur une frange de 10 à 15 % des pédophiles. Cette frange, ce sont des personnes pédophiles qui ont une hypersexualité et dont la conscience est envahie de façon quasi permanente par des fantasmes de passages à l'acte. Tous les pédophiles ne sont pas comme ça. Certains sont abstinents...

Quel accueil offrez-vous à ces personnes ?

Il existe quatre centres en France : un à l'hôpital Foch, de Suresnes, dirigé par le docteur B. Cordier ; un autre à Villejuif, dirigé par le docteur C. de Beaurepaire, un troisième à Paris, rue d'Armaillé, dirigé par le docteur M. Haberkorn, et enfin un service à Lyon, dans l'hôpital neurocardiologique, dirigé par le professeur M. Pujat. Ces quatre services offrent une double approche. Ce sont

des lieux d'accueil, d'écoute et de soins psychothérapeutiques où la confidentialité est absolue, où les patients viennent sans craindre d'être jugés...

Même si...

Rassurez-vous, nous travaillons dans le cadre des lois qui font obligation au médecin de porter assistance à une personne en danger. Sinon, il est poursuivi pour non-assistance à personne en danger. On explique ce cadre aux personnes qui viennent consulter.

Pour ces personnes envahies par des pulsions, qu'espérez-vous obtenir ?

Une insertion sociale grâce à l'association d'une prescription de médicaments comme l'Androcur, qui ont pour effet de diminuer l'envahissement par les pulsions, et d'une psychothérapie adaptée. Les médicaments sont bien connus. Par contre, on ne connaît pas leur intérêt l'un par rapport à l'autre.

En fait, vous parlez de castration chimique ?

C'est un abus de langage ! La castration est définitive et elle a des connotations punitives, alors que les traitements médicamenteux que nous proposons ont une efficacité limitée à la période où ils sont prescrits. Les médicaments sont donnés sur la base du volontariat, éclairé, dans un but thérapeutique.

Vous reconnaissez donc que la psychologie a ses limites !

En cas de pédophilie sévère où le risque de passage à l'acte est très élevé, c'est vrai, une psychothérapie seule est souvent insuffisante. C'est pour cela que dans notre programme on adjoint des traitements médicamenteux. À partir du moment où le patient est motivé et le traitement adapté au cas, je suis raisonnablement optimiste sur les risques de passage à l'acte.

Certains prônent l'enfermement à vie ?

Je suis un chercheur, je vous répondrai que c'est une question de recherche. Je ne sais pas, car ça n'a pas été étudié, si, parmi les personnes visées par un tel enfermement, il y a des gens inaccessibles

aux traitements. Ce qui est certain, c'est qu'un sujet, sous traitement psychothérapique et médicamenteux, qui dit qu'il continue à ressentir de fortes pulsions et qu'il n'y a pas de raison de douter de sa parole, le bon sens dit qu'il est hautement risqué qu'il retrouve la liberté. Et puis, il faut être réaliste. Il y a des limites budgétaires à l'enfermement à vie. Le coût est tel en personnel et en moyens que ce type d'enfermement ne pourra concerner au maximum que quelques centaines de personnes. Il restera à trouver des solutions thérapeutiques autres pour l'immense majorité d'entre eux. Imaginez : 20 % de la population carcérale, soit douze mille personnes environ, sont détenues pour des faits d'infractions sexuelles ! Budgétairement, toutes ces personnes ne pourront être placées dans des hôpitaux-prisons...

Bombes à retardement

*Si je porte l'offense que tu m'as faite, je n'aimerai ni toi,
le véritable fautif,
ni moi sur qui la faute est transférée.*

Marie BALMARY

« Je m'appelle Jean, je suis né en 1976 dans la ville de Marseille. Je ne pense pas être différent des autres, si ce n'est que j'ai grandi trop vite à mon goût. Mais avais-je le choix ? Dire j'ai été victime d'un pédophile quand j'étais petit n'est pas du goût de tout le monde. Ce n'est pas tellement le fait d'avoir été violé à 11 ans qui fait mal, c'est le regard des autres. Il y a deux types de regard, le premier a pitié de vous. Le second, le pire, n'exprime que de l'indifférence. C'est ce regard-là que j'ai reçu quand je suis entré dans le commissariat pour porter plainte contre l'homme qui m'avait violé dix ans plus tôt. Pourtant, c'est le cœur plein d'espoir que j'étais venu. Je voulais ce qu'attend tout individu vivant dans un pays de droit : la justice.

« Le policier à l'accueil m'a demandé ce que je voulais. La gorge nouée, j'ai fini par lui dire pourquoi je voulais porter plainte... Vous ne vous rendez pas compte, mais on a vachement honte de dire ça quand on est adulte. Peut-être plus que lorsqu'on est enfant. Quelques instants plus tard je me suis retrouvé dans un bureau, face à un policier qui tapait à la machine. Derrière moi, un autre inspecteur m'observait... Cette présence dans mon dos me gênait. Je me demandais pourquoi il était là en essayant de trouver des raisons rassurantes. Il était peut-être là pour aider l'autre flic. Peut-être se relayaient-ils pour taper à la machine... C'est dur de parler, de raconter pour la deuxième fois... Je me lance. Et tout remonte. Je ne

peux plus m'arrêter, je parle, je parle, je me vide de tout ce qui m'étouffait... Un moment, je dis que j'ai fumé de l'herbe pour oublier. Le flic arrête de taper à la machine et me regarde de travers. Il me dit : "C'est grave ce que vous me dites là !" J'étais sidéré ! Au bord des larmes. Je venais porter plainte pour viol et la seule chose qu'il entendait, c'est que j'avais fumé un joint ! J'ai tenté maladroitement de me justifier. Le flic a soupiré. Il a regardé son collègue et m'a lâché en pleine face : "Je ne suis pas là aujourd'hui pour m'occuper des délinquants."

« Cette phrase, je n'arrête pas de l'entendre. Elle restera gravée à jamais dans ma mémoire. Le flic ne m'avait même pas écouté... Il s'en foutait. Il se contentait de taper à la machine. Moi, j'étais perdu. Toutes mes certitudes s'effondraient. Je ne savais plus où poser mon regard. Un instant, j'ai vu sur le portemanteau la veste du flic et son arme qui pendait dans son étui. J'avais envie de me précipiter sur elle, de dégainer et de vider le chargeur sur lui en hurlant que je n'étais pas un fait divers, mais un être humain en souffrance. Je voulais que ce con meure pour ce qu'il venait de faire : rester indifférent. Je n'ai pas bougé de ma chaise. J'ai fini tant bien que mal mon récit. Puis, je suis parti... Cela fait huit ans que j'ai porté plainte et je n'ai aucune nouvelle depuis... »

J'espère que le policier qui a fait preuve d'une telle efficacité lira ces lignes et se reconnaîtra... J'espère qu'en lisant ce récit il ne se focalisera pas, une nouvelle fois, sur le détail qui fâche (il n'est jamais agréable de se faire traiter de con, surtout quand on a fait une connerie !), mais qu'il réalisera l'ampleur des dégâts qu'il a causés chez ce jeune homme.

J'ai souvent dit qu'un enfant violé à qui l'on refusait le statut de victime était en fait violé deux fois. La première fois par un prédateur, la seconde fois par l'individu qui représente à la fois le monde adulte et la société, qu'il soit policier ou juge... Le traumatisme reste identique chez l'enfant devenu adulte. J'espère que ce fonctionnaire de police se souviendra qu'il ne faut jamais laisser son arme sur le portemanteau, à portée de gens désespérés... Mais pourra-t-il ressentir le désespoir de Jean ? J'en doute. Parce qu'il fait partie de

cette catégorie d'êtres à la capacité d'empathie atrophiée, incapables de se mettre à la place de l'autre ! L'empathie, c'est pourtant une qualité que j'ai retrouvée chez de très nombreux policiers avec qui j'ai pu travailler dans l'intérêt des enfants victimes.

En matière de victimologie, on sort à peine de la préhistoire. On a longtemps méprisé, stigmatisé les victimes. Toutes les victimes. Un phénomène sur lequel s'est penché le docteur Cyrulnik : « Dans la plupart des cultures, on est coupable d'être une victime. Une femme violée, par exemple, est souvent condamnée autant que son agresseur : "S'il rentre, c'est qu'il a dû se planquer ou pactiser avec l'ennemi." Après la Seconde Guerre mondiale, qui fut la plus meurtrière de l'histoire, on a basculé dans l'excès inverse. Les victimes sont devenues héroïques : elles devaient faire une carrière de victime, car on pensait que, si elles s'en sortaient, cela relativiserait les crimes des nazis. À l'époque, René Spitz et Anna Freud décrivent des enfants dont les parents ont été massacrés par les bombardements de Londres. Ils sont tous très altérés, pseudo-autistes, en train de se balancer, atteints de troubles sphinctériens. Lorsqu'ils les revoient des années plus tard, Spitz et Anna Freud s'étonnent de leur récupération et écrivent clairement que ces enfants abandonnés passent par quatre stades : protestation, désespoir, indifférence... Tous les étudiants apprenaient cela. Mais personne ne s'intéressait au quatrième stade : guérison¹. »

La psychologue canadienne Michele Elliott nous met en garde : « Pour les victimes d'agressions, la seule façon de s'en sortir, c'est de tout mettre dans une petite boîte pour ne plus avoir à y penser. Puis, un jour, quelque chose arrive dans leur vie, et c'est comme une bombe à retardement, ça éclate ! »

Alors, on les désamorce, ces bombes ?

Lorsqu'on me demande quel est le profil type des victimes, je réponds, à partir de mon expérience, d'une façon qui peut paraître contradictoire. Oui, ça peut arriver à n'importe quel enfant ! Oui, il existe des enfants plus exposés que d'autres...

1. *Courrier de l'Unesco*, 2002, entretien réalisé par Sophie Boukhari.

Premier exemple, récent. Un soir d'hiver, j'ai reçu l'appel au secours d'une famille qui passait les vacances de Noël dans une station de ski réputée. J'avais rencontré les parents au cours d'une conférence sur la cyberpédocriminalité. Ils venaient de découvrir que leur fille Clara chattait sur Internet avec « une amie » depuis plusieurs mois. Un dialogue entre gamines de 11 ans, quoi de plus innocent ? Mais cette amie avait de riches parents qui l'invitaient sur leur yacht, l'été prochain. Une amie qui, sans attendre les beaux jours, aimerait bien rencontrer Clara... D'ailleurs, le hasard faisait bien les choses puisque toutes les deux se trouvaient dans les Alpes suisses ! Un premier rendez-vous avait été fixé et Clara s'y était rendue en cachette de ses parents. L'amie lui avait fait faux bond, mais lui avait vite proposé une autre rencontre. Cette fois-ci, la jeune fille en avait parlé à ses parents qui s'étaient empressés de me prévenir... Clara ne fit aucune difficulté à dialoguer avec moi. Elle ne voyait aucun mal dans la situation et n'était pas loin de penser que nous pataugions dans la paranoïa... Elle me donna toutes les précisions, le jour, l'heure et le lieu du second rendez-vous. La mystérieuse amie avait donné un numéro de portable à Clara, mais elle ne devait pas s'étonner si elle tombait sur une voix d'homme car c'était... celui de son père ! Mais, rassurait-elle, elle pouvait appeler sans crainte. Et Clara, confiante, en retour, lui avait donné son numéro de portable. Le jour du fameux rendez-vous, nous étions tous là, les parents, Clara et moi. Sur mon conseil, la fillette a envoyé un SMS à son « amie » en lui demandant si elle serait à l'heure. L'autre lui répond qu'elle arrive... Clara lui envoie illico un nouveau message pour lui signaler qu'elle l'attendait, accompagnée de ses parents. Et la présumée amie s'est évanouie dans la nature... Elle n'a plus jamais repris contact avec Clara qui a fini par admettre que cette camarade de chat n'était peut-être pas une fillette de 11 ans, mais un homme qui s'était fait passer pour une enfant...

Clara était une enfant choyée, dans un milieu plutôt aisé, avec des parents attentifs à sa vie et à ses activités d'enfant. Et, pourtant, il s'en est fallu d'un rien pour qu'un drame ne survienne.

Je m'adresse tout particulièrement aux parents si prompts à se culpabiliser lorsque leur enfant est victime : s'ils ont la possibilité de

limiter les risques par leur attention et l'amour qu'ils prodiguent à leurs enfants, le risque zéro n'existera jamais. Je repense à ce prédateur que nous avons rencontré en Belgique et qui sortait de prison. Il avait purgé une lourde peine pour toute une série de viols de mineurs. Il nous expliquait qu'il pouvait en quelques minutes, voire en quelques secondes, repérer et piéger sa future proie : « Et les parents n'y peuvent rien. Moi, je sens immédiatement la faille chez l'enfant, je sais comment l'aborder... » ajoutait-il. Dans combien de cas voit-on un enfant se volatiliser sur le chemin de l'école ou au retour d'une course, à deux pas de la maison familiale, en quelques minutes, sans qu'aucun témoin n'ait pu observer quoi que ce soit d'anormal ? De quoi peuvent se sentir coupables les parents de ces enfants disparus ? D'autant que couvrir, voire surcouvrir les enfants conduit souvent au résultat inverse. Les enfants trop protégés appréhendent moins bien les risques...

La petite Clara dont j'évoquais l'histoire plus haut a eu plus de chance que les petits élèves de l'instituteur Kaisermetz. L'enseignant choisissait ses proies parmi ses élèves, durant une longue carrière et une totale impunité jusqu'à la retraite. Un des enfants violés, Thierry, en osant porter plainte à l'âge de 28 ans, avait brisé le silence et de nombreux adultes s'étaient associés à cette procédure, montrant l'étendue des dégâts que pouvait provoquer un seul prédateur. Ne dit-on pas qu'un pédocriminel viole durant sa « carrière » entre cent et cent cinquante enfants ? On ignore le nombre exact des enfants violés par Kaisermetz qui s'est finalement retrouvé devant ses juges. Le procès a permis de découvrir le drame des victimes. Thierry s'est suicidé peu après son dépôt de plainte, en accusant une dernière fois son ancien instit. Parmi les autres victimes, je repense à un homme marié qui a eu le courage de révéler l'étendue des problèmes psychologiques qu'il devait affronter. Lorsque sa femme fut enceinte, il s'est débattu avec l'angoisse de reproduire ce qu'il avait subi sur son enfant. Car après être passé entre les mains de cet instituteur, il devait gérer des pulsions sexuelles très fortes dirigées sur les garçons de 10-12 ans. L'âge qu'il avait lorsqu'il avait été violé. Une autre des victimes qui a reconnu avoir été violée plus d'une centaine de fois est

tombée dans une grave dépression... L'histoire de chaque victime est unique, spécifique, mais toutes les victimes ont en commun des souffrances, de la culpabilité qui peuvent hypothéquer leur développement.

Les femmes ont été pionnières dans la dénonciation des brutalités et des violences sexuelles dont elles étaient la cible. Il aura fallu plusieurs décennies de luttes féministes pour qu'une femme puisse porter plainte sans faire l'objet de sarcasmes et se retrouver accusée d'avoir provoqué son agresseur. Les agressions sexuelles sur les petites filles sont reconnues, et les victimes, enfants ou devenues adultes, osent davantage briser le silence et porter plainte. Mais lorsque les victimes sont des garçons, tout est plus difficile. Plus que les filles, ils se taisent, sans doutes persuadés que la révélation de ce qu'ils ont enduré détruirait leur image personnelle de mâle. La société continue à nier le phénomène massif de ce type d'agressions sexuelles. À Toronto, après la projection d'un film sur les mauvais traitements infligés aux garçons de l'institution religieuse Saint-Vincent, la ligne téléphonique de secours aux enfants Kids Help Phone a reçu plus d'un millier d'appels d'hommes angoissés qui se présentaient comme des rescapés de sévices sexuels infligés durant leur enfance. Vous avez bien lu : après le choc du film, des adultes se sont rués sur une ligne téléphonique réservée aux enfants pour pouvoir dire ce qu'ils avaient subi dix ou vingt ans auparavant² !

On peut critiquer certaines idées de Freud et lui donner raison lorsqu'il établit un rapport entre les troubles psychiques de l'adulte et son enfance. La profileuse belge et psychothérapeute Carine Hutsebaut remarque : « Des enfants qui n'ont jamais bénéficié de la moindre reconnaissance positive de la part de leurs parents, ni reçu de gratifications affectives, deviennent difficilement des adultes heureux. Il n'y a là aucune fatalité. Jamais. Je dis simplement que les enfants mal aimés ont plus de difficulté (plus de mérite aussi) à devenir des adultes aimants. Sans parler des mineurs qui ont été

2. *Le Garçon invisible, op. cit.*

victimes d'agressions physiques ou psychiques, ou de ceux qui doivent vivre avec des parents détruits et destructeurs... Cela ne signifie pas, j'insiste, qu'un enfant malheureux est voué à devenir un violeur ou un tueur³... »

3. *Il rôde encore parmi nous, op. cit.*

L'oreiller de Patricia

N'est pas mort qui combat.

« J'ai 8 ans. Instituteur, sexe dans la main. Sexe entre les cuisses... Samedi, lui et son ami, sexe dans ma bouche. C'est pas bon. Je n'arrive pas à respirer. Ils me disent : "Si, tu peux, vas-y encore !" Ce goût dans la bouche... C'est pas bon ! Envie de vomir. Il ne faut pas sinon il faut tout manger. Je pleure. Je suis capricieuse qu'ils disent. "Tu veux une fessée ? » Non, non, j'avale. Il ne faut pas en parler, car personne ne me croira et je serai puni pour mon mensonge.

« Pendant les récré, toujours là quand je vais aux toilettes. Il me regarde faire pipi. Je ne veux plus y aller. Les mercredis après-midi, il m'emmène me promener qu'il dit à ma mère. Moi je veux pas, mais j'y vais. On va chez lui. Il faut que je sois nue. Lui aussi. L'autre aussi. Ils rigolent. Moi, je n'aime pas être nue devant eux. J'ai froid...

« Ça fait mal entre les jambes. C'est pas vrai, qu'ils disent. Je dois aimer. C'est bon. Eux, ils aiment... Ils vont m'apprendre à être grande, une petite salope que tous les hommes vont aimer.

« Samedi après-midi, le copain passe sa langue sur mon minou, avec un doigt. La langue me chatouille. Il me demande si j'aime. Oui, je réponds. Ça me fait pas mal, ça chatouille. Il rigole. "Tu vois, tu aimes. Tu deviens une petite femme." Je suis fière. Il me met à quatre pattes. Oh ! non, pas où le caca passe... "Laisse-toi faire, c'est comme le minou, tu vas aimer." Il me lèche. Je fais pipi. Il me tape les fesses. Je pleure. "Tu n'avais pas à faire ça !" J'ai honte...

« Le chien berger allemand est toujours là à regarder. J'ai peur du chien, mais ils ne veulent pas qu'il sorte. Pourquoi ? »

Les pages qui suivent, Patricia les a écrites, puis déchirées... De ligne en ligne, les souvenirs étaient revenus. Ceux concernant le chien, même couchés sur le papier, étaient insupportables à relire.

Patricia, 46 ans, ouvrière dans la région parisienne, a été violée par un instituteur de son école, alors qu'elle était au CE2, à partir de 1969. Cela a duré un certain temps... Jusque-là, Patricia était une enfant gaie, enjouée, comme le montrent plusieurs photos de famille. Ensuite... « J'ai redoublé. J'ai arrêté de travailler. Je séchais les cours, même la cantine. L'école, c'était pour moi le lieu du danger. Même maintenant, au travail, je peux rester huit heures sans aller aux toilettes. J'ai tellement pris l'habitude. À l'école, je n'y allais plus pour éviter le regard de l'instit... »

Aujourd'hui, Patricia veut témoigner « pour que cela serve ! ». Ce qu'elle a écrit, ce qu'elle nous confie, rompt avec trente-sept ans de silence ! « À 8 ans, je ne me suis même pas dit : je dois, je peux parler. À cette époque personne ne parlait de ça. Et l'instit qui me disait : c'est normal, beaucoup de petites filles le font, mais c'est un secret. Et de toute façon, même si tu parles, personne ne te croira et tu passeras pour une folle ! Je sentais bien que ce qu'il me faisait, ce n'était pas normal, ce n'était pas bien. Mais comment dire ces choses-là ? À qui ? Il y avait bien une ou deux institutrices en qui j'avais confiance, mais je ne sais pas ce que j'aurais pu leur dire. Je n'avais pas les mots. À la maison, on ne parlait jamais de sexualité. Le jour où m'a sœur a annoncé qu'elle était enceinte, mon père l'a fichue à la porte... J'étais coincée. »

Trente-sept ans dans le caisson de l'indicible, coupée, dans sa dimension la plus intime, du monde adulte. Les hommes qui l'avaient violée, trahie. L'instituteur et son complice, mais aussi tous les adultes qui gravitaient autour d'elle et qui n'ont rien vu, rien senti, rien fait pour la protéger. Elle n'en veut pas, malgré tout, à ses parents qui la livraient à son bourreau : « Je suppose qu'il leur a dit qu'il m'aiderait pour les devoirs, pour apprendre... Je n'ai jamais pu en parler, même à ma meilleure amie. Des fois, pour en finir, je voulais sauter par la fenêtre. Ou descendre au lavoir pour me laisser couler... Mais ne vous y trompez pas, je ne souffrais même pas du silence. J'étais dedans. Je ne me rendais même pas compte... »

Qui pourra jamais évaluer les dommages causés par les enseignants violeurs ? Préadolescente, Patricia a sombré dans l'anorexie. « J'ai arrêté de manger. L'épisode avec le chien, c'était comme du poison. J'étais complètement dégoûtée de moi-même. Je suis tombée malade. Je restais à la maison. Le médecin a dit que c'était des caprices ! » Comment Patricia a-t-elle pu survivre ? « Je parlais à mon nounours... »

Secrètement, Patricia en veut toujours à la petite fille qu'elle a été : « Même si je sais que ce n'était pas possible, je lui en veux de ne pas avoir parlé. Et surtout d'avoir pris du plaisir, à certains moments de mes viols. C'est ce qui me fait le plus mal. Ça aurait sans doute été plus facile pour moi, s'ils m'avaient fait uniquement souffrir. Un jour, ils m'ont montré des photos d'une petite fille torturée. Si tu dis non, c'est ce qui t'arrivera qu'ils m'ont dit. J'ai encore en tête le visage de cette enfant. Ses yeux, sa profonde tristesse... »

Patricia aura ses premiers rapports sexuels désirés à 19 ans. « C'était sans intérêt. Frigide ? Je ne savais même pas ce que cela voulait dire. J'ai longtemps fait semblant d'avoir du plaisir. C'est seulement après mon divorce qu'en 2005 un homme m'a fait découvrir l'orgasme. J'avais 44 ans ! »

Pour parler, il faut trouver quelqu'un à son écoute. Le hasard a fait qu'en septembre 2007 Patricia a été en contact téléphonique pour tout autre chose, avec quelqu'un qui, elle l'ignorait, était bénévole à Innocence en Danger. Il a eu l'intuition du drame : « Il m'a demandé s'il m'était arrivé quelque chose de grave dans mon enfance. J'ai craqué. Je lui ai dit, l'institut, quand j'avais 8 ans. Il m'a écouté et m'a conseillé d'écrire. Je lui ai dit que j'étais nulle en français, que l'école, pour moi s'était arrêtée lorsque j'avais 8 ans ! Il m'a dit qu'on se fichait de l'orthographe, que l'important c'était que je sorte de moi tout ce qui me faisait souffrir... J'ai ouvert un cahier d'écolier, mais plus j'écrivais, plus ça remontait et plus ça m'étouffait. Je faisais des cauchemars... » Le visage de l'instituteur lui revient, hideux, chaque nuit. Patricia rappelle le bénévole et lui annonce qu'elle arrête tout, qu'elle ne veut pas aller voir un psy, qu'elle ne veut plus parler de tout ça, qu'elle voulait revenir à avant

qu'elle ne parle. « Il n'a pas insisté. C'est moi qui l'ai relancé plusieurs jours plus tard. C'était devenu invivable. Je n'en pouvais plus, je pleurais tout le temps, même au travail, moi qui n'arrivais pas à pleurer, sauf en regardant un film à l'eau de rose. J'ai vraiment eu peur de faire une connerie, de me suicider comme j'avais si souvent été tentée de le faire quand j'étais enfant. Il m'a écouté pendant des heures. Je sentais qu'il ne me jugeait pas. Il m'a accompagné dans ma souffrance en me disant que l'abcès était crevé et qu'il fallait vider tout le pus... Un soir, de rage, j'ai pris mon oreiller en me disant que c'était l'institut. Et je lui suis tombée dessus à coups de poing. J'ai tapé, tapé, en criant tout ce que je n'avais jamais pu lui dire, qu'il n'avait pas le droit de me faire ça, qu'il était un salaud, une ordure, et que je voulais qu'il crève dans d'atroces souffrances ! »

En deux mois et demi, Patricia a accompli sur elle-même un travail que d'autres mettront une ou deux décennies à accomplir. Elle a réussi à raconter son calvaire à sa fille, Coralie, 20 ans. « J'avais peur qu'elle ne me croie pas. Ma fille m'a répondu : ces choses-là, ça ne s'invente pas. » Coralie, elle, a mesuré l'ampleur de la confiance : « Ma mère, je l'ai toujours vue avec un caractère fort. Franchement, je ne m'y attendais pas ! Et je n'ai pas réalisé pourquoi elle ne m'en a pas parlé plus tôt. Mais je comprends pourquoi elle était malade à chaque fois que je partais en classe verte ou en colonie. Elle en souffrait, mais elle m'a toujours laissée partir... Et je sais maintenant pourquoi elle a tout fait pour que j'aille le plus loin possible dans les études... » Coralie est inscrite à l'université...

Parlons gros sous...

L'argent... c'est un bon serviteur et un mauvais maître.

Alexandre DUMAS fils

Puisque nous vivons dans une société qui s'est dotée d'un seul étalon : l'argent, je m'étonne que l'on n'ait pas mesuré le coût financier de la pédocriminalité. Combien de victimes deviennent des adultes consommateurs d'antidépresseurs, de psychotropes légaux ou illégaux, combien peuplent les services psychiatriques de nos hôpitaux ? Cela a nécessairement un coût et lorsque l'on se penche sur le déficit chronique de la Sécurité sociale je m'étonne qu'aucune étude ne se soit intéressée à la question.

À titre informatif, un ami médecin a réalisé pour moi une expérience dans le service psychiatrique d'un grand hôpital de la région parisienne. Il s'agissait d'un service clos, c'est-à-dire accueillant des patients psychiatisés sur le long terme. Dix-huit lits. Première surprise : dans neuf de ces dossiers, il n'y avait aucune information sur l'enfance des personnes hospitalisées ! Comme la plupart de mes contemporains, j'imaginais que les troubles psychiatriques étaient pris en compte en fonction du vécu des malades. Or, visiblement, ce passé n'intéressait personne dans l'équipe médicale. Comme s'il s'agissait de soigner les symptômes à coups de cachets et de drogues diverses sans se soucier de l'origine des troubles.

Sur les neuf dossiers restants, l'histoire des patients établissait que cinq d'entre eux avaient subi des violences sexuelles. Pour aucun de ces cinq patients la justice n'était passée. Aucune plainte, aucun procès, aucun prédateur condamné. Question : comment ces victimes peuvent-elles se reconstruire dans un tel déni des crimes qu'elles ont subis ? Pour les quatre dossiers restants, l'existence de

violences sexuelles dans leur enfance était suggérée par leur discours hypersexualisé, mais trop incohérent pour pouvoir être pris en compte. Même si on écarte ces quatre derniers dossiers, cela fait cinq patients violés dans leur petite enfance, sur dix-huit, soit 28 % ! Cette proportion est-elle anormalement élevée par rapport aux autres services psychiatriques.

Comme le regrettait le docteur Stoléru, aucune étude française n'existe à ce sujet, mais les appréciations qui me sont parvenues d'amis ou de relations médicales m'incitent à penser que cette ébauche d'étude dans un seul service hospitalier n'est pas exagérée.

J'ai trouvé d'autres études de même nature, faites outre-Atlantique, en 1987, par l'équipe Carman, Rieker et Mills. Elle établit que 27 % des femmes hospitalisées dans des unités psychiatriques ont été victimes de violences sexuelles dans leur enfance. Deux autres études concernant des patients, hommes et femmes confondus, aboutissent au même pourcentage, 52 % des patients ont été agressés sexuellement dans leur enfance ! (J. Briere, 1984 puis Lanktree, Briere et Zaide, 1991, « Incidents et impacts de l'abus sexuel sur les patients de jour ».) Automutilation et suicide sont aussi souvent liés à une agression sexuelle ancienne : 7 à 10 % des patients en psychiatrie se scarifient ou s'automutilent ; 5 % se suicident. Dans la même étude, beaucoup de patients parlent de *numness*, d'engourdissement des sens, une sorte d'anesthésie avant de s'automutiler.

Un autre spécialiste, L. Halliday, qui a publié en 1985 une étude¹ sur trois mille victimes qui s'automutilaient, confirme cette pensée.

Alors, mesdames et messieurs les responsables, vous qui êtes si prompts à calculer le nombre de seringues usagées et le nombre de litres de savon liquide dans chaque service, pour évaluer et allouer le budget de chaque hôpital, vous touchez là du doigt une source de gaspillage qui contribue lui aussi au trou de la Sécurité sociale : nier les violences sexuelles faites aux enfants, c'est ruineux pour la société tout entière.

1. *Abus sexuel, suivi et préoccupations*, Ptarmigan Press, 1986.

Certains de ceux qui survivent malgré le déni grandissent en développant des dépressions chroniques et des tendances suicidaires. La honte, la culpabilité et le manque total d'estime pour soi les rongent toute leur vie. Combien de personnes anorexiques automutilantes ou boulimiques sont soignées pour ces maladies, sans que jamais ne soit posée la question du pourquoi de ces maladies ?

Cela fait combien de tonnes d'antidépresseurs, de neuroleptiques, de psychotropes au final ? Combien de semaines, de mois, d'années d'hospitalisation au cours desquels on soignera chimiquement la souffrance et les troubles du comportement des patients sans se poser la question de leur cause. D'autres études² faites aux États-Unis le prouvent.

Et il serait temps de se demander s'il existe un rapport entre le fait que la France est championne du monde pour la consommation d'antidépresseurs et qu'elle est dans le peloton de tête des pays qui organisent le déni des violences sexuelles faites aux enfants !

Coûts directs et indirects, on peut, si on a le courage de regarder la réalité en face, chiffrer en millions d'euros le prix du déni. Ce qui ne sera jamais chiffrable, c'est l'ampleur des dégâts chez le ou la mineur(e) victime. Comment sortir de cette enfance sans ombre ni soleil ? Difficulté, voire impossibilité à établir une relation de confianc(e) ou d'amour, elle se retrouve prisonnière du silence.

Mettez-vous un instant dans la tête d'une de ces petites victimes qui grandit. Essayez, juste un moment...

Comment dire l'indicible ?

Le silence qui vous est imposé finit par s'imposer comme une étrange protection. Il vous rend solitaire comme ces fauves qui restent au fond de la cage, même si la porte est miraculeusement ouverte... Comment partager ce fardeau dangereux ? Et avec qui ? S'il génère de la souffrance, il finit aussi par créer une distance, un froid entre vous et les autres qui n'osent plus approcher. Du moins, pas trop près ! Et vous renforcez vos protections. Personne ne doit flairer en vous ce viol si lointain et toujours présent. Surtout, ne

2. K. Ratican, 1992 ; J. Breire, 1992 ; M. Elliott, 1994 ; Browne et Finkelhor, 1986.

plus jamais laisser quelqu'un s'approcher, ne jamais le laisser pénétrer en votre pensée... Et si les circonstances de la survie l'exigent, si un autre a réussi à s'approcher et à vous prouver un amour que vous avez pu mesurer maintes fois, si vous êtes dans la situation de ne pas pouvoir socialement repousser cet autre qui vous aime, vous avez toujours la faculté, comme quand « ça » s'est passé, de sortir de votre corps pour ne pas risquer d'avoir mal, de vous voir faire les gestes de l'amour comme si vous vous regardiez, assis(e) en face du lit ; vous avez toujours la possibilité de réactiver cet engourdissement des sens qui vous avait aidé(e) à survivre en traversant le viol sans même crier. Une part de vous meurt, le reste survivra dans l'existence des apparences et des jeux sociaux...

Si vous avez réussi à entrer dans cette souffrance, vous avez fait preuve d'une grande empathie. Certaines des victimes, celles qui se sont dégagées de leur traumatisme, en sont également capables. Chez d'autres, en revanche, cet engourdissement des sens va se perpétuer, entravant leur capacité à communiquer avec les autres ; les rendant insensibles à leurs éventuelles souffrances. Ces anciennes victimes aux souffrances permanentes auront tendance à accepter les situations abusives de dépendance et de violence. Elles seraient capables de rester insensibles aux souffrances infligées à autrui.

File, file...

File, file à travers le temps
File, file par-delà les chemins

File, file comme les rubans
Des ondes de lumière
File, file à travers la terre

File, file, même par le vent
File, file au petit matin

Et, pitié, plus jamais ne reviens

Victoria, 10 ans, victime d'inceste (Paris)

Privés de voix !

*Le silence est la plus grande des persécutions ;
jamais les saints ne se sont tus.*

Blaise PASCAL

Dans notre monde, où se succèdent séminaires, conférences, signatures de déclarations, lois et conventions, les enfants devraient logiquement être très bien protégés. Celles et ceux qui travaillent sur le terrain constatent avec amertume qu'il n'en est rien. Les chiffres parlent, il n'y a jamais eu autant d'enfants abandonnés, victimes de trafics et de viols...

J'avoue ne pas comprendre, et je ne suis pas la seule, comment il est possible en France de trouver autant d'enfants victimes, sans avocat donc sans voix, donc sans droits. Combien de Françaises et de Français qui nous félicitent pour notre action s'étonnent en nous voyant nous débattre dans la jungle administrative. « D'où sortent tous ces enfants sans aide juridictionnelle ? Pourquoi leur payez-vous un suivi médical et psychologique ? N'est-ce pas prévu par l'État ? »

C'est ainsi ! Même ce qu'indiquent les textes n'a pas de financement prévu... Et cela a l'air de ne déranger personne ! Ou du moins, c'est l'impression qui me gagne parfois... Comment ne pas réagir lorsque, après des centaines de lettres concernant des centaines de dossiers, après des milliers de coups de fil, des gouvernements successifs qui vous renvoient d'un ministère à un autre, quelqu'un vous tape sur l'épaule et vous dit : « Vous êtes bien courageuse ! » et s'en retourne vaquer à ses occupations ?

Il existe en France un réel élan de solidarité avec les enfants du tiers-monde. Je le trouve même insuffisant. Mais comment expliquer qu'il est impossible de sensibiliser l'opinion pour des enfants qui sont là, autour de nous, et que personne ne voit ?

Les protecteurs

*L'humanité n'est pas un état à subir,
c'est une dignité à conquérir.*

VERCORS

Elle n'a que 7 ans. Nous l'appellerons Gwendoline, née hors mariage et dont les parents, tous deux cadres sup, se sont séparés alors qu'elle n'avait que 3 ans. C'était un dimanche soir. Gwendoline rentre d'un week-end passé chez son père. À l'heure du bain, elle ne se laisse pas approcher et tape du pied. Devant l'incompréhension de sa mère, l'enfant lui explique qu'elle a été malade chez son papa qui lui a mis un truc tout dur dans le derrière pour prendre sa température.

Prendre une température rectale n'a rien d'alarmant en soi. La mère commence à s'inquiéter lorsque Gwendoline refuse de manger et même de se déshabiller. La maman cherche à joindre son ex qui ne répond pas. Vers vingt-trois heures, c'est l'enfant qui appelle au secours. Ni une ni deux, la maman la conduit aux urgences, à l'hôpital le plus proche. Après une attente assez longue, un membre de l'équipe médicale dit à la mère : « Madame, nous avons constaté des rougeurs anormales au niveau de l'anوس et une à l'intérieur du rectum. Ces signes évoquent, chez votre fille, une pénétration anale. Vous devriez aller à la police et faire, au minimum, une main courante. Vous savez, il existe un devoir de signalement, dans ces cas-là ! »

Après une nuit cauchemardesque, la mère se rend le lendemain au commissariat. Plainte, mise en examen du père ? Le tout aboutissant à un non-lieu. Bilan de l'histoire : la mère et plusieurs autres personnes qui avaient fait un signalement dans ce dossier ont été

condamnées à verser au père de Gwendoline des dommages et intérêts.

La mère, usée par des années de procédure, s'est retrouvée ruinée et au chômage. Elle a dû vendre sa maison et les biens de ses parents. Et puis un jour, à la sortie de l'école, des policiers ont emmené Gwendoline de force chez son père. Sans ménagement. Sans qu'elle puisse prendre à la maison ses jouets et son doudou. Application d'une décision de justice !

Gwendoline a été contrainte de vivre avec son père qui a récupéré sa garde pour lui seul. L'enfant ne peut voir sa mère que deux heures par mois, dans un centre, devant une tierce personne. L'état de santé s'est dégradé à une vitesse effrayante. Au point qu'elle a dû être placée dans un institut spécialisé. Devant un tel massacre, j'ai envie de hurler à toutes celles et tous ceux qui ont refusé d'entendre cette enfant : « Regardez les dessins de Gwendoline, juste avant ! Regardez-les, si vous osez ! Ce sont les dessins d'une enfant heureuse, équilibrée... Moi, je ne peux m'empêcher de pleurer chaque fois que je les regarde. Et vous ? Ne détournez pas les yeux. Assumez votre œuvre ! »

La mère et ses parents qui ont voulu protéger Gwendoline sont ruinés, broyés par cette machine inhumaine qui finit par inverser les valeurs morales et faire des parents protecteurs les coupables.

Au moment où j'écris ces lignes, j'apprends le décès d'une femme qui depuis des années a tenté de protéger son enfant, on pourrait dire qu'elle en est morte ; l'enfant quant à elle vit avec son père, son présumé abuseur. Un jour, la mère avait remarqué sa culotte tachée de sang ! Aux urgences, on avait diagnostiqué une hémorragie rectale. Même scénario que dans l'histoire précédente. Le juge a déconseillé à cette mère de vérifier l'anus de sa fille et de passer derrière elle quand elle allait au petit coin, car cette « enfant a droit à son intimité ! ». Le médecin qui a fait le signalement a été condamné par le conseil de l'ordre. La maman protectrice a développé un cancer fulgurant. L'enfant a été précise dans ses accusations. Il y avait une substance dans sa culotte qui aurait dû faire l'objet d'un examen ADN pour que la petite soit crue, pour valider ses dires : ce test ADN leur a été refusé. Mais que vaut la parole d'une

mineure face à un adulte ? Contrairement à ce que j'entends depuis le procès d'Outreau, il est faux d'affirmer qu'on a sacralisé la parole des enfants à quelque moment que ce soit ! La norme, c'est qu'elle ne pèse pas... L'exception, c'est qu'elle soit prise en compte !

Je veux, ici, rendre hommage aux parents, mamans, pères, grands-parents... qui ont vu leurs vies basculer lorsqu'ils ont voulu protéger l'enfant victime de violences sexuelles. Il aurait suffi qu'ils se taisent, qu'ils regardent ailleurs... Jamais ils n'auraient été accusés d'être des parents manipulateurs, pervers. Jamais ils n'auraient été broyés par la machine judiciaire. Mais ils ne pouvaient pas se taire. Ils ne pouvaient pas, car garder le silence équivalait à un suicide moral. D'ailleurs, ils ne pouvaient pas imaginer que la justice vers laquelle ils se tournaient pouvait à ce point inverser ses valeurs. De plaignants, de protecteurs des petites victimes, ils se sont trop souvent retrouvés accusés. Accusés d'avoir manipulé les enfants qui dénoncent.

Je pense à ces grands-parents qui se sont tournés vers Innocence en Danger et qui s'entendent dire depuis quatre ans : « Vous n'avez aucun droit ! » Leur fille vit depuis plus de huit ans avec un homme porté sur la boisson, grand amateur de virées nocturnes et de tournées des bars. De cette union sont nés deux enfants, une fille et un garçon, souvent confiés à leurs grands-parents. Comme ce week-end-là... À la stupéfaction du papy et de la mamie, la fillette, que certains médecins cataloguent autiste, se met à sucer avidement le pied d'une chaise. Elle se promène nue et prend des poses suggestives...

Un jour, la maman se rendant à un rendez-vous d'embauche, c'est la mamie qui va chercher les enfants à la sortie de l'école. La cadette, pliée en deux, se plaint en se tenant le ventre. Elle est conduite chez un médecin généraliste qui l'ausculte. Mais lorsqu'il veut lui prendre la température avec un thermomètre anal, l'enfant se met à hurler en se protégeant les fesses et le sexe de ses petites mains. C'est ce docteur qui, le premier, va parler de possibles violences sexuelles. Bouleversés, les grands-parents préviennent leur fille qui refuse d'entendre. Les jours passent, et les nuits de la petite sont de plus en plus troublées par des cauchemars. Elle se

réveille en hurlant. Le diagnostic d'autisme semble se confirmer. Tout se passe comme si les grands-parents étaient les seuls à se rendre compte de la situation. Et lorsqu'ils se sont tournés vers la justice, cette dernière les a déboutés et leur a refusé jusqu'au droit de visite. Depuis, les parents des deux enfants ont divorcé. Le père dispose d'un droit de garde et de la moitié des vacances scolaires.

Privés de ces droits et même du droit de téléphoner à leurs petits-enfants, ces grands-parents se torturent en se rappelant, terrifiés, certaines paroles que les petits leur ont dites et qu'à l'époque ils n'ont pas interprétées : « Je me vois à la télévision chez papa », disait la fillette. « Je ne veux plus que papa fasse le cheval avec moi ! Je ne veux plus que la nuit, papa, il fasse pipi au lit », répétait sa sœur.

Car un adulte ne décrypte pas spontanément que, lorsqu'un mineur souffre de se voir à la télé, cela peut signifier qu'il a été filmé dans des situations scabreuses, et qu'un enfant qui ignore la notion de sperme utilise, pour le nommer, la seule référence dont il dispose : l'émission d'urine.

À l'approche de vacances scolaires, ces grands-parents ne dorment plus. Ils sont rongés par le désespoir. Et ils se posent des questions. Ils ont fait ce que leur amour, leur conscience et la loi, la fameuse loi de 1998, leur dictaient de faire. Pourquoi n'ont-ils pas réussi à protéger leurs petits-enfants ? Pourquoi la loi, les institutions, les professionnels de l'enfance sont-ils restés inactifs ? Pourquoi un tel divorce entre les belles déclarations officielles et la réalité, sur le terrain ? Pourquoi ces grands-parents n'arrivent-ils plus à s'endormir, alors que tout le monde sommeille autour d'eux ?

Je voudrais aussi rendre hommage aux citoyens qui osent briser le silence, à ces braves gens qui continuent de croire aux belles déclarations de nos gouvernants, qui persistent à croire en la justice, à ceux qui justement, parce qu'ils doutent de cette institution, ont d'autant plus besoin de justice. Je veux rendre hommage à Jacques, ce jeune père de famille, aide-soignant à l'hôpital de Colombes, dans les Hauts-de-Seine, qui a payé très cher son civisme. Il avait acheté un ordinateur et s'initiait progressivement à l'informatique. Alors qu'il cherche à télécharger de la musique, Jacques tombe sur

des images de fillettes réduites à l'état d'objets sexuels. D'autant plus choqué qu'il est père d'une petite fille de l'âge des victimes photographiées, Jacques sauvegarde les images et décide de les porter à la police « pour qu'elle fasse quelque chose ». D'instinct, son épouse qui partage son indignation le lui conseille. Nous sommes en 2004, le tabou de la pédocriminalité est brisé, et Jacques croit aux messages officiels qui incitent les citoyens à ne plus se taire et à protéger les enfants. Il se rend donc au commissariat de Nanterre avec les images litigieuses. Il se retrouve en garde à vue, son ordinateur est saisi et il doit subir, contre son gré, des prélèvements de salive afin que son ADN soit répertorié sur le fichier des délinquants sexuels ! Assimiler un citoyen à un présumé coupable au motif qu'il n'est pas resté passif devant une criminalité officiellement déclarée comme une priorité de l'action répressive de la République... J'avoue avoir du mal à suivre le raisonnement de ces policiers... Faut-il croire qu'ils se sont persuadés de l'impossibilité de voir un citoyen accomplir son devoir, au point de trouver suspect celui qui se présenterait spontanément au commissariat pour ce faire ? En conséquence de quoi ce citoyen ne serait qu'un suspect qui cherche à se doter d'une couverture, preuve qu'il est en fait coupable des faits qu'il vient dénoncer... Avons-nous franchement les mêmes circonvolutions cervicales ? Ces policiers de Nanterre ont-ils conscience du message direct qu'ils ont adressé à la population : si vous découvrez des enfants en danger, tournez la tête, n'allez surtout pas au commissariat. Quant à Jacques, il a traversé une épreuve qui aurait pu mal finir. Dépressif, ne supportant pas d'être accusé, il a eu un réflexe de survie en s'adressant à nous. Sur nos conseils, il a confié son dossier à la Ligue des droits de l'homme. Le procureur des Hauts-de-Seine a fini par classer ce dossier qui devenait explosif pour la police. Jacques a récupéré son ordinateur, mais son ADN est toujours répertorié sur le fichier des délinquants sexuels... Ambiguïté, vous avez dit ambiguïté ?

Le crime invisible

L'invisible et l'inexistant

*Ce qui n'est pas exprimé reste dans le cœur
et peut le faire éclater.*

William SHAKESPEARE

Lorsqu'un prédateur assassine sa petite victime, le crime est appréhendé comme tel par la justice. Il y a un cadavre, une émotion vive, l'ordre public est gravement troublé, l'institution doit agir pour réparer ce trouble, autrement dit, assurer la cohésion du contrat social. Le crime est visible, la justice doit passer, en punissant quelqu'un, si possible l'auteur du crime. Mais que se passe-t-il lorsque l'enfant violé reste en vie ? Lorsque le magistrat ne dispose, pour instruire son dossier, que des accusations de la victime ? D'un côté, un enfant qui accuse. De l'autre, un adulte qui, la main sur le cœur, proteste de son innocence. Je peux comprendre le cas de conscience qui écrase le magistrat instructeur. Comme me l'a dit un jour un juge d'instruction dont je tairai le nom : « Je ne vais tout de même pas foutre en l'air la vie de ce monsieur [il s'agissait d'un notable] sur la base des déclarations d'un jeune enfant qui ment peut-être ! »

Ce que je comprends surtout, c'est qu'en France un magistrat a pour mission de réparer les troubles à l'ordre public. Si le crime est visible, l'institution fonctionne normalement, du moins on peut l'espérer. Mais, dans la plupart des cas qui nous préoccupent, il existe peu de preuves absolues du crime, voire aucune. Il est en effet rare que la victime soit immédiatement conduite dans un service hospitalier compétent afin que des prélèvements soient effectués en vue d'une recherche de l'ADN. Car il est exceptionnel que la victime parle immédiatement. Le plus souvent, elle se retrouve prisonnière du silence et d'une culpabilité qui l'écrasent.

Et lorsqu'elles existent, les preuves médico-légales ne sont pas souvent jugées irréfutables. Dans un dossier de viol d'enfant, lisant un certificat médical qui établissait une béance anale, le magistrat a réclamé une expertise afin de déterminer si cette béance n'était pas naturelle. Effectivement, il arrive de constater de telles particularités anatomiques, mais elles sont rares. En l'occurrence, dans ce dossier il y avait des signalements, plusieurs pièces dont le certificat médical qui confortaient les accusations portées par l'enfant. Mais au lieu de prendre ces éléments comme un faisceau de présomptions concordantes, le juge les a isolés : l'enfant pouvait mentir, et il arrive que des béances anales soient naturelles. Il a conclu au non-lieu. Dans la logique du droit français, on ne peut que se féliciter de voir le doute profiter à un accusé. Mais cette logique ne tient jamais compte de la victime. Cet enfant avait eu le courage de parler, de dénoncer son présumé prédateur, parce qu'il avait eu confiance en certains adultes qui l'avaient cru : parents protecteurs, médecin, assistante sociale, etc. Beaucoup de victimes, même devenues adultes, n'ont pas ce courage. En prenant sa décision de non-lieu (la formule est terrible !), le juge a-t-il conscience qu'il coupe les ponts entre le monde adulte et cet enfant implicitement qualifié de menteur ?

J'observe que la justice française est tout aussi inadaptée pour traiter d'autres criminalités peu ou pas lisibles. Par exemple, les délits économiques... N'est-ce pas parce qu'ils restent invisibles du grand public, et donc qu'ils ne troublent pas l'ordre public. Qu'un de mes voisins fraude le fisc de plusieurs millions d'euros gêne moins que la voiture incendiée sur le parking d'une cité HLM.

C'est bien parce qu'elle fait partie des criminalités invisibles que la pédocriminalité n'est pas une priorité concrète pour les décideurs politiques.

Je vais vous raconter l'histoire
Où mon cœur s'est brisé
Un soir où ma maman partie
Je suis restée seule

... Enfin, presque seule.
J'étais avec mon beau-père
Que je considérais
Comme mon vrai père
Tellement il était gentil et attentionné

... Mais parfois il buvait.
Et c'est à cause de cela
Que ma vie a dérapé
En un véritable cauchemar
Qui recommençait presque tous les soirs
Après qu'il avait fini de boire

... Jusqu'à temps
Que je prenne conscience
Du mal qu'il me faisait
Il me touchait
Mais pas comme je l'avais espéré
Comme si je n'étais plus moi

... Puis un beau jour
Sur un papier j'ai tout balancé
J'ai bien cru ce jour-là
Que ma vie allait s'arrêter
Cette personne que j'avais tant aimée
Est partie de ma vie
... Au fond de moi
Malgré ces années écoulées
Je n'oublierai jamais
Ce qu'il m'a fait subir
En ne faisant que me détruire

... voilà l'histoire qui m'a détruite.

Tiphaine, 14 ans

Le grand tabou

Personne ne garde un secret mieux qu'un enfant.

Victor HUGO

Comment faire, lorsque le papa emmène ses deux garçons en promenade nature pour leur transmettre sa passion de la photo et qu'ensuite, le soir, il s'enferme avec eux dans la cave aménagée en chambre noire pour développer les photos du jour ? L'un des garçons, aujourd'hui père de famille lui-même, raconte qu'il a tant espéré que sa maman, ne serait-ce qu'une fois, vienne voir ce qui se passait dans la cave, et qu'elle regarde les clichés qui n'étaient pas destinés à l'album familial. Il n'a jamais porté plainte.

Pour le professeur Chanseau, pédopsychiatre et expert devant les tribunaux, un père incestueux commet « un meurtre symbolique » puisqu'il tue son enfant en mettant dans le même espace sa conjugalité et sa paternité. Aucun verrou n'a fonctionné. Ni l'émotionnel, ni le social, ni le moral... Et une carence culturelle a facilité le passage à l'acte : la société n'énonce pas clairement l'interdit !

Sophie avait droit tous les soirs, au moment du coucher, à une belle histoire que lui lisait son père. Il se couchait tout contre elle, dans le petit lit et, pendant la lecture, pendant que les fées accomplissaient mille et une merveilles, la main paternelle progressait lentement...

Et Sophie avait beau serrer les cuisses à se faire mal, les longs doigts finissaient toujours par s'immiscer. Ils ne lui faisaient pas mal, non... c'est pas ça... mais la petite fille sentait confusément qu'il y avait quelque chose qui clochait dans la belle histoire. Mais quoi ? La porte de la chambre restait entrouverte et sa mère, elle l'entendait, faisait tranquillement la vaisselle à quelques mètres...

Si ce n'était pas bien, ce que papa lui faisait, maman ne laisserait pas faire, non ? Comment Sophie pouvait-elle imaginer que sa mère était contente de voir son mari s'occuper aussi bien de leur fille... Lorsqu'elle est devenue adulte, la petite fille a voulu porter plainte. C'était si difficile, mais Sophie a réussi à tout raconter. Elle est restée coite lorsque le policier lui a dit : « Quelles preuves avez-vous ? »

Selon les témoignages que j'ai pu recueillir, l'inceste cumule les effets dévastateurs. Il y a le viol physique, un crime selon la loi. Mais on constate aussi l'éclatement chez la victime de l'image du parent incestueux et, par conséquent, l'éclatement de toute la famille. Si l'on est violé par un inconnu, c'est une agression. S'il s'agit d'un parent, au crime s'ajoutent la trahison, la confusion. Tous les codes et repères sont brouillés. Les seules fois où les enfants s'en sortent relativement bien, c'est lorsque le parent impliqué reconnaît les faits et, après sa condamnation, dit être soulagé que son enfant ait parlé. Mais, la plupart du temps, ces parents incestueux nient jusqu'au bout, traitent leur enfant de menteur ou se justifient en minimisant les faits : « Ce n'est pas si grave ! Je lui ai fait découvrir l'amour ! »

J'ai connu le cas d'une femme victime d'un inceste de 14 à 18 ans. Son père lui disait : « Tous les papas qui aiment leur fille font ça ! Mais si malgré tout tu parles, je mettrai ta mère et ton frère à la porte et tu resteras seule avec moi ! » Elle a eu peur, constamment peur, et n'a pas parlé. Jeune adulte, elle a accouché d'un premier enfant. Elle était frigide et sombrait dans l'anorexie. Elle dépérissait tant qu'elle a fini par se confier à son médecin de famille. Quand elle a parlé des viols paternels, le médecin lui a dit : « Actuellement, vous souffrez, mais vous êtes la seule à souffrir. Si vous parlez, vous continuerez à souffrir, mais en plus tous ceux que vous aimez souffriront. Alors, réfléchissez ! » Et c'est ainsi que cette femme a laissé passer la date de prescription !

« La terreur provoquée par un père incestueux est contagieuse, elle fonctionne à petite échelle exactement comme une dictature, note Éva Thomas, la fondatrice de SOS Inceste et auteur du *Viol du silence*¹. Se confronter à cette destruction de l'identité réclame un

1. *Op. cit.*

courage, une énergie et des forces qu'il faut d'abord capitaliser avant de commencer cette traversée à haut risque... » Elle insiste sur « l'outil de guérison » que pourrait constituer la loi, si l'inceste était enfin inscrit dans le code pénal.

Lorsque Nathalie se faisait violer par son beau-père, c'était pareil tous les jours, quand elle rentrait de l'école. La mère, femme de chambre dans une famille bourgeoise, travaillait dur et rentrait toujours trop tard. Lui était au chômage. À peine Nathalie avait-elle posé son cartable qu'il s'approchait... Elle avait envie de vomir. Cette haleine fétide, avinée, en plus du pire...

Il était rare qu'un petit frère n'assiste pas à la saillie... Quand on vit à huit dans quinze mètres carrés ! Et le soir, dans le noir, les nausées revenaient, lorsque Nathalie entendait ce halètement rauque qu'elle connaissait trop. L'autre était monté sur sa mère inerte et la fillette guettait les râles qui annonceraient, enfin, la possibilité du sommeil. Et Nathalie savait que, dans quelques mois, il faudrait se tasser encore plus dans la pièce. Un petit demi-frère en plus, ça compte parfois double ! Et les années ont passé. Nathalie n'a jamais rien dit jusqu'à ce jour. Personne n'a rien dit. C'est comme ça, la vie, quand on naît du mauvais côté de la rue, là où il n'y a que de l'ombre !

Vous me direz, les belles maisons qui poussent sur le versant ensoleillé de la ville ne sont pas épargnées. Eliot était l'enfant unique d'un couple bien sous tous rapports. Aussi, lorsqu'il s'est mis à cauchemarder, la mère, architecte d'intérieur, l'a conduit illico chez le pédopsychiatre. Intrigué par le changement de comportement de l'enfant, le médecin propose de le revoir plusieurs fois. Après la quatrième séance, il prévient la maman qu'il va faire un signalement : Eliot serait abusé par son père, lorsqu'elle part en déplacements professionnels, en rendez-vous de chantiers, ce qui arrive souvent.

Le pédopsy résiste aux réticences de la maman qui doute. D'ailleurs, la loi de 1998 lui fait obligation de signaler... Le père mis en cause devient violent et refuse toute discussion à ce sujet scabreux. La mère demande le divorce. À ce moment précis, elle n'a pas porté plainte. D'ailleurs, en dehors de la parole de l'enfant, de ses

dessins et de l'avis du docteur, il n'existe aucune preuve formelle de l'inceste. Le couple se sépare à l'issue d'une procédure par consentement mutuel. Sauf qu'Eliot doit se rendre régulièrement chez son père. Garde alternée, a décidé le juge.

La veille de chaque séjour chez son papa, Eliot vomit, il se tord de douleurs au ventre. En sanglots, il supplie sa mère... Il ne veut pas y retourner. Dans ses larmes, elle lit toute sa détresse : pourquoi le livre-t-elle à son bourreau ? L'état de santé d'Eliot se dégrade rapidement. Celui de sa mère aussi. Elle n'a plus la tête à son travail. Elle rate des rendez-vous professionnels importants. Elle décide de ne plus conduire son fils chez son ex. Qu'auriez-vous fait à sa place ? L'engrenage est enclenché ! Elle est condamnée pour non-présentation d'enfant. Prison avec sursis et amende. Trop d'absences et crises... Elle perd son travail. Chaque fois qu'Eliot n'est pas au rendez-vous, le père se rend au commissariat. Il accumule les mains courantes. Habilement conseillé par une association de défense des pères, il sait déjà qu'il a en partie gagné. Il ne lui reste plus qu'à déposer plainte et il obtiendra la garde d'Eliot. Elle sera inévitablement condamnée, rejetée, exclue, cette mère dénaturée qui est incapable, aux yeux des juges, de donner à son fils une image paternelle positive. Cela, la maman le pressent. Un soir, elle prend une décision folle ! Elle jette quelques vêtements dans une valise, elle prend son fils et elle part...

L'hiver est rude. Elle quitte la France et se réfugie en Suisse. Elle a entendu dire que, là-bas, plusieurs mères dans la même situation qu'elle avaient trouvé écoute et protection. Exit la vie dorée parisienne. La mère plonge, avec son jeune fils, dans la clandestinité. Car les choses ne sont pas aussi simples qu'elle l'a cru. Les autorités suisses hésitent et tendent à restreindre leur accueil. Eliot et sa maman survivent en changeant de toit chaque soir, bénéficiant d'une chaîne de solidarité exemplaire.

J'y ai joué un modeste rôle en achetant quelques vêtements chauds et à manger aux fugitifs. Je n'avais pas conseillé à cette maman de fuir, mais il était impossible qu'Innocence en Danger reste insensible à la situation de ces deux êtres qui avaient faim et froid. Un mandat d'arrêt international est lancé contre la mère. Les

autorités helvétiques prennent peur devant l'afflux des mères mais aussi des pères qui fuient la justice française. Plus question d'accueillir ces immigrés indésirables. Pour les fuyards, la situation devient intenable. Sur les conseils de tous, la mère d'Eliot se résout à revenir en France avec son fils.

Elle n'est pas incarcérée, car elle a développé une grave maladie qui exige des soins intensifs en milieu hospitalier et à domicile. Mais dès qu'elle ira mieux, elle se retrouvera derrière les barreaux. Que deviendra Eliot ? Sera-t-il remis à son père ? Nous espérons son placement en famille d'accueil. Il a désormais 12 ans, en âge d'exprimer son point de vue devant un juge, mais la justice décidera de ce qui est mieux pour lui, sans lui et, dans ce cas, contre lui.

Cette histoire et plusieurs autres similaires nous ont incités à lancer une campagne nationale avec des affiches qui posait une question simple : « Est-ce qu'il y a des droits de l'homme, s'il n'y a pas de droits de l'enfant ? » Nous nous sommes heurtés à un refus des institutions. Nous avons passé outre et les affiches ont pu être vues, grâce à des annonceurs qui n'ont pas plus compris que nous pourquoi ce message simple devait être censuré !

Ces cinq sœurs, dont deux mineures, nous les avons soutenues dès que l'aînée, Valérie, a porté plainte. C'était l'une des enfants qui s'est reconnue sur le CD-Rom de Zandvoort. Elle avait identifié trois autres mineurs sur le fameux fichier de la police néerlandaise. Victimes de violences physiques proches de la torture, les filles étaient rouées de coups. L'une d'elles avait même, en guise de punition, été jetée nue, dehors. Elle avait survécu à cette nuit passée dans le jardin, dans un froid glacial. Mais elles n'étaient pas toujours sanctionnées et, quand elles n'étaient pas punies, elles étaient régulièrement violées par leur mère et ensuite par leur père. Et comme il fallait faire bouillir la marmite familiale, les filles étaient prostituées.

Tout le monde, au village, savait qu'on pouvait se faire les petites... Mais quand l'aînée a porté plainte, les mémoires se sont mises à flancher...

Celle d'un officier de gendarmerie qui a expliqué, à la barre des témoins, que tout ce que Valérie racontait, c'étaient des mensonges. D'ailleurs, il s'était porté volontaire pour mener l'enquête et il

n'avait trouvé aucun élément permettant d'accuser les parents. Valérie avait dénoncé cet officier de gendarmerie comme un (trop) familier de la famille et nous avions entendu un témoin, un villageois, qui avait reconnu avoir payé pour « s'amuser » avec les fillettes.

Et nous avons vu le président de la cour d'assises écouter tout cela avec flegme, sans mettre en difficulté ni le gendarme pris en flagrant délit de mensonge, ni le client qui avait benoîtement avoué qu'il avait violé une gamine de moins de 15 ans. Un président qui n'a jamais voulu poser la question : pourquoi et comment Valérie s'était-elle retrouvée sur le CD-Rom de Zandvoort, compilé par un pédocriminel néerlandais ?

La mère incestueuse et maquerelle de ses filles en a pris pour dix-neuf ans. Après avoir expliqué qu'elle avait été violée par une religieuse, enfant, dans l'institut religieux où elle était interne, elle a reconnu les faits, contrairement au père, buté qui, jusqu'au bout, a traité Valérie de menteuse. Sans convaincre le jury. Il a écopé de quatorze ans de réclusion criminelle.

Après le verdict, nous sommes allées avec Valérie et ses sœurs dîner dans un restaurant, près du palais de justice. Valérie a exprimé ses sentiments mêlés. Elle ressentait une infinie tristesse d'avoir envoyé ses parents en prison, et la joie d'avoir brisé la fatalité et le silence et d'avoir fait punir les coupables parce qu'« ils le méritaient ». En déposant plainte, Valérie était guidée par une idée obsédante : faire cesser le cauchemar et sauver ses petites sœurs ! Elle pouvait être fière d'elle et, pourtant, elle m'a dit : « C'est tout de même pas juste ! On met en taule mes parents. Mais les autres ? Ceux qui payaient pour nous faire leurs cochonneries, ceux qui savaient, et tout le monde savait dans le village, ils s'en tirent bien ! » Ce procès, exemplaire quant à la condamnation des parents tortionnaires et proxénètes, était une nouvelle fois un procès de prostitution sans clients...

Je garde des contacts avec ces sœurs à l'enfance massacrée. Plusieurs d'entre elles ont donné naissance à des enfants, sans instinct maternel affirmé. Valérie m'a dit : « Comment veux-tu que je sois une mère, moi qui n'en ai pas eu ? Comment veux-tu que je donne ce que je n'ai jamais reçu ? » Ah, j'oubliais ! Ces enfants ont été

condamnées à verser de fortes indemnités aux adultes mis en examen et blanchis par la cour d'assises. Si elles ne peuvent pas les payer, elles pourront toujours se débrouiller. La prostitution n'est pas un délit, quand on est majeure !

Raymond, lui, devait dormir dans le lit de son père les week-ends où celui-ci en avait la garde. Il l'a dit à sa mère, l'a répété aux policiers, mais personne n'a pu empêcher que cela se reproduise une semaine sur deux. Raymond, parfois, aimait ce que son père lui faisait, parfois, ça ne faisait presque pas mal. Mais, même lorsqu'il avait du plaisir, l'enfant savait que ce n'était pas bien ! Alors, il se punissait tout seul. Il se mordait les doigts jusqu'au sang ! Puis les grandes vacances se sont profilées à l'horizon. Trois semaines avec son père...

Le jour de la sortie des classes, Raymond se plaint d'un mal aux genoux. Le lendemain, il ne peut plus marcher. La valse des médecins commence. Dès qu'on lui touche les jambes, Raymond hurle. Impossible de le faire tenir debout. Dès qu'il est lâché, il vacille et tombe. Il hurle de douleur. La paralysie devient évidente et l'enfant est hospitalisé en urgence. Les spécialistes l'auscultent et finissent par s'accorder sur un pronostic sombre : un syndrome de Guillain-Barré, une maladie auto-immune inflammatoire du système nerveux périphérique. Une maladie acquise que les spécialistes nomment tantôt une polynévropathie aiguë inflammatoire démyélinisante, tantôt, une polyradiculonévrite aiguë idiopathique...

Raymond est cloué sur son lit de souffrance. La mère téléphone au père et lui annonce cette hospitalisation. Le père appelle son fils et lui dit que, dans la mesure où il n'est pas valide, le plan vacances est repoussé à plus tard. Raymond est sorti peu après de l'hôpital, sur ses deux jambes. Il y a eu plainte contre le père, mais elle a été classée sans suite. Raymond s'est tu et a cessé d'accuser son père.

Un jour, il a dit à sa grand-mère qui n'était pas dupe : « De toute façon, Mémé, il ne s'est rien passé puisqu'on ne me croit pas. Et puis, je préfère ne pas être le fils d'un pédophile ! »

Évoquant l'interview de Françoise Dolto publiée par la revue *Choisir* (évoquée plus haut), et dans laquelle la célèbre pédopsychiatre nie le caractère destructeur de l'inceste, faisant de l'enfant le responsable du viol (« Il suffit que la fille refuse de coucher avec lui [son père]... pour qu'il la laisse tranquille »), le psychiatre Vincent Caux fait le commentaire suivant : « Évidemment, quand on connaît l'impact considérable qu'a pu avoir une psychanalyste comme Françoise Dolto sur beaucoup d'éducateurs ou de parents, on frémit d'avance en imaginant les conséquences engendrées par de tels propos... »

Selon un article du *Monde* daté du 10 mars 2004, dans plus des trois quarts des agressions sexuelles sur mineurs, l'abuseur est un proche de l'enfant. Et 70 % des viols incestueux commencent avant l'âge de 10 ans. Dans la grande majorité des cas, l'agresseur est le père, le beau-père, un frère, l'oncle, la mère ou la grand-mère. Dans l'ouvrage collectif *De l'inceste*, aux éditions Odile Jacob, le pédopsychiatre Boris Cyrulnik écrit : « On peut décrire les familles incestueuses comme des familles closes où les rôles, les gestes et les énoncés ne sont pas codés. On ne sait pas qui est qui, qui fait quoi, et qui doit dire quoi... C'est la réalité close qui fait la difficulté de dévoiler... »

L'inceste maternel

L'asile le plus sûr est le sein d'une mère.

FLORIAN

Sans même y penser, lorsqu'on parle d'inceste, on pense aux pères. Pourtant, il existe des mères incestueuses.

« Quand la personne qui vous a donné la vie vous agresse sexuellement, comment le savoir ? » s'interroge Michele Elliott¹, psychologue à Londres. Pour cette spécialiste des agressions sur les enfants et animatrice de l'association Kidscape, cette ignorance est logique : « C'est le seul exemple de mère que vous connaissez et vous pensez que toutes les mères font la même chose. » Dans son ouvrage *Ma mère, mon agresseur*, elle cite les réactions de plusieurs victimes telle Eleonor : « On attend tout d'une mère, c'est naturel. Quand tu es bébé, la première personne vers qui tu te tournes, c'est ta mère. Elle est censée te nourrir, te protéger. Quand tout ça est tordu, c'est toi qui deviens tordu ! »

Telle Lucy qui, enfant, était contrainte de coucher avec sa mère. Un lit contre le mur : impossible de s'échapper. « Elle se collait à moi, derrière moi, et voulait que je lui dise que je l'aimais. Puis, elle prenait différents objets qu'elle insérait dans mon vagin ou mon anus. Parfois, elle utilisait ses doigts. J'étais forcée de la stimuler oralement. »

Lucy Jenner, devenue elle-même thérapeute, a encore de la difficulté à parler de sa mère comme d'une agresseur, un mot qui n'existe pas au féminin.

1. Michele Elliott, *Female Sexual Abuse of Children*, the Guildford Press, NY, 1994.

Michele Elliott poursuit : « Quand ça se passe à la maison, les agressions peuvent commencer aussi tôt qu'à 2 ou 3 mois, quand le bébé est tout petit. Les gens agressent, par exemple, avec leur doigt, à l'intérieur du bébé, et ce n'est pas pour mettre de la crème. Il y a des mères qui ont sucé le pénis de leur petit garçon ! »

Les victimes d'incestes multiples vont plus facilement parler des agressions commises par leur père. Le constat de la mère incestueuse est trop difficile à faire. Sarah a été agressée par son grand-père, son père et sa mère.

Lorsqu'on lui demande ce qui a été le plus douloureux pour elle, elle répond, définitivement : sa mère. « Je me suis sentie dépouillée de tout. Même sans les autres agressions, je crois que je serais demeurée très déséquilibrée, avec le sentiment de ne pas faire partie de la race humaine, à cause de ma mère. »

Cette violence, presque inimaginable, se vivait la plupart du temps au quotidien et, pour les enfants, faisait partie de la normalité des choses. Monique Tardif, psychologue au Centre de psychiatrie légale, Institut Philippe-Pinel au Québec, est spécialiste des agressions sexuelles commises par les femmes. Selon elle, ces mères incestueuses ont été le plus souvent agressées dans leur enfance par leur père. Si elles deviennent mères d'une fille, elles ont du mal à ne pas voir en elle une rivale : « Certaines d'entre elles prendront la main de leur enfant pour se caresser les organes génitaux ou s'introduire les doigts de l'enfant dans le vagin. Mais c'est l'exception, la majorité vont davantage ressentir un plaisir par le contrôle ou le pouvoir qu'elles auront sur l'enfant. »

Les enfants agressés ne deviennent pas tous des agresseurs, loin de là. Mais les études faites au Canada révèlent que 80 % des mères qui agressent leurs enfants ont été agressées elles-mêmes. Tout comme la peur de devenir agresseur à son tour est souvent une crainte réelle chez certaines victimes. Et c'est peut-être une des pires séquelles : penser que, soi-même, on pourrait agresser son enfant.

Cet amour maternel, dont ces victimes ont été privées, elles le recherchent désespérément. Lucy Jenner veille sur sa mère âgée : « Jusqu'à sa mort, je sais que j'aurai l'instinct de la protéger, mais, en même temps, je n'oublie pas. Elle n'a jamais rencontré mes

enfants, elle ne connaîtra jamais ça, être grand-mère. Ça ne fera pas partie de sa vie. C'est ma façon à moi de composer avec la situation. »

Quant à Sarah, elle rend visite à ses parents chaque année.

Paul aura bientôt 50 ans. Abandonné à 3 ans, il a été adopté par un couple de Birmingham, en Angleterre. Le cauchemar ! « Ma mère adoptive m'a dit : "Tu penses que personne ne t'aime. Eh bien, personne ne m'aime moi non plus. On va s'aimer tous les deux." Puis s'est installé un cycle d'intimité perverse dans lequel elle m'utilisait pour satisfaire ses besoins. »

Les filles ne sont pas les seules victimes d'inceste maternel. Environ 35 % des victimes seraient des petits garçons. Les préjugés sociaux liés aux mythes de l'initiation sexuelle sont encore très forts.

« Quand un garçon est agressé par une femme, les hommes vont dire : "... J'aurais aimé que ça m'arrive !" Mais si vous parlez à ces garçons quand ils sont plus vieux, vous réalisez à quel point ça les a affectés », note Michele Elliott qui cite le cas de Michel, benjamin d'une famille de cinq enfants. Père militaire, mère soumise. Une famille piégée par le silence. La mère ferme les yeux quand le père s'enferme avec Jocelyne, l'aînée qui a 14 ans. Quelques années plus tard, Jocelyne va devenir l'agresseur de son petit frère Michel.

Jusqu'à la quarantaine, Michel avait tout refoulé sur son passé. Il se percevait comme un maillon d'une chaîne fatale. Le père avait violé sa sœur, qui l'avait agressé, lui. « Plus tard, explique Michel, ma sœur Jocelyne a eu une fille, Diane, sur qui j'ai fait des attouchements. Quand j'ai fait ça, Diane était adolescente, elle avait 15-16 ans. Dans ce temps-là, c'était incroyable, je ne trouvais pas que c'était grave. »

Survivre à l'inceste

*Il y a lieu de placer la gloire de survivre
au-dessus de la joie de vivre.*

Miguel de UNAMUNO

Comme le souligne le docteur Cyrulnik, l'inceste « imprègne la Bible, l'histoire, le théâtre, l'opéra, le cinéma et la poésie que nos enfants apprennent en toute innocence, alors que, dans le même temps, journaux, tribunaux et associations de défense ne cessent de raconter des incestes dégoûtants qui justifient nos haines ».

Pour le moment, l'inceste n'a pas d'existence propre dans le droit pénal en France. Il ne constitue qu'une circonstance aggravante du délit d'agression sexuelle par ascendant. L'inceste d'un parent sur son ou ses enfants selon les témoignages que j'ai pu avoir sur le terrain a de toute évidence des effets dévastateurs parce que :

1. Le viol physique est en soi un crime.

2. Mais s'y ajoute un autre crime : l'éclatement de l'image de parents incestueux et, par voie de conséquence, celle de toute la famille. L'enfant perd son parent qui perd sa fonction de protecteur en devenant son abuseur.

3. Ce parent, en même temps, transgresse la loi qui est la base même de la cellule familiale.

Le jour où l'enfant parle, il va tuer ce parent en tout cas, à ses yeux. Si l'on est violenté par un inconnu, c'est une agression. Lorsqu'il s'agit d'un parent, il y a en plus trahison, confusion... Tous les codes sont cassés. L'inceste est bien plus qu'une agression physique. C'est un bouleversement, le brouillage des repères.

Toutefois, je peux témoigner de cas où le parent incestueux avouera après le procès avoir été soulagé que son enfant ait parlé,

car cela a rendu ses aveux plus faciles et la destruction totale de la famille était moins probable.

En Belgique, le devenir des parents incestueux qui ont reconnu les faits a été socialement traité et pris en compte par des lois pénales spécifiques.

Tout inceste n'existe que par le secret. Parfois, le parent incestueux, lorsqu'il ne s'agit pas des deux parents, laisse percevoir des indices qui sont censés alerter l'autre parent, mais lorsqu'ils ne sont pas complices, le deuxième parent met du temps à comprendre ou à imaginer la situation.

Les parents incestueux n'ont de toute évidence aucune aptitude d'empathie, de représentation du monde de l'autre, pas d'inhibition. Ces individus aux psychismes enfouis ont un grand besoin de clarté comme le dit Cyrulnik : la moindre incertitude les trouble.

Un des chercheurs et experts des sources de la problématique incestueuse, L. Razon, a pu déterminer trois types de rapports que l'auteur d'actes incestueux entretient avec la loi :

- la méconnaissance de l'interdit de l'inceste ;
- le désaveu de la loi ;
- et l'instauration de sa propre loi.

Pour le docteur Cyrulnik, « les agresseurs incestueux sont tellement soumis à leur pulsion qu'ils n'éprouvent même pas le sentiment de loi. Ce processus pulsionnel les met sans loi sexuelle, hors condition humaine, sans que les agresseurs s'en soucient puisqu'ils n'ont pas de représentation ».

Comme le prévoyait Michel Foucault, la psychologisation de notre culture a rempli les prisons où 25 % des hommes incarcérés le sont pour des crimes sexuels. Si on écoute ce que ces agresseurs ont à nous dire, on va entendre un discours de justification : « Ce n'est pas si grave, je lui ai fait découvrir l'amour. » Si on écoute l'agressé, on entend un très étonnant discours de culpabilité : « Qu'ai-je fait pour qu'il me choisisse moi ? » La torture intime, l'hébétéude mentale après un événement impossible à comprendre rend le monde lui-même impossible à comprendre et empêche le travail de la parole. Quand quelqu'un a été agressé ou traumatisé, l'hébétéude qui s'ensuit l'empêche de penser et souvent même de parler.

Cette sidération mentale le protège de la souffrance mais l'ampute d'une grande partie de son monde intime. Un facteur de protection n'est pas forcément un facteur de résilience.

La transgression de ce tabou serait-elle donc si fréquente ? Sans doute pas plus qu'avant. Toutefois, l'évolution des normes culturelles a peu à peu sensibilisé l'opinion publique. Cette violence sur laquelle la société a durant des décennies fermé les yeux est devenue inacceptable.

Au fur et à mesure que le silence se brise sur ce sujet, on peut confirmer que l'inceste se pratique dans tous les milieux sociaux. Les réflexions et vérifications sur les conséquences de cet acte permettent d'affirmer que les dégâts psychologiques et affectifs sont ravageurs sur les victimes, car, dans la plupart des cas, ce viol se perpétue pendant des années. Cette violence s'inscrit dans la durée, car il s'agit d'un proche de l'enfant qui en a donc l'accès facile. C'est pourquoi troubles et pathologies des comportements affectent la victime et l'accompagnent toute sa vie.

La victime met du temps avant de comprendre ce qui lui arrive, puisque ce qui lui arrive n'est pas normal, puisque l'acte est commis à la maison, dans sa chambre, et que l'acteur est celui qui est censé être son protecteur. Souvent, pourtant, l'enfant sait et sent que ce qu'il vit n'est pas normal. Souvent, il est soumis à des menaces et des punitions qui ne vont pas lui faciliter la tâche pour parler.

Il peut craindre de n'être pas cru ou d'être à l'origine d'un démantèlement de la cellule familiale. Il peut avoir peur de blesser l'autre parent. L'enfant se met alors à se culpabiliser. Il se sent responsable de la situation, perd confiance en lui et en la vie. Certains se suicident, d'autres ont recours à des drogues ou à l'alcool. D'autres fuguent ou se prostituent...

Même si des cas de résilience existent heureusement, ils dépendent beaucoup des personnes qui vont accueillir la parole de l'enfant et les suites qui seront données à l'affaire.

Éva Thomas, auteur de l'ouvrage *Le Viol du silence* et fondatrice de SOS Inceste, qui fut victime de son père, raconte : « La terreur provoquée par un père incestueux est contagieuse, elle fonctionne à petite échelle, exactement comme dans une dictature. » Une

comparaison que nombre de psychiatres et d'experts ne renient pas... Très souvent, les enfants ne parlent que quand ils sont séparés de leur contexte familial et se sentent en sécurité.

De l'autre côté, la parole de ces enfants blessés et confrontés à l'indicible n'est pas facile à entendre. La justice est confrontée à la recherche de preuves juridiques, or le chemin entre la vérité et une vérité juridique est souvent long, voire infranchissable, et dans la plupart des cas c'est la parole de l'enfant qui est sacrifiée. Il en résulte l'impunité de l'agresseur qui va pouvoir continuer ses actes sans s'inquiéter.

Dans le but d'avancer dans ces réflexions et d'améliorer les conditions de la libération de la parole des enfants, il faut reconnaître que les juges sont souvent mal ou peu formés pour cette écoute, et ils s'entourent de plus en plus d'experts et de psychiatres pour traduire le témoignage de l'enfant.

L'inscription de l'inceste dans le code pénal constitue, comme l'a dit le garde des Sceaux, une clarification importante, une prise de conscience de l'abomination, de la destruction que représente cet acte sur l'enfant. Il ne sera plus nécessaire de faire la démonstration du non-consentement du mineur. La justice n'a pas seulement pour rôle et fonction de déterminer des coupables, elle est aussi une étape dans la nécessaire reconstruction de la victime.

Selon un article du *Figaro* début 2005, pour la troisième année consécutive, près de dix mille quatre cents viols ont été recensés sur le territoire par l'ensemble des services de police et de gendarmerie, soit plus d'un crime déclaré toutes les heures, une progression de 44 % !

Derrière ces chiffres, il y a le phénomène inquiétant des violences intrafamiliales. Les viols au sein de la famille ont doublé depuis les années 1990, et les victimes sont les femmes et les enfants.

Même si rien ne permet d'affirmer qu'il y a davantage de violences sexuelles que par le passé, il est évident qu'elles sont plus dénoncées qu'auparavant.

Rares sont les plaintes qui partent de la famille. Le plus souvent, elles sont la suite d'un signalement effectué par les enseignants et/ou le personnel de la protection des enfants.

De même que le viol n'était pas reconnu comme un crime avant 1980, l'inceste n'en est pas un. Le fait de ne retenir QUE « l'abus sexuel sous autorité » a permis à bien des pervers d'être relaxés, certains juges estiment qu'un frère aîné ou un jeune oncle n'exercent pas de véritable autorité sur une petite de 3 ans par exemple. Or, il est essentiel pour guérir d'être reconnu victime de ce que l'on a subi.

C'est pour adapter la loi à cette réalité terrifiante qu'il faut que l'inceste soit inscrit dans le code pénal et qu'il soit nommé comme tel.

Aujourd'hui, la loi exige d'un enfant qu'il prouve qu'il a été violé par un parent, contraint, sous la menace, par surprise ou par violence. L'enfant se retrouve soumis aux mêmes textes de loi qu'un adulte, l'âge ne constituant qu'un élément aggravant, avec des peines plus lourdes pour l'agresseur. Selon les dires des juges et des magistrats, il est difficile pour eux d'avoir à démontrer que l'enfant a été victime à partir du moment où c'est à eux de prouver ce statut sans pouvoir se fonder ni sur l'âge de l'enfant ni sur son lien avec l'abuseur. Les textes actuels sous-entendent la possibilité pour un enfant d'avoir accepté d'être violé, et qu'il est imaginable que cela se soit passé sans contrainte, sans peur, sans menaces et violences. Comme si la relation sexuelle entre un enfant et un parent pouvait être consentie par l'enfant.

L'agresseur nie presque toujours les faits et, dans les rares cas où il les reconnaît, c'est l'enfant qui est accusé d'avoir provoqué le viol : il l'a cherché, il a séduit le parent. Ce qui, outre son aspect totalement absurde, fait de l'enfant le coupable. Il est donc vital que la loi donne à l'interdit de l'inceste la place qu'il devrait avoir dans le code pénal, ce qui rendrait le travail de la justice plus facile.

Il existe selon la Convention des droits de l'enfant (signée et ratifiée par la France) une majorité sexuelle. Il est donc logique de considérer que tout acte sexuel avec un mineur ne peut avoir eu lieu que sous la contrainte.

Un enfant n'est pas censé repérer une transgression de la loi de la part d'un parent avec lequel il est en lien d'affection. Il ne peut ni se défendre ni se sortir d'une telle situation.

Le lien de parenté et l'âge de l'enfant doivent être considérés comme des éléments constitutifs de l'infraction. Toute relation sexuelle avec un mineur devrait être interdite par la loi. Le pourcentage des affaires en cours d'assises prouve bien que ce qui a existé et existe ne pose pas cet interdit clairement, même lorsqu'il y a condamnation. Quand l'inceste sera interdit clairement par la loi, alors la justice remplira pleinement son rôle de contrôle social...

L'adulte victime d'inceste ou de violence durant son enfance ressemble au rescapé d'une guerre qui n'aurait pas épargné les civils. Mais, dans l'inceste, la violence n'est pas celle d'un ennemi. Elle émane d'un parent ou d'un adulte ayant autorité. D'où un sentiment de trahison qui marque profondément la personnalité. Comment s'abandonner, comment faire confiance ? L'enfant victime d'inceste, devenu grand, doit s'adapter au monde des adultes comme il le ferait dans un pays qui lui est étranger. Il est immigré dans son propre monde. Il doit le décrypter, conserver une distance, rester froid !

Bien évidemment, réussir une vie de couple devient plus compliqué. Comment avoir confiance en soi, quand on ne peut avoir confiance dans les êtres qui vous sont les plus chers ? Comment ne plus être écartelé(e) entre soumission et colère ?

En 2004, Innocence en Danger a été auditionnée comme d'autres ONG par une commission parlementaire sur l'inceste, à la demande de Dominique Perben qui était alors garde des Sceaux.

La question posée était la suivante : comment introduire le concept d'inceste dans le monde judiciaire ? Car, j'insiste sur ce fait méconnu, ce crime n'existe pas en tant que tel dans le code pénal français. Contrairement, par exemple, à l'Allemagne où l'âge des victimes et la nature de leurs liens avec leurs agresseurs sont reconnus comme des éléments constitutifs du crime.

La synthèse des travaux de cette commission devait stimuler la réflexion des députés et des sénateurs. Quelques mois plus tard, Pascal Clément succédait à Dominique Perben place Vendôme. Il a, de nouveau, réuni les associations pour leur faire part de l'avancement du dossier inceste. À l'entendre, les choses progressaient.

Depuis, plus rien... Et j'écris ces lignes une bonne année après cette rencontre avec le ministre de la Justice.

Il serait effectivement temps que la justice française reconnaisse qu'un enfant agressé par l'un de ses parents ne comprend pas toujours ce qui lui arrive et ne peut avoir spontanément conscience qu'il s'agit d'une transgression. « C'était mon papa et il m'avait dit que c'était normal que les papas fassent ça à leur enfant ! » Combien de fois ai-je entendu cette réflexion de victimes. Souvent, c'est au contact des autres enfants, à l'école, que ces enfants violés de façon répétitive par un proche réalisent que ce qu'ils estimaient normal ne l'était pas. Et comme les enfants sont éduqués pour obéir aux adultes, ils restent souvent passifs, ce que l'agresseur interprète comme un consentement.

Le fait pour un enfant de vivre sous le même toit que son agresseur ou dans son voisinage ne facilite pas non plus la dénonciation des faits. Sans parler de l'inévitable culpabilité de l'enfant qui sait qu'en parlant il va provoquer un cataclysme irréversible dans le cercle familial. La trahison de l'adulte met donc l'enfant en péril psychologique et on imagine mal à quel point ! J'ai été frappée par le fait que souvent les enfants violés, devenus adultes, se définissaient comme des survivants.

Le pire des cas, et ce n'est pas le plus rare, l'enfant violé refoule complètement son drame, car il ne pourrait pas vivre sans l'oubli. Le refoulement fonctionne alors comme un moyen de survie. Mais à quel prix ? Certains se coupent du monde adulte. Ils atrophient leur capacité à communiquer avec l'extérieur. Ils font le mort, comme ils le faisaient à chaque fois que le prédateur aimé s'approchait de leurs lits. Faire le mort, rester passive, se dédoubler et devenir spectatrice de son propre viol, comme s'il s'agissait du corps d'une autre. Ce qui permet de zapper toute sensation, si c'est possible, si ce n'est pas trop douloureux.

C'est encore plus dramatique lorsque le « cher » violeur n'utilise pas de violence physique et qu'il initie sa victime au plaisir. Car il y a quelque chose de mécanique qui opère, même dans des circonstances hostiles. Les zones érogènes fonctionnent, même quand elles sont sollicitées prématurément. Et si l'enfant violé éprouve du

plaisir, comment pourra-t-il se convaincre qu'il ou elle a été victime ? Sa reconstruction, sa résilience en seront plus difficiles. L'enfant devra dépasser sa culpabilité d'avoir ressenti de la jouissance...

Et les séquelles d'un inceste refoulé peuvent surgir bien plus tard dans la vie, d'une manière ou d'une autre. Récemment, une amie qui s'est engagée dans l'action d'Innocence en Danger est venue me voir, bouleversée. Sa mère, une vénérable septuagénaire, venait de lui apprendre qu'elle avait été violée, gamine, par son père. C'était la première fois qu'elle formalisait cet inceste qui remontait aux années 1930-1940. Et, d'un seul coup, mon amie a pu donner du sens au tourbillon de la vie de sa maman, une femme qui n'avait jamais eu de chance avec les hommes qui avaient traversé sa vie, tous brutaux ou irrespectueux...

Chaque ancienne victime gère plus ou moins bien sa vulnérabilité au gré de ses rencontres affectives et/ou sensuelles. Je parle d'anciennes victimes, car il est clair pour moi que l'on n'est jamais victime à vie. Si vous vous cassez la jambe en faisant du ski, il ne vous viendra pas à l'esprit de vous définir dix ans après comme une victime. Vous direz : « J'ai eu un accident de ski en 1996 ! »

Concernant le viol et particulièrement l'inceste, cela ne se passe jamais comme ça. Le traumatisme ne se répare pas comme un os brisé. C'est plus compliqué. Dans le meilleur des cas, il faut se reconstruire à partir de cette fracture de la vie. Il faut pouvoir dire : « J'ai été victime de X qui m'a violée. » On ne peut pas se reconstruire si le crime dont on a été victime est nié.

Ce passé dramatique, faute de mots exprimés, on le revit en permanence. On devient son propre passé.

De déprime en hospitalisation, on finit par vivre mal, avec fortes doses d'anxiolytiques ou psychiatisé dans un environnement médicalisé où l'on soignera les symptômes sans poser la question : pourquoi ce silence et cette souffrance ?

L'expérience d'Innocence en Danger me permet d'affirmer avec force qu'un enfant violé par un prédateur extérieur à son cercle familial aura plus de facilité à admettre qu'il est une victime, condition de base pour pouvoir se reconstruire, qu'un enfant violé en douceur à la maison par un parent incestueux.

Pourquoi ça bloque ?

Les blocages individuels

Le lion ne pourra passer pour un ascète.

Abou al-ALA al-MAARRI

Je veux parler ici du rôle négatif que peuvent jouer des personnes qui agissent seules mais dont le pouvoir de nuisance reste un frein au développement du combat contre la pédocriminalité. Qu'il s'agisse d'individus qu'on peut identifier comme des adversaires, partisans d'une dépénalisation des relations sexuelles adultes-mineur(e)s, de parasites qui veulent tirer de notre action des avantages personnels ou de personnes qui utilisent notre combat pour satisfaire une soif de pouvoir et des ambitions inavouées...

J'ai été choquée par le phénomène qui a durement frappé le Mouvement blanc en Belgique. On s'en souvient, en pleine affaire Dutroux, le 20 octobre 1996, près de trois cent cinquante mille personnes marchèrent pacifiquement dans les rues de Bruxelles pour manifester leur désir d'une société plus juste, plus transparente, et leur indignation, leur colère et surtout leur solidarité avec les petites victimes du psychopathe et de ses complices. Un minimum d'organisation et beaucoup de spontanéité. Cette marée humaine arborait des vêtements et des ballons blancs en mémoire de Julie et Mélissa... Ce moment historique se prolongea avec la création de comités blancs dans tout le pays. Des centaines de petites associations de quartiers ou de villages organisaient leurs propres initiatives tout en se coordonnant pour des actions nationales. C'était une expérience fascinante, riche de démocratie. On a vu apparaître des personnalités jusqu'alors discrètes et qui se révélèrent être des organisateurs, des leaders charismatiques. On a vu des personnes écrasées par le silence et la souffrance de traumatismes personnels donner un sens à leur vie.

La mauvaise volonté des institutions belges bousculées par ce mouvement faisait craindre que le groupe ne soit infiltré par des éléments jouant un double jeu. En quelques années, le Mouvement blanc implosa, non pas sous l'effet d'une adversité perverse (cette adversité existait et était réellement perverse !), mais sous l'effet conjugué d'ego surdimensionnés et d'une forme de paranoïa pernicieuse. Des rumeurs furent lancées, salissant plusieurs acteurs de ce combat. Tel fut accusé d'être un ancien agent de la Stasi (l'ex-police politique de l'Allemagne de l'Est), telle journaliste devint la nièce de l'un des enquêteurs qui sabotait sciemment le dossier Dutroux, tel autre était accusé d'être vénal, etc.

Quiconque n'était pas d'accord avec une proposition devenait suspect à l'auteur de cette dernière. Aucune organisation ne peut résister à ces dérives... Il n'y eut besoin d'aucun complot pour laminer ce qui fut et restera comme une expérience précieuse dans l'histoire de la citoyenneté. Aucune structure n'échappe, en grandissant, aux tensions internes, aux jalousies, aux rivalités et à l'usure du temps. Des gens se lassent, se donnent d'autres priorités.

Innocence en Danger n'a pas échappé aux vicissitudes de la vie associative. Au début, en 1999, nous avons constitué une petite équipe convaincue. Par la suite, plusieurs membres de ce groupe se sont éloignés pour monter leur propre structure pour participer à cette même lutte contre la pédocriminalité. « C'est la vie », me suis-je dit ! Sans doute ces défections répondaient-elles à des besoins personnels d'identification qui ne pouvaient être pleinement satisfaits dans notre association. Mais n'était-ce pas secondaire puisque nous œuvrons finalement dans le même sens ?

Il faut prendre en compte le fait que nous travaillons dans un domaine où la souffrance humaine peut amplifier plus que dans d'autres secteurs de la vie associative un besoin de reconnaissance sociale. Le syndrome d'Iznogoud n'épargne aucune organisation ! Les ambitions sociales et politiques existent aussi et elles ne me paraissent pas a priori scandaleuses. Il existe désormais de nombreuses associations qui se retrouvent sur le même front. Ce ne serait pas négatif s'il était possible de travailler ensemble. Or, c'est la volonté de faire cavalier seul qui prime. Je le déplore et Innocence

en Danger cherchera toujours à privilégier les partenariats pour rendre l'action plus efficace.

Il y a désormais beaucoup d'associations de défense de l'enfance en danger. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas davantage de coordination et d'actions communes ?

Plus douloureuses furent de véritables trahisons. On n'est jamais trahi que par les siens, dit le proverbe. J'ai pu le vérifier. L'épouse d'un homme politique à l'avenir, dit-on, prometteur, grande donneuse de leçons par ailleurs, était notre partenaire depuis nos débuts. Profitant de ma confiance, elle s'est fait verser chaque mois une somme d'argent prélevée sur les fonds d'Innocence en Danger, sur un compte en Suisse. Je m'en suis aperçue le jour où elle est partie en me laissant la facture d'un projet qu'elle avait négocié sans m'en avoir informée. D'autres ont claqué la porte en emportant une partie des dossiers, projets et archives, comme s'ils n'appartenaient pas à notre association.

Je ne prétends pas être une présidente idéale. J'ai certainement commis des erreurs, j'ai peut-être froissé quelques susceptibilités et fait de l'ombre à des personnes qui en ont souffert. Mais ce que je ne peux pardonner, ce sont des pratiques déloyales ou malhonnêtes.

Ces trahisons, quelques-unes en neuf ans d'existence, m'ont fait mal, mais je continue d'accorder ma confiance sans retenue. Au risque d'être prise pour une naïve ! De chaque expérience, j'ai tiré des enseignements...

Et les expériences, je les ai accumulées...

Homayra 007

Comment a-t-on pu dire que l'homme est un animal raisonnable !

Il est tout ce qu'on veut, sauf raisonnable.

Oscar WILDE

En 2001, j'ai eu la chance d'obtenir la possibilité de lancer une campagne d'affichage dans le métro, sur les autoroutes... « Que seraient les droits de l'homme sans les droits de l'enfant ? » Le slogan était soft, car j'en avais expérimenté d'autres, plus directs et plus clairs, mais je m'étais rendu compte qu'ils rebutaient mes interlocuteurs. La censure des adultes qui s'autoprotègent... Un cadeau que de grands afficheurs faisaient à Innocence en Danger en nous offrant des panneaux d'affichage. Je passais d'un ministère à un autre. Et comme il m'arrivait de m'étonner que tout se déroule aussi bien, chacun me rassurait d'un : « Mais cette cause ne saurait connaître d'opposition ! » Un matin, mon téléphone vibre. C'est une voix masculine que je n'identifie pas :

– Je veux vous voir rapidement...

– Vous êtes ?

Comment cet inconnu peut-il posséder le numéro de mon portable ? Le nom qu'il me donne n'évoque aucun cercle de mes connaissances. Il ajoute :

– Je vous ai vue au ministère... Je dois vous parler, c'est urgent !

– Ne quittez pas, je vais chercher mon agenda...

– Non, je dois vous voir tout de suite.

– Voulez-vous qu'on en parle au téléphone ?

– Non ! Je dois vous voir !

Le temps d'annuler un rendez-vous et je retrouve l'inconnu dans un bar, à l'abri des regards indiscrets. J'étais intriguée. Pourquoi

tant de mystère alors que je travaille au vu et au su de tous ? L'homme me reconnaît, se présente poliment.

Il a le look ministériel. Il cherche ses mots : « Je connais et j'apprécie votre travail, madame Sellier... Je vous crois sincère... Je suis père de trois enfants, votre combat ne m'est pas indifférent. Mais je dois vous mettre en garde, Hodayra... Vous dérangez pas mal de personnes... »

Pendant une dizaine de minutes, il m'a tenu un discours dans lequel tout restait imprécis, sauf la certitude qu'il allait m'arriver des choses très désagréables si je persistais dans ce combat : « Vous comprenez ? Je suis sûr que vous décidez mes mots. Ce que je vous dis, c'est pour votre bien, croyez-moi ! »

Avant de partir, il a cru bon d'ajouter : « Je ne vous ai jamais appelée, je ne vous ai jamais vue. Si vous parlez de notre rencontre, je démentirai et ce sera votre parole contre la mienne ! »

Je me suis crue un instant dans une scène de film d'espionnage ! Je lui ai demandé par quel moyen il avait eu le numéro de mon téléphone personnel.

« Vous savez, nous sommes très bien renseignés... »

J'ai vécu plusieurs fois ce type de situation. Un scénario qui se prête aux remakes : « Vous êtes une femme formidable, j'apprécie beaucoup ce que vous faites, mais... »

C'est fou le nombre de personnes qui se croient obligées de me flatter avant de me prodiguer des conseils de prudence. Si bien qu'aujourd'hui, lorsqu'un interlocuteur me complimente, même s'il est sincère, j'attends toujours le « mais » fatidique !

À LA JUSTICE

Comment osez-vous remettre ma sœur
Dans la gueule du loup ?
Moi qui crains toujours sa tanière, ses pattes velues,
Son long museau pointu.
Au nom de quelle loi prenez-vous le risque
De me condamner dans la peur et d'abîmer ma sœur ?
Je vous demande de protéger, mon trésor, ma fleur,
Ma sœur...
C'est votre devoir, je vous l'ordonne.

Arrêtez cette injustice
Pour ne plus être aussi triste...

Demande de permission
Espoir de protection...

Tiphaine, 14 ans

Trafic d'influence

*Si nous savons que nous avons fait le mal
et que nous refusons de le reconnaître,
nous sommes coupables de prévarication.*

PRATIMOKSHA

Il n'y a pas que des décideurs qui freinent ou qui bloquent. Ou de pseudo-amis qui vous transmettent des menaces voilées. On trouve également des parasites qui veulent monnayer leur influence supposée.

Parmi les personnalités qui se sont rapprochées d'Innocence en Danger figurait un homme charmant, monsieur... appelons-le X, proche membre de la famille d'un important ministre en exercice qui assumait avec élégance cette importance, aussi bien dans les colonnes du *Monde* ou du *Figaro* que dans les magazines people.

Pourquoi n'aurait-il pas été le bienvenu ? Toutes les bonnes volontés sont favorablement accueillies dans notre association. Donc, je voyais avec intérêt ce monsieur participer à nos activités, du moins celles qui revêtaient un caractère mondain. Il portait beau et, comme il m'avait plusieurs fois demandé un tête-à-tête, je m'étais défilée, redoutant une situation embarrassante. Devant son insistance, je finis par lui accorder un rendez-vous, au milieu de l'après-midi, dans un café où j'étais connue et certaine de n'être jamais seule...

Comme j'étais naïve ! Il fut très clair : « Je n'irai pas par quatre chemins. Je peux vous ouvrir toutes les portes des ministères et intervenir de manière décisive dans d'importants dossiers. Je veux 7 600 euros versés chaque mois, sur un compte en Suisse ! »

J'étais sidérée. Comment osait-il ? Il nous fréquentait depuis suffisamment de temps pour savoir que la plupart de nos militants

étaient bénévoles ! J'avoue avoir vécu un bref instant de panique intérieure avant de trouver la parade : « Vous savez, je ne suis pas la seule à décider, dans l'association. Auriez-vous la gentillesse de formuler votre demande par écrit afin que je la soumette au bureau ? »

J'étais convaincue qu'il comprenait cette façon élégante de lui dire : « Pas question ! » Nous n'étions pas dans une république bananière, mais à Paris ! Quelques jours plus tard, j'ai reçu un exemplaire du contrat qui m'a stupéfiée !

Résumons. Un proche d'un ministre français en exercice, vivant à Paris, demandait que 7 623 euros mensuels lui soient versés sur un compte suisse. Faut-il le préciser, dès que monsieur X réalisa qu'il n'était pas question pour nous de céder à sa demande, il cessa de fréquenter nos réunions. Et tous nos projets furent immédiatement bloqués dans le ministère en question ! De nombreuses portes se fermèrent brutalement...

Ce monsieur X ne fut pas la seule personne à tenter de monnayer son soutien à Innocence en Danger en France. Payer un service réel rendu ne me choque pas, quoique je rappelle que l'action de notre association loi de 1901 repose essentiellement sur le travail de quelques permanentes et le bénévolat d'adhérents qui, eux, n'imagineraient pas de monnayer leur combat. Mais ce que je trouve inacceptable, c'est que l'on demande à notre ONG de financer des services peu évidents sur un compte en Suisse. Outre le trafic d'influence que ce type de marché implique, c'est demander à notre association de devenir complice d'évasion fiscale.

Cet épisode me rendit perplexe ! Ce monsieur X ne paraissait pourtant pas jouir d'un compte QI débiteur. Comment avait-il pu me remettre aussi légèrement un document qui pouvait être compromettant pour lui et catastrophique pour la carrière de ce ministre ? J'ai beau retourner la question dans ma tête, je ne vois qu'une seule explication à son comportement : confortablement coincé dans la « bulle du pouvoir » (selon l'expression de Jean-François Kahn), coupé des réalités, l'idée que les dispositions des codes pénal et fiscal pouvaient s'appliquer à son auguste personne ne trouvait plus de neurone disponible dans sa tête. La prison, c'est

réservé aux citoyens lambda, non ? Je suis choquée que de telles pratiques soient aussi généralisées en France, car elles le sont nécessairement si de telles demandes sont formulées aussi ouvertement. Et surtout par des gens qui occupent des postes de responsabilité et qui ne sont jamais avares de leçons de moralité. Je peux témoigner qu'aucun chauffeur de taxi, aucun smicard, ne m'a jamais fait une demande semblable !

Justice sous influence

Le jugement d'un seul n'est pas la loi de tous.

Jean-Baptiste GRESSET

Je viens d'évoquer les freins et les blocages provoqués par des individualités extérieures au travail judiciaire. Imaginez les dégâts qui sont provoqués par un seul individu, s'il est magistrat. J'ai évoqué plus haut le réseau démantelé à Tours. Parmi les mis en examen, un ancien substitut général à la cour d'appel de Versailles. Ce monsieur a même siégé au Conseil supérieur de la magistrature, c'est-à-dire dans l'instance disciplinaire du pouvoir judiciaire ! Il fut également un dirigeant influent de l'Union syndicale des magistrats (USM). Il détenait sur son ordinateur onze mille cinq cent quatre-vingt-onze photos ou vidéos à caractère pornographique dont sept mille deux cent trente-six mettant en scène des enfants. Au cours du procès, il n'a pas nié les faits. Comment aurait-il pu le faire, d'ailleurs ?

Il a exprimé ses regrets et cherché à escamoter sa responsabilité en affirmant qu'il s'intéressait « surtout aux jeunes adultes » et qu'en accédant aux sites pédopornographiques il avait été victime d'une « curiosité maladroite ». Le procureur de la République s'est senti obligé de recadrer son ancien collègue en lui rappelant qu'il avait « troublé l'ordre public » qu'il était censé faire respecter et il a demandé au tribunal une peine de dix-huit mois de prison ferme ! Son avocat a entièrement basé sa plaidoirie sur l'idée que son client était victime de ses hormones : « Ce n'est pas un dossier pédophile, a-t-il soutenu, c'est un dossier sur la détresse de l'ambiguïté sexuelle (*sic*). Il y a des hommes derrière les institutions qui peuvent fléchir derrière leur faiblesse. Son client avait flirté (*re-sic*) avec l'interdit.

Il a regardé au travers des trous de la serrure, mais il n'a jamais ouvert les portes et ne les ouvrira jamais ! »

Et son client, à cet instant précis, a versé quelques larmes... Il est normal qu'un avocat défende son client par tous les moyens légaux. Mais la détention de matériel pédopornographique est un délit et il paraît audacieux d'assimiler à un flirt avec la loi le fait que quelqu'un l'avait transgressée au moins sept mille deux cent trente-six fois !

Ce qui est plus curieux, c'est de voir le tribunal suivre l'avocat sur ce terrain fangeux et condamner ce monsieur à huit mois de prison avec sursis et à 1 000 euros d'amende, la peine la plus légère du procès. Comme si le fait d'être un haut magistrat constituait une circonstance atténuante ! Car parmi les autres coaccusés, les peines de prison ferme sont tombées, de huit à seize mois.

Une mansuétude corporatiste ? La question mérite d'être posée, car ce n'est pas la première fois que l'on est en droit de s'interroger.

Ce qui me choque le plus, c'est que personne au sein de l'institution judiciaire n'a jamais eu la curiosité d'exhumer les dossiers pédocriminels qui étaient passés entre les mains de ce procureur. Combien de dossiers ont été classés sans suite par lui, malgré les éléments probants qu'ils contenaient ?

Je sais qu'on ne rouvre pas les dossiers classés ou jugés, s'il n'y a pas d'élément nouveau. Mais la condamnation de ce haut magistrat n'en constitue-t-il pas un, et de poids ?

Dans l'opinion publique, le blocage individuel reste le plus compréhensible. Mais on ne peut expliquer la situation française uniquement par la présence d'individualités aux commandes. Souvent, les gens avec qui je discute suggèrent l'hypothèse d'un complot. Les pédocriminels seraient partout, ce qui expliquerait les dysfonctionnements déplorables que nous dénonçons dans cet ouvrage ! Comme j'aimerais que ce soit vrai ! Ce serait tellement plus simple ! Mais cette idée ne fait que masquer la complexité du phénomène que l'on veut combattre. De toute évidence, aucune profession n'est composée que de pédosexuels ou de pédocriminels. Je suis même convaincue qu'on trouve dans chaque corporation la même proportion de pervers sexuels et le même pourcentage élevé de citoyens qui rejettent la pédocriminalité.

Je n'ai pas l'obsession du complot, et tant qu'on n'apportera pas de preuve tangible de son existence, je n'y croirai pas.

S'il n'y a pas complot, il faut comprendre pourquoi la société, dans le domaine de la pédocriminalité, marche sur la tête ! Si on ne comprend pas, on ne peut pas lutter efficacement contre. Mon expérience m'a amenée à constater d'autres blocages, institutionnels et culturels...

La soutane et la mitre

*Car c'est à leurs pareils qu'appartient le royaume de Dieu.
Laissez venir à moi les petits enfants ; ne les empêchez pas.*

La Bible, Marc X, 14

Jetons d'abord un regard sur les institutions qui structurent la société française. Et commençons par l'une des plus anciennes...

L'Église catholique.

Est-ce parce que cette vénérable institution exige de ses prêtres le célibat et la chasteté qu'elle se retrouve, plus que d'autres, impliquée dans de nombreuses affaires pédocriminelles ? Je laisse à d'autres ce débat. Ce qui m'intéresse ici, c'est d'observer comment l'Église catholique réagit aux différents scandales qui l'éclaboussent. Et l'année 2006 ne lui accorde aucun répit.

En septembre, on apprenait l'arrestation d'un ecclésiastique âgé de 40 ans, domicilié à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, et son incarcération à Baie-Mahault, pour le viol d'une fillette de 8 ans. À son domicile, les policiers ont trouvé des images mettant en scène des enfants subissant des violences sexuelles. Trois mois après le dépôt d'une plainte, la justice a retenu contre lui deux chefs d'accusation : viol sur mineure de moins de 15 ans et fabrication et détention d'images à caractère pédophile. Les enquêteurs cherchent à identifier à partir de l'ordinateur du prêtre d'autres fillettes. Selon les dépêches, « du côté des fidèles, c'est la consternation la plus totale ».

Au printemps de 2006, le père Marcial Maciel Degollado, 85 ans, le fondateur mexicain des Légionnaires du Christ, se retrouvait accusé de viol par huit anciens séminaristes. Les faits auraient été commis il y a une quarantaine d'années, alors qu'ils avaient entre 10 et 16 ans. Les huit victimes présumées l'accusent d'usage

détourné de la confession et de duplicité puisqu'il assurait à ses victimes que Dieu leur pardonnait, et que le pape Pie XII lui avait donné une permission spéciale.

Le père Marcial Maciel avait vivement démenti le 22 avril 2002. Ce prêtre avait déjà été suspendu entre 1956 et 1959, lorsqu'il avait été accusé d'organiser des drogues-parties avec de jeunes adolescents. Il avait été disculpé. Le père Marcial Maciel n'est pas un prêtre parmi d'autres. Le pape Jean-Paul II l'avait béni au cours d'une audience spéciale en présence de quatre mille personnes du mouvement Regnum Christi en novembre 2004.

Mais, cette fois, les dénégations de l'ecclésiastique mexicain n'auront pas pesé lourd. Après une longue enquête, la Congrégation pour la doctrine de la foi (le département du Vatican qui protège la doctrine et les mœurs) a retenu les accusations de pédophilie contre lui. Décision romaine sans précédent, Benoît XVI a exigé du père Marcial Maciel Degollado, le fondateur des Légionnaires du Christ, qu'il « renonce à tout ministère public » et qu'il mène désormais « une vie retirée dans la prière et la pénitence ». Le communiqué de la salle de presse du Saint-Siège, publié le vendredi 19 mai 2006, précise que le pape a également « approuvé » le choix de la Congrégation pour la doctrine de la foi de « renoncer à un procès canonique » contre ce prêtre parce qu'il est d'un « âge avancé » et d'une « santé précaire ». Sans détailler sa décision, le Vatican reconnaît implicitement que « les accusations déjà en partie rendues publiques et reçues à la Congrégation pour la doctrine de la foi à partir de 1998 contre le père Marcial Maciel Degollado » sont fondées.

L'enquête officielle « de vérification – décisive » diligentée au Mexique et aux États-Unis en avril 2005 par le père Charles Scicluna, « promoteur de justice », a permis d'auditionner trente-deux plaignants... Dans son communiqué, le Vatican fait la part des choses : « Indépendamment de la personnalité de son fondateur, on reconnaît avec gratitude les bons mérites apostoliques des Légionnaires du Christ et de l'association Regnum Christi. »

Que la révélation en cascade de scandales impliquant des gens d'Église se situe à cette période ne signifie pas qu'il n'y en avait pas

avant. Tout comme l'hypermédiatisation de ces affaires ne prouve absolument pas qu'il s'agit d'un phénomène d'hystérie ou même de panique collective. De trop nombreux éléments contredisent cette hypothèse. J'ai retrouvé la trace d'une bonne dizaine d'hommes d'Église qui ont été condamnés à mort et suppliciés en France, du Moyen Âge au XIX^e siècle, pour avoir violé de jeunes enfants. Parfois, ces crimes ont suscité des soulèvements populaires que seule l'exécution du coupable pouvait calmer. Comme l'insurrection, à Paris, du quartier jouxtant l'église Notre-Dame-de-Lorette, en 1827, lorsque la population a appris que le prêtre Joseph Contrafatto, violeur de la fille d'une paroissienne, avait bénéficié d'un non-lieu. Les troubles durèrent quatre mois et ne cessèrent que lorsque Contrafatto fut exposé au pilori, marqué au fer rouge et envoyé au bagne. Ces scandales étaient si fréquents qu'un certain Émile Alexis proposa en 1868... la castration des prêtres ! Exemple significatif de la grande tradition anticléricale qui a marqué l'histoire de France moderne... En tout cas, il est faux d'affirmer que le problème des prêtres pédocriminels est un phénomène médiatique récent.

En France, depuis 1995, une trentaine de prêtres ont été condamnés pour des délits et crimes sexuels commis sur des mineurs. Parmi eux, citons le prêtre Jean Lucien Maurel condamné à dix ans de prison pour des viols et abus sexuels sur trois enfants âgés de 10 à 13 ans, commis en 1994.

En 2005, monseigneur Jacques Gaillot, l'évêque d'Évreux, a été mis en cause pour avoir nommé l'abbé Denis Vadeboncoeur comme curé de Lieurey (Eure) et vicaire épiscopal du diocèse d'Évreux, alors qu'il connaissait son passé pédocriminel. Denis Vadeboncoeur, arrivé en France en 1987, avait en effet déjà été condamné le 25 octobre 1985 par la cour des sessions de la paix du Québec à vingt mois de prison après avoir été reconnu coupable de violences sexuelles sur quatre adolescents. Il a écopé le 21 septembre 2005 de douze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de l'Eure pour agressions sur un mineur de moins de 15 ans.

Le procès du père René Bissey, qui a écopé, lui, de dix-huit ans de prison pour le viol et les sévices infligés à onze mineurs entre 1996 et 1998, a surtout retenu l'attention, car, pendant les deux

années (au minimum !) de calvaire pour les victimes, il est établi que l'évêque savait et qu'il n'a rien fait pour protéger les enfants.

J'ouvre ici une parenthèse. Au moment de ce procès, des voix se sont élevées pour dire que trop, c'était trop, et que la multiplication de ces procès visant des hommes d'Église n'était qu'un effet de mode médiatique. Je pencherais plutôt pour une autre hypothèse, celle d'un tabou millénaire qui vole en éclats. C'est une explosion, là où la parole était proscrite. Encore faut-il nuancer. Lorsqu'en 1951 Henry de Montherlant effleure ce sulfureux sujet dans sa pièce *La ville dont le prince est un enfant*, personne ne conteste le talent de l'auteur et encore moins la réalité du problème qu'il soulève. Mais il n'est pas encore possible d'en parler comme problème de société. Tabou ! Ce qui me frappe, c'est qu'en de nombreux endroits les gens savaient que le curé avait tendance à tripoter les enfants, mais tout se passait comme si cela n'avait pas d'importance, comme si ce n'était pas grave...

Ces dernières années, j'ai plusieurs fois, au cours de réunions publiques, pris l'Église catholique en exemple pour démontrer que même une institution deux fois millénaire pouvait évoluer positivement... Je me référais à certaines déclarations du Vatican. J'étais peut-être trop optimiste ou plutôt, j'anticipais, car je ne doute pas qu'elle devra évoluer dans le bon sens, si elle veut conserver son crédit.

Évoluer dans le bon sens, c'était en finir avec cette pratique d'étouffement des scandales. Lorsqu'un homme d'Église se retrouvait compromis dans une affaire pédocriminelle, on constatait la volonté des évêques de régler le scandale « en interne ». Cette tendance à vouloir « laver la soutane sale en famille » se retrouve d'ailleurs dans toutes les institutions...

On peut comprendre ce qui la motive : la peur d'un scandale qui nuirait à l'image de l'organisation. Mais, en République, la loi prévaut sur les intérêts particuliers. Vouloir soustraire un délinquant ou un criminel à la justice des hommes est un délit. Tout évêque qui protège un curé violeur d'enfants est au regard de la loi un délinquant. Mais le citoyen français qui exerce la fonction d'évêque doit obéissance à Rome !

Les contradictions entre les lois du Vatican qui s'imposent à chacune des Églises nationales et les textes législatifs des États font partie des subtilités de la diplomatie. Et comme les lois laïques en France ne sont jamais un copié-collé des bulles du Vatican, les évêques de l'Hexagone se retrouvent écartelés entre deux lois incompatibles. Et pas seulement les évêques... Moines, nonnes ou prêtres, tous doivent se soumettre à Rome tout en se conformant à la législation du pays où ils prient.

Revenons sur le procès de l'abbé Bissey. En marge de cette affaire, l'évêque de Bayeux et de Lisieux, Pierre Pican, s'est retrouvé poursuivi pour dissimulation des preuves de la culpabilité de René Bissey. Si l'évêque n'avait pas couvert ce curé pédocriminel, combien de viols auraient pu être évités ? Tous les journaux, toutes les télévisions ont montré le visage de ce prélat qui traversait l'épreuve et la salle d'audience avec le calme du martyr résigné.

Le procès de Caen posait pour la première fois avec force le problème du silence de l'Église face aux viols d'enfants, et la justice française avait tranché : Pierre Pican fut condamné à trois ans de prison avec sursis et au versement d'une amende symbolique : 1 franc ! Une condamnation de principe ! Un rappel à la loi républicaine. Une première en Europe ! Comment allait réagir l'institution catholique ?

En novembre 2000, l'assemblée annuelle de la Conférence des évêques de France avait en effet débattu de la question du secret avec le plus grand sérieux, invitant à leur débat des spécialistes, théologiens ou médecins. Le quotidien *La Croix* avait rendu compte des contradictions exprimées par les évêques. « La question me hante, disait un évêque qui préférait garder l'anonymat, je ne peux pas briser la confiance qui m'a été faite. Les gens ont besoin d'être écoutés et de trouver un lieu où ils puissent déposer leur lourd fardeau. » Monseigneur André Vingt-Trois s'interrogeait dans le même sens : « Comment un évêque peut-il devenir l'accusateur de l'un de ses prêtres, comme d'ailleurs d'un de ses fidèles ? » Mais c'est finalement la position exprimée par monseigneur Yves Patenôtre qui avait prévalu : « La loi prévoit la faculté de se libérer du secret professionnel si un enfant de moins de 15 ans est en

danger. Vu le traumatisme pour l'enfant, je le ferai sans hésitation. D'une certaine manière, autant que le prêtre pédophile, ce qui scandalise les gens, c'est l'impression que les Églises voudraient cacher les choses. »

La déclaration finale des évêques stipulait : « L'Église condamne absolument les actes de pédophilie. Ces actes sexuels, caractérisés par une inégalité forte, sont profondément destructeurs. Ils le sont d'autant plus qu'ils concernent des enfants qui n'ont pas la maîtrise de leur existence. Lorsque l'agresseur est un prêtre, il y a double trahison. Non seulement un adulte averti impose ses pulsions à un mineur, mais ces actes contredisent l'Évangile qu'il annonce. La responsabilité de l'évêque en ce domaine est à la fois claire et délicate. Il ne peut rester passif et encore moins couvrir des actes délictueux. Mais la pédophilie est un phénomène encore mal connu. Elle se cache. Elle s'avoue rarement. Souvent, il n'est pas facile pour un évêque de réunir les éléments suffisants lui permettant de savoir si un prêtre a effectivement commis des actes à caractère pédophile... Les prêtres qui se sont rendus coupables d'actes de pédophilie doivent en répondre devant la justice. Il est nécessaire qu'ils réparent le mal qu'ils ont fait et je me sens porter le poids de la peine infligée par l'Église et par la société. »

Cette déclaration, largement médiatisée, donnait l'impression forte que l'Église avait changé. Et c'est pourquoi il m'est arrivé de dire en public, pour inciter d'autres institutions à évoluer : « Même l'Église a fini par prendre en compte la souffrance des victimes, alors, pourquoi pas vous ? »

J'ai péché par excès d'optimisme, car je n'avais pas connaissance de la position du président de la Conférence des évêques, monseigneur Louis-Marie Billé, archevêque de Lyon (aujourd'hui décédé) : « Le secret n'est rien d'autre dans une société qu'une manière de garantir la confiance mutuelle. Une société où il serait impossible qu'un secret soit tenu serait tout simplement invivable. »

Pire ! Tout récemment, j'ai pris connaissance d'un courrier que le cardinal Castillon Hoyos, au nom du Saint-Siège, écrivait à monseigneur Pican le 8 septembre 2001, après sa condamnation : « Je vous félicite de ne pas avoir dénoncé un prêtre à l'administration

civile. Vous avez bien agi et je me réjouis d'avoir un confrère dans l'épiscopat qui, aux yeux de l'histoire et de tous les autres évêques du monde, aura préféré la prison plutôt que de dénoncer son fils prêtre. »

Ainsi, le Saint-Siège désavouait la position prise par les évêques français dans leur déclaration de novembre 2000 sur la pédophilie qui autorisait la dénonciation des abus aux autorités policières. Pour Rome, monseigneur Pican a eu raison et le secret de la confession, cette variante du secret professionnel, prime sur le devoir de dénoncer un crime commis sur un enfant.

Cette position entre en contradiction non seulement avec le droit français, mais aussi avec la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant que le Vatican a ratifiée (parmi les premiers) en 1990. Car le Saint-Siège, ce gouvernement de l'Église catholique romaine, dispose d'un observateur permanent aux Nations unies.

Plus j'essaie d'approfondir la position de l'Église, plus je me trouve éloignée de la clarté. Et tout doit être nuancé. Ainsi le code de droit canonique reconnaît dans plusieurs chapitres les droits des enfants et il désapprouve vivement les violences sexuelles commises sur des mineurs. Selon ce code, la majorité légale, la barre du consentement, est plus haute que dans le code pénal ou civil français : 18 ans. Avant cet âge, pour l'Église, l'enfant reste soumis à l'autorité des parents ou des personnes en ayant la garde. Mais, dans certains cas, l'intérêt de l'enfant peut primer sur l'autorité des parents, comme justement les crimes et délits sexuels à son encontre.

Après la vague de scandales qui a éclaboussé de nombreuses Églises nationales, en 2001, le Saint-Siège a rédigé la *Sacramentorum Sanctitatis Tutela*, un document resté confidentiel qui instaurait pourtant un changement important dans sa législation. Désormais, les évêques sont tenus d'informer une instance romaine, la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF), dès qu'ils ont connaissance d'accusations mettant en cause un prêtre. Aucun évêque ne doit agir sans l'accord de cette congrégation qui s'attribue donc un pouvoir discrétionnaire pour mener l'enquête. Ainsi, selon cette loi, ces dossiers sensibles seront désormais soumis au secret pontifical

et supervisés depuis Rome. Un secret presque aussi absolu que celui de la confession, car, dans ce texte, le Vatican prévoit des sanctions à l'encontre de tout homme d'Église qui collaborerait avec les autorités judiciaires de son pays.

Pour être juste, il faut préciser que cette loi du Saint-Siège prévoit une réparation pécuniaire des crimes commis et une certaine protection pour les victimes. Des sanctions sont même annoncées pour les clercs qui auraient cédé à la tentation. Mais je m'interroge sur l'application et l'efficacité d'une loi quasi clandestine, et je ne suis pas la seule. Catholics for a Free Choice, Droits et Libertés dans les Églises et Nous Sommes Aussi l'Église, trois ONG auteurs d'un rapport, « Le Saint-Siège et la Convention sur les droits de l'enfant en France » (avril 2004), concluent leur réflexion en ces termes : « Les affaires d'abus sexuel du Clergé mettent en lumière l'incompétence de (au mieux) ou la mauvaise foi (au pire) de l'Église à gérer ses problèmes. Comment accepter le comportement irresponsable de la hiérarchie catholique française, confortée d'ailleurs par la nouvelle législation du Saint-Siège ? Tant que la hiérarchie invoquera le secret professionnel pour se dispenser de rendre compte d'allégations d'abus sexuels sur enfants par des personnes en situation d'autorité, il sera clair qu'elle entend protéger les intérêts de l'institution et (directement ou indirectement) ceux de ses membres, au détriment des droits des victimes et de la prévention de la récidive. »

Totalement d'accord avec cette constatation. D'autant que je note parmi les militantes et les militants de la cause des enfants d'immenses bonnes volontés issues de la communauté chrétienne et catholique en particulier ! Mais les choses évoluent vite...

En septembre 2006, l'évêque de Meaux, monseigneur Albert-Marie de Monléon, décidait de se constituer partie civile dans le procès visant un prêtre de son diocèse, Henri Le Bras, 64 ans, alors en poste à Fontainebleau, et qui est accusé d'avoir violé régulièrement, de 1995 à 1998, un garçon alors âgé de 12 à 15 ans. La victime avait porté plainte en décembre 2000. Le curé aurait tenté d'acheter le silence de la famille en lui versant de l'argent. Il a reconnu les faits, puis s'est rétracté. Le procès est prévu en octobre.

Le fait que l'évêque a choisi de s'asseoir, durant le procès, à côté de la victime, est un signe fort qui me réjouit profondément. Mieux encore si, comme je le pense, cette décision, hautement symbolique, a reçu la bénédiction du Vatican.

Tant qu'il y aura des élèves...

*On ne peut donner que deux choses à ses enfants :
des racines et des ailes.*

Proverbe juif

C'est un jeune homme de 28 ans qui a porté plainte contre son ancien instituteur, Jacques Kaisermetz. Eh oui, dix ans après sa majorité ! Que ceux qui s'imaginent qu'il est facile, pour un enfant, d'accuser un adulte de viol réfléchissent en lisant cette histoire. Ce n'est qu'à quelques jours de la prescription légale¹ que Thierry a eu le courage d'attaquer en justice cet enseignant qui n'avait jamais cessé d'agresser certains de ses élèves. Sans doute Thierry avait mûrement réfléchi. Sans doute avait-il longtemps hésité. Mais il ne lui restait plus de temps pour porter plainte. Ensuite, Jacques Kaisermetz échapperait aux poursuites. Et Thierry ne supportait plus l'impunité de son prédateur. En continuant à se taire, il devenait complice. Mais il savait qu'en brisant le silence il ouvrait une boîte de Pandore. Parler, c'était révéler l'indicible, c'était affronter le regard des siens, être à l'origine d'un scandale qui ne manquerait pas de rejaillir sur tous ses proches. C'était affronter le regard de tous les autres et, parmi eux, tous ceux qui savaient plus ou moins que l'instituteur tripotait les enfants. Qui savaient, mais qui n'ont rien dit. Seulement Thierry ne pouvait plus garder le silence. Adulte, il était devenu CRS. Comment le représentant de l'ordre

1. La loi française permettait à l'époque qu'une personne violée puisse porter plainte jusqu'à son vingt-huitième anniversaire (l'âge de la majorité plus dix ans). La loi Perben 2 (mars 2004) a porté la prescription à 38 ans (vingt ans après la majorité).

qu'il était pouvait-il ne pas dénoncer les crimes dont il avait connaissance ? Thierry a porté plainte in extremis, juste avant son vingt-huitième anniversaire... Juste avant la prescription. Puis, trois semaines après, il s'est donné la mort au domicile de ses parents. Sur le miroir de sa chambre, il a simplement écrit : « Kaisermetz Jacques, violeur d'enfants ». Peu avant sa mort, Thierry avait confié à des proches qu'il se sentait sale à cause de ce qu'il avait subi...

Thierry était un enfant de la DDASS qui avait été confié à la famille D. Les deux parents d'accueil travaillaient et il laissait Thierry à l'étude, après les cours, afin qu'il fasse ses devoirs et apprenne ses leçons en toute sécurité. N'était-ce pas l'instituteur qui assurait l'étude ? On touche là à l'un des aspects les plus terribles des affaires pédocriminelles qui se sont déroulées au sein de l'Éducation nationale. Ce sont les parents eux-mêmes qui remettent leur enfant au violeur. Il faut mesurer la culpabilité qui les assaille lorsque l'irréversible s'est produit. Sans la plainte de Thierry et sa mort qui lui a donné une solennité tragique, monsieur l'instituteur continuerait de profiter de sa retraite paisible dans son village, salué par tous ces habitants qui vantaient ses mérites : « Ce maître d'école qui avait tant donné aux élèves... » Chacun respectait les apparences, soucieux de ne rien faire qui puisse troubler la quiétude de la petite communauté. Et cela a duré des années...

Dès le dépôt de plainte de Thierry, les langues se sont déliées. Plusieurs autres victimes se sont déclarées et se sont associées à la procédure. À l'ouverture du procès, l'absence de Thierry pesait lourd dans l'acte d'accusation. Cet instit qui « a tant donné » aux enfants, on mesurait soudain tout ce qu'il leur avait volé. La vie de Thierry, mais que dire de celles des autres victimes ? Elles ne se sont pas bousculées pour être présentes au procès. On peut aisément les comprendre. Nombre d'entre elles avaient créé une famille, vivaient toujours dans la même région, et il n'est jamais évident de dire qu'on a été violé. Peut-être parce que je suis une femme, j'ai l'impression que ce type de confiance est encore plus dur pour un homme, nécessairement prisonnier de l'image et de son statut de mâle. Le mot victime n'est-il pas féminin ? Elles n'ont pas été bavardes, les autres victimes. Personne n'aime rouvrir des plaies,

personne n'apprécie ces moments terribles où il faut expliquer à son épouse à ses parents, à ses enfants, qu'on a été la proie d'un prédateur, son objet sexuel... Expliquer ? Le verbe que la langue française nous incite à utiliser dans cette circonstance, c'est avouer. La victime fait l'aveu de son viol. Mais ce sont les coupables qui avouent... Toujours cette ambiguïté des mots qui structure celle de la société.

Certaines victimes ont accepté de parler aux enquêteurs contre la promesse qu'on ne dévoilerait jamais leur identité et que leurs familles n'en sauraient jamais rien. Mais toutes ces victimes ont eu le courage de soutenir le combat de Thierry. Et parmi celles qui ont parlé, écoutons cet homme qui expliquait : « C'est comme un braconnier qui n'est pas pris, il recommence ! » Oui, il fallait stopper Kaisermetz !

Et le coup d'arrêt n'est pas venu de l'institution qui l'employait. Pourtant, dès 1976, l'Éducation nationale savait... Deux plaintes de parents. D'autres élèves qui parlent de caresses sexuelles et de culottes baissées. L'instituteur est convoqué par sa hiérarchie. Il lui est simplement signifié qu'il ne devra plus rester seul dans la classe avec un élève et que le rideau du théâtre de marionnettes ne devra plus rester devant son bureau. Pour le reste, l'instit est invité à contrôler ses pulsions...

Lors du procès de Kaisermetz en 2001, les hauts fonctionnaires appelés à la barre ont affirmé : « Dans le contexte de l'époque, l'institution a parfaitement fonctionné ! » Une simple question de contexte !

L'instit a été condamné à l'issue d'un seul procès qui regroupait toutes les plaintes. Aux États-Unis, ce prédateur aurait été jugé pour chacun de ses viols.

Autre histoire dans laquelle l'Éducation nationale est impliquée. Là encore, c'est un adulte, un jeune homme, qui fera éclater l'affaire. Arrêté pour le vol d'une petite somme d'argent, Jean dit alors à sa mère et à son éducateur : « J'assume ce que j'ai fait. Mais lui aussi, il va falloir qu'il assume... » Lui ? C'est Robert Mégel, le directeur d'un établissement pilote, les Tournelles, à Hautefeuille (Seine-et-Marne), créé pour récupérer des enfants en perdition, de petits délinquants récidivistes, des jeunes qui posent trop de problèmes,

que l'on refuse dans tous les établissements. Cette expérience pédagogique avait été lancée par Robert Mégel, haut fonctionnaire au ministère de la Jeunesse, détaché à la Protection judiciaire de la jeunesse. L'expérience avait reçu le soutien et le parrainage de personnalités aussi éminentes que Françoise Dolto ou madame Mitterrand. Plusieurs magistrats, et non des moindres, avaient applaudi à l'initiative : la réinsertion par le luxe ! Il s'agissait de prendre des enfants qui avaient été privés de l'essentiel, et de leur faire découvrir la joie de vivre en participant à des activités qu'ils n'auraient jamais pu trouver au pied de leurs barres HLM. Redonner aux jeunes « le goût du respect et du beau », disait Mégel. Séjours au Maroc, dîners à Cannes, sorties en boîtes de nuit. Les enfants étaient constamment encadrés et Robert Mégel agissait en maître de cérémonie. C'est lui qui avait institué les règles de l'institution, et il payait de sa personne. Rituel particulièrement éducatif, c'est un enfant qui devait apporter sur un plateau le petit déjeuner de monsieur le directeur dans sa chambre ! Car Robert Mégel vivait dans un appartement de fonction aux Tournelles. Homosexuel, il avait bénéficié d'étonnantes promotions qui l'avaient propulsé très jeune à de hautes responsabilités au sein du ministère, puis à la Chancellerie. On peut, on doit s'interroger sur ce réseau d'amitiés ou de connivences, lorsque l'on découvre que les Tournelles ont pu fonctionner longtemps dans une totale impunité. Pourquoi une première plainte déposée en 1970 a-t-elle été classée sans suite ? Elle avait été déposée par une mère d'élève, au retour d'un voyage « éducatif » en Espagne. Mégel avait prévenu les parents que leur fils avait attrapé une infection intestinale durant ce voyage. En fait, il était revenu avec la syphilis. Le directeur des Tournelles avait rectifié sa version et affirmé que l'enfant avait été violé par des Marocains. Puis la maman avait surpris Mégel dans le lit de son fils mineur... Comment Mégel pouvait-il douter de son impunité, puisque la justice avait fermé les yeux ? Et lorsqu'une trentaine d'années plus tard il est enfin convoqué dans le bureau d'un juge d'instruction en 1997, un comité de soutien s'est vite constitué pour défendre ce pédagogue infatigable et persécuté. Mégel ne restera que cinq jours en détention provisoire ! Et c'est donc libre qu'il

comparaît... en novembre 2004, devant la cour d'assises, à Melun ! Qui osera dire qu'en France la justice est expéditive et la détention provisoire abusive ? L'avocat général avait requis dix ans de prison. Après une heure de délibéré seulement, Mégel était condamné à onze !

Mais pour que la justice passe, encore faut-il qu'elle soit saisie ! Aucune institution, et l'Éducation nationale en est une, ne fait appel à elle tant qu'elle pense pouvoir gérer l'affaire en interne. Je pense à l'histoire qu'un matin de février 2001 l'écrivain Jean-Yves Cendrey a fait éclater à l'heure de la rentrée des classes dans la bonne petite ville de Cormeilles, aux confins de l'Eure et du Calvados. Ce jour-là, Jean-Yves Cendrey conduit lui-même l'instituteur à la gendarmerie. L'enseignant sera condamné à quinze ans de prison pour trois viols et trente-huit agressions sur des enfants de 6 ans.

L'une des victimes qui a eu le courage, à 17 ans, de porter plainte, a raconté comment, onze ans avant, au cours préparatoire, l'institut la faisait s'asseoir sur ses genoux, ouvrait sa braguette et lui demandait d'y mettre la main. De nombreuses fois, cette enfant fut contrainte de lui faire une fellation accroupie sous le bureau qui était placé au fond de la classe, dans le dos des autres élèves qui pensaient simplement qu'elle était la chouchoute du maître. Un jour, la directrice est entrée, troublant la jouissance de l'institut. Il a vivement fermé sa braguette et repoussé la fillette qui est sortie précipitamment de dessous le bureau. La directrice, sans doute gênée, a fait semblant de n'avoir rien vu. Et elle n'a rien fait ! Un jour, l'institut, en caressant le sexe de l'enfant après l'avoir déculottée, lui a dit : « Tu as un trou trop petit, sinon je te le ferais bien... » Il insistait, au cours de leurs tête-à-tête, sur le fait qu'il était inutile qu'elle dise quoi que ce soit à sa mère : « De toute façon, elle ne te croira pas ! Et puis, ça lui ferait mal » La fillette a fini par en parler au médecin scolaire qui lui a répondu : « Ce n'est pas possible ! Il faut oublier ça... »

Lors du procès, l'accusation a fait état de protestations de parents en 1977 et de rumeurs qui ont été traitées comme telles, par le mépris. En 1996, une demande de mutation a été faite concernant cet enseignant. Elle n'a jamais été suivie d'effet ! Le jour du procès,

il y avait dix-huit parties civiles. Dix-huit enfants violés. Dix-huit vies chiffonnées comme des pages arrachées au cahier de la vie ! Et tout au long de cette carrière criminelle, combien d'adultes qui savaient et qui se sont tus ? Jean-Yves Cendrey, l'écrivain par qui le scandale a pris fin, sera qualifié durant le procès de « citoyen remarquable » ! Alors que j'écrivais ces lignes, j'ai reçu un e-mail qui illustre bien les difficultés rencontrées, et pas seulement dans les écoles publiques :

« Madame la présidente,

« L'affaire commence dans les années 1970-1972. À cette époque mon frère et moi étions des petits élèves de 7 et 9 ans dans une école religieuse du sud de la France. Un des professeurs a abusé sexuellement de mon frère et il s'est livré à des attouchements sur moi à plusieurs reprises. Plusieurs années de suite. Un jour, une responsable de l'école a surpris cet instituteur en train de faire une fellation à mon frère dans une classe après les cours. L'enseignant fut renvoyé immédiatement, sans autre sanction. Aucune plainte n'a été déposée. Plusieurs autres élèves de l'école, aussi bien des garçons que des filles, avaient été victimes de cet institut, mais il ne fallait pas faire de vagues.

« À l'adolescence, mon frère a commencé à avoir des troubles du comportement. Il a dû être hospitalisé plusieurs fois dans des établissements spécialisés. Il a, malgré tout, fondé une famille. Père de deux enfants, sa vie fut presque normale jusqu'à ces derniers jours. Le souvenir refait surface et le perturbe à nouveau. Je suis moi-même papa d'une petite fille et, fort heureusement, je n'ai pas eu de séquelles. Il y a cinq ans, nous avons décidé, mon frère et moi, de porter plainte à la gendarmerie de notre village, là où se sont déroulés les faits. Malheureusement, il y avait prescription. Nous tenions avant tout à dénoncer ce monsieur pour être sûrs qu'il ne continuerait pas à violer des enfants. Nous avons alerté une organisation de défense des droits de l'homme et le préfet de la région. Le temps a passé. Nous n'avons eu aucune nouvelle. J'ai donc décidé d'engager un détective privé pour savoir où se trouvait ce monsieur aujourd'hui et ce qu'il faisait professionnellement. C'est ainsi que j'ai appris qu'il avait

été renvoyé de trois établissements scolaires, successivement dans le sud puis dans le nord de la France. Il vit tranquillement aujourd'hui dans une grande ville à vingt kilomètres de l'école où nous étions à l'époque des faits. Le plus inquiétant, c'est qu'il donne des cours particuliers à son domicile et qu'il enseigne aux enfants d'un centre de handicapés.

« J'ai engagé des frais importants pour louer les services de ce détective. Il me dit qu'il peut continuer ce travail, et démasquer les activités supposées de ce pervers, mais que cela va coûter cher et que cela peut durer plusieurs années.

« Que faire ? À qui s'adresser ? Pouvez-vous intervenir d'une façon ou d'une autre ? S'il est prouvé que cet homme, âgé aujourd'hui de moins de 60 ans, n'a pas cessé ses activités pédophiles, beaucoup de responsables, directeurs d'écoles, gendarmes, avocats, préfets, etc., seraient coupables d'avoir gardé le silence. Savoir que d'autres enfants sont peut-être en danger à l'heure où nous parlons m'est insupportable... »

Je respecterai l'anonymat de l'auteur de ce mail et je le prénommerai simplement Éric. Est-il normal qu'Éric en soit réduit à faire appel à une association pour que la société s'inquiète des activités de ce prédateur plus que présumé ? Pourquoi les différentes institutions n'ont-elles pas été réactives ? La préfecture, d'abord. Comment expliquer l'absence de réaction du préfet ? Représentant de tous les ministères dans sa région, pourquoi n'a-t-il pas réagi ? Une telle situation est-elle moins importante qu'un problème de circulation sur une route nationale ?

Pourquoi un citoyen qui alerte les autorités sur un danger potentiel concernant plusieurs enfants n'a-t-il même pas droit à l'accusé de réception de son courrier ? L'Éducation nationale, ensuite. Les écoles privées ne peuvent fonctionner sans agrément de ce ministère. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'enquête ? Et s'il y en a eu une, pourquoi ses résultats n'ont pas été rendus publics, ne serait-ce que pour faire taire les inévitables rumeurs ? Pourquoi les services de gendarmerie concernés n'ont-ils pas ouvert une enquête ?

Les faits étaient prescrits concernant l'auteur du mail et son frère, mais il est patent que d'autres enfants sont aujourd'hui poten-

tiellement menacés et, sans être juriste, il me semble que la non-assistance à personne en danger existe dans le code pénal ! C'est d'autant plus choquant qu'Innocence en Danger travaille souvent en parfaite harmonie avec les services de gendarmerie. Je n'évoque même pas, dans ce dossier, l'absence d'intervention des services sociaux... Lorsque l'affaire éclatera, car tôt ou tard une victime de cet enseignant portera plainte avant la fatidique date de prescription, on assistera à une débauche d'énergie de la part de toutes les institutions concernées pour se dédouaner. L'industrie des parapluias a des beaux jours devant elle !

Évidemment, l'appel au secours d'Éric pose une nouvelle fois la question de la prescription. Les dossiers, par dizaines, par centaines, démontrent qu'il y a un problème. Les enfants victimes de violence sexuelles n'arrivent pas forcément à surmonter leur traumatisme avant l'âge de 28 ou même de 38 ans. Certaines personnes arrivent à dire ce qui restait indicible au-delà des 60 ans. Or, toutes ces personnes ont besoin de dire et d'entendre les mots qui les réhabiliteront en tant que victimes, évacuant ainsi la honte et la culpabilité qui empoisonnent leurs existences.

En relisant le mail d'Éric, on réalise qu'il ne se révolte pas contre la prescription. Il s'insurge contre le fait que cette prescription sert de prétexte pour ne pas agir dans une situation où tout laisse à supposer que des enfants sont toujours en danger.

AUX ENFANTS

Donnez-vous la force, face au loup,
De prendre vos jambes à votre cou,
Parlez,
Faites voler vos avions en papier,
Envolez vos secrets sur ses ailes,
Pour qu'ils atterrissent
En lieu sûr
Demandez de l'aide à ceux qui vous aiment.
Donnez-vous le droit d'être entendu
Donnez-vous le droit d'être respecté,

Allons enfants du monde entier

Sans permission, rions
Sans permission, chantons
Que nos vies soient jolies,
Que nos vies soient
Poésies

Tiphaine, 14 ans

Culpabilité

*Même si je savais que la fin du monde était pour demain,
je planterais tout de même mon arbre.*

Martin Luther KING

Vous aurez beau lui dire qu'il n'a aucune raison de se sentir coupable, Jean-Pierre Alexandre exprime la réaction des gens honnêtes qui ne savaient pas mais qui repensent leur passé comme s'ils auraient dû savoir : « Le problème des violences sexuelles sur les enfants, je ne l'ai pas envisagé durant la première partie de ma vie d'enseignant... »

Instituteur, professeur puis chef d'établissement, il est devenu inspecteur départemental de l'Éducation nationale dans la région parisienne.

« Ce qui a provoqué chez moi une prise de conscience, ce fut l'observation d'une classe de perfectionnement, vous savez une de ces classes où étaient "orientés", pour ne pas dire ghettoïsés, des enfants pour deux raisons majeures : soit ils étaient en grande difficulté scolaire, soit la mesure de leur quotient intellectuel, le fameux QI, avait donné un résultat un peu inférieur à 80. Et selon les critères de l'Organisation mondiale de la santé, un tel résultat les étiquette "débiles légers". Selon ce classement, ils sont considérés comme pouvant apprendre à lire, à écrire et à compter, mais on exclut qu'ils puissent conceptualiser ou se socialiser à un haut niveau ! J'étais inspecteur et la classe de perfectionnement qui regroupait onze élèves était proche de mon bureau. L'institutrice, une femme remarquable, était docteur en médecine, mais, lassée par cette profession, elle avait choisi l'enseignement. Cette institutrice m'a dit un jour que quatre de ses onze élèves avaient été

victimes de violences sexuelles. C'était avant l'affaire Dutroux. On ne parlait guère de ces problèmes ni à l'école ni dans la société... Quatre sur onze, c'était énorme ! Pour moi, ça a été un choc ! On était sûr pour ces quatre-là, car ils s'étaient exprimés directement ou bien il y avait eu des décisions de justice significatives : placement, condamnation explicite d'un adulte... Mais on se demandait avec l'institutrice combien parmi les sept autres élèves avaient également été victimes... Car une chose était certaine : aucun de ces élèves classés "débiles légers" n'avait la moindre atteinte organique ! L'explication de leur échec massif devait être trouvée ailleurs. Et l'hypothèse de violences sexuelles ne devait pas être occultée... »

Du coup reviennent à la mémoire de cet inspecteur toutes les situations pénibles qu'il avait, en tant qu'enseignant, rencontrées avec des élèves bloqués et/ou coupés du monde réel : « J'ai ressenti un fort sentiment de culpabilité en repensant à tous ces enfants que je n'avais pas pu aider, faute d'avoir pu les comprendre, de n'avoir pu identifier ni même envisager le problème pour le traiter... »

D'autres souvenirs remontent en nombre. Jean-Pierre Alexandre évoque le cas d'une jeune fille de 12 ans, élève en classe de perfectionnement :

« Cette enfant était d'une saleté repoussante. Elle faisait ses besoins sur elle, volontairement. Elle redoublait d'efforts pour ne pas être attirante. On ne comprenait pas... Un jour son père est mort. Et les effets les plus spectaculaires de son comportement ont immédiatement cessé ! J'ai bien senti qu'il y avait un rapport avec le décès brutal de son père, mais j'ai été alors incapable de l'interpréter.

« Je repense aussi à un collégien de 15 ans, qui d'un seul coup a basculé dans une sorte d'autisme. Personne n'a rien compris ! Il était devenu craintif, fuyant... Et j'ai plusieurs autres visages d'enfants qui me reviennent et que je n'ai pas pu aider, car je n'avais pas les clés pour décrypter leur situation... »

Après ces expériences, l'inspecteur intègre, parmi d'autres, l'hypothèse des violences sexuelles à chaque fois que l'équipe pédagogique se penche sur un ou une élève en grande difficulté. Même en étant attentif, on peut passer à côté de drames.

Jean-Pierre Alexandre évoque une élève de CM1 : « Onze ans, très gentille, un sourire dessiné sur les lèvres, elle était en échec scolaire total ! Elle souriait de tout, de rien. Elle souriait dans le vide... Son QI avait été évalué aux environs de 80 ! Débile légère, donc ! Un jour, la directrice de la Segpa voisine est venue me trouver, complètement bouleversée. Elle m'a appris que le frère plus âgé de cette fillette avait craqué. Il avait 15 ans. Il hurlait dans la cour de récréation : "Y a des garçons qui abusent de leur petite sœur..." Il nous livrait là un message très personnel... Personne n'avait rien soupçonné, puisque l'enfant qui souriait semblait heureuse de vivre ! »

Un signalement a été effectué et, cette fois-ci, tout a bien fonctionné, du juge des enfants à l'éducateur nommé.

« Une autre fois, je suis appelé dans une école maternelle, car une enfant de 5 ans a dit à sa maîtresse en se frottant le sexe : "Papa, il m'a fait mal ici." Conformément à la loi, nous avons fait un signalement et, le soir même, le père dormait en prison. Il avait des antécédents. Ce que nous avons appris nous a laissés perplexes. La mère de cette fillette avait elle-même été violée par son père et elle avait épousé un homme qui avait le même profil que son père : celui d'un violeur ! »

Aujourd'hui, avec l'expérience et le recul, Jean-Pierre Alexandre nous dit sa conviction : « Je suis persuadé que la situation d'une bonne moitié des enfants qui sont en échec scolaire grave s'explique par des violences et notamment des violences sexuelles. Les enseignants, les psychologues scolaires, les membres des commissions spécialisées devraient intégrer cette éventualité dans leur analyse de chaque cas. »

Et monsieur l'inspecteur dénonce la dictature du QI, le quotient intellectuel mesuré à partir de tests : « C'est un bon parapluie pour tout le monde ! C'est tellement plus confortable de cataloguer un enfant et de dire de lui qu'il n'est pas "doué". Un QI faible masque une réalité dérangeante qu'on préfère ne pas approfondir. En fait, il chiffre la performance intellectuelle d'un enfant en un lieu donné, à un moment donné et surtout dans des conditions affectives données, il ne mesure en aucun cas l'intelligence ou le potentiel intellectuel d'un enfant. »

À partir du moment où il a décidé de faire des signalements, il s'est heurté à quelques difficultés : « Je passais pour un obsédé du signalement. J'ai essuyé des remarques désobligeantes laissant entendre que je voyais des enfants violés partout. Mes rapports ont été tendus avec certains membres des services sociaux et avec quelques juges... Mais je ne me suis pas laissé impressionner. J'ai toujours fait passer l'intérêt des enfants avant tout ! »

Le fléau et la balance

*Le juge : Je ne sers pas la loi pour ce qu'elle dit,
mais parce qu'elle est la loi.*

Diégo : Mais si la loi est le crime ?

Le juge : Si le crime devient la loi, il cesse d'être crime.

Albert CAMUS

J'ai encore en mémoire une décision de magistrats de la cour d'appel de Versailles qui ont refusé l'indemnisation d'un très jeune enfant qui avait été victime de viol. Les faits étaient établis. Le coupable était expédié en prison. Mais les juges ont estimé qu'étant donné le bas âge de la victime il ne garderait pas de souvenir de son agression et, par conséquent, n'avait subi aucun traumatisme susceptible d'être indemnisé. On me pardonnera de ne pas préciser les références de cette décision de la cour d'appel, susceptible de faire jurisprudence. Je trouve parfaitement normal que tout criminel, quel que soit le caractère odieux de son acte, puisse bénéficier de la meilleure défense possible.

Nous savons ce que le droit français actuel doit au Code Napoléon. Selon la volonté de l'Empereur, il était hors de question qu'un magistrat puisse s'immiscer dans les affaires de famille. Le père régnait en maître absolu chez lui. Il faudra attendre les fameuses ordonnances de 1945 pour qu'un juge soit autorisé à pénétrer dans un foyer au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant. Et encore ! Seules les familles défavorisées encouraient ce risque. Inutile de dire que cette tradition bicentenaire de non-intervention dans les affaires familiales ne s'est pas évanouie en quelques décennies et qu'elle explique notamment pourquoi le droit pénal peine autant à reconnaître l'inceste !

J'ai parfois dit, dans des conférences ou des débats publics, que le problème en France, ce n'était pas l'absence de lois, mais leur non-application. Je dois aujourd'hui réviser cette opinion. En approfondissant la question, je découvre que l'ambiguïté existe dans les articles même du code pénal.

Concernant les violences sexuelles, il existe quatre accusations, on parle d'incriminations dans le code pénal. Deux concernent les mineurs de 15 ans, c'est-à-dire les jeunes de moins de 15 ans. Il s'agit de la corruption de mineur et de l'atteinte sexuelle.

Je n'ai aucun commentaire sur la corruption de mineur qui permet de condamner tout adulte qui, volontairement, incite un mineur à observer des actes sexuels ou des images pornographiques.

L'atteinte sexuelle concerne spécifiquement les mineurs de moins de 15 ans. Lorsqu'un adulte est mis en examen pour atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans, selon l'expression consacrée, la jeune victime n'a pas à apporter la preuve qu'elle n'était pas consentante. L'incrimination respecte donc la majorité sexuelle (le seuil légal de consentement) fixée à 15 ans. Imaginons qu'un juge décide de poser la question du consentement à un mineur de 13 ans ; cela reviendrait à le reconnaître sexuellement majeur à cet âge, en contradiction avec la barre légale des 15 ans !

Jusque-là, rien à redire, tout est logique ! Ce qui me pose problème, c'est que l'adulte impliqué est d'emblée déféré devant un tribunal correctionnel puisqu'il n'encourt qu'une peine de cinq années de prison au maximum ! Tout se passe comme si le législateur avait estimé qu'une atteinte sexuelle ne méritait pas plus. D'autant que la notion d'atteinte reste particulièrement floue.

Cinq ans au maximum pour un viol, c'est peu ! À cette objection, la justice répond qu'il existe deux autres incriminations, l'agression sexuelle et le viol. Ces deux incriminations concernent les victimes majeures, mais elles peuvent également être retenues dans les dossiers dont les victimes sont des mineurs de moins de 15 ans. Il n'y a donc pas de problème direz-vous. Justement si ! L'année où était votée une nouvelle loi censée apporter une meilleure protection aux mineurs, un arrêt du 21 octobre 1998 a jeté le trouble en estimant que l'âge ne pouvait caractériser à lui

seul la contrainte ou la surprise. Pour parler clair, il fallait qu'une victime, âgée de moins de 15 ans, mais de plus de 13, apporte la preuve qu'elle n'avait pas donné son consentement à son agresseur. Comme un adulte ! D'autres jurisprudences ont confirmé cette première décision. Cette évolution s'est faite à l'écart de toute médiatisation. Une affaire de juristes, en quelque sorte.

Passons rapidement sur le fait qu'il est bizarre de demander à une victime, quel que soit son âge, d'apporter une preuve de quelque chose qui n'a pas existé, le consentement, en l'occurrence !

Ce qui me paraît le plus grave, c'est la découverte d'un fait inouï : par le biais de leur jurisprudence, des magistrats ont rabaissé la majorité sexuelle et le seuil de consentement à 12 ans, sans qu'il y ait eu le moindre débat ni à l'Assemblée nationale ni dans le public ! Inutile d'ajouter que ce glissement furtif ne profite qu'aux présumés prédateurs !

Les juges ne faisaient qu'appliquer la loi ? Dans ce cas, ils la réforment en catimini ! On se retrouve donc dans une situation paradoxale : il existe en France une majorité sexuelle légale, mais une autre peut être appliquée dans les prétoires.

Pour être juste, il faut souligner que certains tribunaux résistent à cette dérive... Dans un arrêt du 7 décembre 2005, la chambre criminelle de la Cour de cassation confirmait que « l'état de contrainte ou de surprise résulte d'un très jeune âge des enfants qui les rendait incapables de réaliser la nature et la gravité des actes qui leur étaient imposés ». On aurait pu croire que cette décision allait effacer un trouble jeté par la jurisprudence de 1998. Pas du tout ! Car dans l'affaire examinée par la Cour de cassation, il s'agissait de mineurs âgés de moins de 10 ans. Plusieurs cours d'appel se sont donc alignées sur cette position qui, a contrario, entérinait l'idée que, pour les enfants entre 10 et 15 ans, l'âge n'était pas suffisant pour établir l'état de contrainte, de menace ou de surprise.

Quelque chose cloche dans ce code pénal ! De deux choses l'une. Ou bien on estime qu'à 12 ou 13 ans (selon les juridictions) le ou la mineure est en âge de dire « non » à un adulte, et donc qu'il ou elle a la capacité de disposer librement de son corps, et dans ce cas il faut abaisser la majorité sexuelle en conséquence et modifier

l'arsenal pénal, sur la prostitution par exemple. Dans ce cas, les députés et les sénateurs doivent en débattre, et je proposerai que les Français soient consultés par référendum : « Oui ou non, voulez-vous que la majorité sexuelle soit abaissée à... » Ou alors ces jurisprudences doivent être annulées au motif qu'elles violent la loi.

Plus je relis les quatre incriminations pénales existantes, plus je trouve que leur illogisme confine à de la perversité. Si l'on crée une incrimination spécifique aux mineurs de moins de 15 ans ne devrait-elle pas englober toutes les violences sexuelles dont ils peuvent être victimes (agressions et viols compris) et prévoir des peines qui ne seraient pas inférieures à celles qui sont appliquées aux agresseurs d'adultes ?

Ou alors on supprime l'atteinte sexuelle, cette incrimination spécifique aux mineurs de 15 ans, et l'on juge tous les dossiers d'agressions sexuelles à partir des mêmes textes (agression sexuelle ou viol) en créant une circonstance aggravante lorsque la victime est mineure et en écartant la question du consentement en application du texte fixant la majorité sexuelle.

En l'état actuel, le code pénal juxtapose des incriminations reposant sur l'âge de la victime et d'autres basées sur la nature des faits reprochés. Deux logiques qui entrent en contradiction. Et les mineurs en subissent les inconvénients sans en tirer le moindre avantage. Prenons l'exemple du viol. Dans un cas, le mineur doit accepter une minimisation des faits qu'il a subis : la requalification du viol impossible à prouver (à cause de la question du consentement) en atteinte sexuelle, ce qui rend plus sûre la condamnation de l'agresseur, même s'il s'agit d'une peine légère. Dans l'autre cas, comme s'il était adulte, le mineur doit apporter la preuve qu'il n'a pas donné son consentement. Dans les deux cas, l'agresseur présumé y gagne !

C'est choquant et ce qui me choque le plus, c'est que, jusqu'à présent, cela ne choque personne !

À MONSIEUR LE LOUP

Du haut de mon enfance, je te faisais confiance.
Je t'aimais, je te respectais,
Je t'écoutais.
De toutes les belles histoires du soir que tu m'as contées,
Une est gravée,
Celle du loup.
Celle où il sort ses griffes,
Celle où il trahit,
Celle où il salit,
Celle qui fait peur même aux plus grands,
Celle qui fait saigner mon cœur.

Voleur d'insouciance
Qui vole mon enfance
Aurais-je dû te demander
Permission de la garder ?

Tiphaine, 14 ans

Dure ou douce ?

*Il n'y a point de droit naturel :
ce mot n'est qu'une antique niaiserie.
Avant la loi, il n'y a de naturel que la force du lion...*

STENDHAL

Dès l'instant où les prédateurs n'ont pas tué leurs victimes, ils ont tendance à se positionner comme des bienfaiteurs, soit parce qu'ils faisaient des cadeaux aux enfants qu'ils violaient, soit parce qu'ils estimaient leur rendre service en les initiant aux « joies du sexe ».

Ce qui les amène à revendiquer un statut de victime, dans une société intolérante. Comme le souligne le psychiatre Michel Dubec, de nombreux condamnés réclament une dépénalisation de la « pédophilie douce ».

On mesure à quel point les affaires Dutroux, Émile Louis et Fourniret agissent comme un écran protecteur pour de nombreux pédocriminels. À les suivre, un viol sans meurtre ni violences physiques n'est pas un viol. Ils sont les premiers, d'ailleurs, à réclamer une extrême sévérité, voire le rétablissement de la peine de mort, contre les Dutroux et consorts. Avec ce positionnement, ils peuvent même créer l'impression qu'ils sont les défenseurs les plus résolus de la cause des enfants !

Cela ferait sourire, si la société n'avait pas, elle-même, alimenté cette illusion qu'il existe à côté d'une pédocriminalité hard, une pédophilie douce, infiniment moins grave. Évidemment, un viol suivi de meurtre atteint le sommet de l'ignominie. Mais on aurait tort de sous-estimer la gravité du viol de l'enfant qui, tétanisé, n'a pas opposé de résistance. Or, c'est cette sous-estimation que la société française valide au travers de ses lois et à la lecture du code pénal...

Fixer les lois, c'est entériner les évolutions de la société et c'est aussi peser sur elles. Les modifications du code pénal, notamment, sont autant de messages envoyés aux citoyens. Voilà la ligne jaune à ne pas franchir et les sanctions en cas de transgression.

Théoriquement, les violences sexuelles sur des enfants ont toujours été sévèrement punies en France lorsqu'elles s'accompagnaient de violences physiques. Mais l'intention répressive s'est amplifiée après le 13 août 1996. Un coup de tonnerre nous venait de Belgique : l'affaire Dutroux !

J'ai déjà évoqué la loi présentée le 17 juin 1998 par Ségolène Royal et signalé l'aggravation des peines applicables en cas de viol. Cette sévérité va se répercuter aussi sur les attentats à la pudeur sans violence sur mineurs, la peine va être portée à cinq ans de prison, et l'amende à 500 000 francs.

On aurait pu s'attendre à ce que les cours d'assises soient de plus en plus sévères. Mais, selon les chiffres du ministère, les auteurs de viols sur mineurs sont en moyenne condamnés à six ou sept ans.

En fait, les représentants de la nation ont nettement banalisé l'utilisation sexuelle d'enfants par des adultes, dès lors que ces derniers n'ont pas exercé de violence physique sur leurs victimes. À suivre le législateur, le préjudice psychologique d'un enfant tétanisé et incapable de résister à son agresseur est accessoire.

Toute l'expérience d'Innocence en Danger démontre le contraire. Cette banalisation d'un usage soft des enfants n'échappe à personne. Lorsque l'Église sera éclaboussée par plusieurs scandales pédocriminels, quatre ans plus tard, l'archevêque Jacques Jullien défendra son institution en plaidant les circonstances atténuantes : c'est, dit-il, « toute la société française » qui a été « complice »¹.

Si l'on y regarde bien, l'enfant de 2006 victime d'atteintes sexuelles sans violence reste moins bien protégé que celui d'avant 1980, puisque son agresseur ne risque plus la cour d'assises.

À écouter les partisans de libres relations sexuelles entre adultes et mineurs, notre époque serait répressive, ce qui n'aurait pas été le

1. *Sud-Ouest*, 8 août 1997.

cas à d'autres périodes historiques. Ce qui leur permet de gloser sur la régression des libertés et un retour à l'ordre moral, cousin germain de tous les intégrismes. À les suivre, ils seraient porteurs des idéaux de démocratie et de l'épanouissement humain. Une façon de glisser en catimini le problème dans l'affrontement traditionnel droite/gauche, et d'enrôler à leur insu le peuple de gauche derrière leur banderole. Il n'est donc pas inutile de rappeler qu'à toutes les époques et dans toutes les civilisations les relations sexuelles entre adultes et enfants ont été réprouvées et souvent lourdement sanctionnées. Ces actes, lorsqu'ils étaient établis, conduisaient leurs auteurs devant les juges et souvent entre les mains du bourreau.

Pétition à décrypter

*J'aime la vérité. Je crois que l'humanité en a besoin ;
mais elle a bien plus grand besoin encore
du mensonge qui la flatte.*

Anatole FRANCE

Selon les pédosexuels et ceux qui les soutiennent, la répression actuelle ne serait qu'une phase réactionnaire transitoire dans une société refoulée et guindée. En prônant la « liberté » d'imposer des relations sexuelles à des mineurs, ils prétendent être en avance sur leur temps, anticiper des évolutions positives et être porteurs de l'épanouissement humain brimé par le conservatisme actuel. Certains vont même jusqu'à théoriser leurs pratiques en actes révolutionnaires...

C'est dans ce contexte que *Le Monde* a publié le 26 janvier 1977 la pétition suivante : « Les 27, 28 et 29 janvier, devant la cour d'assises des Yvelines vont comparaître pour attentat à la pudeur sans violence sur des mineurs de 15 ans, Bernard D., Jean-Claude G. et Jean B., qui, arrêtés à l'automne 1973, sont déjà restés plus de trois ans en détention provisoire. Seul Bernard D. a récemment bénéficié du principe de liberté des inculpés. Une si longue détention provisoire pour instruire une simple affaire de mœurs (*sic*) où les enfants n'ont pas été victimes de la moindre violence, mais au contraire ont précisé aux juges d'instruction qu'ils étaient consentants (quoique la justice leur dénie actuellement tout droit au consentement), une si longue détention préventive nous paraît déjà scandaleuse. Aujourd'hui, ils risquent d'être condamnés à une grave peine de réclusion criminelle soit pour avoir eu des relations sexuelles avec des mineurs, garçons et filles, soit pour avoir favorisé

et photographié leurs jeux sexuels. Nous considérons qu'il y a une disproportion manifeste d'une part, entre la qualification de "crimes" qui justifie une telle sévérité, et la nature des faits reprochés ; d'autre part, entre le caractère désuet de la loi et la réalité quotidienne d'une société qui tend à reconnaître chez les enfants et les adolescents l'existence d'une vie sexuelle (si une fille de 13 ans a droit à la pilule, c'est pour quoi faire ?). La loi française se contredit lorsqu'elle reconnaît une capacité de discernement d'un mineur de 13 ou 14 ans qu'elle peut juger et condamner, alors qu'elle lui refuse cette capacité quand il s'agit de sa vie affective et sexuelle. Trois ans de prison pour des caresses et des baisers, cela suffit. Nous ne comprendrions pas que le 29 janvier D., G. et B. ne retrouvent pas la liberté. »

Ce texte qui assimile des viols à « une simple affaire de mœurs » est cosigné par d'éminents intellectuels : « Louis Aragon, Francis Ponge, Roland Barthes, Simone de Beauvoir, Judith Belladonna, Michel Bon, Bertrand Boulin, Jean-Louis Bory, François Châtelet, Patrice Chéreau, Jean-Pierre Colin, Copi, Michel Cressole, Gilles et Fanny Deleuze, Bernard Dort, Françoise d'Eaubonne, Maurice Erne, Jean-Pierre Faye, Pierrette Garrou, Philippe Gavi, Pierre-Edmond Gay, Claire Gellman, Robert Gellman, André Glucksmann, Félix Guattari, Daniel Guérin, Pierre Guyotat, Pierre Hahn, Jean-Luc Hennig, Christian Hennion, Jacques Henric, Guy Hocquenghem, Bernard Kouchner, Françoise Laborie, Madeleine Laïk, Jack Lang, Georges Lapassade, Raymond Lepoutre, Michel Leiris, Jean-François Lyotard, Dionys Mascolo, Gabriel Matzneff, Catherine Millet, Vincent Montail, Bernard Muldworf, Négrepont, Marc Pierret, Anne Querrien, Grisélédis Réal, François Régnault, Claude et Olivier Revault d'Allonnes, Christiane Rochefort, Gilles Sandier, Pierre Samuel, Jean-Paul Sartre, René Scherer, Philippe Sollers, Gérard Soulier, Victoria Thérôme, Marie Thonon, Catherine Valabrègue, Gérard Valles, Hélène Védrières, Jean-Marie Vincent, Jean-Michel Wilhelm, Danielle Sallenave, Alain Cuny... »

Comme dans l'affaire d'Outreau, c'est la longueur de la détention provisoire qui est à l'origine d'une indignation ensuite canalisée contre la répression des relations entre adultes et mineurs : « Trois ans de prison pour des caresses et des baisers ! »

Nouvelle pétition de même nature en 1979, en soutien à un certain G. R. qui attendait son procès depuis dix-huit mois. Le texte mettait au pilori une « morale d'État » et affirmait : « Ce que vise l'ordre moral, c'est le maintien de la soumission des enfants mineurs aux pouvoirs publics » !

Combien des signataires encore en vie confirmeraient-ils aujourd'hui leur soutien à ces trois pédocriminels ? Il ne s'agit pas de sortir ces pétitions de leurs contextes, mais au contraire d'en faire des documents exemplaires sur les ambiguïtés qui traversent la société française. Ils confondent protection des mineurs et ordre moral. Protéger les enfants reviendrait, selon eux, à nier leur sexualité.

Dans le prolongement de la pétition du *Monde*, de nombreux intellectuels se firent entendre pour réclamer l'abolition de la notion de majorité sexuelle, au moment de la réforme du code pénal en discussion au Parlement. Michel Foucault, Jacques Derrida et Louis Althusser parmi d'autres ont signé une pétition adressée au Parlement demandant l'abrogation de plusieurs articles de la loi et la dépénalisation de toutes les relations consenties entre adultes et enfants de moins de 15 ans¹.

Parmi les arguments avancés par ces partisans d'une dépénalisation des relations sexuelles entre adultes et mineurs, on retrouve la critique habituellement faite à toutes les barrières fixées. L'adulte qui ferait l'amour avec un ou une mineure qui aurait 15 ans moins un jour pourrait être condamné, alors que, deux jours plus tard, la relation ne tomberait plus sous le coup de la loi. Il faut rappeler que tout adulte qui a des relations sexuelles avec un ou une adolescente de plus de 15 ans peut toujours être poursuivi pour détournement de mineure. Mais cet argument peut être avancé quel que soit l'âge du seuil de consentement. Est-ce un argument suffisant pour supprimer la notion de majorité sexuelle ?

La répression des actes sexuels commis par des adultes sur des enfants apparaît comme une donnée fondatrice de la vie collective. C'est une valeur fondamentale.

1. *Dialogues*, émission de Radio France, le 4 avril 1978. Conversation entre Michel Foucault, Jean Danet et Guy Hocquenghem.

Formation, déformation

La justice est une machine qui, ayant reçu une poussée de quelqu'un, continue à rouler d'elle-même.

John GALSWORTHY

À titre d'exemple voici le type de commentaire qui accompagne la formation des futurs magistrats qui auront à évaluer les conséquences psychologiques des violences sexuelles sur des enfants : « L'abus sexuel implique souvent une notion de dommage psychologique obligatoire causé à l'enfant, alors qu'il ne s'agit en fait que de la violation de normes sociales et juridiques ou morales. Tous les enfants abusés ne réagissent pas de la même façon et ne développent pas nécessairement des troubles psychologiques ou sexuels. Contrairement à une idée répandue, ce n'est pas tant le sexe qui est à l'origine des troubles psychologiques, que le contexte psychologique de l'abus. Interviennent la différence d'âge, le sexe de l'enfant, la nature des actes, la durée de l'abus, le rapport d'autorité, les pressions subies, la culpabilité liée à la sexualité, la personnalité de l'adulte et de l'enfant. »

Eh oui ! Vous avez bien lu ! Ce n'est pas le viol qui traumatise, c'est la façon dont la société réagit ! Le viol, si viol il y a, c'est simplement celui des normes ! La suite du commentaire permet de mieux comprendre les jugements qui ont été rendus dans de nombreux dossiers suivis par Innocence en Danger : « Interviennent secondairement les événements qui peuvent résulter de la découverte de l'abus, comme les réactions de l'entourage, les enquêtes judiciaires, les interrogatoires de police, les examens de la zone périnéale, la survictimisation, voire l'instrumentalisation médiatique de l'enfant, conditions qui peuvent être vécues par

l'enfant comme un "deuxième viol" de son intégrité physique et psychique. »

Tous coupables, les parents protecteurs, les docteurs qui établissent les preuves médicales, sans oublier les journalistes, les médias qui infligent à l'enfant un autre viol ! Vous noterez que, dans ce subtil déplacement de responsabilité, le prédateur a disparu...

Dans la même logique, il se trouve des experts qui prônent le silence. Selon eux, la preuve absolue du viol est rare, et de toute façon le rappel de l'agression étant aussi traumatisant que l'agression elle-même, dans l'intérêt du malade, il vaut mieux rester dans le silence ! Dans l'intérêt des victimes, on peut en douter. Dans l'intérêt des violeurs, sans aucun doute !

Les entraves d'Hippocrate

Nos enfants, c'est notre éternité.

Robert DEBRÉ

Les médecins officiant dans des cabinets privés et qui osent, aujourd'hui, faire des signalements en présence d'enfants qui présentent manifestement des signes de violences sexuelles sont à mes yeux des héros. Ils font ce que la loi leur demande de faire en sachant pertinemment qu'ils prennent le risque d'être traduits devant la justice interne de l'ordre des médecins et d'être interdits professionnels pendant plusieurs années, ce qui revient à une mort professionnelle. Une bonne centaine de praticiens ont été sanctionnés par le conseil de l'ordre, ce qui a fait l'objet d'une vive remarque dans le rapport que Juan Miguel Petit a présenté à l'ONU sur les dysfonctionnements de la justice française en matière de pédocriminalité.

Comme tous les gens de ma génération, j'ai baigné dans les courants intellectuels du freudisme. Les idées, sa théorie se sont imposées comme des évidences, puisqu'elles n'étaient contestées par personne, ici je ne parle que des théories freudiennes sur les enfants et leurs sexualités. D'autant plus que, d'après mes lectures, Freud n'a pas eu des enfants en thérapie. Et pourtant le nombre de magistrats, policiers et travailleurs sociaux de cette génération qui semblent avoir intégré comme une donnée objective le fait que les enfants étaient, par nature, des pervers polymorphes, des séducteurs d'adultes, est suffisamment important pour se poser des questions. N'y aurait-il pas eu mauvaise interprétation ? Qu'est-ce que le complexe d'Œdipe, sinon le désir pour le petit garçon de

tuer son père et de prendre sa place auprès de sa mère ? Et, bien sûr, il existe, selon Freud, le complexe symétrique qui condamne la petite fille à désirer son père. Qui oserait contester cela ? Là où la théorie de Freud devient carrément dogmatique, c'est que vous vous y retrouvez prisonnier. Soit vous acceptez le postulat de l'enfant séducteur, soit vous le rejetez, et votre déni révèle l'ampleur de votre refoulement sexuel. Vous aurez beau affirmer que, bien sûr, vous aimez vos parents, que vous appréciez et que vous recherchez leur tendresse et leurs caresses, mais que cela n'a rien de sexuel, rien n'y fera, et on vous encouragera à faire urgemment un travail sur vous-même afin de ne plus subir les effets négatifs du refoulement. Soit Freud a raison, soit vous apportez une preuve supplémentaire qu'il n'a pas tort. Je trouve l'alternative perverse.

Moi, je n'ai jamais eu envie de tuer ma mère ou de coucher avec mon père et je maintiens que ceux qui, sans connaître mon histoire, veulent la faire passer par le filtre freudien se trompent. Mais me direz-vous, qui êtes-vous pour questionner ainsi ces courants de pensée centenaires ? Je l'ai dit, j'ai baigné dans le freudisme vulgarisé comme l'ont été plusieurs générations et notamment celles et ceux qui, aujourd'hui, interviennent dans les dossiers de violences sexuelles sur mineurs, travailleurs sociaux, policiers, juges, journalistes. S'il existe une évidence, c'est que ces décideurs n'agiront pas de la même manière s'ils sont ou non imprégnés de la croyance freudienne selon laquelle les enfants sont des pervers polymorphes, séducteurs d'adultes.

Ce qui a accéléré ma prise de conscience, c'est de constater que tous les prédateurs sexuels sont freudiens. Écoutez Émile Louis, l'ancien conducteur de car condamné dans l'affaire des disparues de l'Yonne, évoquer une précédente condamnation pour agression sexuelle sur mineurs : « J'ai été victime de deux jeunes pervers qui m'ont accusé à tort. » À de notables exceptions, tous les prédateurs dont j'ai lu les déclarations se présentent comme des victimes d'enfants qui voulaient les séduire : « Elle n'avait que 8 ans, mais elle était très en avance pour son âge. Vous savez, monsieur le président, les jeunes d'aujourd'hui, c'est plus comme avant ! » Et puis, il y a des experts pys, freudiens brevetés, que je vois, de procédure

en procès, minimiser la parole des enfants aux yeux des juges et des jurés. Ou minimiser les dégâts provoqués par le viol.

Il est vrai que le freudisme, je n'en ai pas fait ma profession. Dois-je pour autant taire mes doutes et mes interrogations ? Ne pas m'exprimer sur ce sujet sensible revient à dire que seuls les physi-
ciens ont le droit d'intervenir dans le débat sur le nucléaire, que les
enseignants sont les seuls habilités à parler de l'école, et que seuls
les médecins ont droit à la parole, à l'heure des choix dans la lutte
contre le sida. Curieuse conception de la démocratie !

Aujourd'hui, des psys se mettent à contester les théories de
Freud, les interprétations qui en sont faites et les pratiques qui en
découlent.

Les blocages culturels

*Ce n'est pas tant sur le blessé qu'il faut agir
afin qu'il souffre moins, c'est surtout sur la culture.*

Boris CYRULNIK

Mai 1968. Qu'on le veuille ou non, les événements qui ont ébranlé la France au printemps de cette année-là ont modifié les modes de vie et les mentalités. Le carcan moral dans lequel la société étouffait a explosé. Il faut se souvenir qu'avant mai 1968 tout ce qui concernait la sexualité était réprimé, brimé, tabou. Je n'ai personnellement aucune nostalgie pour cette période. J'étais trop jeune et je suis persuadée que l'épanouissement individuel passe par une sexualité non refoulée. Et c'est justement parce que je ne suis pas une obsédée de l'ordre moral que je porte un regard critique sur la période « Faites l'amour, pas la guerre » de la fin des années 1960. Une partie des intellectuels a été les porte-parole d'une idéologie gauchiste qui promettait la révolution par la transgression des tabous. Il était interdit d'interdire.

On s'en souvient, récemment, le député vert Daniel Cohn-Bendit s'est retrouvé en difficulté lorsque fut exhumé son livre *Le Grand Bazar*, publié en 1975 chez Belfond. Dans le chapitre neuf intitulé « Little Big Man », on apprend que de très jeunes fillettes dans une garderie le draguaient : « Mon flirt permanent avec les gosses prenait vite des formes d'érotisme. Je sentais vraiment que les petites filles à 5 ans avaient déjà appris comment m'emmener en bateau, me draguer. C'est incroyable. La plupart du temps, j'étais assez désarmé... certains gosses ouvrent ma braguette et commencent à me chatouiller. »

Daniel Cohn-Bendit a plus tard expliqué qu'il s'agissait d'une fiction.

Si je cite ce texte, c'est qu'il témoigne admirablement des ambiguïtés de cette époque-là. On retrouve le mythe, si cher à Freud, de l'enfant séducteur du pauvre adulte victime. Étrange victime, cet adulte qui, dans un premier temps, repousse les enfants en leur suggérant de se caresser entre eux, et qui, vaincu par leur désir, finit par les caresser. Mais s'il quitte le jardin d'enfants, c'est parce que « l'expérience n'était pas assez radicale » ! Je brûle d'envie de demander à l'auteur ce qu'aurait signifié pour les enfants une expérience vraiment radicale...

Ce texte offre une belle illustration de la théorisation de la pédosexualité, selon laquelle il appartiendrait aux adultes révolutionnaires de développer et de réaliser la sexualité des enfants. À aucun moment, les tenants de cette pensée ne s'interrogent sur l'inégalité d'âge, de statut, d'expérience, de développement psychologique, entre l'enfant et l'adulte. La révolution était en marche en prônant... l'aliénation des enfants !

J'ai dans mes connaissances de nombreux enseignants, de nombreux professionnels de l'enfance. À moins qu'ils ne m'aient tous menti, aucun d'eux n'a été victime d'enfants violeurs qui se précipitaient sur leurs braguettes dès qu'ils s'approchaient d'eux !

Dénoncer cette perversion du langage « révolutionnaire », ce n'est pas porter un jugement politique sur la nécessité ou pas d'une révolution, c'est dire à celles et ceux qui, dans le peuple de gauche ou d'extrême gauche, ont été séduits par ce discours soixante-huitard, qu'il serait temps de séparer le grain de l'ivraie.

En Allemagne, par exemple, un groupe enseignait à leurs enfants la sexualité collective avec des adultes et le parti vert, dans les années 1980, avait inscrit dans son programme la légalisation des relations sexuelles avec des mineurs. Et qu'y avait-il de plus efficace, pour détruire « l'ordre bourgeois », que de transgresser le sacro-saint interdit des relations sexuelles avec des mineurs ? Comme si cet interdit, que l'on retrouve dans toutes les sociétés, était l'apanage de la société capitaliste. Même si l'on considère qu'il

n'y avait pas à cette époque plus de pédosexuels qu'à d'autres époques, même si l'on considère que les violences faites aux enfants ont toujours existé, les événements de 1968 ont banalisé, pour ne pas dire dépénalisé, les relations sexuelles entre adultes et mineurs.

Dans son numéro 59, en 1997, la revue *L'Infini*, publiée par Gallimard avec le concours du Centre national des lettres, est entièrement consacrée à « la question pédophile ». Une suite a été publiée dans le numéro 60, pendant l'hiver 1997-1998. Quarante-deux personnalités répondent à un questionnaire. En voici quelques extraits : « Si la sexualité, comme je crois, n'a strictement rien de répréhensible en soi, on ne voit pas pourquoi elle le serait chez les enfants, ou avec les enfants. Il est absurde de considérer qu'elle serait illicite jusqu'à un certain âge, et deviendrait licite du jour au lendemain, dès que cet âge est dépassé... »

Qui a dit que la sexualité était répréhensible ? C'est une stratégie habituelle chez les gens de mauvaise foi que de partir d'une position inventée et absurde, pour mieux décrédibiliser son adversaire. Souligner qu'une barrière est arbitraire relève de l'évidence. Quel que soit l'âge auquel elle est fixée. Est-ce à dire qu'il n'en faut pas une ? Faut-il comprendre qu'il est absurde de protéger de jeunes enfants ? Personnellement, je ne le pense pas ! Nos théoriciens poursuivent : « Les enfants ont une sexualité et des pulsions sentimentales bien connues, qui peuvent très bien se porter sur des adultes, en particulier sur de jeunes et beaux adultes, professeur de gymnastique ou le moniteur de colonies de vacances, comme nous l'avons tous vu. »

On retrouve ici le fantasme freudien de l'enfant séducteur d'adulte qui ne repose sur aucune étude sérieuse. En mai 2001, l'un de ces théoriciens expliquait sur Internet : « Les enfants sont le dernier bastion de la haine du sexe. Autant dire qu'il est farouchement protégé... »

Protéger les enfants, ce serait haïr la sexualité ? Ces intellectuels font des mineurs les enfants soldats d'une révolution douteuse. Après avoir fait tomber la Bastille en 1789 et quelques autres depuis, il resterait donc un ultime bastion à investir, celui où nous retiendrions prisonniers nos enfants, par haine du sexe ! Ultime ?

Il me semble qu'il existe encore bien des Bastille à conquérir dans un monde qui affiche autant de misère et d'inégalités sociales...

Je doute qu'aucun de ces théoriciens qui pérorent sur les enfants soit père de famille ! Comme je pense que les tenants de ces idées ne font que théoriser leurs désirs pédosexuels pour tenter de les rendre acceptables au moins à tous ceux qui sont attachés aux libertés en général et à la liberté sexuelle en particulier. Eh bien, le piège est trop grossier.

Florence Dupont regrette, toujours dans la revue *L'Infini*, un « déferlement de bonne conscience fondé sur la haine » et Gilles Châtelet parle « d'hystérie antipédophile ». Le magistrat Yves Lemoine affirme benoîtement que « le sort de l'enfant est d'être abusé », mais qu'il ne faut pas s'y résigner. Sylvain Desmille qualifie la pédophilie de « métissage des temps »...

Dans ce contexte laxiste (faut-il s'en étonner ?) les pédocriminels de tous poils ont repris à leur compte le discours soi-disant « progressiste » des soixante-huitards. Tous ont maquillé leurs actes et leurs trafics lucratifs aux couleurs de la liberté sexuelle et de l'amour des enfants. La pédocriminalité, comme les sectes, avance masquée. Elle élude systématiquement la question fondamentale de l'âge du consentement et cherche à se placer sur le terrain des libertés individuelles et de la joie de vivre. À les suivre, celles et ceux qui veulent protéger les enfants ne sont que de fieffés réactionnaires, tous plus refoulés les uns que les autres.

Ne soyons pas dupes de ce discours. Le clivage n'est pas droite/gauche. Il n'est pas entre l'intégrisme de la morale et l'hédonisme libertaire. Que l'on soit partisans ou adversaires sur le plan politique ne doit pas empêcher que nous partagions ensemble le même désir de protection des enfants.

Pour ma part, c'est bien parce que je sais que les enfants ont une sexualité en développement que je me range résolument aux côtés de ceux qui veulent renforcer la protection des mineurs : aimer les enfants, c'est justement respecter le développement de leur personnalité et de leur sexualité. Accepteriez-vous qu'au nom de son épanouissement supposé un adulte couche avec votre fils mineur ou votre petite fille ?

LES COULEURS DE LA VIE

La vie tourne sans savoir
Quand elle s'arrêtera
Alors, autant en profiter
Cours sans t'arrêter
Fais tout ce qu'il te plaît
Mais pense aussi à t'exprimer
Dans tous les domaines
Brise tes chaînes
Avec l'aide des amis
Qui te soutiendront
De toutes les façons
La vie peut être dure
Mais au fur et à mesure
Tu te relèveras
Tu te sauveras

Tiphaine, 14 ans

La bataille des mots

Car le mot, qu'on le sache, est un être vivant.

Victor HUGO

Dès l'introduction, je vous ai dit mon refus d'employer les mots ou expressions que tout le monde emploie mais qui véhiculent des idées perverses. Je l'ai dit, j'ai banni de mon vocabulaire le mot « pédophile » et j'utilise le terme « pédosexuel » pour désigner quelqu'un qui est habité par des fantasmes sexuels dans lesquels des enfants sont objets du désir adulte. Et « pédocriminel » pour désigner celles et ceux qui passent à l'acte. Rien n'est plus pervers que ces expressions tellement usées qu'elles paraissent « naturelles ». Combien de victimes reprennent à leur compte : « Je me suis fait violer », sans réaliser qu'en prononçant ces mots elles exonèrent leur prédateur de toute responsabilité ? On ne se fait pas violer. On l'est, par un criminel !

Aujourd'hui, comme le terme pédophilie est connoté péjorativement, d'autres mots apparaissent : boylover ou girlover. Littéralement : amoureux des garçons ou des filles. Ces mots ont été inventés par les pédosexuels d'Amérique du Nord qui se sont réunis en congrès en 1978. À chaque fois, l'objectif est d'assimiler une agression ou un crime sexuels à un acte d'amour. On mesure bien l'intérêt qu'ont les prédateurs à imposer la généralisation de tels mots qui nient la réalité de leurs actes. Je discerne mal pourquoi la société tout entière accepte de telles dérives. Car c'est bien ce qui s'est passé avec le mot pédophilie. On l'utilise comme s'il avait toujours existé en pensant sans doute qu'il a le même sens pour tout le monde. Rien n'est plus faux ! Il apparaît en anglais en 1906 (*paedophilia*), mais il pointe son nez dans le français usuel dans les années 1970, peu après.

Étymologiquement, il n'exprime aucune réprobation sociale puisqu'il signifie : amour (*phile*) des enfants (*pedo*). En fait, il émerge des milieux pédosexuels qui, dans la confusion post-mai 68, le proposent comme une composante de la liberté sexuelle. C'est peu dire qu'il a été adopté sans la moindre réserve par la société tout entière !

Avez-vous repéré le mot « tournante », apparu en 1995 ? Peut-être le mot fait-il partie de l'argot des banlieues, mais pourquoi le reprendre alors qu'il masque complètement la réalité de ce qu'il est censé désigner : des viols collectifs ! En anglais, on parle de *gang rape*, viol commis par un gang. Une tournante, ce n'est pas un jeu de manège, c'est un crime !

Même dans les textes juridiques, on retrouve des expressions ambiguës. « Abus sexuel », par exemple ! Faites le rapprochement avec ce qui est écrit au bas des étiquettes et des emballages de produits nocifs : « L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. » Dangereux, mais légaux ! Faut-il en conclure qu'abuser sexuellement d'un enfant est toléré s'il n'y a pas d'excès ?

Je partageais, avec une majorité de mes contemporains, la même réaction violente lorsque j'apprenais l'arrestation d'un prédateur après un ou plusieurs actes criminels : « C'est un monstre ! » Jusqu'au jour où j'ai réalisé que cette expression me rassurait et m'exonérait d'une réflexion essentielle. En qualifiant ainsi le criminel, je l'excluais de la communauté humaine. Je n'avais même pas à m'interroger sur sa personnalité, sur les circonstances et sur la nature de ses actes, puisque leur auteur n'était qu'une anomalie de la nature. Le problème, c'est que ce criminel est justement un humain. Comme vous et moi !

Oui, un être humain est capable de ça ! C'est terrible, car cela bouscule aussi notre propre image ! Mais n'est-ce pas parce que nous déployons des trésors de subtilités pour fuir cette évidence que la pédocriminalité reste un phénomène méconnu qui fait peur et dérange ?

AUX PROCHES

C'est arrivé... Vous m'avez écoutée,
Vous m'avez entendue, vous m'avez crue.
C'est du passé...
Et pourtant si présent...
Je ressens cette colère dans notre cœur,
Maman,
Je ressens nos doutes, je ressens cette honte,
La souffrance, ce mal-être.
Ce sentiment d'impuissance
Qui envahit toute notre famille.
Aujourd'hui,
Sortons toutes de cette tristesse
Pour retrouver notre richesse.

Merci de m'avoir donné
La permission d'avancer
De vivre et de respirer
De s'aimer
Et d'être aimée.

Tiphaine, 14 ans

Le silence est brisé

On n'est pas victime à vie

Que vais-je faire de ce qu'on a fait de moi ?

Jean-Paul SARTRE

Un autre jour, j'ai été contactée par la maman d'une jeune fille que nous appellerons Vanessa, et qui semblait avoir eu de graves problèmes à l'école. Elle fréquentait l'une des meilleures écoles privées de la ville. Rentrée chez elle, Vanessa, 10 ans, était montée directement dans sa chambre, sans dire un mot. Plus tard, elle s'est plainte du ventre et perdait du sang. Conduite à l'hôpital, aux urgences, elle présentait, selon les médecins, les signes évidents d'un viol et même d'une tentative de meurtre, puisque son abdomen était perforé. Mais Vanessa ne desserre pas les mâchoires. Hospitalisée dans une unité psychiatrique, la fillette reste prisonnière de son mutisme. Les jours passent, elle sort de l'hôpital et finit par parler. Elle a été victime de plusieurs garçons de son école, à peine plus âgés qu'elle. Je n'entrerai pas dans les détails de ce dossier... Si je parle de Vanessa, c'est parce que, aujourd'hui, elle est redevenue le rayon de soleil qu'elle avait été avant ce viol collectif. Cette renaissance ne tient pas du miracle. La mère, désespérée, s'est tournée vers Innocence en Danger. Je lui ai demandé quelle était la passion de sa fille. Le cheval, m'a-t-elle répondu. Je lui ai donc proposé d'organiser une rencontre autour de l'équitation. Tout s'est bien passé mais, au début, Vanessa restait distante. Je sentais qu'il fallait la laisser tranquille. Ici, avec nous, elle n'était ni devant un tribunal ni dans un commissariat de police.

Apparemment, nous étions ici pour vivre ensemble quelques instants de joie, de rire, et peut-être de réels moments de bonheur. Même si j'en avais eu l'intuition, je n'aurais pas pu imaginer l'am-

pleur du résultat. Au contact du cheval, Vanessa a retrouvé toute sa joie de vivre.

Cette expérience, empirique, va beaucoup me faire réfléchir. Nous en avons discuté avec l'équipe d'Innocence en Danger, et nous avons décidé de recommencer l'expérience chaque année, pendant les vacances scolaires. Nous invitons des enfants, accompagnés d'un parent protecteur, loin du bruit, des voitures, en pleine nature, dans des endroits magiques qui vous réconcilient avec le monde. Là, un certain nombre de jours, ces enfants blessés peuvent renouer avec leur enfance en peignant, en faisant de la photo, du yoga, du tai-chi, de la musique, de l'escalade ou du cinéma.

Des psys, des médecins, des artistes, des champions sportifs participent à ces moments. La plupart de ceux qui viennent une première fois reviennent, tant ils ont été bouleversés par ce que nous avons vécu ensemble. Nous apportons beaucoup aux enfants, mais c'est peu de chose à côté de ce qu'ils nous transmettent... Cela passe parfois par un regard, un mot, un sourire... Notre but est de permettre aux enfants de repenser et de renouveler l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes et toute la confiance qui va avec.

Au début, ces sessions n'avaient pas d'autre but que d'apporter un peu de bonheur dans la vie de ces enfants meurtris. Nous nous sommes vite rendu compte que ce qui se passe s'approche beaucoup de ce que le docteur Boris Cyrulnik appelle la résilience.

La perle et l'huître

La vie, c'est de la victoire qui dure.

Roger MARTIN DU GARD

Chacun s'est émerveillé devant la beauté d'une perle... Mais au départ, de l'autre côté de l'océan, un grain de sable s'est introduit dans le cœur d'une huître, la blessant cruellement. Elle aurait pu en mourir, mais elle a rassemblé toutes ses forces, toutes ses ressources, pour envelopper l'intrus de nacre, lentement, longuement, jusqu'à transformer la blessure en merveille...

Comme une huître blessée, l'enfant peut cicatriser et sublimer l'épreuve qu'il a subie...

On parle aujourd'hui de résilience. Le mot qui vient du latin *resalire* (re-sauter) apparaît en France au début du XX^e siècle, en physique, pour qualifier la capacité d'un matériau à retrouver sa forme initiale après un choc. Il est apparu dans la langue anglaise et est passé dans la psychologie dans les années 1960, avec Emmy Werner, une psychologue américaine qui est allée à Hawaï faire une évaluation du développement des enfants qui n'avaient ni école ni famille, et qui vivaient dans une grande misère, exposés aux maladies, à la violence.

C'est le docteur Boris Cyrulnik qui introduit le concept en France. La résilience d'un individu en souffrance c'est, nous dit le docteur, « cette aptitude à tenir le coup et à reprendre un développement dans des circonstances adverses¹ ».

1. *Les Vilains Petits Canards*, Boris Cyrulnik, Odile Jacob, 2001.

En 2002, dans le *Courrier de l'Unesco*, Boris Cyrulnik précisait sa définition de la résilience : « C'est un tricot qui noue une laine développementale avec une laine affective et sociale [...] la résilience n'est pas une substance, c'est un maillage [...] c'est une "théorie de vie" qui se noue et se dénoue continuellement. La métaphore du tricot n'est pas qu'une vision de "bonne femme". C'est au contraire une image kinesthésique qui exprime le temps qui passe et le geste qui le poursuit pour le fixer. Le tricot n'est guère que le symbole du temps. »

Dans une entrevue accordée au *Monde* en 2001², au moment de la sortie de son livre *Les Vilains Petits Canards*, Boris Cyrulnik évoque un cas célèbre de résilience, celui de la chanteuse Barbara, traumatisée par l'inceste et la guerre et qui, en substance, nous crie : « J'ai perdu la vie autrefois. Mais je m'en suis sortie puisque je chante. » Le docteur insiste sur le fait que Barbara dit : « Je m'en suis sortie, ce qui ne veut pas dire que je n'ai pas été affreusement blessée et que cela ne m'a rien coûté. Il y a des issues possibles : l'engagement affectif, intellectuel, social et la créativité artistique, même si ce n'est pas la voie la plus facile. Pour s'en sortir, il faut disposer très tôt de ressources en soi et pouvoir bénéficier des mains tendues ou tuteurs de résilience. »

Ce sont des remarques fondamentales pour Innocence en Danger. Jamais nous ne validerons l'idée largement répandue selon laquelle la vie d'un enfant violé est fichue. Nous avons été témoins de suffisamment d'exemples qui démontrent le contraire. La personne traumatisée n'est pas condamnée à être victime à vie, avec toutes les conséquences négatives qui en découlent : somatisation, psychiatrisation du problème, traitement médical des symptômes en négligeant la cause initiale, etc.

Toutes les petites victimes peuvent-elles devenir des résilientes ? Parmi les conditions de la résilience, l'enfant peut s'appuyer sur ses acquis affectifs d'avant le traumatisme. Il peut aussi se choisir un « initiateur », un ou une amie, un tuteur sur lequel il pourra s'appuyer,

2. Référence du texte : www.lemonde.fr

s'identifier. Il peut aussi libérer sa parole, écrire, se confier à quelqu'un qui aura sa confiance. Il doit rêver, sublimer. Ici, le docteur Cyrulnik avance un autre concept, celui de l'oxymoron. En littérature, il s'agit d'une figure de style : l'alliance de deux mots aux sens contradictoires, voire incompatibles. On pense à l'« obscure clarté » chère à Corneille, à un « sublime malheur » ou à une « douce violence ».

Pour faire mieux que survivre, pour s'en sortir, l'enfant doit sublimer son malheur, faire cohabiter l'horreur et la poésie, la désespérance et la recherche du mieux, l'atroce douleur et la douceur humaine.

Nous en avons été les témoins émerveillés : offrir à des enfants abîmés, secoués, trahis dans leur corps et dans leur âme, la possibilité de découvrir ou de retrouver la nature et les arts leur permet de renouer avec la vie. Ce qu'un de ces enfants a résumé ainsi, à la fin d'un dîner de Noël : « C'est magique ! » Il avait les yeux humides, et, malgré ses 14 ans, le rêve opérait... Faut-il le préciser, à chaque session, nous invitons des artistes et des pédopsychiatres.

Par leurs sourires, leurs mots, leurs dessins, leurs gestes, les enfants nous donnent une incroyable leçon de courage et d'optimisme, souvent après de longues années de procédure pénale, d'expertises mal vécues, de souffrances, de blessures, de craintes, d'incertitudes et d'angoisse. Le sociologue Jean-Paul Dubois le souligne³ : « Le bonheur, le goût de la vie et l'amour, leur recherche ne sont guère héréditaires. Nous devons apprendre à les transmettre aux enfants par les voies de l'amour et de l'apprentissage de l'attention. »

Les experts, pédopsychiatres et psychologues, sont unanimes à dire que cet amour et ce goût de la vie passent par l'apprentissage et l'aptitude à ressentir le bonheur. Il me plaît de constater que leur réflexion rejoint l'enseignement des maîtres de la culture zen qui depuis longtemps souligne l'importance de la musique, de la

3. *Une vie française*, Jean-Paul Dubois, éditions de l'Olivier.

poésie, du chant, de la peinture et de toutes les disciplines qui marient la concentration et l'action, ces deux piliers du développement des sens.

Les enfants meurtris doivent mener plusieurs vies à la fois. Ils doivent prouver qu'ils ont été victimes de violences sexuelles, aller à l'école comme tous leurs camarades, grandir, apprendre à aimer malgré ce qu'ils ont subi et faire confiance aux « grands », eux qui justement ont été trahis par des adultes souvent proches et parfois aimés. Faire confiance, qu'est-ce que ça veut dire quand on a été violé ? Respecter les autres, comment l'apprendre quand on a été méprisé et avili ? Comment croire en la société, en la justice, quand des adultes qui les représentent vous traitent de menteurs ? Comment se reconstruire quand on vous dénie le statut de victime et, pire, qu'on suggère que c'est vous, le véritable coupable ? Comment croire au monde des adultes quand, après le drame que vous avez vécu, vous devez répéter les mêmes choses, revivre les mêmes horreurs devant des personnes différentes qui, trop visiblement, ne vous croient pas ? Et pire, quand sur décision d'un juge vous êtes contraint de passer des vacances avec celle ou celui qui fut votre tortionnaire ?

Rien de ce que je dis ici n'est avancé à la légère. Derrière chacune de ces questions, je vois un et le plus souvent plusieurs visages d'enfants. Et je ne supporte plus d'entendre l'un d'eux me dire : « Si j'avais su, j'aurais rien dit ! » En France la situation est schizophrénique : les décideurs politiques brandissent les droits de l'enfant comme des slogans utiles à leur carrière, mais, dans les faits, la parole de l'enfant reste le plus souvent niée.

Sarah. Après le traumatisme qu'elle avait subi, sa voix était devenue quasiment autiste. Elle était scolarisée dans un établissement spécialisé. Nous l'avons invitée, avec sa mère, à participer à l'une de nos sessions, avec d'autres enfants victimes. Sarah avait du mal à suivre les activités proposées, elle ne voulait pas faire de cheval, rechignait à accepter les contraintes du yoga, snobait les ateliers d'art, ne pouvait pas rester en place et adoptait une attitude agressive vis-à-vis des autres enfants. Un jour, tandis que les autres participaient au cours d'équitation, Sarah s'est postée devant moi et

m'a montré dans ses mains repliées comme un nid trois petits escargots. Et Sarah m'a expliqué qu'il y avait là le papa, la maman et le bébé. « Si je les laisse, ils vont mourir. Maintenant, je ne pourrais plus rien faire tant que je n'aurais pas trouvé une maison pour cette famille », m'a dit gravement la fillette. Notre conversation n'avait pas échappé à un petit garçon qui avait terminé son cours d'éducation. Il ne connaissait pas Sarah, car elle appartenait à un autre groupe d'enfants (les activités sont organisées en groupes d'âge) et logeait dans une autre maison. Le petit garçon a écouté Sarah avec une grande concentration, en silence. À peine dix minutes plus tard, je l'ai vu revenir vers la fillette et lui offrir une sorte de radeau fait de bois et de feuilles en lui disant : « Voilà ! Je t'ai fait la maison de tes escargots. » Ensemble, ils ont délicatement placé la famille de colimaçons sur le radeau, puis ils ont placé cette embarcation sur le bassin d'une fontaine. Sarah, l'enfant prétendument autiste, est devenue l'ami du petit garçon, leurs parents ont également sympathisé et cette chaleur humaine s'est prolongée.

Et Pierre. Une autre enfance brisée. Et la même réticence à adhérer aux activités proposées. Il n'appréciait pas de nous voir tous en groupe. Visiblement, il en souffrait et restait à l'écart. Il était ailleurs...

Jusqu'au moment où une fillette, également victime, est allée vers Pierre, l'a pris dans ses bras et l'a assis sur ses genoux. C'était imprévu, une intense émotion, cette vision des deux enfants qui, ostensiblement, nous tournaient le dos. Les minutes passaient, le dîner allait être servi et je n'osais pas les déranger. Ils sont restés immobiles pendant près de trente minutes... Je me suis approchée doucement. Ils restaient les yeux clos, étroitement enlacés. J'ai chuchoté : « Allons manger ! »

Ils ont ouvert les yeux, étonnés. Pierre m'a dit : « Oh ! Tu sais, on était partis très loin, on était en Amazonie, en pleine jungle, on poussait doucement les arbres pour marcher, pour traverser... Et puis tu sais, avant d'aller en Amazonie, on était sur mon petit bateau, on était sur la mer, il y avait les grosses vagues. Une fois, la vague était tellement haute qu'elle nous a posés sur un nuage. Alors, on y est restés un bout de temps. On a parlé avec les étoiles... »

Poète, écrivain ou philosophe, Pierre s'était ouvert. Il avait osé se montrer tel qu'en lui-même, comme il n'avait jamais pu le faire auparavant. C'est lui qui m'a définitivement fait comprendre l'importance de ces sessions ouvertes aux enfants victimes et à leurs parents protecteurs. Au moment où j'écris ce livre, nous en sommes à la quatrième année de cette expérience exceptionnelle. Pierre m'a appris que, pour devenir un homme, il ne fallait pas faire la guerre, il ne fallait pas traverser des océans. Il fallait grandir dans la paix et la sérénité d'un songe, d'une rencontre, d'une émotion artistique. Et, parfois, il fallait un tout petit coup de main pour que des choses endormies se réveillent, remontent à la surface. Il avait suffi à Pierre qu'une fillette de son âge lui ouvre ses bras.

Au départ, ces enfants meurtris sont souvent difficiles, parfois agressifs. Mais tous les enfants portent en eux d'insoupçonnables potentialités. Ce que nous proposons, avec nos sessions, à un trop petit nombre d'enfants, n'a rien à voir avec de la compassion ou même de la charité. C'est investir dans l'avenir.

Loin de moi l'idée de sous-estimer le traumatisme d'un viol et parfois de viols perpétrés pendant une longue période. Mais jamais je ne dirai qu'il n'y a plus de vie après le drame. Jamais. Si des petites victimes restent condamnées à revivre toutes leurs vies d'adultes ce qu'elles ont subi, c'est parce qu'on les a laissées seules avec leurs souffrances. On n'est pas victime à vie. On a été victime, et la vie continue. Et l'existence peut être belle pour peu qu'on vous tende la main, non pas pour vous plaindre, mais pour vous permettre de renouer avec la vraie vie. Cette expérience que nous avons accumulée à Innocence en Danger nous rapproche des travaux et de la réflexion de Boris Cyrulnik sur la résilience.

Vous avez lu, plus haut, la mésaventure de Jean, violé à 11 ans et qui, devenu adulte, avait décidé de dénoncer son prédateur... Reprenons son témoignage, après qu'il a été cassé par le policier censé prendre sa plainte. Rejeté par le monde des adultes, comment a-t-il pu survivre ?

« Lorsque j'ai réalisé que ma plainte n'aboutirait jamais, j'ai d'abord éprouvé de la haine contre les policiers. Dans une telle

situation, on ne sait pas quoi faire. On se sent seul. Qui pourrait m'aider ? Un psy ? Oh ! J'en ai vu pas mal, des pys. Je ne tirais aucun soulagement durable de nos séances. Un psy, ça sert peut-être à retrouver des choses perturbantes enfouies dans l'inconscient. Dans mon cas, rien n'était enfoui. Ni le viol subi à 11 ans, ni l'identité, ni le visage de mon violeur et tous les détails...

« Un jour, je surfais sur Internet et je suis tombé sur un site qui parlait des jeunes garçons. Un site pédophile. J'ai su à cet instant ce que j'allais faire de ma vie. Je me revoyais, moi, exposé à ce pédophile qui m'a fait grandir trop tôt. J'ai décidé de lutter contre... J'ai commencé à rechercher les réseaux, notant tout ce qui pouvait être utile. Lorsque j'y arrivais, j'en informais la police. Eh oui ! Un flic m'avait trahi, mais c'est vers la police que je me suis tourné. On me fit rencontrer des policiers motivés, ceux-là. Je leur ai même fait une démonstration chez moi. À l'époque, ils ne connaissaient pas vraiment l'ampleur du problème. Je les ai aidés de mon mieux. Je me suis quasiment ruiné, car à cette époque l'ADSL n'existait pas. La facture téléphonique était salée pour le chasseur que j'étais devenu. Un jour, dans les locaux de police, un gradé m'a demandé d'un air soupçonneux si je n'éprouvais rien en voyant ces photos. Il aurait été plus franc en me demandant si j'étais pédophile ! Il m'a scié ! Je bossais pour la police, je me ruinais, et en guise de remerciement il me balançait cette phrase qui tue ! Je n'avais jamais demandé d'argent. Je ne faisais pas ça pour être récompensé. Ils ne pouvaient pas comprendre que ce que je faisais, c'était pour me reconstruire ? Si par mes actions je pouvais sauver ne serait-ce qu'un seul enfant, cela valait la peine, non ? Aujourd'hui j'ai arrêté. J'ai bien réfléchi. J'étais à la merci de n'importe quel flic voulant faire du chiffre. J'étais seul. Ce que je faisais était trop dangereux. J'ai décidé de continuer mon combat au sein d'une association et je me concentre sur l'étude du phénomène pédocriminel. Il y a si peu de recherches en ce domaine... »

La victime qui retrouve un sens à sa vie en combattant le phénomène dont il avait été victime. Se sauver en sauvant les autres ! Jean nous a contactés et souhaite poursuivre ses recherches en rapport avec Innocence en Danger.

Bien sûr, ce que nous faisons reste insuffisant. Organiser de telles sessions auxquelles participent des artistes, des psychologues, des animateurs, accueillir les enfants et les parents protecteurs, cela coûte cher, ce qui limite nos possibilités et le nombre d'enfants accueillis. Mais je repense souvent à une histoire qui m'a été racontée un soir où je me sentais découragée par l'ampleur de la tâche.

Flânant sur le bord d'une plage, un homme aperçut une jeune fille qui se livrait à une danse mystérieuse. Dans un mouvement gracieux, elle se penchait, se redressait lentement, élançait le bras vers la mer en un arc souple et délié. Curieux, le promeneur s'approcha et il découvrit que la plage était couverte d'étoiles de mer que la jeune fille ramassait et renvoyait une à une vers le large. Ironique, l'homme sourit et lui dit : « Il y a des étoiles de mer échouées sur cette plage aussi loin que porte le regard. Alors, quelle importance d'en sauver quelques-unes ? » La jeune fille jeta une nouvelle fois une étoile dans la mer et lui répondit sereinement : « Pour celle-ci, c'est important. C'est sa vie ! »

Cette histoire, je la raconte souvent...

Osons le débat et l'action

Soyez le changement que vous souhaitez voir dans le monde.

GANDHI

La lutte contre la pédocriminalité est d'abord un combat culturel. Il faut faire évoluer les mentalités, parvenir à un consensus entre les partisans d'une morale répressive et les épicuriens qui prônent l'épanouissement de chaque être y compris dans sa dimension sexuelle. Ce consensus ne porte que sur un seul point : aucun adulte ne doit imposer sa sexualité à un mineur, à une mineure de moins de 15 ans. Le reste relève des convictions personnelles, de choix de vie entre adultes consentants sur lesquels je m'interdis tout jugement de valeur. Faire évoluer le regard de la société tout entière vis-à-vis des enfants. Les institutions suivront. Ce qui ne signifie pas qu'il ne faut pas se battre dès à présent pour faire évoluer les institutions, les lois, le code pénal...



Le logo d'Innocence en Danger.

Nos propositions, qu'en pensez-vous ?

Le doute est la clé de toute connaissance.

Proverbe persan

Voici les réflexions et propositions qu’Innocence en Danger livre au débat :

La lutte contre la pédocriminalité doit être décrétée grande cause nationale. Un plan d’urgence, global et décennal, doit être lancé en France et exigé au niveau européen, assurant :

1°) la prise en compte du phénomène pédocriminel dans son ensemble ;

2°) la fixation d’un objectif de prévention et de baisse des crimes à moyen et à long terme ;

3°) la priorité absolue apportée aux enfants victimes, avec un effort particulier en direction des mineur(e)s confronté(e)s à une décision de non-lieu ;

4°) la stimulation des études et de la recherche scientifique ;

5°) que la nécessaire répression des criminels doit entraîner de façon systématique leur suivi médico-psychologique et social. La remise en liberté d’un condamné ayant purgé sa peine doit être accompagnée de mesures réduisant au maximum les risques de récidive ;

6°) l’utilisation de techniques de pointe comme la pléthysmographie pour aider les juges à se forger une opinion ;

7°) le lancement d’un débat sociétal sur le bien-fondé de la majorité sexuelle à 15 ans ; une réflexion sera également lancée sur le distinguo actuel entre la majorité sexuelle et la majorité civile. Pourquoi, à 15 ans, accède-t-on au droit de disposer de son corps, de

faire un enfant, d'avorter... mais ne dispose-t-on pas du pouvoir de signer un contrat commercial, de pouvoir sortir du territoire national sans autorisation parentale, etc. ;

8°) une réorganisation et une clarification du code pénal et de la jurisprudence. Revoir ou supprimer cette notion d'« atteinte sexuelle » réservée aux « mineurs de 15 ans », incrimination vague et débouchant sur des sanctions non dissuasives (cinq ans maximum) qui véhiculent toute l'ambiguïté de la société vis-à-vis de la pédocriminalité : agresser sexuellement un enfant, c'est grave ou non ? Si c'est grave, pourquoi cette peine plafond de cinq ans ? Revoir la définition d'« agression sexuelle » qui, lorsque la victime est un mineur de moins de 15 ans, entre en contradiction avec la notion de majorité sexuelle. Pourquoi exige-t-on, dans ce cas, que l'enfant apporte la preuve qu'il n'a pas donné son consentement, alors que, par définition, en deçà de 15 ans la question du consentement ne devrait pas se poser ? En finir avec cette absurdité qui impose à la victime de prouver qu'elle n'était pas consentante. Comment, en droit positif, peut-on apporter la preuve de quelque chose qui n'a pas existé ? Quelles que furent les raisons du législateur quand il a introduit cette curieuse notion dans le code pénal, force est de constater qu'elle fonctionne comme un obstacle quasi infranchissable pour les victimes et qu'il s'agit d'un cadeau fait aux prédateurs ;

9°) la suppression de l'expression « non-lieu » et son remplacement par une autre, « non jugeable » par exemple, qui effacera ses effets pervers. Que le doute bénéficie à l'accusé, c'est salutaire et cela fait partie des règles fondamentales de notre droit. Il est anormal que ce même doute ne bénéficie pas au plaignant qui se retrouve ipso facto accusé de dénonciation calomnieuse. L'acquiescement de l'un ne doit pas entraîner, de fait, la condamnation de l'autre ! L'expression « non-lieu » est claire pour le microcosme judiciaire (elle signifie qu'il n'y a pas lieu de poursuivre, notamment faute de preuve ou en application de l'article 122.1 relatif aux actes commis dans un état de démence). Mais elle est perçue par l'ensemble des justiciables comme l'affirmation par les juges que les faits n'ont pas été commis, n'ont pas « eu lieu ». Il s'ensuit une avalanche de conséquences nocives. Les victimes vivent le non-lieu

comme une infamie. Elles se sentent accusées de mensonges. Les personnes bénéficiant du non-lieu clament parfois très fort qu'elles ont été victimes d'accusations mensongères, alors qu'elles ont simplement et logiquement bénéficié du doute, base de la présomption d'innocence ;

10°) une révision du code pénal doit être faite : l'inceste doit devenir une incrimination criminelle à part entière ;

11°) la création d'un statut et d'une prise en charge particulière des enfants confrontés à un non-lieu ;

12°) la création peut-être d'un lieu, mais sûrement un protocole qui permette officiellement de reconnaître un statut de victime aux personnes qui n'ont pas pu porter plainte, vu la prescription ; qui ont vu leur plainte classée sans suite ; dont la procédure s'est soldée par un non-lieu, une relaxe ou un acquittement parce qu'il n'existait pas de preuve juridique du crime. Ce statut qui n'aurait aucune valeur juridique (il ne permettrait pas de relancer une procédure) répondrait à un besoin humanitaire : le monde des adultes, la société, doit prononcer les mots que l'enfant victime, devenu adulte ou non, attend pour reprendre confiance ;

13°) la levée du secret des transactions bancaires, notamment par l'usage des cartes de crédit pour l'achat de matériels pédopornographiques, voire pour l'achat d'enfants. Il devient insupportable d'entendre les spécialistes reconnaître que la pédocriminalité est devenue l'une des ressources les plus lucratives des organisations criminelles nationales et transnationales et de constater que ni les groupes bancaires, ni les organismes de cartes de crédit, ni les intermédiaires de type PayPal ne prennent les mesures qui s'imposent. La traçabilité de toutes ces transactions existe et permettrait de démanteler les grands réseaux et d'en finir avec la sensation d'impunité qui règne sur Internet. Il n'existe aucun obstacle technologique pour agir. Il manque simplement une volonté politique. Laquelle n'existera que lorsque les consommateurs-citoyens que nous sommes exigeront de pouvoir faire leurs achats avec une carte de crédit propre ;

14°) la réouverture de plein droit de tous les dossiers de pédocriminalité traités par un enquêteur ou un magistrat qui a fait l'objet

d'une condamnation pour des crimes ou des délits de même nature. La condamnation doit devenir un fait nouveau entraînant la réouverture de ces dossiers qui ont été classés sans suite ou qui ont « bénéficié » d'un non-lieu ;

15°) la validation dans les procédures, sous réserve d'expertises écartant toute manipulation des documents, des photos et des vidéos, considérés comme des preuves juridiques ;

16°) la création d'un protocole de signalement des sites et des sollicitations pédocriminels. Avec comme objectif second de le rendre clair et visible ;

17°) la formation de tous les acteurs intervenant sur des dossiers de violences sexuelles sur mineur(e)s ;

18°) une éducation sexuelle réelle et adaptée dans toutes les écoles, incluant la prévention des pièges sur Internet par des campagnes d'information en direction des jeunes ;

19°) la sécurisation des chats. Pourquoi ne pas s'inspirer, en France, de l'idée lancée en Belgique en partenariat avec Microsoft d'une carte d'identité à puce, offerte à tous les plus de 12 ans, pour leur permettre de chatter et de dialoguer sur MSN, offrant un élément de sécurité appréciable tout en préservant l'anonymat et les libertés individuelles ?

20°) les choix budgétaires permettant un financement adéquat du plan global décennal.

Ce plan d'urgence doit être largement discuté avec les professionnels, les partenaires associatifs, les élus et l'ensemble des citoyens, dans le but d'obtenir un consensus sur la protection de l'enfant et le respect de sa sexualité. Il doit coordonner et dynamiser toutes les actions existantes en développant les coopérations interprofessionnelles et associatives. Le temps du « chacun dans son coin » est révolu !

Le 4 septembre 2007, une délégation d'Innocence en Danger constituée d'Homayra Sellier et de Serge Garde a été reçue à la chancellerie par deux membres du cabinet de madame Rachida Dati, garde des Sceaux. L'entretien a duré une heure quarante

minutes. Au nom d'Innocence en Danger, la délégation a présenté son projet de plan global décennal de la lutte contre la pédocriminalité, et sa proposition que cette lutte soit décrétée grande cause nationale. La présidente d'Innocence en Danger a insisté sur le fait que plusieurs propositions pouvaient être prises sans délai, car elles n'entraînaient pas d'incidences budgétaires notables :

- la création d'une incrimination pénale de l'inceste ;
- la suppression de l'expression « non-lieu » et son remplacement par une autre qui n'aura pas les mêmes effets pervers.

Nos propositions sont publiques et appellent les critiques, les débats et de nouvelles propositions. Contactez-nous, donnez-nous votre avis, vos suggestions sur le site www.innocenceendanger.org

Au moment de mettre le livre sous presse, j'ai reçu ce texte fort que j'ai voulu vous transmettre. C'est le cri de Claire, qui vient d'adhérer à Innocence en Danger. On peut discuter tel ou tel détail de la position de cette mère de famille. Mais le cri de Claire traduit bien l'émotion et le ras-le-bol qui monte dans le pays. Oui, la lutte contre la pédocriminalité doit être déclarée grande cause nationale !

UN CRI

*Je voudrais lancer un appel,
un cri, un double cri de colère et de révolte,
contre ceux qui ont la larme facile.
La pédocriminalité n'est pas un fléau, c'est un ennemi !
Un ennemi que chacun, chaque nation doit combattre
Ce sont nous, les adultes, les parents qui par nos choix, par nos actes, ou
nos renoncements
construisons le monde.
Ne rien faire, c'est les laisser faire.
Chaque jour dans notre pays qui n'est pas en guerre nos enfants paient
notre nonchalance.
La plus grande richesse d'une nation
ce sont ses enfants,
si elle ne les protège pas elle se suicide.*

Nous ne pouvons rester indifférents devant le génocide silencieux de l'enfance de près de trois millions de nos propres enfants.

Nous ne devons plus accepter de pleurer sur une situation qui doit changer, qui peut changer si nous le voulons.

*Parce que nous sommes des mères,
des pères, des adultes,
n'attendons pas qu'une quelconque autorité le fasse, agissons.*

*Sommes-nous si lâches
pour ne rien tenter sans y être forcés ?*

*Il n'y a pas de lobby des enfants,
ils ne nous paieront pas pour les défendre !*

Ne nous laissons pas abuser par des mots qui déplacent les réalités et créent un mythe du malade,

il n'y a qu'une victime L'ENFANT !

Ne galvaudons pas la liberté des droits individuels pour protéger des monstres

et abandonner nos propres enfants, par inertie ou pire.

Quel est ce pays des droits de l'homme qui écrase les droits de l'enfant ?

Même l'ONU nous stigmatise dans ses rapports.

La liberté des pédocriminels s'arrête là où commence leur perversité.

Faisons le choix,

oui le choix conscient, assumé, volontaire de l'enfant.

Ne nous laissons pas tenter par la facilité et l'ambiguïté.

BATTONS-NOUS,

exigeons des lois, des mesures concrètes,

les budgets qui renforceront la protection pour nos enfants.

Il n'y a pas de combat plus noble, plus légitime.

Osons faire preuve de courage en faisant de la cause de nos enfants une cause nationale, notre avenir en dépend.

OUI

À L'ENFANCE

OUI POUR UNE CAUSE NATIONALE

Les enfants ont besoin de vous (en guise de conclusion...)

Chaque génération se croit obligée de refaire le monde.

La mienne sait qu'elle ne le refera pas.

Mais sa tâche est plus grande.

Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse...

Albert CAMUS

Vous voici au terme de cette lecture. Vous avez tenu le choc, en lisant les témoignages, les documents. Vous n'avez pas refermé le livre en vous disant que c'était trop horrible et que vous ne supportiez pas qu'on trouble votre quiétude.

La mobilisation et le combat pour la protection et la défense des enfants face à la pédocriminalité et la pornographie impliquant des mineurs exigent une communication plus stratégique, plus audacieuse, plus ambitieuse que par le passé. Et en même temps une grande prudence, car la moindre ambiguïté, le moindre faux pas est exploité par tous ceux qui ont intérêt à caricaturer notre cause et à la traiter de fantasme. Le combat (c'est le seul mot qui correspond à notre réalité quotidienne) est rude, mais en quelques années nous avons fait progresser la cause des enfants. Le chemin n'est pas rectiligne.

D'Outreau au livre écrit par une femme qui explique qu'adolescente elle a faussement accusé son père d'inceste et qu'il faut la croire parce que maintenant elle dit la vérité... Toutes les occasions servent à justifier le fait de rejeter la parole des enfants... Et ne croyez pas que l'impact de ces cas particuliers n'influe pas sur l'opinion publique, ne vous influence pas.

Nous devons constamment remettre les pendules à l'heure. Constamment expliquer, dénoncer... Les associations comme la

nôtre se retrouvent trop souvent étiquetées et rangées dans la case caritative. La charité, non ! La bonne volonté, volontiers ! Mais pourquoi négliger leur rôle potentiel de rassemblement et d'information du grand public ?

En tout cas, ce sont les associations qui, avec les victimes et les parents protecteurs, ont réussi, grâce aux médias, à briser le silence. Les violences sexuelles sur mineurs ne sont plus, et ne peuvent plus être passées sous silence. Le grand public ne peut plus dire qu'il ne savait pas ! Et, en même temps, je suis étonnée de voir que ces mêmes personnes, de braves gens, ne se sentent pas vraiment concernées. Pourquoi ? Les protections institutionnelles ou individuelles dont bénéficient ceux qui violentent des enfants peuvent-elles expliquer ce désintérêt ?

Tout se passe comme si l'opinion publique était chloroformée... D'expérience, je sais que les prédateurs ont besoin du silence et du non-dit. Ils agissent le plus discrètement possible et quand ils se retrouvent en pleine lumière, ils crient à la chasse aux sorcières...

Peut-on rester silencieux quand on sait ? Peut-on rester passif sans devenir complice ?

Je m'adresse à vous, à vos proches... Je voudrais qu'on m'entende dans toute la France et au-delà de l'Hexagone. D'abord, en vous disant que vous êtes électeur et en vous suggérant d'exiger plus de ceux qui vous représentent au Parlement. Invitez-les à revoir leurs copies et à améliorer les lois et notamment le code pénal.

Je m'adresse à vous, à vos proches... Êtes-vous prêt à accepter que la majorité sexuelle, fixée aujourd'hui à 15 ans, soit remise en question ? Estimez-vous normal qu'un préadolescent soit contraint de prouver qu'il n'a pas dit « oui ! » à son violeur, pour que ce dernier soit condamné ? Acceptez-vous que la plupart des tribunaux de France violent délibérément la Convention des droits de l'enfant fixant la majorité sexuelle à 15 ans minimum, en appliquant leur jurisprudence qui abaisse le seuil de consentement à 13, voire à 12 ans ? Pourquoi les enfants français devraient-ils être moins protégés que ceux d'autres pays moins ambigus. Voulez-vous que le code pénal continue à ignorer l'inceste ? Se trouvera-t-il un député qui osera se lever et accepter la paternité de lois plus claires sur ces sujets ?

Et ne me dites pas que les lois ne servent à rien, que les conventions ne sont que des chiffons de papier et que le plus important, c'est de ne froisser personne, de ne pas indisposer les autres, fussent-ils criminels. Si, en lisant ces lignes, vous sentez monter en vous un peu de ma colère, rejoignez notre combat ! Sans attendre d'être personnellement touché.

N'oubliez jamais que derrière chaque image pédocriminelle, il y a la souffrance d'un enfant réel. Alors, peut-être éteindrez-vous la télévision une petite heure ce soir pour faire quelque chose, écrire à votre député, lui dire qu'il faut revoir les priorités nationales et que la sécurité des enfants mérite mieux...

Ce dont je suis convaincue, c'est que les femmes et les hommes politiques ne prendront jamais de leur propre chef la décision de faire de cette cause une priorité. Les enfants ne paient pas d'impôts et ils ne votent pas !

C'est donc à nous de leur rappeler que l'horizon ne se limite pas à la prochaine échéance électorale... C'est de l'avenir qu'il s'agit. Et notre avenir, ce sont nos enfants ! Une société qui n'est pas capable de les protéger efficacement n'a pas d'avenir. Notre présent, qu'est-ce donc sinon de l'avenir que nous empruntons à nos enfants ? Nous avons déjà et nous aurons de plus en plus à leur rendre des comptes. Et personne ne pourra dire qu'il ne savait pas !

Par l'étude des dossiers, on découvre que nombre de prédateurs disent de leurs proches : « Ils se doutaient bien de mes penchants, mais ils regardaient ailleurs... » ou bien : « Ils savaient, mais nous n'en avons jamais parlé », ou encore : « Elle connaissait la force de mes pulsions vers les enfants, mais elle fermait les yeux, elle préférait que ça se passe à la maison. » D'autres disent qu'ils avaient renoncé à chaque fois qu'un passant pouvait les voir... Parfois, un petit rien peut éviter le crime. C'est l'inertie des citoyens qui fait la force des prédateurs, des consommateurs tranquilles de pédopornographie. Je peux comprendre jusqu'à un certain point que les honnêtes gens, par dégoût, détournent les yeux. Jusqu'à un certain point, car lorsqu'on sait, rester inactif devient plus que de la paresse. Une variante de la désertion.

Sexologue réputée, Deborah Hoffman dit à propos des revendications des pédosexuels : « Ce qui se passe n'est rien d'autre que la

négarion et la violation des droits et des besoins fondamentaux des enfants. » Partagez-vous ce point de vue avec moi ? Clarifier les limites, ce n'est pas seulement bien pour les enfants, c'est aussi vital que l'oxygène. Pour eux comme pour nous, adultes ! C'est en cela, et j'insiste sur ce point, que notre combat est essentiel. Il touche aux fondements de notre société. De toute civilisation qui se respecte.

Ce combat dérange ? J'ai appris à le savoir ! Mais, dans une démocratie, exprimer une vérité n'est pas un délit. Aussi, je ne me tairai pas ! Et vous ?

Ensemble, nous devons unir nos voix. Seule l'opinion publique pourra faire basculer les choses. J'ai besoin de vous comme vous avez besoin de personnes comme moi. Soyons unis sur un terrain commun. Soyons unis, que nous soyons de gauche, de droite ou de n'importe quel milieu, pour dire simplement : « On ne touche pas aux enfants ! »

Filmographie récente

Little Children (2006)

Acteurs : Kate Winslet, Patrick Wilson, Sadie Goldstein

Réalisateur : Todd Field

SherryBaby (2006)

Acteurs : Maggie Gyllenhaal, Brad William Henke, Sam Bottoms

Réalisateur : Laurie Collyer

Thieves of Innocence (*Les Voleurs d'enfance*, 2005)

Documentaire canadien

Réalisateur : Paul Arcand

Human Trafficking (*Trafic humain*, 2005)

Acteurs : Mira Sorvino, Donald Sutherland

Réalisateur : Christian Duguay

The Heart Is Deceitful Above All Things (*Le Livre de Jérémie*, 2004)

Acteurs : Asia Argento, Jimmy Bennett, Ornella Muti

Réalisateur : Asia Argento

The Conspiracy of Silence (*La Conspiration du silence*, 2005)

Acteurs : Jonathan Forbes, Patrick Casey, Catherine Walker

Réalisateur : John Deery

Mysterious Skin (2004)

Acteurs : Chase Ellison, George Webster

Réalisateur : Gregg Araki

Lili 4 Ever (2003)

Acteurs : Oksana Akinshina, Artyom Bogucharsky

Réalisateur : Lukas Moodysson

Mystic River (2003)

Acteurs : Sean Penn, Tim Robbins

Réalisateur : Clint Eastwood

The Woodsman (*L'Homme de la forêt*, 2003)

Acteurs : Kevin Bacon, David Alan Grier

Réalisateur : Nicole Kassell

The Unsaid (*Le Non-Dit*, 2001)

Acteurs : Andy Garcia, Vincent Kartheiser

Réalisateur : Tom McLoughlin

The Lost Son (*Le Fils perdu*, 1999)

Acteurs : Daniel Auteuil, Nastassja Kinski

Réalisateur : Chris Menges

Table

Préface	7
Tant qu'il y aura des enfants... ..	9

LE GRAND MALAISE

Mais regarde donc ailleurs !	21
Qui doit dire non ?	24
L'indifférence (t') aveugle	25
Les Ballets écarlates	29
Ambiguïté	32
Sans ambiguïté	36
Tsunami	39
Contre-productive	42
Votez pédophile !	44
Pédosexuel de naissance ?	47
Vous avez dit panique ?	53
Terrible constat	58
D'Outreau à Angers	61
L'actu en folie	70

INTERNET, AUTOROUTES EN FOLIE

Second ou No Life ?	79
Enfants en danger.com	83
La nouvelle donne	88

Le pays des merveilles ?	92
Cachez ces réseaux que nous ne saurions voir !	99
Le crime organisé, lui, a anticipé... ..	103
On ne tue pas la poule aux œufs d'or	111
Nous aurions préféré avoir tort	122

LA PÉDOPORNOGRAPHIE, UNE INFLUENCE SOUS-ESTIMÉE

La pédopornographie, c'est quoi ?	127
Recherche respect, passionnément	130
Que faire ?	133
Sexe, violence, Internet et vidéo	135
Génération porno	140
Ce que je n'ai pas pu dire à Stéphane Bern	145

PRÉDATEURS, VICTIMES ET PROCTEURS

Les prédateurs	151
Dénués d'empathie	157
Entre jeunes... ..	162
Des méthodes de chasse terriblement efficaces	164
Hitler, Ceausescu et compagnie... ..	168
Appels au secours	171
Plongée dans l'inconnu	173
Bombes à retardement	181
L'oreiller de Patricia	188
Parlons gros sous... ..	192
Privés de voix !	197
Les protecteurs	198

LE CRIME INVISIBLE

L'invisible et l'inexistant	205
Le grand tabou	208
L'inceste maternel	216
Survivre à l'inceste	219

POURQUOI ÇA BLOQUE ?

Les blocages individuels	229
Homayra 007	232
Trafic d'influence	235
Justice sous influence	238
La soutane et la mitre	241
Tant qu'il y aura des élèves... ..	250
Culpabilité	259
Le fléau et la balance	263
Dure ou douce ?	268
Pétition à décrypter	271
Formation, déformation	274
Les entraves d'Hippocrate	276
Les blocages culturels	279
La bataille des mots	284

LE SILENCE EST BRISÉ

On n'est pas victime à vie	289
La perle et l'huître	291
Osons le débat et l'action	299
Nos propositions, qu'en pensez-vous ?	301
Les enfants ont besoin de vous (en guise de conclusion)	309
Filmographie récente	313

DANS LA COLLECTION « DOCUMENTS »
au cherche midi

CHRISTINE ABDELKRIM-DELANNE
Guerre du Golfe
La Sale Guerre propre

GEOFFROY D'AUMALE
JEAN-PIERRE FAURE
Guide de l'espionnage
et du contre-espionnage
Histoire et techniques

ANDRÉ BENDJEBBAR
Histoire secrète de la bombe
atomique française

GWENN-AËL BOLLORÉ
J'ai débarqué le 6 juin 1944

PHILIPPE BOURDREL
La Grande Débâcle de la Collaboration
1944-1948

MICHEL BÜHRER
Rwanda, mémoire d'un génocide
textes et photographies

VIRGINIE BUISSON
Lettres retenues
Correspondance confisquée des déportés de la
Commune en Nouvelle-Calédonie

JEAN-PIERRE CAILLARD
Alexandre Varenne
Une passion républicaine

CATHERINE COQUERY-VIDROVITCH
Des victimes oubliées du nazisme
Les Noirs et l'Allemagne
dans la première moitié du XX^e siècle

BARTHÉLÉMY COURMONT
Terrorisme et contre-terrorisme

ALEXANDRE DOROZYNSKI
Moi, Vladimir Oulianov, dit Lénine
Le roman du bolchevisme

ALFRED EIBEL
ROBERT GORDIENNE
Les Grandes Erreurs judiciaires
De l'Antiquité à nos jours

JEAN-LUC EINAUDI
Un Algérien, Maurice Laban
Viêt-nam
La guerre d'Indochine (1945-1954)

PATRICE ESCOLAN
LUCIEN RATEL
Guide mémorial du Vercors résistant

FLORIAN HOLLARD
Michel Hollard
Le Français qui a sauvé Londres

ELENA JOLY
Vaincre à tout prix
Des combattants soviétiques témoignent
(1941-1945)

PHILIPPE LAMARQUE
Le Débarquement en Provence
15 août 1944

DOMINIQUE LORMIER
Les Combats victorieux de la Résistance
française dans la Libération,
1944-1945

Rommel, la fin d'un mythe

LUIGI LUCHENI
Mémoires de l'assassin de Sissi
édition établie et présentée
par Santo Cappon

ANTOINE MERCIER et
l'association MÉMOIRE DU CONVOI N° 6
Convoi n° 6
17 juillet 1942 : destination Auschwitz

LOUIS MEXANDEAU
Nous, nous ne verrons pas la fin
Un enfant dans la guerre (1939-1945)

PATRICE MIANNAY
Dictionnaire des agents doubles
dans la Résistance

KEIJI NAKAZAWA
J'avais six ans à Hiroshima,
le 6 août 1945, 8 h 15

YVES POURCHER
Pierre Laval vu par sa fille
d'après ses carnets intimes

EDVARD RADZINSKY
Nicolas II, le dernier des tsars

MAURICE RAJSFUS
Drancy, un camp de concentration
très ordinaire, 1941-1944

La Police de Vichy,
les forces de l'Ordre françaises
au service de la Gestapo, 1940-1944

L'Humour des Français
sous l'Occupation
en collaboration avec Ingrid Naour

La Police hors la loi.
Des milliers de bavures
sans ordonnances, depuis 1968

Les Français de la débâcle
Juin-septembre 1940, un si bel été

Mai 68. Sous les pavés, la répression
Juin 1968-mars 1974

La Censure militaire et policière,
1914-1918

De la victoire à la débâcle,
1919-1944

Opération étoile jaune
suivi de
Jeudi noir

La Rafle du Vél' d'Hiv'

La Libération inconnue
À chacun sa Résistance

CHRISTIANE RIMBAUD
Pierre Sudreau
Un homme libre

IULIUS ROSNER
Dans les coulisses du Rideau de fer
Autopsie d'un régime totalitaire

JACQUES ROSSI
Manuel du goulag

Qu'elle était belle, cette utopie
Chroniques du goulag

Jacques le Français,
Pour mémoire du goulag
en collaboration
avec Michèle Sarde

ÉTIENNE et ALAIN SCHLUMBERGER
Les Combats et l'Honneur des Forces
navales françaises libres
1940-1944

PAUL et MARCELLA WEBSTER
Voyages sur la ligne de démarcation
Héroïsme et trahisons

SERGE WOLIKOW
Les Combats de la mémoire
La FNDIRP de 1945 à nos jours

Pierre Semard

STANISLAV ZÁMEČNÍK
C'était ça, Dachau
1933-1945

